This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

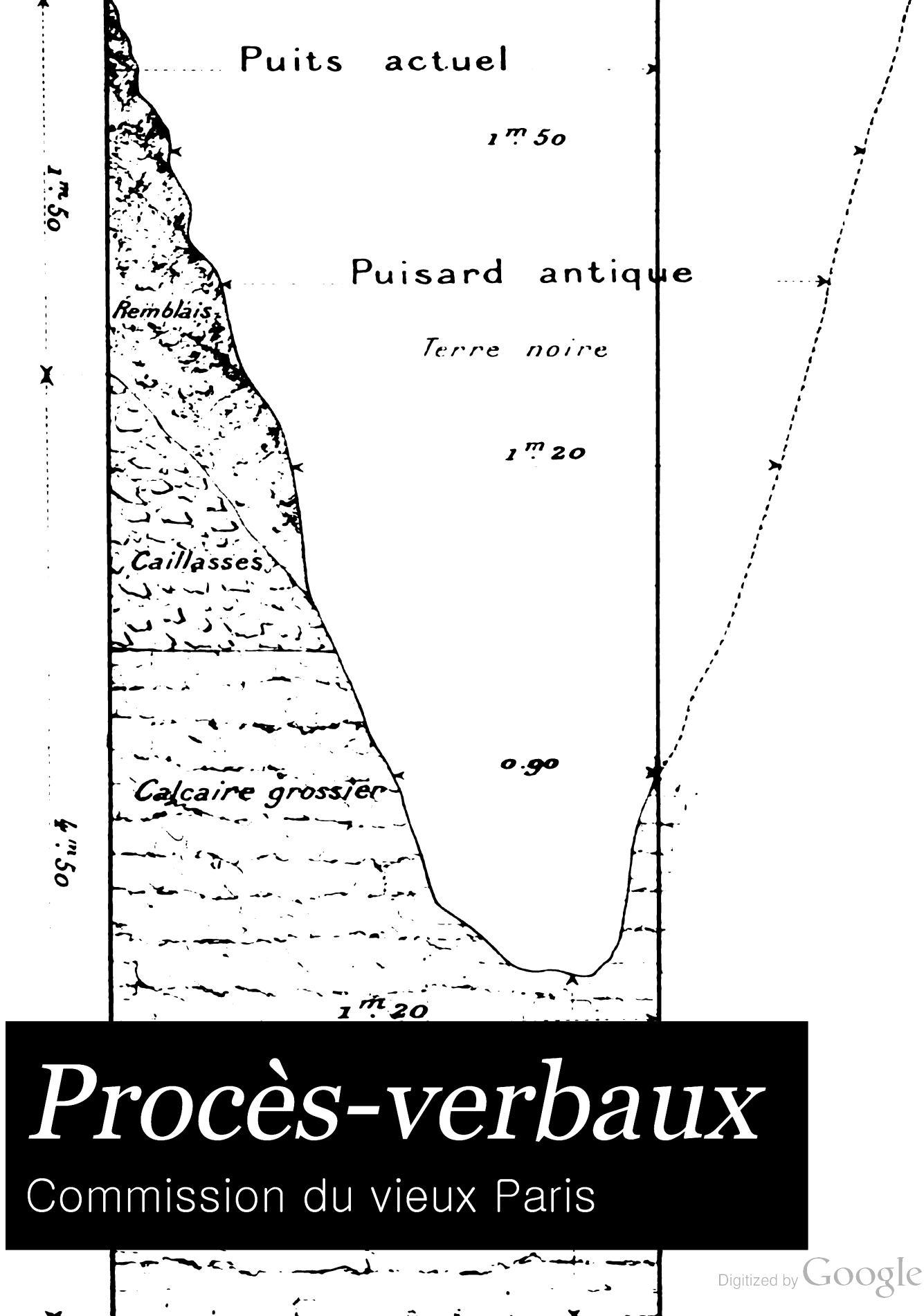

Procès-verbaux

Commission du vieux Paris

Digitized by Google

Fr
7105.25

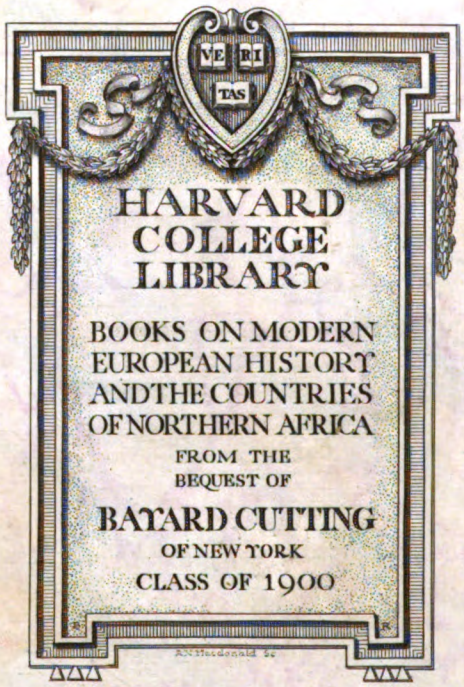

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMISSION MUNICIPALE

DU

Vieux Paris

1900

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

COMMISSION MUNICIPALE

DU

VIEUX PARIS

ANNÉE 1900

PROCÈS-VERBAUX

PARIS
IMPRIMERIE MUNICIPALE
1901

828

Digitized by Google

Fr 7105.25
*

HARVARD COLLEGE
SEP 13 1921
LIBRARY
Cutting fund

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1900

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 18 janvier 1900.

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE:

1. — Liste des membres présents et excusés.

2. — Offre, pour l'exposition de la Commission du Vieux Paris, d'un travail de tapisserie à l'aiguille représentant le plan dit « Plan de la tapisserie ».

3. — Vœu relatif aux Arènes de Lutèce.

4. — Offre d'une photographie de l'ancienne mairie du 10e arrondissement.

5. — Don de photographies prises dans le quartier de la Bièvre.

6. — Remerciements au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine pour le vote du budget de la Commission du Vieux Paris.

7. — Dégagement du Conservatoire des arts et métiers.

8. — Verrières de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

9. — Incident relatif au déplacement du regard Saint-Martin (anciennes eaux de Belleville).

10. — Observations relatives aux fontaines marchandes.

11. — Demande d'identification d'une épée suspendue dans l'église de Montereau.

12. — Communication relative au numérotage des maisons en 1726.

13. — Communication relative à la sépulture de Le Peletier de Saint-Fargeau.

14. — Photographie de l'ancienne mairie de La Chapelle.

15. — Vœu tendant à la réfection du dallage du Pont-Neuf.

16. — Nomination d'une commission spéciale chargée d'organiser l'exposition des travaux de la Commission du Vieux Paris.

17. — Présentation d'un album contenant des reproductions de l'ancienne prison de Sainte-Pélagie.

18. — Transmission, aux services compétents et aux personnes intéressées, des décisions prises au cours de la séance du 7 décembre 1899.

19. — Rapport sur le livre offert à la Commission du Vieux Paris par M. Dariès.

20. — Visite du nouveau square de la Sorbonne.

21. — Communication au sujet du palais de la Chambre des députés.

22. — Découverte de vestiges anciens sous le théâtre de l'Odéon.

23. — Visite de caves anciennes rue de Cluny, n° 11.

24. — Rapport présenté par M. Lucien Lambeau, au nom de la 1re Sous-commission, sur un tableau placé dans l'église Saint-Gervais et attribué à Albert Durer par l'administration de l'église.

N° 1.

Digitized by Google

25. — Communication de M. Charles Sellier relative à la dénomination de la rue du Château-Landon et observations sur les noms des rues.

26. — Vœu relatif aux inscriptions à placer sur les monuments.

27. — Rapport sur les travaux exécutés par le service de l'Inspection des carrières relativement à l'étude de l'ancien sol de Paris.

28. — Un cimetière gallo-romain et mérovingien à Bry-sur-Marne.

29. — Question de la création de membres correspondants de la Commission du Vieux Paris.

30. — Fouilles exécutées dans Paris.

31. — Communication au sujet de la reproduction d'un cortège royal sous Louis XV.

32. — Communication relative à la chapelle de la prison de Sainte-Pélagie.

33. — Communication relative aux monuments de Paris classés comme historiques : relevés, dessins et aquarelles des Archives de la Commission des monuments historiques.

34. — Au sujet de la tombe de l'abbé Groult, au cimetière de Vaugirard.

35. — Observations relatives au pavillon de Hanovre.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

1. — Liste des membres présents et excusés.

Assistent à la séance : MM. Alfred Lamouroux, Louis Lucipia, Quentin-Bauchart, Lampué, Breuillé, Froment-Meurice, Bruman, Augé de Lassus, Bunel, Gosselin-Lenôtre, Guiffrey, André Laugier, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Charles Normand, Jules Périn, Tourneux, Le Roux, Brown, Le Vayer, Hyérard, le docteur Capitan, Guillemet, Selmersheim, Garnier, Doniol.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Chassaigne Goyon, A. Longnon, Edouard Detaille, Georges Cain.

2. — Offre, pour l'exposition de la Commission du Vieux Paris, d'un travail de tapisserie à l'aiguille représentant le plan de Paris dit « Plan de la tapisserie. »

M. Alfred Lamouroux, vice-président, donne lecture d'une lettre de Mmes Lépine, 18 bis, rue Denfert-Rochereau, offrant d'exposer, dans la partie affectée à l'exposition des travaux de la Commission du Vieux Paris, à l'Exposition universelle, une reproduction faite par elles du plan de Paris, dit « Plan de la tapisserie », de 1512 à 1547, exécutée en tapisserie à l'aiguille.

M. Le Vayer dit qu'il a eu la bonne fortune de pouvoir examiner le travail en question et qu'il le considère comme tout à fait remarquable et d'une exactitude absolue.

M. Edgar Mareuse pense qu'avant de s'engager il faudrait peut-être examiner si le plan reconstitué est conforme avec les données que l'on peut avoir de l'original.

M. Alfred Lamouroux dit que l'identification du plan reconstitué et son exactitude plus ou moins parfaite ne sont pas l'affaire de la Commission du Vieux Paris. Elle n'a pas eu à intervenir pour sa confection et ne saurait prendre aucune responsabilité à ce sujet. Il s'agit simplement de savoir si elle veut le faire figurer dans son exposition particulière. Il propose de renvoyer la lettre de Mmes Lépine à l'examen de la future Commission de l'Exposition.

M. Le Vayer ajoute qu'il a pu comparer le travail fait avec les neuf gouaches qui ont servi de modèle ; il affirme à nouveau que l'exécution est parfaite et mérite les plus grands éloges.

M. Jules Périn appuie les paroles de M. Le Vayer. Il a également vu le plan reconstitué et il le trouve tout à fait digne de figurer à l'exposition de la Commission.

La lettre de Mmes Lépine est renvoyée à la Commission spéciale de l'exposition.

Digitized by Google

3. — Vœu relatif aux Arènes de Lutèce.

M. Alfred Lamouroux donne lecture d'une communication de M. Godefroy, artiste peintre, 8, rue Lacépède, soumettant une proposition tendant à négocier avec la Compagnie des omnibus un échange des terrains qu'elle possède rue Monge, à l'endroit des arènes gallo-romaines, contre d'autres terrains provenant de la démolition de la prison de Sainte-Pélagie.

Cette opération, d'après la lettre de M. Godefroy, permettrait de rétablir l'intégralité du premier Théâtre parisien.

M. Lucien Lambeau dit que la lettre de M. Godefroy contient une phrase qu'il demande l'autorisation de réfuter; c'est celle dans laquelle il parle de rétablir « l'intégralité du premier Théâtre parisien ». Cette pensée est malheureusement irréalisable et il faut renoncer à tout jamais à son exécution. Une grande partie des Arènes a été, en effet, complètement détruite en 1869 et 1870.

Lors du percement de la rue Monge, toute la partie des gradins comprise sous le sol actuel de cette rue, et dont les substructions avaient été découvertes en 1867 et 1868, a entièrement disparu. De plus, les substructions découvertes en 1869 et 1870, à l'endroit où ont été édifiées depuis les maisons de cette rue portant les nos 43, 45, 47, 49, 51, 53 et 55 pour le côté impair et 48, 50, 52, 54 et 56 pour le côté pair, ont été entièrement démolies. Il y a là un segment de cercle, dont la corde de l'arc ne mesure pas moins de 120 mètres environ, segment qui représente plus d'un tiers des Arènes et qui renfermait des gradins et autres constructions à jamais disparus. Il cite, à l'appui de son dire, un plan soumis au Conseil municipal en 1883, annexé au rapport de M. Cernesson et ayant été établi par les soins des services de M. Alphand.

Au moment du percement de la rue Monge, rien n'eût été plus simple que de faire légèrement dévier cette voie, le sol complet des Arènes eût été alors sauvegardé et les ruines du premier théâtre parisien eussent formé ainsi un ensemble complet.

M. Lucien Lambeau ajoute que le Comité de conservation des Arènes, composé de savants et d'archéologues obtint, il est vrai, que la Compagnie des omnibus, propriétaire du terrain, ne détruisit pas les autres parties mises à jour; celles-ci furent soigneusement ensevelies et recouvertes, les constructions nouvelles édifiées par la Compagnie, pour ses écuries, furent établies sur ce remblai protecteur, et les ruines gallo-romaines continuent à y dormir un sommeil qui dure depuis 17 ou 18 siècles.

M. Edgar Mareuse rappelle à la Commission qu'il a assisté aux fouilles de 1870 et de 1883, et qu'il tient de M. Vacquer qu'en effet une grande partie des gradins existait sous le sol actuel de la rue Monge. Il estime que la Commission du Vieux Paris n'a pas qualité pour trancher la question, dans la forme où elle est présentée, elle ne pourrait émettre qu'un vœu, pour lequel il propose le texte suivant :

« La Commission du Vieux Paris, reconnaissant l'intérêt qu'il y aurait pour la ville de Paris à conserver, autant que possible, l'ensemble de l'amphithéâtre gallo-romain de Lutèce, émet le vœu que, lorsque les circonstances le permettront, la partie du sol de l'arène recouverte depuis 1870 puisse être de nouveau mise à jour, afin de reconstituer l'édifice au moins dans une de ses parties essentielles et la périphérie totale de l'arène. »

M. André Laugier dit qu'il a vu également à découvert, il y a trente ans, les gradins actuellement enfouis dans la partie du sol occupé par la Compagnie des omnibus, et que ces gradins, une fois rendus à la lumière, se trouvant dans le voisinage immédiat de la partie des arènes aujourd'hui visible, permettraient de reconstituer sans interruption et d'un seul bloc, une très importante partie du vieil amphithéâtre romain.

M. Augé de Lassus rappelle que le percement de la rue Monge a en effet enlevé une grande partie des gradins; ce qu'il reste de plus complet est encore le mur du *podium* qui pourrait probablement être retrouvé en entier. Il ajoute que ce mur existait en grande partie en 1870. Il est persuadé que, sous les établissements édifiés par la Compagnie des omnibus, on le retrouverait aisément, ce qui donnerait l'ellipse complète de l'arène, c'est-à-dire la partie de l'amphithéâtre où avaient lieu les combats et les courses.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, pense que la Commission pourrait émettre un vœu tendant à inviter la Ville à acheter au Département les terrains provenant de l'expropriation de la prison de Sainte-Pélagie et à négocier, après, avec la Compagnie des omnibus, de l'échange de ces terrains avec ceux de la rue Monge.

M. le Président estime que la Commission peut s'en tenir au projet de vœu soumis par M. Edgar Mareuse.

Digitized by Google

L'Administration, qui recevra ce vœu, appréciera et fera pour le mieux.

M. Lampué voudrait prier M. le Préfet d'essayer de faire comprendre à la Compagnie des omnibus qu'elle serait bien inspirée, au moment où son monopole touche à sa fin, en se montrant conciliante envers la Ville au sujet d'un échange d'immeubles.

L'idée de l'échange des terrains des Arènes avec les terrains de Sainte-Pélagie lui paraît digne d'intérêt, en raison de la faible distance existant entre eux, ce qui éviterait à la Compagnie un grand déplacement.

M. Jules Périn dit qu'il partage entièrement l'avis de M. Edgar Mareuse.

M. Ch. Normand appuie les propositions de MM. Edgar Mareuse et Lampué. Il considère que le dégagement des parties encore existantes des Arènes ferait, comme il l'a toujours soutenu, le plus grand honneur à la ville de Paris si elle parvenait à réaliser ce beau projet.

Le vœu présenté par M. Edgar Mareuse est adopté.

4. — Offre d'une photographie de l'ancienne mairie du Xe arrondissement.

M. Alfred Lamouroux informe la Commission que M. Duret, archiviste de la Seine, a offert une photographie de l'ancienne mairie du Xe arrondissement.

M. Tesson rappelle les faits importants qui se sont passés dans ce bâtiment, en 1851, alors qu'il était le siège du Ve arrondissement.

M. Georges Villain a publié une relation très complète dans son rapport relatif à la construction de la nouvelle mairie du Xe arrondissement.

Des remerciements seront adressés à M. Duret, et la photographie envoyée au musée Carnavalet.

5. — Don de photographies prises dans le quartier de la Bièvre.

M. Alfred Lamouroux annonce à la Commission que M. Voinot, conducteur municipal du Ve arrondissement, a fait hommage de quatre vues photographiques de la Bièvre dans Paris.

Des remerciements seront adressés à M. Voinot, et les photographies envoyées au musée Carnavalet.

6. — Remerciements au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine pour le vote du budget de la Commission du Vieux Paris.

M. Alfred Lamouroux informe la Commission que le Conseil municipal a bien voulu renouveler le crédit de 10,000 francs qu'il met à la disposition de la Commission pour l'exécution de ses travaux, et l'augmenter de 5,000 francs pour lui permettre de faire mieux encore.

De son côté le Conseil général, en vue de faciliter à la Commission l'étude des régions suburbaines, a mis, pour ce fait, à sa disposition, un crédit de 5,000 francs.

M. Alfred Lamouroux pense être l'interprète de la Commission tout entière, en proposant d'envoyer ses remerciements au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine.

Adopté.

7. — Dégagement du Conservatoire des arts et métiers.

M. Alfred Lamouroux donne lecture d'un extrait du procès-verbal de la séance du 28 décembre 1899, dans laquelle le Conseil municipal a pris une décision relative au dégagement du Conservatoire des arts et métiers :

« DÉGAGEMENT DU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS.

« M. LE PRÉSIDENT. — M. Caron a la parole pour une affaire qui n'est pas à l'ordre du jour.

« M. CARON, au nom de la 3e Commission. — Messieurs, le dégagement du Conservatoire des arts et métiers et de l'ancienne église Saint-Martin-des-Champs préoccupe depuis longtemps le Gouvernement et la ville de Paris, et des raisons d'ordre budgétaire sont seules causes de l'ajournement qu'a dû subir cette intéressante opération.

« Lors du percement de la rue Réaumur, dans la section comprise entre la rue Saint-Martin et la rue de Turbigo, la ville de Paris a procédé à l'expropriation de la majeure partie des immeubles qui masquaient le Conservatoire et il ne reste plus, pour terminer le dégagement, qu'à exproprier trois immeubles appartenant le premier à Mme veuve Douvet, le deuxième à M. Parisot et le troisième à M. Compiègne.

« Cette expropriation représente une dépense

Digitized by Google

d'environ 800,000 francs, que l'Etat serait disposé à supporter, ainsi que cela résulte d'une dépêche de M. le ministre du Commerce en date du 11 novembre dernier, à condition que la Ville contribuât à l'opération en faisant à l'Etat la cession gratuite des terrains communaux en bordure de la rue Réaumur et de la rue Vaucanson ainsi que du sol déclassé de la rue du Général-Morin; lesdits terrains teintés bleus au plan n° 1 joint au dossier.

« Il convient de remarquer que ces terrains ne sauraient être cédés qu'à l'Etat puisqu'aux termes du décret d'utilité publique l'expropriation en a été autorisée en vue même du dégagement du Conservatoire et que, d'autre part, ils sont en partie grevés de servitudes.

« La valeur de ces terrains, d'une surface de 881 mètres, représentant sensiblement une somme de 800,000 francs, il s'ensuivrait que l'Etat et la ville de Paris contribueraient à l'opération dans des proportions à peu près égales.

« J'ajoute que l'Etat assurerait à ses frais la réfection de l'ancienne église Saint-Martin-des-Champs et la mise en état de jardin des terrains dont il s'agit; qu'en outre, il prendrait l'engagement de n'élever sur cet emplacement aucune construction autre que celles teintées en rose sur le plan n° 2 également annexé et de laisser le jardin ouvert au public trois jours par semaine.

« Cette opération aurait pour avantages de régulariser l'alignement de la rue Vaucanson, de mettre en valeur un édifice d'une architecture particulièrement remarquable et de doter Paris d'un nouveau square et d'un attrait de plus.

« La Commission des indemnités, à qui l'affaire a été soumise dans sa séance du 9 décembre dernier, a émis un avis favorable à la proposition de l'Etat.

« J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien adopter en principe la cession gratuite à l'Etat des terrains communaux nécessaires au dégagement du Conservatoire des arts et métiers, sous les conditions ci-dessus indiquées, et j'aurai à vous soumettre ultérieurement les résultats des pourparlers suivis par l'Administration avec l'Etat ainsi que la convention à intervenir.

« Je vous demande donc, Messieurs, d'adopter le projet de délibération suivant :

« Le Conseil,

« Vu le mémoire, en date du 20 décembre « 1899, par lequel M. le Préfet de la Seine lui « soumet une proposition de M. le ministre du « Commerce tendant au dégagement du Conser- « vatoire des arts et métiers;

« Vu les plans annexés;

« Vu l'avis de la Commission des indem- « nités,

« Délibère :

« Article premier. — M. le Préfet de la « Seine est autorisé à poursuivre les négocia- « tions avec l'Etat au sujet du dégagement du « Conservatoire des arts et métiers et à con- « sentir, en principe, la cession gratuite des « terrains communaux en bordure des rues « Réaumur et Vaucanson teintés en bleu au « plan n° 1 ci-annexé, ainsi que du sol déclassé « de la rue du Général-Morin, à charge par « l'Etat :

« 1° De procéder immédiatement, à ses « frais, à l'expropriation des trois immeubles « nécessaires pour compléter l'opération dont « il s'agit;

« 2° De livrer à la ville de Paris, à titre de « soulte, le terrain, appartenant à l'Etat, situé « à l'angle de la rue Colbert et de la rue de « Richelieu et qui a été détaché de l'ancien « périmètre de la Bibliothèque nationale de- « puis plusieurs années.

« Art. 2. — Aucune construction ne pourra « être élevée sur l'emplacement ainsi obtenu, « en dehors des parties teintées en rose au plan « n° 2, également annexé, le surplus devant « être approprié en jardin.

« Art. 3. — Un projet de convention définitive devra être soumis ultérieurement au « Conseil. »

« Ces conclusions sont adoptées. »

M. Alfred Lamouroux rappelle que le dégagement du Conservatoire des arts et métiers a toujours été le vœu le plus cher de la Commission du Vieux Paris; il propose d'envoyer au Conseil municipal l'expression de ses remerciements.

Adopté.

La Commission décide, en outre, que les plans dont il est question dans le rapport de M. Caron seront annexés au procès-verbal.

8. — Verrières de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. Alfred Lamouroux donne lecture d'un extrait du procès-verbal de la séance du 22 décembre 1899, dans laquelle le Conseil municipal a alloué un crédit pour la restau-

Digitized by Google

ration des verrières de Saint-Germain-l'Auxerrois :

« RÉPARATION ET NETTOYAGE DES VERRIÈRES DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

« M. Paul BERNIER, au nom de la 2e Commission. — Messieurs, dans sa séance du 1er juin dernier, la Commission du Vieux Paris a émis un vœu tendant à obtenir un crédit de 1,500 francs destiné au nettoyage et à la réparation des anciennes verrières de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

« Des magnifiques vitraux du 15e et du 16e siècle qui décoraient cette vieille église, il ne reste plus aujourd'hui que les deux roses du transept, les quatre fenêtres du croisillon nord et les deux fenêtres du croisillon sud, tous les autres vitraux sont modernes.

« Ces vieilles verrières sont, en effet, dans un état déplorable; l'opération réclamée par la Commission du Vieux Paris s'impose absolument, si on veut éviter que ces vitraux ne se détériorent complètement au plus grand détriment de l'art.

« Toutefois, comme l'église Saint-Germain-l'Auxerrois est un monument classé, l'Administration devra solliciter du service des Monuments historiques une contribution pour le paiement de la dépense, égale au tiers du devis dressé, soit 500 francs, ce qui réduirait la part incombant à la Ville à la somme de 1,000 francs.

« Étant donnée la modicité de cette dépense et l'intérêt qui s'attache au point de vue artistique à la conservation de ces vitraux, nous vous proposons de faire droit à la demande de la Commission du Vieux Paris et d'adopter une délibération autorisant le prélèvement sur la réserve du budget communal de l'exercice 1899, chap. 23, article unique, avec rattachement au chap. 28, art. 14 à créer, dudit budget, de la somme de 1,000 francs qui, ajoutée aux 500 francs à réclamer au service des Monuments historiques, constituera la somme nécessaire aux travaux de nettoyage et de réparation des magnifiques vitraux de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

« Les conclusions de la Commission sont adoptées. »

La Commission décide que des remerciements seront transmis au Conseil municipal à ce sujet.

M. Tesson dit que la visite faite le 28 mai 1898 aux vitraux de Saint-Germain-l'Auxerrois a été l'occasion de l'étude de principe entreprise par la 1re Sous-commission au sujet de l'entretien et de la réparation des vitraux des églises qui sont encore en grand nombre, malgré les pertes que l'on déplore, et constituent à l'heure actuelle une des richesses d'art les plus estimées de la ville de Paris.

Sous la conduite de M. Carot, dont la compétence d'artiste peintre verrier est reconnue, la Commission a examiné de très près un grand nombre de verrières anciennes et a reconnu pour la plupart la nécessité et l'urgence même de travaux de réparation et de restauration, rendus indispensables par suite de l'état défectueux actuel.

On a posé la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de signaler à l'Administration d'une manière générale la mauvaise condition des vitraux anciens, de telle façon que le Conseil municipal pût être saisi et amené à se prononcer sur l'application de mesures concernant la conservation.

Mais, tout en reconnaissant l'intérêt très grand qu'il y a à conserver à la ville de Paris des œuvres d'art qui contribuent pour une large part à sa beauté et à sa grandeur, la Commission a reculé devant l'importance de la somme nécessaire pour une restauration totale des vitraux; elle a pensé à demander à l'Administration de faire nettoyer — convenablement et par des personnes compétentes — les grandes verrières de Saint-Germain-l'Auxerrois, afin de se rendre compte de l'état de conservation des couleurs, qui ont pâli dans certains endroits et paraissent avoir été rongées par ce que les spécialistes appellent la poussière d'église.

C'est après ce nettoyage, qui permettra de connaître exactement l'état des verres et des plombs, que l'on pourra porter un jugement sur l'état de nos verrières anciennes et sur le travail que leur restauration intégrale exigerait.

Lors de sa visite en 1898, la Commission a été frappée de la grossièreté d'un grand nombre de réparations minimes qui ont été effectuées par des employés subalternes uniquement préoccupés à boucher des trous. Le mastic et le plâtre ont joué un rôle important à côté du verre commun, recouvert d'une couleur à l'huile quelconque.

Après ces constatations, la Commission a considéré que le nettoyage des verrières, qui sont peu solides, surtout dans les panneaux inférieurs, ne pourrait être, sans danger pour leur conservation, confié à des mains inexpérimentées et elle a exprimé l'avis que l'on demandât à l'Administration de confier ce travail tout à fait spécial à des artistes ver-

Digitized by Google

riers qualifiés par leur connaissance reconnue de l'art ancien.

M. le Président estime que la Commission doit savoir gré au Conseil municipal de l'accueil qu'il a bien voulu faire à la proposition de la Commission en allouant une somme de 1,000 francs au nettoyage des vitraux en question. Il propose d'envoyer à cette assemblée les remerciements de la Commission.

Cette proposition est adoptée.

M. Selmersheim pense qu'il serait peut-être utile de s'adresser, pour l'exécution d'un travail aussi particulier, aux spécialistes employés habituellement à la restauration et au nettoyage des vitraux des cathédrales et des monuments historiques.

Cette motion est adoptée.

9. — Incident relatif au déplacement du regard Saint-Martin (anciennes eaux de Belleville).

M. Alfred Lamouroux annonce qu'il a reçu de M. le directeur des Travaux une communication relative au déplacement du regard Saint-Martin, situé rue de Savies. L'Administration a, en effet, l'intention d'établir une barrière au haut de la rue de Savies afin d'éviter que les voitures venant de la rue des Cascades ne s'y engagent et ne soient entraînées par la rapidité de la pente. La position actuelle de ce regard restreint le tournant déjà rapide de cette voie.

M. Charles Sellier pense qu'il faudrait simplement supprimer aux voitures le passage dans cette voie, qui est un véritable précipice.

M. Alfred Lamouroux rappelle à la Commission que, le regard dont il s'agit ayant été dernièrement classé comme monument historique, après avis du Conseil municipal, il faudra chercher une combinaison autre que celle de son déplacement.

M. Selmersheim pense qu'il suffirait de faire établir des marches à la rue dont il s'agit et d'y installer une barrière.

M. Tesson dit que la Commission du Vieux Paris s'est occupée antérieurement de cette affaire et qu'à la séance du 6 octobre 1898 il a été émis un avis nettement opposé au déplacement, à la modification ou au dérasement du regard Saint-Martin. M. Lamouroux indiquait, au cours de cette séance, que les moyens ne manquent pas de rendre plus facile la circulation de la rue des Cascades à la rencontre avec la rue de Savies.

De plus, à la suite d'un vœu unanime de la Commission, l'Administration a obtenu le classement du regard Saint-Martin comme monument historique. Les documents officiels concernant le classement ont été publiés dans le dernier procès-verbal de la Commission.

Il y a donc là un fait accompli qui suffirait par lui-même à écarter toute réclamation nouvelle; pourtant, la circonstance actuelle fournit l'occasion d'appeler à nouveau l'attention de l'Administration sur le rôle utilitaire du régime d'adduction des anciennes sources du nord et de l'est de Paris.

La Commission du Vieux Paris a été frappée, lors de ses visites dans les regards et dans les aqueducs de Belleville et du Pré-Saint-Gervais, de la magnificence de la construction et des dimensions, bien supérieures aux besoins, de toutes les parties de l'œuvre. En effet, il paraît superflu de donner de 1 mètre à 1 m. 80 c. d'épaisseur aux murs des côtés des aqueducs et d'établir des galeries mesurant de 1 m. 60 c. à 1 m. 92 c. de hauteur pour écouler moins de 300 mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures, par une rigole profonde seulement de quelques centimètres. D'un autre côté, les regards sont tous des monuments robustes et spacieux à l'abri de l'injure des temps. Mais il faut considérer que le système d'adduction par pierrées, qui a été employé pour la captation des nombreux ruisselets de la colline de Belleville, constitue un régime de drainage qui ne comporte que des avantages quand le fonctionnement est normal, mais qui amène des inconvénients sérieux dès qu'une partie des travaux périclite. En effet, les pierrées, partout où elles subsistent, recueillent les eaux d'infiltration arrêtées par les marnes imperméables et les conduisent d'abord dans les puisards qui constituent des relais ou des points de jonction, suivant les conditions, puis dans les regards d'où elles se jettent dans l'aqueduc.

L'aqueduc lui-même est formé dans ses murs latéraux d'un blocage de pierres sèches non jointoyées dans la partie inférieure, en sorte que l'eau d'infiltration coule aussi par d'innombrables fissures dans la rigole.

Si, pour des causes aussi importantes que celles qui ont bouleversé le système des anciennes eaux de Belleville — construction du chemin de fer de Ceinture, percement de la rue des Pyrénées, — l'on abandonne une partie des travaux sans la détruire, l'on provoque des accidents. C'est ainsi que des pierrées qui se trouvent coupées n'en continuent pas moins

Digitized by Google

à faire l'office de drains pour chacun de leurs tronçons qui retiennent l'eau et qui peuvent, dans les terrains sablonneux peu épais situés sur des marnes, occasionner des glissements. Il en est de même, mais à un degré plus grand, des dangers que pourrait entraîner la suppression de portions d'aqueducs.

Comme conséquence, il résulte qu'à part l'intérêt puissant que peuvent inspirer les travaux remarquables exécutés par l'édilité parisienne dans des siècles déjà éloignés pour l'adduction d'eau de source, il y a nécessité de conserver, d'entretenir et de surveiller sans cesse toutes les parties dépendant des anciens aqueducs si l'on veut assurer la sécurité du sol.

Le classement des regards est une excellente mesure qui permettra de veiller sans cesse sur les parties apparentes des conduites. Les aqueducs auront prochainement besoin de soins, notamment celui des Maussains au Pré-Saint-Gervais et celui de Saint-Louis à Belleville. Quant au grand aqueduc de la Ville qui part du regard de la Lanterne, il est dans un état de conservation absolument parfait. Mais c'est sur les pierrées qu'il importe de veiller surtout, car il en existe de véritables réseaux qui se communiquent et dont les tracés sont peu connus. Il en a été rencontré récemment dans les travaux de prolongement de la rue Belgrand et l'on a pu remarquer avec satisfaction que M. Dariès, conducteur des eaux de la région, veillait à leur assurer une issue dans l'égout le plus proche.

M. Alfred Lamouroux appuie ce que vient d'exposer M. Tesson au sujet des mesures de conservation et de surveillance à appliquer aux anciennes conduites d'eau et, en ce qui concerne le regard Saint-Martin, du reste classé maintenant, pense que la Commission persistera dans ses conclusions de 1898.

M. le Président consulte la Commission, qui maintient sa délibération du 6 octobre 1898.

La Commission décide que notification du classement du regard Saint-Martin sera transmise à la direction des Travaux.

10. — Observations relatives aux fontaines marchandes.

M. Alfred Lamouroux informe la Commission que M. Arsène Lopin, conseiller municipal, a demandé, au cours de la séance du 11 décembre 1899, qu'une photographie soit prise de la fontaine marchande de la rue de l'Université, fontaine qui va prochainement être démolie. M. Alfred Lamouroux ajoute que le nécessaire a été fait auprès de M. le conservateur du musée Carnavalet pour que le cliché fût pris.

M. Lucien Lambeau, à propos de la démolition de la fontaine dont il s'agit, informe la Commission qu'il existe encore à Paris onze fontaines marchandes, dont il croit intéressant de donner la désignation :

La fontaine du cloître Saint-Merri, rue du Renard, 28.

La fontaine de Courcelles, rue de Courcelles, n° 13.

La fontaine de la Boule-Rouge, rue de la Boule-Rouge, 5.

La fontaine de Montreuil, rue de Montreuil, n° 2.

La fontaine de Gentilly, boulevard d'Italie, n° 17.

La fontaine de Vaugirard, rue de l'Abbé-Groult, 125 *bis*.

La fontaine d'Isly, rue du Département, 1.

La fontaine d'Allemagne, rue d'Allemagne, n° 111.

La fontaine de Belleville, rue Pelleport, n° 151.

La fontaine du Père-Lachaise, rue des Pyrénées, 245.

Et enfin la fontaine de l'Université, rue de l'Université, 81.

La fontaine marchande, ajoute M. Lucien Lambeau, peut être considérée comme un vestige du passé; c'est à ce titre qu'il en entretient la Commission du Vieux Paris. Elle n'est plus, pour le Parisien, abondamment pourvu d'eau qu'il paie toujours, mais n'achète plus depuis longtemps, qu'un souvenir dans lequel il entrevoit vaguement le légendaire porteur d'eau à bretelles, si souventes fois caricaturé par le crayon des Daumier, des Gavarni, des Cham.

Un arrêté du 27 janvier 1865, signé du préfet Haussmann, régissait autrefois et régit encore aujourd'hui les fontaines marchandes et établissait le tarif de la vente : 100 litres d'eau coûtaient 0 fr. 10 c., et le puisage était fixé à 0 fr. 01 c. le seau.

Les préposés à la vente, ou receveurs, fonctionnaires de la Compagnie des eaux, étaient tenus de subir un examen devant l'ingénieur en chef, ils étaient divisés en plusieurs classes et recevaient, en plus du logement dans la

Digitized by Google

maison à laquelle attenait la fontaine, des appointements variant de 2,000 francs à 500 francs.

A cette époque, vers 1860, la recette de ces fontaines — qui ne distribuaient cependant que de l'eau de Seine — s'élevait à la somme de 700,000 francs environ, pour tomber, en 1882, à 40,000 francs (1). Aujourd'hui on peut la considérer comme nulle.

On trouverait certainement des fontainiers qui n'ont jamais été dérangés une seule fois pour vendre un seau d'eau, et si la fonction de receveur existe encore, c'est que la Compagnie générale des eaux, agissant en administration maternelle et reconnaissante, la laisse subsister au profit de ses vieux serviteurs, auxquels elle donne ainsi un complément de retraite.

En 1865, époque à laquelle le préfet Haussmann prit son arrêté de tarification de l'eau des fontaines marchandes, ces dernières étaient au nombre de trente et une, désignées de la façon suivante :

Boule-Rouge, Arcade, Marché Saint-Martin, Saint-Merri, Université, Sèvres, Courcelles, Blanche, Capron, Belhomme, Vaugirard, Allemagne, Isly, Chopinette, Belleville, Père-Lachaise, Gentilly, Montreuil, Panthéon, Courcelles (Ternes), Clichy, Montrouge, Saint-Mandé, Picpus, Charenton, Jussieu, Chaillot, Auteuil, Passy, Neuilly, Arsenal.

Les fontaines marchandes encore existantes ne présentent aucun caractère architectural, pas une d'elles ne figure, d'ailleurs, sur l'ouvrage de Moisy, Normand et autres : *Les Fontaines de Paris*, édité en 1855. La reproduction demandée, de celle de la rue de l'Université, a pour but de conserver le spécimen d'une catégorie de fontaines dont la disparition complète ne saurait tarder longtemps. En ce qui concerne son aspect extérieur et celui de l'immeuble auquel elle est attenante, l'architecte-voyer du VIIe arrondissement s'exprime ainsi : « L'immeuble se com-« pose d'un petit bâtiment isolé sur quatre « faces élevé d'un rez-de-chaussée et partiel-« lement d'un premier étage. La construction « est modeste et de peu de valeur... »

Les autres établissements des diverses administrations des eaux de Paris, y compris les fontaines marchandes, ont été définitivement remis à la Ville, en vertu de l'arrêté des Consuls du 6 prairial an XI, qui s'exprime ainsi en son article 1er :

« Article premier. — Les établissements « hydrauliques connus sous la dénomination « de pompes à vapeur, existantes à Chaillot et « au Gros-Caillou ; la pompe commencée à la « gare ; l'aqueduc d'Arcueil ; la pompe du « Pont-Neuf, dite la *Samaritaine*, et tous les « bâtiments, conduites et dépendances de ces « divers établissements, sont réunis aux eaux « appartenant à la commune de Paris, pour « être régis par une seule et même adminis-« tration. »

M. Lucien Lambeau termine en rappelant à la Commission que le fonctionnement des *fontaines marchandes* remonte à la fin du XVIIIe siècle. De 1774 à 1782, un grand nombre d'établissements particuliers obtinrent l'autorisation de construire des fontaines et de débiter de l'eau aux particuliers moyennant un tarif arrêté par le prévôt des marchands et les échevins (1).

Un peu plus tard intervint, par les soins d'une administration plus unifiée des eaux, la réglementation de la vente au détail, qui donna à Mercier l'occasion d'écrire, en 1782, dans son *Tableau de Paris*, les lignes spirituelles suivantes :

« De quoi ne fait-on pas marchandise dans cette ville extraordinaire ! Une Compagnie se forme pour nous vendre l'eau de la Seine. La Compagnie en fait une espèce de liqueur dont elle vante la dépuration, à l'aide de trente mille imprimés qu'elle distribue. Elle s'étaie des décrets de la Faculté de médecine et des certificats de l'Académie des sciences ; il ne manque plus que des lettres patentes. Elle établit des inspecteurs, des charretiers distributeurs de l'eau unique, un bureau, des commis..... »

Mercier intitule son chapitre : *Eau de la Seine clarifiée*, cette eau est vraisemblablement celle que vendait la *Société des eaux clarifiées* qui, en 1808, avait son siège dans l'hôtel de Lavieuville, rue Saint-Paul, ainsi que le signale M. d'Aucourt, dans sa nomenclature des anciens hôtels de Paris.

L'incident est clos.

---

(1) *Administration de la ville de Paris*, de MM. Maurice Bloch et de Pontich, 1884.

(1) *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*, par les frères Lazare, 1855.

Digitized by Google

11. — Demande d'identification d'une épée suspendue dans l'église de Montereau.

M. Alfred Lamouroux informe la Commission qu'il a reçu de M. Jules Boulogne, 66, rue des Rigoles, une communication tendant à l'identification d'une épée qui serait suspendue à la voûte de l'église de Montereau et qui serait celle de Jean sans Peur, assassiné sur le pont de Montereau.

M. Alfred Lamouroux reconnaît que Montereau, quoique éloigné de Paris, est néanmoins situé dans l'Ile de France, c'est-à-dire dans le Parisis.

Il ajoute que, Jean sans Peur étant également tributaire de l'histoire de Paris, rien n'empêcherait la 1re Sous-commission d'examiner la communication de M. Boulogne.

Renvoyée à la 1re Sous-commission.

Des remerciements seront transmis à M. J. Boulogne pour sa communication.

12. — Communication relative au numérotage des maisons en 1726.

M. Alfred Lamouroux fait part à la Commission d'une intéressante communication de M. Vial, vice-président de la Société historique du faubourg Saint-Antoine, relative aux numéros subsistants du numérotage de 1726.

La communication de M. Vial est renvoyée à la 1re Sous-commission, chargée déjà d'un travail sur le numérotage des rues.

Les remerciements de la Commission seront transmis à M. Vial.

13. — Communication relative à la sépulture de Le Peletier de Saint-Fargeau.

M. Alfred Lamouroux donne communication d'une lettre émanant de M. Fernand Bournon et relative à la sépulture de Le Peletier de Saint-Fargeau.

Des remerciements seront envoyés à M. Fernand Bournon et sa lettre transmise à la 1re Sous-commission pour examen.

14. — Photographie de l'ancienne mairie de La Chapelle.

M. Breuillé propose qu'une photographie soit prise de l'ancienne mairie de La Chapelle, rue de La Chapelle, n° 57.

Adopté.

15. — Vœu tendant à la réfection du dallage du Pont-Neuf.

M. Breuillé signale l'état défectueux dans lequel se trouve le dallage du terre-plein du Pont-Neuf. Il ajoute que la statue de Henri IV semble émerger d'un marécage.

M. Alfred Lamouroux signale également à ce sujet les fumées épaisses et grasses d'un lavoir des environs qui détériorent la statue dont il s'agit.

M. Le Roux dit que le Conseil municipal s'est opposé à la suppression du lavoir indiqué.

M. Alfred Lamouroux répond qu'il n'en demande pas non plus la suppression; il estime qu'on pourrait, dans tous les cas, lui imposer l'obligation d'employer des appareils fumivores.

M. Le Roux répond, en ce qui concerne la défectuosité du dallage, que l'Administration étudie en ce moment un projet d'établissement de plantations sur le terre-plein du Pont-Neuf. Il estime que la proposition de M. Breuillé pourra être étudiée concurremment avec ce projet.

M. Gosselin-Lenôtre demande si ce projet de plantation ne masquera pas la perspective de la Seine et la vue des monuments et des quais voisins.

M. Le Roux répond que ce n'est qu'un projet, mais que toutes les garanties seront prises pour sauvegarder les aspects existants.

La proposition de M. Breuillé est adoptée.

L'observation de M. Lamouroux relative aux fumées sera transmise à la Préfecture de police.

16. — Nomination d'une Commission spéciale chargée d'organiser l'exposition des travaux de la Commission du Vieux Paris.

M. Alfred Lamouroux rappelle à la

Digitized by Google

Commission que M. Bouvard, directeur des services municipaux d'Architecture, a offert, dans une précédente séance, un emplacement dans le pavillon de la Ville, à l'Exposition universelle, pour l'installation des travaux de la Commission du Vieux Paris. Il pense que le moment semble venu d'examiner ce projet d'exposition, qui pourrait être étudié par une Commission spéciale désignée à cet effet.

Il propose de fixer à neuf le nombre des membres de cette Commission, qui seraient désignés par les trois Sous-commissions, à raison de trois membres chacune, avec adjonction des trois secrétaires.

Cette proposition est adoptée.

La Commission décide, en outre, que la présidence en sera confiée à M. Alfred Lamouroux, président de la Commission de permanence.

Suivent les noms des membres désignés par les trois Sous-commissions :

1re Sous-commission :

MM. Selmersheim.
Gosselin-Lenôtre.
André Laugier.

2e Sous-commission :

MM. Le Vayer.
Edgar Mareuse.
Docteur Capitan.

3e Sous-commission :

MM. Edouard Detaille.
Cain.
Garnier.

En conséquence, la Commission chargée d'organiser l'exposition des travaux de la Commission du Vieux Paris est ainsi composée :

M. Alfred Lamouroux, président.

MM. Selmersheim, Gosselin-Lenôtre, André Laugier, Le Vayer, Edgar Mareuse, docteur Capitan, Edouard Detaille, Georges Cain, Garnier.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

7. — Présentation d'un album contenant des reproductions de l'ancienne prison de Sainte-Pélagie.

M. Le Roux soumet à la Commission un album renfermant quatre-vingt-quatre aquarelles représentant les diverses parties de la prison, aujourd'hui démolie, de Sainte-Pélagie. Cet album, dressé par M. Talagrand, greffier d'instruction au tribunal de la Seine, présente le plus grand intérêt. Il contient une foule de renseignements fort intéressants, entre autres une table de tous les prisonniers qui passèrent à la prison, la description des cellules, les inscriptions gravées dans chacune d'elles, etc.

M. Le Roux propose de renvoyer cet album à la 3e Commission, qui appréciera certainement sa valeur artistique et documentaire et pourra faire à la Commission plénière une proposition d'achat pour le musée Carnavalet.

Renvoyé à la 3e Commission.

18. — Transmission aux services compétents et aux personnes intéressées des décisions prises au cours de la séance du 7 décembre 1899.

M. le Président fait connaître à la Commission que les décisions prises à la dernière séance ont été transmises de la façon suivante par M. Lucien Lambeau, l'un des secrétaires de la Commission :

A M. le Président du Conseil municipal :

Les remerciements de la Commission au sujet de la restauration de la statue de Desaix.

A M. le Secrétaire général de la Préfecture :

Le vœu tendant à la réunion de l'hôtel de Rohan aux Archives nationales et à l'installation des archives notariales.

A M. le directeur des services municipaux d'Architecture :

1° La notification des matériaux à retenir à la suite de l'expropriation des maisons sises rue Saint-Merri;

2° La notification des matériaux à retenir à la suite de l'expropriation de la rue du Four, 25.

3° La protestation de la Commission relative à la construction d'un étage sur le portique de l'Ecole de médecine;

4° Le vœu tendant à l'exécution de fouilles générales dans l'église Saint-Pierre-de-Montmartre;

5° Les observations de la Commission au sujet de fouilles opérées à l'intérieur du temple des Billettes;

6° Le vœu tendant à la restauration de la

Digitized by Google

balustrade de la terrasse du bord de l'eau au jardin des Tuileries;

7° Les observations de la Commission au sujet de la reconstruction de l'hôtel Regina, rue de Rivoli, et d'une plaque de la compagnie « la France »;

8° Les observations de la Commission au sujet des plantations du nouveau square de la Sorbonne.

A M. le chef du service des Beaux-arts :

1° Les décisions de la Commission au sujet de la peinture de Le Sueur, installée au Louvre, représentant la Chartreuse de Paris;

2° La décision relative au classement des regards des anciennes eaux et de l'hôtel Scipion.

A M. Bienvenuë, ingénieur en chef du Métropolitain :

Les remerciements de la Commission pour l'envoi de photographies des chantiers du Métropolitain.

A M. Barras, chef du bureau du Domaine :

Les remerciements de la Commission pour l'envoi des copies des actes de vente à la Ville de l'hôtel de Lauzun et de l'ancienne Faculté de médecine.

A M. le conservateur du musée Carnavalet :

1° Les décisions de la Commission au sujet de deux tableaux appartenant à la Ville, provenant du Tribunal de commerce et déposés au musée de Versailles;

2° Les décisions prises concernant des reproductions à faire.

A MM. Dariès, conducteur municipal; Brette, de Ménorval, Boulogne, Maret-Leriche, les remerciements de la Commission au sujet de donations ou de communications faites par eux.

19. — Rapport sur le livre offert à la Commission du Vieux Paris par M. Dariès.

M. Tesson donne lecture du rapport qu'il a été chargé de présenter sur le livre *Distributions d'eau* offert par l'auteur, M. Georges Dariès.

Messieurs,

Le livre de M. Dariès est un manuel technique destiné à la bibliothèque des conducteurs de travaux publics. C'est un ouvrage très complet, précieux aux spécialistes; l'on y trouve, avec les données scientifiques et les progrès les plus récents de l'hydraulique, des exposés méthodiques et des formules d'un intérêt pratique considérable.

Cet ouvrage se rattache par deux points aux travaux de la Commission du Vieux Paris : 1° Il y est traité du système des sources de Belleville et du Pré-Saint-Gervais, qui captées vers 1100 furent utilisées jusqu'en 1860 pour l'alimentation publique; 2° l'auteur, M. Dariès, a dans ses fonctions de conducteur municipal la surveillance et l'entretien des anciens ouvrages établis à des époques diverses pour l'adduction de ces sources. Les robustes regards qui viennent d'être classés et les aqueducs non moins résistants qu'ils desservent sont ainsi sous la direction d'un chef de service qui les connaît bien dans tous leurs détails, et qui ne pourra manquer de s'intéresser à leur conservation, tant pour garder à l'admiration des Parisiens un témoignage du labeur considérable accompli dans les siècles passés par leurs édiles, que pour empêcher les accidents de diverses sortes qui pourraient résulter de l'abandon des vieilles pierrées.

J'ai l'honneur de proposer que des remerciements soient adressés à M. Dariès pour l'envoi de son savant ouvrage.

Paris, le 12 janvier 1900.

Tesson.

20. — Visite du nouveau square de la Sorbonne.

M. Tesson dit que, conformément aux résolutions prises par la Commission dans sa dernière réunion plénière, la 1re Sous-commission a été voir le nouveau square récemment établi sur le terrain Delalain, entre le musée de Cluny et la nouvelle Sorbonne, afin d'examiner si, comme cela a été dit, les arbres apportés dans ce square pouvaient gêner la vue des deux monuments que l'on aurait eu précisément l'intention de dégager en empêchant la construction de maisons de rapport.

M. Formigé, architecte, chef du service des Promenades, accompagnait la délégation formée de MM. Selmersheim, docteur Capitan, Jules Périn, Lucien Lambeau et Tesson.

M. Selmersheim dit que le square établi devant le musée de Cluny n'aurait donné lieu

Digitized by Google

à aucune critique, si sa création ne résultait pas d'une intention particulière et essentielle qui consiste à donner de l'air aux façades du musée de Cluny et de la nouvelle Sorbonne, de telle façon que l'aspect des deux édifices se trouve mis en valeur. Or, l'on a transplanté dans le nouveau square un arbre énorme, taillé en éventail, qui empêche d'apercevoir l'ensemble de la façade de l'hôtel de Cluny.

Lorsque les branches se développeront et qu'elles seront recouvertes de leur feuillage, la vue sera masquée encore davantage. Il semble que, pour un square à destination déterminée, l'on aurait pu choisir une essence d'arbre moins massive.

L'on a aussi remarqué l'effet choquant du petit kiosque du modèle habituel de la Ville, parait-il, dont le profil est néanmoins très disgracieux à côté de l'architecture de l'hôtel de Cluny.

M. Lampué dit qu'il faut mettre de la verdure dans les squares et que les arbres y sont indispensables.

M. Selmersheim partage cette manière de voir, mais croit que l'on aurait pu mettre des arbres moins lourds.

M. Sellier fait observer que l'arbre et le kiosque masquent désagréablement une partie de la façade de l'hôtel de Cluny et qu'on aurait pu les installer l'un et l'autre de l'autre côté du square, c'est-à-dire en bordure de la rue de Cluny.

M. le Président fait observer que les craintes, justifiées d'ailleurs par le légitime souci de la beauté des aspects parisiens, sont peut-être un peu exagérées, et que l'on pourrait attendre un peu pour juger de l'effet du feuillage.

M. le docteur Capitan, en se ralliant à la proposition de M. le Président, ajoute qu'en ce qui concerne l'arbre dont a parlé M. Selmersheim il ne faut pas prendre de décision définitive; qu'il faut attendre la belle saison avant de se prononcer et faire revenir l'affaire devant la Commission si l'aspect de l'hôtel de Cluny et de la nouvelle Sorbonne est déparé comme on le redoute aujourd'hui.

M. le Président répond que la question reste entière et sera soumise à nouveau à la Commission, s'il y a lieu. Toutefois, il lui paraît que les critiques sur l'emplacement du kiosque peuvent être dès maintenant suivies d'une résolution.

M. Selmersheim propose que le kiosque soit reporté à droite du square, du même côté que l'autre édicule, c'est-à-dire en bordure de la rue de Cluny.

Cette proposition est adoptée.

M. J. Périn ajoute que la Commission a examiné le groupe en marbre de M. Tony Noël, dont voici l'explication ; le sculpteur a voulu faire une œuvre d'allusion patriotique en traduisant ce vers de Virgile :

Uno avulso, non deficit alter.

Un soldat tombe, un autre le remplace : le second ramasse l'arme du premier, en se garant avec son bouclier des traits de l'ennemi, pour retourner au combat.

Le groupe, mis en place, s'interprétera difficilement ; il ne présente aucun intérêt local pour le quartier.

M. J. Périn renouvelle ses regrets que sa proposition n'ait pas prévalu, proposition de placer là une reproduction en bronze de la statue de l'empereur Julien, qui aimait tant « sa chère Lutèce » : une inscription aurait rappelé qu'il avait été proclamé *imperator* par ses soldats dans le palais des Thermes ; elle aurait rehaussé l'intérêt de ces ruines romaines.

21. — Communication au sujet du palais de la Chambre des députés.

M. Gosselin-Lenôtre dit que la Chambre des députés a adopté en principe un projet de transformation de l'ancien hôtel de Condé, qu'elle occupe actuellement, et que ce palais, le seul qui soit resté à Paris dans son intégralité, va être dénaturé complètement par le fait de la couverture de la cour. On ne peut s'opposer en rien à cette transformation, décidée en principe, et qui doit fatalement s'accomplir. Mais on pourrait émettre un vœu de protestation et se hâter, pendant qu'il en est temps encore, de faire prendre des vues de l'état actuel.

M. le Président demande s'il y a une objection à ce vœu qui, en temps que protestation, lui paraît une critique.

M. Alfred Lamouroux dit que la protestation peut, dans ce cas précis, revêtir la forme d'un vœu de regret.

Adopté.

Digitized by Google

22. — Découverte de vestiges anciens sous le théâtre de l'Odéon.

M. Gosselin-Lenôtre informe la Commission de la découverte de vestiges anciens : poteries, os taillés, etc., dans une fouille pratiquée dans le sol du théâtre de l'Odéon.

Il est décidé qu'une délégation se rendra sur place à l'issue de la réunion pour examiner les objets découverts.

23. — Visite de caves anciennes rue de Cluny, 11.

M. Tesson, au nom de la 5e Sous-commission, dit que, grâce à l'obligeance de M. Jules Périn, on a pu, après la visite du square de Cluny ci-dessus, aller voir les anciennes caves gothiques situées en partie sous le n° 11 de la rue de Cluny.

M. Selmersheim a établi la fiche suivante :

Au-dessous de la maison portant le n° 11 de la rue de Cluny, immeuble moderne sans caractère, se trouve un deuxième étage de caves présentant les caractères du XIVe siècle enclavé dans les fondements de la nouvelle maison, qui en laissent voir les principales dispositions.

Il paraît subsister une salle complète formée de quatre voûtes en croisée d'ogives, dont les arcs retombent sur une colonne cylindrique et sur des culs-de-lampe encastrés dans les vieilles murailles bâties en pierre d'appareil. La construction est très simple, le chapiteau de la colonne et les culs-de-lampe sont dénués de sculpture, mais formés de moulures très bien agencées ; le profil des arcs est formé de faces planes, ainsi qu'il est d'usage dans les caves ou celliers de la même époque. Le sol est exhaussé dans une hauteur que nous n'avons pu apprécier, et en vue, sans doute, des crues de la Seine.

Cette construction paraît civile, si on se reporte au plan de Verniquet et à celui de Jacoubet, on voit que cette maison faisait partie d'un ilot situé entre les rues du Cloître-Saint-Benoît et Saint-Jacques d'une part, et la rue des Mathurins et la place du Cloître-Saint-Benoît d'autre part. L'entrée devait être rue du Cloître-Saint-Benoît, et, si l'on consulte la *Topographie du vieux Paris*, volume de la région centrale de l'Université, on lit, page 81, à l'article « Rue du Cloître-Saint-Benoît » :

« Cette voie n'était, en réalité, qu'une sorte « de couloir longeant l'église, ainsi que les « maisons canoniales de Saint-Benoît, et des- « servant les granges et les caves où étaient « déposées les redevances en nature aux- « quelles avait droit le clergé de cette « église. Celui de Notre-Dame y possédait « également un abri pour la part de récolte « qui lui était due..... »

Si l'on rapproche cette citation du caractère et de la position en deuxième étage sous le sol de ces substructions, il est plausible de croire que les caves du n° 11 de la rue de Cluny ont appartenu à un bâtiment ancien du prieuré de Saint-Benoît.

Il serait intéressant de relever un plan et une coupe de cette cave et d'y joindre une ou deux vues photographiques.

Paris, le 23 décembre 1899.

Selmersheim.

M. Jules Périn, qui connaît sa « Montagne Sainte-Geneviève souterraine », dit, de son côté, que l'identification de ces caves paraît pouvoir être faite avec certitude. Elles sont situées sous le cloître Saint-Benoît, dont elles faisaient partie.

Le cloître Saint-Benoît est ainsi décrit par Hurtaut et Magny, v° cloître Saint-Benoît : « Sa première et principale issue est dans la rue des Mathurins ; la seconde est une arcade dans la rue Saint-Jacques ; la troisième conduit à la Sorbonne ; la quatrième, qui est le long des charniers, a sa sortie par la rue Saint-Jacques.

« Ce cloître était vaste ; on y portait, après la moisson et les vendanges, les redevances en grains et en vin affectées aux chanoines ». Même auteurs v° Benoît (Saint-).

Le 9 avril 1809, par M. et Mme Monge, étaient vendues à un sieur Auguste deux maisons, avec cette désignation (par acte reçu par Me Defauconpret, notaire à Paris) : « La maison Cloître Saint-Benoist est numérotée 3 ; elle est construite sur l'emplacement du cy-devant Cloître Saint-Benoist, la seconde à gauche, en entrant par la rue des Mathurins, consistant en un bas édifice sur la rue, de trois croisées de face... » La maison de la rue du Cloître-Saint-Benoît, ainsi décrite, existe encore, englobée qu'elle est dans le n° 11 de la rue de Cluny. (Titre de propriété de M. Vallet, obligeamment communiqué par lui.)

M. Ch. Normand dit qu'il possède le plan de ces caves ogivales dressé par M. Picq, architecte, et qu'il les tient à la disposition de la Commission.

La Commission décide de faire relever un

Digitized by Google

plan et une coupe des caves et d'en prendre une vue photographique.

24. — Rapport présenté par M. Lucien Lambeau, au nom de la 1re Sous-commission, sur un tableau placé dans l'église Saint-Gervais et attribué à Albert Durer par l'administration de l'église.

M. Lucien Lambeau donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

M. Maret-Leriche, critique d'art, a saisi la Commission du Vieux Paris d'une communication dont la conclusion préconise la reprise pure et simple, ou l'échange contre un autre tableau, d'une peinture sur bois représentant la *Passion de Jésus-Christ*, placée dans l'église Saint-Gervais, et qu'une inscription attribue à Albert Durer.

Avant de se prononcer sur le fond de la question, la 1re Sous-commission a bien voulu nous charger du soin de rechercher l'état civil du panneau dont il s'agit et d'établir, autant que possible, son identification.

Nous devons dire, tout d'abord, qu'un certain nombre d'experts et d'amateurs protestent depuis longtemps contre l'attribution de cette peinture à Albert Durer; cette attribution, cependant, ne saurait nous étonner, car, chaque fois qu'il a été question de cette peinture dans les différentes publications parisiennes, le nom du grand peintre de Nuremberg a toujours été prononcé. Et puis, il faut le reconnaître, l'inscription de Saint-Gervais, par sa tranchante affirmation : « Peint par Albert Durer en 1500 », a puissamment contribué à répandre cette croyance.

Parmi les protestataires, nous voulons citer M. Fernand Bournon, le distingué archiviste qui, dans *Les rectifications et additions à l'histoire de l'abbé Lebeuf*, a écrit les lignes suivantes :

« Nous ne parlerons du tableau peint sur bois qui décore une des chapelles du côté gauche (de Saint-Gervais) que pour protester une fois de plus contre l'attribution qui en a été faite à Albert Durer dans une inscription trop hardie. Depuis longtemps les connaisseurs y ont vu une peinture postérieure de plus de cinquante ans au maître nurembergeois et certainement indigne de lui. »

L'inventaire des richesses d'art de la ville de Paris l'attribue définitivement à *Aldegraever* (Henri), peintre et graveur, né à Soest (Westphalie), en 1502, élève d'Albert Durer, et mort en 1562.

Cet inventaire donne comme indication, que ce tableau provient de l'église du Saint-Sépulcre à laquelle il avait été donné en 1575. Il ajoute qu'il fit partie des peintures remises en 1818, par le musée du Louvre, à la ville de Paris. Enfin, il termine par le commentaire suivant : « Il a été souvent attribué à Albert Durer. »

Nous avions espéré trouver quelques indications dans l'Inventaire général des richesses d'art de la France, mais nous avons constaté, à notre grand regret, que la partie qui contiendra l'église Saint-Gervais n'est pas encore imprimée.

Nous devons dire, d'ailleurs, que nous n'avons pas été plus favorisé en ce qui concerne les recherches faites par nous dans les ouvrages des vieux historiens parisiens. Un seul, peut-être, en parle, mais d'une façon si vague que nous n'oserions affirmer que ce soit à cette peinture qu'il fait allusion. Thiéry, en effet, dans son *Almanach du voyageur à Paris*, 1784, donne cette indication, à l'église du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis :

« Sur le devant de l'autel est une descente « de croix, peinte sur bois, tableau fort ancien « et estimé. »

Thiéry, il est vrai, ne fit que reproduire ce qu'avait écrit d'Argenville, le fils, en 1770, à savoir :

« On a placé au devant de l'autel une des« cente de croix peinte sur bois : tableau an« cien, fort estimé. »

L'abbé Lebeuf, lui-même, qui fut chapelain de l'église collégiale du Saint-Sépulcre, dans laquelle il fut inhumé en 1763, n'en fait pas mention dans son *Histoire du diocèse de Paris*, pas plus d'ailleurs que des autres tableaux décorant cette église.

Nous en trouvons cependant une indication plus certaine dans les *Annotations* que fit H. Cocheris dans sa réédition, en 1863, de l'ouvrage de l'abbé Lebeuf.

Cet auteur écrit, à propos de l'église du Saint-Sépulcre, que « neuf petits tableaux « peints sur bois, dans le goût d'Albert Durer, « et qui représentaient la *Passion de Jésus-« Christ*, furent portés, sous la Révolution, « par Lenoir, au musée des Petits-Augustins. »

Nous remarquons, ici, un défaut d'exacti-

Digitized by Google

tude dans ce texte; il ne s'agissait pas de *neuf petits tableaux*, mais d'une composition divisée en neuf compartiments séparés par une torsade dorée : un grand, dans le milieu, flanqué de quatre à droite et de quatre à gauche.

Et H. Cocheris ajoute, en ses annotations bibliographiques, qui font de lui un historien qu'on ne saurait trop estimer, que les Archives nationales possèdent un inventaire des œuvres d'art décorant l'église du Saint-Sépulcre.

Nous avons pu consulter, en effet, dans la section administrative (1) un inventaire des tableaux de l'église du chapitre du Saint-Sépulcre, dressé par Doyen et daté du 6 décembre 1790. Ce Doyen était probablement un expert désigné par la Commune de Paris pour dresser l'inventaire en question, de même qu'un autre expert, Mouchy, avait été chargé de la partie relative aux sculptures.

En ce qui concerne le panneau qui nous occupe, comme d'ailleurs pour tous les autres, Doyen se montra fort laconique. Il le mentionne simplement par ces lignes :

« Autre chapelle. — La passion de Jésus-« christ en neuf sujets peints sur bois dans le « goût d'Albert Durer. »

Et il termine par cette appréciation peu compromettante :

« Ce tableau est curieux. »

Si Doyen lui trouva un intérêt, il n'en fut pas de même des religieux du chapitre, qui ne semblent guère en apprécier la valeur. Du moins ne l'indiquent-ils pas dans la déclaration des biens du chapitre du Saint-Sépulcre de Paris, fournie par les chanoines le composant, en exécution des décrets de l'Assemblée nationale des mois de novembre 1789 et janvier 1790.

On sait qu'en vertu de ces décrets, tous titulaires de bénéfices, de quelque nature qu'ils soient, et tous supérieurs de maisons et établissements ecclésiastiques, sans aucune exception, étaient tenus de faire, devant les juges royaux ou les officiers municipaux des lieux, une déclaration détaillée de tous leurs biens mobiliers et immobiliers.

Dans cette déclaration de biens, au bas de laquelle tous les chanoines apposèrent leur paraphe, aucune mention n'est faite du panneau expertisé par Doyen.

(1) A. N., carton S. 922.

Nous y relevons l'indication suivante :

« Mobilier.

« Déclarent, en outre, les dits chanoines du « Saint-Sépulcre, que le mobilier de leur « église consiste dans les objets suivants.

. . . . . .

« Tableaux.

« Une résurrection de Le Brun, au maître-« autel, cinq autres tableaux aux autres « autels dont un saint Jérôme, de La Hire, un « saint Sébastien, du Bauzin, élève du Guide, « cinq grands tableaux sur le côté droit de la « nef, deux ou trois autres épars dans l'église, « cinq dans la sacristie, mais n'étant tous « d'aucun mérite et de très peu de valeur. »

On le voit par cette courte énumération, les chanoines ne mentionnent pas et par conséquent apprécient probablement fort peu le tableau qui fait l'objet de nos recherches. Ils l'eussent, sans cela, cité comme ils citèrent ceux de Le Brun, de La Hire et du Bauzin.

Enfin, une courte allusion y est encore faite dans le procès-verbal de la suppression des chanoines du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis et d'apposition des scellés sur le mobilier de l'église, du jeudi 2 décembre 1790, dressé par M. Deyeux, officier municipal et commissaire, à la requête de M. le Procureur, syndic de la commune de Paris.

L'allusion est la suivante :

« Dans une chapelle ensuite, appelée la Résur-« rection :

« Item — une face d'autel de bois peinte en « jaune, un tableau aussi peint sur bois repré-« sentant la passion de Jésus-Christ, ladite « chapelle est fermée par une grille de bois « doré et sculptée. »

On nous excusera d'avoir aussi longuement insisté sur la période révolutionnaire, pour ce qui concerne l'église du Saint-Sépulcre. Encore qu'elle ne nous ait rien révélé de précis et de complet sur l'identification recherchée, cette période a pour nous une importance en ce qu'elle touche au moment où Alexandre Lenoir emportera le pseudo Durer aux Petits-Augustins.

Nous espérions être plus heureux en fouillant les « archives du Musée des monuments français » dans la partie appelée « Les papiers de Lenoir ».

Les renseignements y sont des plus sommaires et absolument insuffisants pour nous

Digitized by Google

renseigner sur ce qu'est exactement le panneau en question.

Nous trouvons dans le 2e volume, p. 254, la mention suivante :

« État général des tableaux et autres objets « qui ne tiennent point à la collection des mo- « numents français et qui se trouvent déposés « provisoirement dans le musée de la rue des « Petits-Augustins. »

. . . . . .

« du Sépulcre. »

« Grands tableaux. »

. . . . . .

« Moyens tableaux. »

« ... 79. — Un tableau à compartiments « représentant « la Passion », peint sur bois, « attribué à Abdegraef. »

Ici, une annotation signée J. G. (M. Jules Guiffrey) s'exprime ainsi : « Lenoir veut évidemment dire : Aldegrever. »

Une seule chose est à retenir, cependant, dans ces quelques mots, c'est que Lenoir l'attribue à Abdegraef ou Aldegrever.

Aux archives du musée du Louvre, où le tableau vint en sortant des « Petits-Augustins », les documents sont de mince importance.

Après de soigneuses recherches de M. l'Archiviste qui, très obligeamment, s'était mis à notre disposition, l'indication suivante nous fut transmise :

« Il est inventorié sous le n° 1. — Inventaire « du 1er janvier 1816 (P. 3). — Ecoles du « Nord. »

Et M. l'Archiviste ajoute : « L'attribution est toujours douteuse. »

En ce qui concerne les archives de Saint-Gervais, elles ne possèdent aucune indication et aucun document sur son affectation à l'église en 1818, ainsi que l'indique l'inventaire de la Ville. On y a simplement souvenance que, pendant la seconde Restauration, à la suite d'une pétition des paroissiens réclamant la restitution des œuvres d'art ayant, avant la Révolution, décoré leur église, un lot de tableaux et de sculptures fut envoyé à la paroisse par l'Administration qui en avait le dépôt.

Dans ce lot figurait *la Passion de Jésus-Christ* provenant du Saint-Sépulcre.

Et c'est tout.

Nous ne pûmes, et pour cause, obtenir aucun autre renseignement : les archives, comme nous le disons plus haut, étant dépourvues de tous documents à ce sujet.

Il nous restait à connaître à quelle source le rédacteur de l'*Inventaire des œuvres d'art de la Ville* avait puisé son indication de l'attribution définitive à Aldegraever et la date de sa donation au Saint-Sépulcre.

Avec la plus grande amabilité, M. A. de Champeaux, le très distingué conservateur de la bibliothèque de l'Union centrale des arts décoratifs, alors fonctionnaire du service des Beaux-arts de la Ville, voulut bien nous transmettre les renseignements suivants :

« Le tableau d'Aldegraever provient primitivement de l'église collégiale du Saint-Sépulcre ; il fut transporté à Saint-Leu lors de la démolition de la collégiale (deuxième moitié du XVIIIe siècle) et il fut recueilli par Lenoir, qui l'envoya au nouveau muséum du Louvre, et concédé plus tard à la ville de Paris. Dans son *Guide de l'artiste à Paris*, 1786, Thierry dit qu'il a été donné au Sépulcre en 1575 ; il ne dit pas par qui, mais Thierry est un auteur sûr et très au courant de tout ce qui concerne l'art. Le panneau porte le monogramme d'Aldegraever qui est à peu près le même que celui d'Albert Durer, aussi les Custodes se sont-ils empressés de l'attribuer à ce dernier pour augmenter l'intérêt de la pièce qu'ils avaient à montrer et pour solliciter *una buona mancia* plus forte. En somme, ce n'est qu'un tableau curieux parce que les peintures allemandes sont rares en France. »

Nous pensons qu'il y a lieu de tenir pour bons les renseignements fournis par notre obligeant correspondant ; aussi bien il nous semble que nous avons à peu près épuisé toutes les sources susceptibles de nous fournir des indications précises.

En ce qui concerne la solution préconisée par M. Maret-Leriche, à savoir la remise du tableau au musée du Louvre contre échange, nous ne saurions l'accepter. Nous pensons que les raisons qui, en 1818, décidèrent ce musée à s'en dessaisir au profit de la ville de Paris, sont encore plausibles aujourd'hui ; d'autant que cette affectation fut faite en pleine liberté et sans caractère de restitution, puisque le tableau provenait d'une église vendue et démolie pendant la Révolution. Nul doute que si le Louvre lui avait reconnu la valeur considérable que semble lui attribuer le pétitionnaire, il l'eût conservé dans ses galeries.

Nous proposerons donc le passage à l'ordre du jour sur la proposition de M. Maret-Leriche.

Digitized by Google

Comme sanction à nos recherches et en raison de l'affirmation apportée par l'*Inventaire de la Ville* et les documents probants fournis par son rédacteur, M. A. de Champeaux, nous demanderons également à la Commission d'émettre un vœu tendant à changer l'inscription actuelle du tableau et à la remplacer par la mention suivante :

« *Peint par Aldegraever, élève d'Albert Durer.* »
« *Ecole allemande du* XVIe *siècle.* »

Signé : Lucien Lambeau.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

25. — Communication de M. Charles Sellier relative à la dénomination de la rue du Château-Landon et observation sur les noms des rues.

M. Charles Sellier appelle l'attention de la Commission sur la façon dont certains anciens noms de rue sont à présent défigurés comme orthographe, et partant méconnus comme origine. Or, comme rien n'est plus vivace que l'erreur, il importe d'y remédier, si l'on tient à conserver les souvenirs du vieux Paris qui restent encore attachés à la plupart des noms de nos rues et dont notre administration municipale devrait avoir un pieux souci. L'exemple suivant peut suffire pour démontrer l'utilité de cette observation.

Il s'agit d'une voie publique, assez ancienne, du 10e arrondissement, qui part du faubourg Saint-Martin pour aboutir au point de rencontre des boulevards de La Chapelle et de La Villette, et dont la dénomination actuelle est aussi inexacte dans son orthographe que dans l'origine ou l'étymologie qui lui est attribuée, depuis quelque cinquante ans, par voie administrative. Nous voulons parler de la rue encore dite officiellement *de Château-Landon*, malgré les très précises et décisives explications déjà présentées, d'une part, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France* (année 1891, p. 23 et 24), et dans la *Correspondance historique et archéologique* (année 1894, p. 3), d'autre part.

En effet, la *Nomenclature des voies publiques et privées*, édition de 1898, appelle la voie en question *rue de Château-Landon* et dit (page 141) qu'elle « doit son nom à un village important, ainsi appelé dès 1686 ».

Or, on ne connaît guère de ce nom, dans nos contrées, qu'une petite ville, assez importante, il est vrai : c'est l'ancienne résidence des comtes du Gâtinais, appelée, dès le XIIe siècle, *Castrum Landonis*, et depuis lors *Château-Landon*, à présent chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fontainebleau et peuplé de 2,400 habitants. D'où il suit qu'en 1686, il y avait bel âge que le nom de *Château-Landon* courait les champs et les parchemins.

Quant à la rue qui nous occupe, voyons un peu ce qui en a été dit avant nous. Jaillot n'en parle point dans son texte, et son plan, en 1775, n'indique aucune dénomination la désignant, et ne la représente que comme un chemin conduisant *aux Vertus*.

Cependant, ce chemin était déjà connu au XVIIe siècle sous son vocable actuel : témoin le plan de Jouvin de Rochefort, de 1672, où il figure avec la dénomination de *rue Château-Landon*. Le plan de Deharme, de 1763, puis celui de Verniquet, quarante ans plus tard, répètent la même indication de nom, avec cette différence que le mot *Château-Landon* est précédé de l'article contracté *du*. Depuis lors, et jusque vers 1855, les plans de Paris désignent cette rue, les uns sous le nom de *rue du Château-Landon*, les autres sous celui de *rue Château-Landon*. Enfin, depuis 1855, c'est définitivement la *rue de Château-Landon*; c'est-à-dire la préposition *de* a remplacé le mot *du*. Pourquoi ce changement, si léger soit-il?

Maintenant, ouvrons un peu les livres. La Tynna, dans son *Dictionnaire des rues de Paris*, édition de 1816, dit *rue Château-Landon*, sans article contracté, comme sans préposition; il avoue, de plus, son entière ignorance quant à la signification du nom. Après lui, les frères Lazare, dans les deux éditions, 1844 et 1855, de leur *Dictionnaire*, disent *rue de Château-Landon*, avec la préposition *de*, et prétendent que cette rue est ainsi appelée parce qu'elle se dirige vers la commune de ce nom. Or personne n'ignore que Château-Landon se trouve situé à huit lieues au delà de Fontainebleau, en d'autres termes, dans une direction diamétralement opposée à celle de la plaine des Vertus. Après cela, tous les chemins mènent à Rome. A son tour, Frédéric Lock, également auteur d'un *Dictionnaire des rues de Paris*, publié vers 1855, y dénomme la rue en question *rue Château-Landon*, sans *de* ou *du*; puis il ajoute que ce nom est celui d'une ville de France, connue par ses carrières de belles pierres de taille.

C'est sans doute ce qui a fait dire à peu près la même chose à Alfred Delvau dans un autre dictionnaire du même genre, imprimé à la

Digitized by Google

suite du *Nouveau Paris*, de La Bédollière, paru en 1861; mais il l'a exprimé sous forme interrogative en ces termes : « Est-ce parce « qu'elle (cette rue) se dirige vers la commune « de Château-Landon? Est-ce parce qu'on a « commencé à la bâtir vec les excellentes « pierres à bâtir des carrières de cette com- « mune? Nous l'ignorons. » Comme Lock, Delvau a écrit *rue Château-Landon*.

En conséquence, il semblerait résulter que c'est la proximité des grands dépôts de pierre à bâtir établis déjà depuis longtemps entre les deux gares des chemins de fer de l'Est et du Nord, qui aurait amené Lock et Delvau à songer aux pierres de Château-Landon en rapprochant leur souvenir du nom de notre rue, sans se rendre compte évidemment que la plupart des pierres qu'on entasse dans ces dépôts proviennent des vallées de l'Oise et de la Meuse. Mais comment auraient-ils pu songer à faire ce rapprochement, s'ils avaient eu connaissance, rien qu'à la vue de nos anciens plans, que le nom de Château-Landon existait déjà dans la région dès le XVIIe siècle ?

Quoi qu'il en soit, ce que les frères Lazare, puis Lock et Delvau, croient savoir le mieux, c'est que la rue de Château-Landon s'appelait primitivement le *chemin des Potences*, à cause d'une ancienne *justice*, succursale de Montfaucon, construite dans ces parages, en 1416, pour le compte de la Prévôté du Roi (Sauval, t. II, p. 613). Mais le plan de Verniquet nous montre que ce sinistre vocable de *chemin des Potences* était appliqué à la partie *extra muros* de l'ancien chemin de la Chapelle (aujourd'hui rue Philippe-de-Girard), sur le bord duquel le plan de Roussel de 1730 indique d'ailleurs deux moulins à vent : le *moulin des Potences* et le *moulin des Sureaux*.

De son côté, Lefeuve, dont il faut se garder de trop mépriser le bavardage, prétend avoir tranché la question (t. IV, p. 617) : « Château- « Landon, dit-il, n'était ni un village, ni un « nom de famille, comme l'ont cru certains « chroniqueurs; c'était tout bonnement un « castel, construit pour quelque sieur Landon, « sous Louis XIV, puis quelque temps maison « de campagne de la congrégation de Saint- « Lazare. Au n° 39 se retrouve cet ancien lieu « de plaisance; le jardin du 41 en dépendait « évidemment, ainsi que des terrains assez « considérables par derrière. »

Eh bien, Lefeuve est à peu près dans la vérité; nous en avons acquis la certitude en parcourant les titres domaniaux des prêtres de la Mission de Saint-Lazare, conservés aux Archives nationales sous la cote S 6594. Ainsi, à l'article 24 du carton 9 de cette cote, on voit des ordonnances, datées des années 1700 et 1701, émanant du capitaine des chasses de Castelan, pour la mise en marais des terres du Champ-Saint-Laurent et du *Château-Landon*. Puis, à l'article 8 du même carton, un titre parle enfin d'une maison appelée *Château-Landon* ou *Maison-Rouge* et relevant de la censive seigneuriale de Saint-Lazare, qui était située, avec ses dépendances, au bout du faubourg Saint-Laurent, et tenait, par derrière, au chemin de la Chapelle, *alias* des Potences, et par devant au chemin d'Aubervilliers ou des Vertus, à présent rue de Château-Landon. Cette maison fut vendue, en 1687, par Marie David à Jean Robert, curé d'Etrépagny, qui la revendit, en 1708, à Brice, marchand de vin à La Villette; l'année suivante, ledit Brice la céda à son tour à Caron, marchand de grains, avec le moulin des Sureaux, que nous avons mentionné ci-dessus et qui était voisin du moulin des Potences et situé en arrière du Château-Landon. Une pièce du carton S 6722 spécifie que le Château-Landon, ou Maison-Rouge, fut vendu, le 21 mai 1773, par Louis-J.-B. Durue, marchand épicier, à Pierre-André Letierce, bourgeois de Paris. Cette maison, dit la pièce, était sise à Paris, « près la barrière des Vertus, faubourg Saint-Martin, sur la chaussée *du Château-Landon*, allant aux Vertus ».

Il est évident que ce Château-Landon n'offre, quant à présent, rien de bien intéressant au point de vue historique. Il eut cependant son importance, puisqu'il a pu laisser son nom au chemin sur le bord duquel il a été bâti. Il figure sur le plan de Verniquet, avec le vieux moulin des Sureaux situé au bout de son jardin, et son entrée en arrière-corps demi-circulaire, telle qu'on la voit encore aujourd'hui au n° 39, flanquée de deux vieux bancs de pierre et de bornes non moins séculaires; car le Château-Landon existe encore, et sa façade, certainement rhabillée au commencement de notre siècle, est encore assez intéressante pour mériter les honneurs de la photographie.

Nous croyons donc qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre plus loin nos investigations, pour établir d'une façon définitive que l'on doit dire désormais *rue* DU *Château-Landon* et non *rue* DE *Château-Landon*, parce qu'il s'agit ici de rappeler, comme l'ont fait d'ailleurs nos anciens plans de Paris, non pas le nom d'un village ou même d'une ville de France, mais bien celui d'une ancienne maison de campagne qualifiée de château, ayant été sans doute bâtie par un particulier appelé *Landon*.

En conséquence, il semble résulter de la

Digitized by Google

démonstration qui vient d'être faite, qu'il est nécessaire que, en ce qui concerne la dénomination des noms des rues de Paris, tant dans leur orthographe que dans la détermination de leur origine, le soin en soit confié, à l'avenir, à la compétence toute spéciale de la Commission des inscriptions parisiennes ou de la Commission du Vieux Paris.

M. Edgar Mareuse rappelle que, lors de la création du *Comité des inscriptions parisiennes*, M. de Montaiglon avait demandé que dans la nomenclature officielle, une courte notice fût consacrée à chacun des noms de rues. MM. Cousin, Tisserand et lui furent chargés de ce travail. En ce qui concerne la rue en question, le rédacteur indiqua que le nom avait été donné en raison d'une habitation établie depuis 1686 dans les environs. Il est d'avis de rétablir l'ancien nom, comme le demande M. Sellier. Il pense, en outre, que la Commission du Vieux Paris devrait être consultée concurremment avec le Comité des inscriptions parisiennes lorsque la municipalité procède au changement du nom de certaines rues.

Elle devrait également, dans les mêmes conditions, donner son avis et au besoin sa collaboration lors de la rédaction de la nomenclature officielle aussi bien que pour celle des plaques à apposer aux coins des rues.

Il déclare, en terminant, qu'il transforme ses observations en vœu ferme et il en demande le vote à la Commission.

M. Alfred Lamouroux constate que le Comité des inscriptions parisiennes, seul, serait peut-être plus qualifié pour l'exécution du vœu en question ; mais il ne voit pas d'inconvénient à demander la collaboration de la Commission du Vieux Paris, qui a également en mains tous les éléments nécessaires pour mener à bien la modification demandée.

Le projet de vœu de M. Mareuse est adopté.

La proposition de M. Charles Sellier, en ce qui concerne la photographie, est adoptée.

26. — Vœu relatif aux inscriptions à placer sur les monuments.

M. Alfred Lamouroux signale à la Commission combien il serait utile d'apposer sur les divers monuments et statues de la capitale des plaques indiquant les dates de construction, les noms des sculpteurs et architectes et autres renseignements susceptibles d'éclairer la population. Il cite entre autres monuments la tour de la Bastille récemment reconstruite sur le quai des Célestins et dont beaucoup de personnes ignorent encore la provenance.

Une inscription pourrait également être mise sur le groupe ornant, depuis peu, le nouveau square Cluny.

M. Edgar Mareuse demande également si la Commission a l'intention de donner suite au projet d'apposition d'une plaque, dans le tunnel du Métropolitain, à l'endroit où furent retrouvés les vestiges de la tour de la Bastille.

La proposition est adoptée.

Sont également adoptées les propositions de M. Alfred Lamouroux tendant au principe de l'apposition d'inscriptions sur les monuments et statues de la capitale, et particulièrement sur la tour de la Liberté, quai des Célestins, et sur le groupe du square Cluny.

27. — Rapport sur les travaux exécutés par le service de l'Inspection des carrières relativement à l'étude de l'ancien sol de Paris.

M. Charles Sellier donne lecture, au nom de la 2e Sous-commission, du rapport suivant :

« RAPPORT DE M. WEISS, INGÉNIEUR DES MINES AU SERVICE DE L'INSPECTION DES CARRIÈRES.

« A la suite d'une délibération en date du « 29 décembre 1898, le Conseil municipal ou- « vrit un crédit de 4,400 francs au budget de « 1899 pour qu'un contrôleur des Mines fût « mis, par l'Administratiou municipale, à la « disposition de la Commission du Vieux « Paris, afin de surveiller les grands chantiers « ouverts et à ouvrir à Paris, pour y recueil- « lir tous les renseignements intéressant la « géologie du sol parisien.

« M. Wickersheimer, inspecteur général « des Carrières de la Seine, chargé de l'orga- « nisation du nouveau service, proposa de di- « viser le crédit alloué en trois parties :

« 1re partie. — Indemnités pour travaux ex- « traordinaires aux agents du service des Car- « rières sous Paris.....	3.600 »
« 2e partie. — Frais de déplacements des agents du service « des Carrières sous Paris.....	500 »
« 3e partie. — Matériel et fournitures diverses.....	300 »
	4.400 »

Digitized by Google

« Cette décomposition du crédit qui fut ac-
« ceptée lui permit de faire coopérer au nou-
« veau service la presque totalité des agents
« du service de l'Inspection des carrières. Un
« nouvel agent temporaire fut seul engagé
« spécialement. Un contrôleur des Mines fut
« chargé de centraliser les renseignements et
« mis à la tête du nouveau service.

« L'agent temporaire nouvellement engagé,
« et dont les appointements sont entièrement
« payés sur le nouveau crédit, fut spéciale-
« ment chargé de suivre les grands chantiers
« municipaux actuellement en cours et aussi
« de prêter son concours à M. Sellier, inspec-
« teur des fouilles, dans ses recherches archéo-
« logiques.

« Les chantiers privés furent surveillés par
« les agents du service des Carrières attachés
« aux travaux, les écritures et dessins furent
« confiés aux autres agents et dessinateurs de
« ce service.

« Les résultats obtenus dans le courant de
« l'année 1899 ont été les suivants :

« Sept cent trente-six coupes géologiques
« ont pu être établies à l'aide de renseigne-
« ments pris sur place et aussi par la copie
« des renseignements existant dans les archi-
« ves du service des Carrières. Ces coupes ont
« été dessinées sur un même type, dont plu-
« sieurs spécimens ont été remis à la Commis-
« sion du Vieux Paris.

« Les indications ou renseignements sur la
« constitution géologique du sol parisien don-
« nées par 379 de ces fiches ont été reportées
« sur un atlas d'ensemble au 1/1000e ; la né-
« cessité de rester dans les limites du crédit
« n'a pas permis de donner aux travaux de
« dessin de l'atlas une activité suffisante pour
« leur permettre de suivre les relevés faits
« sur les chantiers. En dehors des dépla-
« cements sur le terrain, la rédaction et le
« dessin des fiches, leur inscription, leur clas-
« sement, ont nécessité des travaux considé-
« rables d'écriture.

« Il a été recueilli cinquante échantillons-
« types des terrains rencontrés dans les di-
« verses fouilles.

« L'agent temporaire engagé spécialement
« pour suivre les travaux du Métropolitain et
« les autres grands chantiers municipaux a
« pu, en dehors de ses tournées ordinaires,
« exécuter les travaux suivants pour M. Sel-
« lier :

« Calque du plan des fondations de la tour
« de la Liberté rencontrées par le Métropo-
« litain.

« Dessin donnant l'emplacement d'une an-
« cienne galerie rencontrée cours de Vin-
« cennes.

« Grand plan sur calque donnant les em-
« placements d'anciens murs rencontrés par
« les travaux de la Compagnie d'Orléans sous
« les quais de Montebello, Saint-Bernard, près
« l'Hôtel-Dieu, le Petit-Pont.

« Calques de plans d'anciens murs rencon-
« trés par les travaux du Métropolitain rue
« Saint-Antoine et dans toute la région com-
« prise entre les stations du Châtelet et du
« Palais-Royal.

« Croquis et attachements de vieilles maçon-
« neries pris dans divers chantiers privés :
« rues Scipion, d'Ecosse, des Guillemites, du
« Pont-de-Lodi, Guérin-Boisseau, quai des Or-
« fèvres.

« Des levers de plans ont été faits par les
« opérateurs du service des Carrières pour re-
« lever les emplacements exacts : 1° d'un
« fragment d'ancien aqueduc passage Gourdon
« (XIVe arrondissement) ; 2° des restes d'une
« ancienne tour du Petit-Châtelet, à l'extrémité
« du Petit-Pont.

« En ce dernier point un puits de recherche
« avait été foré, pour la Commission du Vieux
« Paris, par les soins de l'Inspection des car-
« rières.

« Les dépenses faites en 1899 se décompo-
« sent ainsi qu'il suit :

« 1° Salaires, indemnités pour travaux ex-
« traordinaires aux agents du service des
« Carrières sous Paris (crédit, 4,100 francs;
« dépense, 3,728 fr. 10 c.); le nouveau ser-
« vice n'ayant commencé à fonctionner qu'au
« milieu de février, cette somme doit être ré-
« partie sur dix mois, ce qui représenterait
« pour l'année entière une somme supérieure
« au crédit alloué ;

« 2° Fournitures diverses et matériel. —
« L'achat d'un meuble pour serrer les feuilles
« de l'atlas au 1/1000e, l'achat de boites à
« fiches, les frais d'impression, l'achat de
« bocaux, etc., ont complètement épuisé le
« crédit de 300 francs alloué pour ces dé-
« penses.

« Paris, le 10 janvier 1900.

« L'ingénieur des Mines,

« Weiss. »

Digitized by Google

28. — Un cimetière gallo-romain et mérovingien, à Bry-sur-Marne.

M. Charles Sellier. — Messieurs, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à votre dernière décision relative à l'extension de vos travaux dans les régions suburbaines, à commencer par Bry-sur-Marne, dans le but d'y poursuivre les fouilles si intéressantes déjà faites par M. Mentienne dans une de ses propriétés, M. le docteur Capitan et moi, délégués de la 2e Sous-commission, nous nous sommes rendus sur place, le 10 décembre dernier, afin d'examiner le résultat produit par ces fouilles.

Grâce à l'obligeance de M. Mentienne, qui a bien voulu nous conduire sur le lieu même de ses découvertes et nous fournir tous les renseignements nécessaires, grâce aussi à l'excellente notice qu'il a publiée à ce sujet (1) et que nous ne pouvions mieux faire que de mettre à profit, nous avons pu suffisamment nous rendre compte de l'importance et de l'intérêt de ces fouilles.

Le terrain fouillé par M. Mentienne est situé à environ 800 mètres au delà de l'église de Bry, en bordure et à droite de la route départementale n° 46 qui conduit à Joinville-le-Pont, sur le revers du coteau qui contourne la Marne et regarde Nogent et le Perreux. A hauteur de ce terrain et à gauche de la route où aboutit la crête du coteau, viennent s'embrancher deux chemins, celui des Clotais et celui de Champigny.

En 1838, lors de l'abaissement du sommet de la côte pour adoucir la pente de la route de Joinville, on découvrit déjà, en ce point, un grand nombre de sépultures renfermant des ossements, des objets en bronze, en fer et même en or, ainsi que de la poterie et des vases en verre, dont on ne s'occupa guère alors d'établir l'identification.

En 1872, lors de l'arrangement du chemin des Clotais, au même endroit, pareille découverte fut faite ; mais on ne rencontra que des ossements ; lesquels paraissaient avoir été bouleversés dans leurs tombes.

Il y a quelques années, M. Mentienne, faisant enlever des terres dans l'un de ses champs, situé près de cet endroit, afin de mettre le sol au niveau de la route, fit les mêmes découvertes, mais eut la bonne fortune de voir, mis à découvert, des objets qui purent, d'une manière à peu près certaine, faire préciser l'époque de ces sépultures.

Creusées dans un tuf pierreux très résistant, les tombes, ainsi rencontrées, se trouvaient à une distance de 0 m. 70 c. les unes des autres, et à une profondeur qui devait être, au moment de l'inhumation, d'environ 1 mètre. Elles étaient orientées, c'est-à dire ayant les pieds tournés au levant.

Certaines inhumations semblaient indiquer que les corps avaient été déposés dans le sol, couchés, sans apparence d'enveloppes ; d'autres avaient été enterrés assis ou accroupis ; d'autres encore avaient été inhumés dans des cercueils de bois, à en juger par les clous et les ferrements, restés en place, qui en avaient uni les planches, et les empreintes laissées par celles-ci sur les parois du tuf qui avait été creusé pour recevoir ces sépultures.

Parmi les objets trouvés dans ces sépultures, il en est qui peuvent être attribués à la fin des temps gallo-romains : ce sont, entre autres, quelques débris de poteries, les unes grisâtres et les autres rougeâtres ; une lame d'épée en fer, à deux tranchants, de 0 m. 80 c. de long, compris la soie qui est de 0 m. 12 c., et de 0 m. 045 ; une pointe d'angon, aussi en fer, avec sa douille qui recevait le manche ; un fer de lance et un couteau de même métal, de 0 m. 15 c. de long ; plusieurs vases en poterie rouge du genre de celle dite Samienne, les uns en forme de coupe, les autres en forme de jatte ; plusieurs objets ou bijoux en or, tels qu'une épingle ou style, une boucle d'oreille finement ciselée à jour, puis une bague avec un chaton, dont l'alvéole tient enchâssée une pierre verdâtre ; quelques agrafes et fibules en bronze ; enfin, un certain nombre de monnaies de naulage, trouvées dans la mâchoire des morts, et dont quatre, assez bien conservées, sont, l'une de Julien, deux de Tétricus et la quatrième de Claude Gotius.

D'autres objets, rencontrés dans d'autres sépultures, peuvent être attribués à l'époque mérovingienne ; on y remarque notamment une sorte de francisque en fer, un mors et trois fers à cheval, les restes d'un *sagum* ou de cotte de mailles, aussi en fer, etc., etc.

Tous ces objets, au nombre de quarante, ont été recueillis et soigneusement conservés par M. Mentienne, dont l'intention bien arrêtée est de les offrir au musée Carnavalet, ainsi qu'un squelette d'environ 2 mètres de long, parfaitement conservé dans une caisse vitrée, et en-

(1) Mentienne, *L'ancien pays du Parisis. Un cimetière gallo-romain et mérovingien à Bry-sur-Marne*, Paris, Paul Dupont, 49 pages in-8°.

Digitized by Google

touré des objets avec lesquels il a été découvert dans sa sépulture.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, d'insister sur l'intérêt si évident de ces découvertes et sur les résultats certains que doit amener la poursuite, par la Commission du Vieux Paris, des fouilles commencées par M. Mentienne, qui veut bien mettre, à cet effet, son terrain à notre entière disposition. Mieux que moi, M. le Dr Capitan vous le dira d'ailleurs avec plus de compétence et d'autorité.

M. Capitan déclare n'avoir rien à ajouter au rapport qu'on vient d'entendre, sinon qu'il convient de soumettre à l'approbation de la Commission les deux propositions suivantes :

1° Il y a lieu d'accepter l'offre que M. Mentienne fait à la ville de Paris de la collection qu'il a recueillie dans ses fouilles du cimetière gallo-romain de Bry-sur-Marne. Ces objets méritent de prendre place au musée Carnavalet.

2° Il y aurait un réel intérêt à continuer les fouilles de ce cimetière. Ces fouilles pourraient être pratiquées cet été par la Commission du Vieux Paris, sous la direction de sa 2e Sous-commission.

Ces deux propositions sont adoptées.

29. — Question de la création de membres correspondants de la Commission du Vieux Paris.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, dit qu'au moment où M. Mentienne a invité la Commission à venir visiter les résultats de sa fouille, et qu'il a été question d'étendre, non seulement à la banlieue, mais encore au territoire de l'ancien Parisis, les investigations et les recherches du Vieux Paris, il s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu, pour rendre plus fructueux les travaux du nouveau champ d'action, de désigner dans des conditions à déterminer des membres correspondants. Il y aurait là un moyen d'intéresser les particuliers et de leur donner un témoignage de gratitude qui encouragerait leur zèle.

M. Lampué rappelle que le Conseil municipal a créé une médaille destinée à témoigner les remerciements de la ville de Paris aux personnes qui lui rendent des services de cette nature.

M. Louis Lucipia, président du Conseil municipal, ajoute que la délibération du Conseil confie à son Bureau le soin d'attribuer cette médaille et que, si M. le Préfet signale des personnes en situation de l'obtenir, le Bureau s'empressera d'examiner leurs titres.

M. le Président expose qu'en ce moment la question consiste à savoir si la Commission du Vieux Paris aura auprès d'elle des membres correspondants pour la banlieue et si M. Mentienne sera l'un de ces membres.

Il y a là une question de principe à trancher, à savoir : s'il y a intérêt ou non à créer la situation de membre correspondant.

M. le docteur Capitan dit qu'il y a grand intérêt à tous les points de vue.

M. le Président signale l'urgence absolue, car il doit prendre à ce sujet un arrêté qui contiendra des conditions réglementaires.

M. Tesson dit que la 1re Sous-commission doit terminer l'étude de cette question et l'examen du questionnaire à adresser aux maires de banlieue dans sa séance du 20 courant.

30. — Fouilles exécutées dans Paris.

M. Charles Sellier rend compte que les quelques fouilles exécutées dans Paris pendant le mois dernier n'ont amené aucun résultat intéressant au point de vue archéologique.

Il y avait lieu de penser que les fouilles ouvertes récemment rue des Carmes, entre la rue des Ecoles et la rue de l'Ecole-Polytechnique, pouvaient amener quelques découvertes ; mais il n'en a rien été. En ce point, on a traversé un remblai d'environ 1 m. 80 c d'épaisseur avant d'atteindre le bon sol, c'est-à-dire le sable. Quelques débris de tuiles romaines ont été cependant rencontrés.

31. — Communication au sujet de la reproduction d'un cortège royal sous Louis XV.

M. Le Vayer signale à la Commission qu'il a pu retrouver, dans les magasins de la Ville, une vingtaine de clichés pris sur une suite d'environ quarante dessins représentant *L'ordre et marche du cortège pour la publication de l'ordonnance royale rendue à l'occasion de la paix faite et accordée entre le Roi de France et l'Empereur et les seigneurs électeurs et Etats de l'Empire, le 2 juin 1739.*

M. Le Vayer ajoute que ce cortège, dont le dessin a été attribué par M. J. Guiffrey à Parrocel, est malheureusement incomplet, et que les parties manquantes sont celles du milieu. Néanmoins, on peut y reconnaître parmi les monuments et les rues qui lui servent de fond, les points suivants : quai Pelle-

Digitized by Google

tier, rue des Arcis, des Lombards, Saint-Denis, de la Ferronnerie, Saint-Honoré, le Palais-Royal, Saint-Nicaise, place du Carrousel, le palais des Tuileries, le guichet du Louvre, les galeries du Louvre, le Pont-Royal, et la moitié du Pont-Neuf.

Il faut regretter, dit M. Le Vayer, la partie comprenant le portrait de Turgot, prévôt des marchands, et des échevins de la Ville; il annonce, en terminant, qu'il a l'intention de réunir tous ces clichés en frise et de la faire figurer à l'Exposition universelle, dans la section des Travaux historiques.

L'incident est clos.

32. — Communication relative à la chapelle de la prison de Sainte-Pélagie.

M. Jules Périn rappelle qu'un certain nombre d'habitants du quartier du Jardin-des-Plantes avaient manifesté le désir que la chapelle de la prison de Sainte-Pélagie fût conservée, pour être affectée à quelque destination municipale.

Il ajoute — pour pallier les regrets des personnes qui s'étaient montrées favorables à la non-disparition de cette chapelle — que M. Emile Couret, qui a publié dernièrement l'*Histoire de la Prison politique de Sainte-Pélagie* (depuis sa fondation jusqu'à nos jours), donne de ladite chapelle la description suivante :

« Bâtie en 1816, et du style dorique, employé par l'école jésuite, elle ressemble, par son architecture, aux *Minimes* de Clermont-Ferrand ou à la *Gloriette* de Caen. Son dôme est Louis XV... »

L'incident est clos.

33. — Communication relative aux Monuments de Paris classés comme historiques : Relevés, dessins et aquarelles.

M. Jules Périn fait la communication suivante :

« Je crois devoir appeler l'attention de la Commission sur la publication que vient de faire le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts du *Catalogue des relevés, dessins et aquarelles des Archives de la Commission des Monuments historiques*, dressé par M. A. Perrault-Dabot, archiviste de la Commission des monuments historique (Paris, Imprimerie nationale, 1899; 1 vol. in-8° de 435 pages).

« Sous la rubrique Seine (pages 300-310) sont répertoriés tous les documents relevés par des architectes de talent (au nombre desquels comptent nos collègues MM. Selmersheim, Formigé) sur les vieilles églises et chapelles, sur les anciens palais et hôtels, les portes et tours de la ville de Paris, ainsi que sur les édifices de sa banlieue.

« Il y a là une source de renseignements artistiques, ouverte (rue de Valois, n° 3) aux personnes qui s'occupent de l'histoire de notre vieux Paris. »

L'incident est clos.

34. — Au sujet de la tombe de l'abbé Groult au cimetière de Vaugirard.

M. Tesson dit que, sur l'indication de M. Le Vayer, il a visité le monument élevé par l'ancienne commune de Vaugirard à l'abbé Groult et qu'il a pu constater la nécessité du nettoyage du soubassement, qui est recouvert entièrement de mousse.

La Commission décide d'informer l'Administration pour toute suite à donner.

35. — Observations relatives au pavillon de Hanovre.

M. André Laugier annonce à la Commission qu'on a lieu de craindre la prochaine démolition du pavillon de Hanovre dont tous les Parisiens connaissent si bien les lignes élégantes et gracieuses dans le profil des grands boulevards. Il est convaincu que tous les hommes de goût et tous les artistes regretteront la disparition de ce délicat spécimen de l'architecture du XVIIIe siècle; il propose que des photographies soient prises de ses parties les plus intéressantes et que, au moment de sa démolition, des négociations soient engagées pour que certains matériaux artistiques puissent revenir au musée Carnavalet (1).

La première partie des observations de M. Laugier est adoptée, la seconde est renvoyée à la 1re Sous-commission.

La séance est levée à cinq heures.

(1) La démolition du pavillon de Hanovre est la conséquence prévue de la vente toute récente de l'immeuble à une Compagnie financière.

140. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1900.

Digitized by Google

N°1

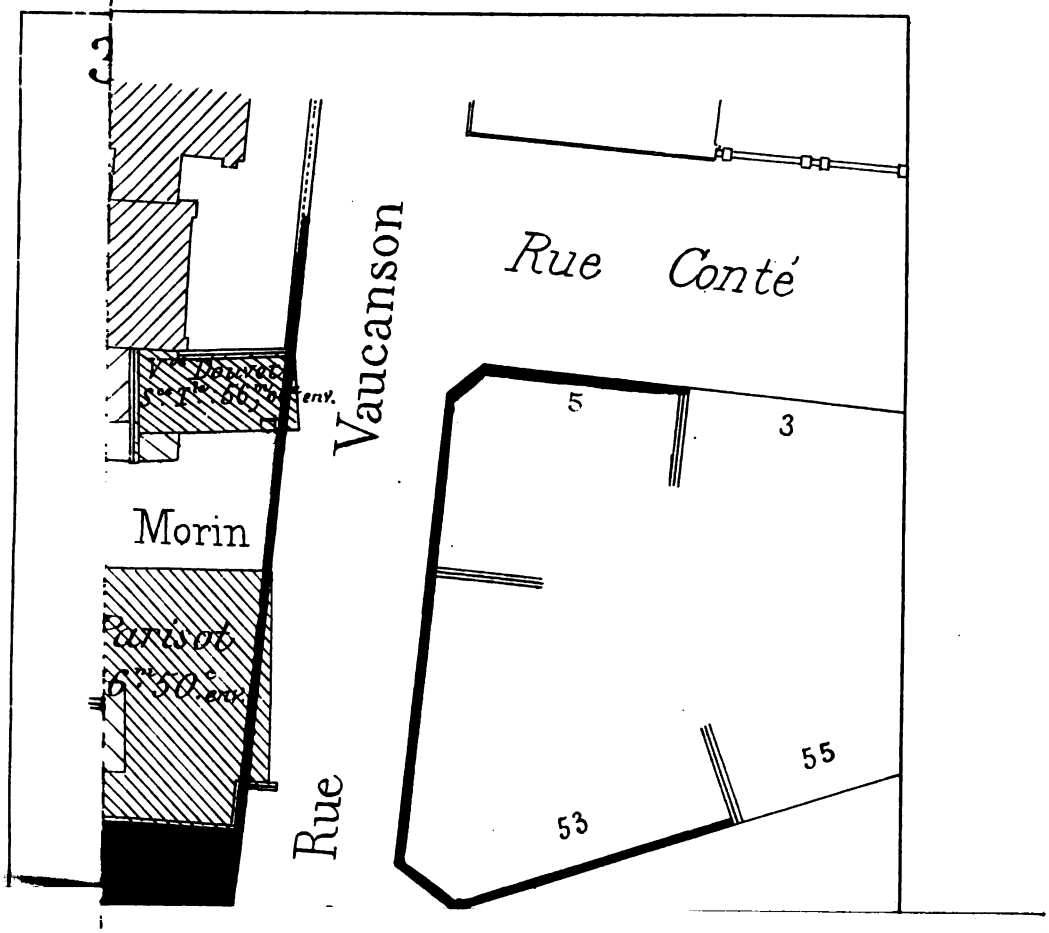

Digitized by Google

Digitized by Google

n N°. 2

3

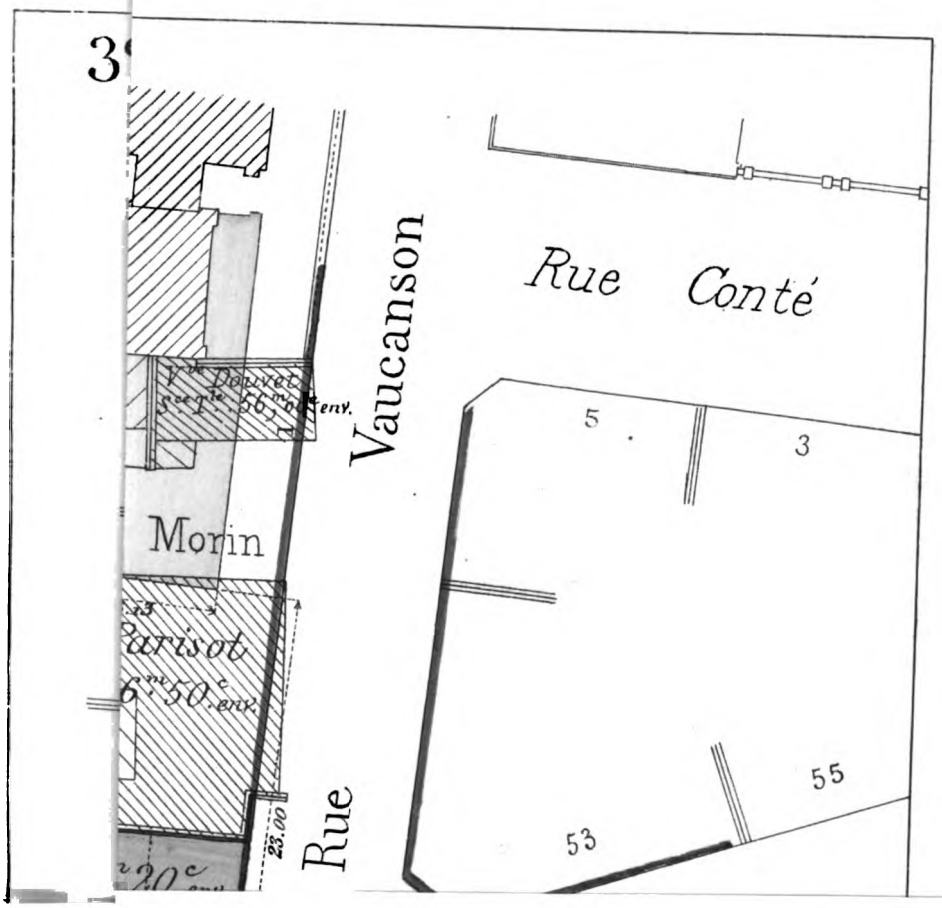

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1900

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 8 février 1900.

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE:

1. — Liste des membres présents et excusés.

2. — Notification de l'arrêté de classement des Chevaux du Soleil, à l'Imprimerie nationale.

3.—Communication relative aux fouilles opérées dans l'ancien cloitre des Carmes-Billettes.

4. — Circulaire M. le Préfet de la Seine relative : 1° à la mise en valeur des œuvres d'art placées dans les églises; 2° aux travaux exécutés dans les édifices religieux sans l'autorisation de l'Administration.

5. — Communication relative à l'exposition des travaux de la Commission du Vieux Paris, à l'Exposition universelle de 1900.

6. — Rapport présenté par M. Edgar Mareuse sur la reproduction du plan dit de la Tapisserie.

7. — Installation dans la salle archéologique du Palais de justice des fragments sculptés trouvés sur place.

8. — Communication de M. Lucien Lambeau relative au tryptique du xve siècle, placé dans la 1re Chambre de la Cour d'appel, au Palais de justice.

9. — Impression des tables de la collection Lamoignon.

10. — Reproduction de tableaux et peintures du Musée de Versailles, intéressant l'histoire de Paris.

11. — Communication de M. Lucien Lambeau au sujet des statues provenant de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pélerins et subsidiairement de deux inscriptions ayant appartenu à cet hôpital.

12. — Transmission aux services compétents et aux personnes intéressées des décisions prises au cours de la séance du 18 janvier 1900.

13. — Caves de la rue de la Verrerie, 77, et de la rue Mondétour, 11.

14. — Un dépôt de débris de cuisine gallo-romain sous le théâtre de l'Odéon.

15. — Communications de M. Ch. Sellier relatives à la démolition de la maison à l'*Arbre de Jessé*, au coin de la rue Saint-Denis et de la rue des Prêcheurs. — Le fief de Therouenne; la rue des Prescheurs; l'arbre de Jessé.

16. — Le trésor gallo-romain d'Angicourt (Oise).

17. — Communication relative à un pavillon du xviiie siècle, situé ruelle des Gobelins.

18. — Hommage d'un ouvrage relatif à l'Hôtel de Ville de Paris.

19. — Hommage d'un ouvrage de M. Lucien Pinvert sur Lazare de Baïf.

Digitized by Google

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

1. — Liste des membres présents et excuses.

Assistent à la séance : MM. Louis Lucipia, Chassaigne Goyon, Georges Villain, Despatys, Levraud, Bruman, Augé de Lassus, Bunel, Formigé, Gosselin-Lenôtre, André Laugier, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Charles Normand, Jules Périn, Le Roux, Brown, Georges Cain, docteur Capitan, Guillemet, Garnier, Doniol.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Alfred Lamouroux, Longnon, Ed. Detaille, J. Guiffrey, Wiggishoff.

2. — Notification de l'arrêté de classement des « Chevaux du Soleil », à l'Imprimerie nationale.

M. le Président donne connaissance de l'arrêté ci-après de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, prononçant le classement du bas-relief des Chevaux à l'abreuvoir, de Le Lorrain, placé dans la cour de l'Imprimerie nationale :

« Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts,

« Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique ;

« Vu l'avis de la Commission des monuments historiques, en date du 27 novembre 1899 :

« Vu le consentement donné au classement le 28 décembre 1899, par M. le garde des Sceaux, ministre de la Justice ;

« Sur la proposition du directeur des Beaux-arts,

« Arrête :

« Article premier. — Le groupe en bas-relief des *Chevaux du Soleil*, qui surmonte la porte des anciennes écuries de l'hôtel de Rohan (aujourd'hui Imprimerie nationale), est classé parmi les monuments historiques.

« Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié au préfet du département de la Seine et à M. le garde des Sceaux, ministre de la Justice, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

« Paris, le 27 janvier 1900.

« Georges Leygues. »

M. le Président dit qu'il pense être l'interprète de la Commission en adressant à M. le Ministre les remerciements de la Commission.

Adopté.

3. — Communication relative aux fouilles opérées dans l'ancien cloître des Carmes Billettes.

M. le Président donne communication du rapport suivant :

RAPPORT DE L'ARCHITECTE DE LA 3e SECTION.
TEMPLE DES BILLETTES.

Par la lettre ci-jointe, M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris, signale que, dans sa séance du 7 décembre dernier, des observations ont été présentées sur le fait que des fouilles auraient été opérées dans l'intérieur du temple des Billettes, sans que le musée Carnavalet en ait été avisé.

Le soussigné a l'honneur de faire savoir à l'Administration que le fait est exact.

Les fouilles exécutées sous sa direction comprenaient deux tranchées d'une profondeur de 1 m. 50 c. en moyenne, l'une à travers la petite cour du cloître des Billettes, 26, rue des Archives, devant la loge du concierge, l'autre, dans l'intérieur de ce cloître, sur une longueur d'environ 8 mètres ; elles avaient pour but d'établir une canalisation en grès pour la transformation en tout à l'égout du système actuel des cabinets d'aisances situés dans les logements sur la rue des Archives.

L'architecte n'a, en effet, donné aucun avis au musée Carnavalet, avant l'exécution de ces fouilles, *ne croyant pas devoir le faire*.

Quoi qu'il en soit, des représentants de ce musée, ayant eu connaissance de l'existence de ces fouilles au moment de leur exécution, se sont transportés sur place pour les examiner, mais n'y ont rien trouvé ; toutefois, le directeur de l'école de garçons 26, rue des Archives, leur a remis une plaque en pierre portant

Digitized by Google

une inscription en lettres gothiques : *Priez pour lui*, qu'un ouvrier terrassier avait trouvée quelques jours auparavant dans la tranchée creusée à l'intérieur du cloître.

Cette plaque est en ce moment déposée au musée Carnavalet.

En outre, au droit de la tranchée faite dans la cour, se trouvait un ancien puits de 0 m. 80 c. de diamètre et d'une profondeur d'environ 15 mètres.

Ce puits, qui était tari et ne présentait rien de particulier, a été complètement comblé. Enfin, il convient de dire que le sol où ont eu lieu les tranchées, le long des murs, n'était composé que de remblai.

Le soussigné regrette de n'avoir pas donné satisfaction entière à la Commission du Vieux Paris. Il a l'honneur de prier M. le directeur des services d'Architecture de vouloir bien lui donner des instructions afin de savoir si, à l'avenir, chaque fois qu'une fouille sera opérée dans le service de la 3e section, il devra en aviser le musée Carnavalet.

Paris, le 29 décembre 1899.

Signé : FOUCAULT.

M. le Président estime que M. le Directeur des services municipaux d'Architecture devra réitérer les instructions précédemment données aux architectes placés sous ses ordres relativement aux fouilles exécutées dans leur section.

L'observation de M. le Président, reprise à titre de proposition, est adoptée.

4. — Circulaire de M. le Préfet de la Seine relative : 1° à la mise en valeur des œuvres d'art placées dans les églises; 2° aux travaux exécutés dans les édifices religieux sans l'autorisation de l'Administration.

M. le Président rappelle à la Commission le rapport présenté par M. Lucien Lambeau, au mois de novembre dernier, et relatif à une enquête faite par lui, au nom de la 1re Sous-commission, dans les églises parisiennes.

Il résultait de cette enquête, que certaines églises avaient exécuté, sans l'avis de l'Administration municipale, des travaux préjudiciables aux intérêts artistiques des monuments. Il y était signalé également le peu de souci que montraient les fabriques, de mettre en valeur une grande partie des œuvres d'art contenues dans ces mêmes églises ainsi que l'inaccessibilité de chapelles intéressantes à visiter.

M. le Président informe la Commission que, comme sanction au vote émis par elle à ce sujet, il a, en tant que préfet de la Seine, signé la circulaire ci-après qui a été transmise à tous les présidents des conseils de fabrique :

« Paris, le 25 janvier 1900.

« Monsieur le Président,

« Mon attention a été attirée à diverses reprises sur l'exécution défectueuse de certains travaux entrepris dans des conditions défavorables et à l'insu de mon Administration dans quelques-uns des édifices religieux dont la ville de Paris est propriétaire.

« Il y a là non seulement un danger au point de vue de la conservation d'œuvres artistiques intéresssantes mais encore une dérogation aux prescriptions légales.

« En effet, sauf de très rares exceptions, tous les édifices affectés, à Paris, à la célébration des divers cultes sont la propriété de la Ville; or, il est indiscutable que les fabriques et consistoires qui ne sont qu'affectataires de ces immeubles ne sauraient entreprendre aucunes réparations ni modifications quelconques sans avoir consulté l'Administration préfectorale représentant la ville de Paris propriétaire, et sur l'opportunité et sur le mode d'exécution de ces opérations.

« Plusieurs circulaires ministérielles ont, d'ailleurs, réglémenté la matière, et notamment celle du 12 janvier 1882 qui a subordonné l'exécution de tout travail de quelque importance dans les églises et presbytères à l'autorisation expresse du Préfet.

« Mais en dehors de ces considérations juridiques et légales, je crois devoir invoquer l'intérêt artistique qui exige de minutieuses précautions pour la conservation et le respect des monuments religieux, et c'est surtout à ce point de vue que je réclamerai pour l'autorité administrative le droit d'examiner tout projet de travail aux édifices religieux de façon à ce qu'il soit possible de s'assurer que le travail projeté s'exécutera avec toutes les garanties désirables au point de vue de la conception et des moyens d'exécution.

« L'Administration est, en effet, exceptionnellement outillée pour donner des avis en pareille matière et pour examiner des projets. Ses services techniques des Beaux-arts, des

Digitized by Google

Monuments historiques et de l'Architecture comptent des artistes et des savants dont l'opinion fait autorité et qu'on charge, concurremment avec la Commission du Vieux Paris, de sauver de la ruine et de préserver des atteintes des siècles les monuments et les œuvres qui sont comme un patrimoine de gloire pour la capitale de la France.

« C'est avec toutes ces garanties, par ce véritable jury d'art, qu'il convient d'examiner avant tout commencement d'exécution, les travaux dont les fabriques et les consistoires constatent la nécessité.

« Après avoir précisé les droits de l'Administration en matière de travaux de conservation à exécuter dans les édifices religieux, je veux, Monsieur le Président, attirer votre attention sur la manière défectueuse dont les fabriques tirent parti des objets d'art que contiennent ces édifices.

« Il existe dans les églises paroissiales de Paris un certain nombre d'œuvres, telles que tableaux de maître, meubles de style, sculptures finement fouillées, dont un défaut d'orientation artistique, ou bien l'interposition inopportune d'une draperie ou d'une grille empêchent d'apprécier les beautés et dont souvent même, par suite du mauvais emplacement choisi, le public ne peut approcher à distance suffisante.

« L'exposition en bonne place de ces œuvres parfois uniques, leur mise à la portée des visiteurs constituerait cependant un puissant moyen d'éducation du peuple et surtout des ouvriers d'art qui puisent souvent dans le passé leurs plus délicates inspirations.

« A la veille de l'Exposition de 1900, j'attacherais un prix tout particulier à ce que d'indispensables modifications dans l'aménagement intérieur de certaines parties des édifices religieux mettent les étrangers à même d'apprécier à leur juste valeur les joyaux que contient le trésor artistique de Paris.

« En résumé je vous prie, Monsieur le Président, de veiller à ce qu'aucun travail de réparation ne soit entrepris désormais sans l'assentiment de l'Administration et l'approbation du projet par les artistes et les architectes qui composent ses commissions spéciales et autorisées.

« Vous voudrez bien en outre, prendre, de concert avec les services de mon Administration les mesures nécessaires pour mettre en valeur les objets d'art que peut contenir l'édifice religieux dont vous avez l'administration.

« Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de la présente circulaire.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

« *Le Préfet de la Seine,*

« J. de Selves. »

La Commission remercie vivement M. le Préfet de la Seine pour les instructions si claires et si détaillées dont il vient d'être donné lecture.

Elle espère que leur exécution donnera satisfaction au vœu qu'elle avait émis en novembre dernier et qui n'était que l'écho des *desiderata* du public parisien.

5. — Communication relative à l'exposition des travaux de la Commission du Vieux Paris à l'Exposition universelle de 1900.

M. Lucien Lambeau donne lecture de la communication suivante, au nom de la Commission de l'exposition des travaux du Vieux Paris :

Messieurs, le mercredi 31 janvier 1900, la délégation nommée pour l'organisation de l'exposition des travaux de la Commission, s'est réunie dans le Pavillon de la Ville, afin d'examiner sur place les dimensions du local mis à sa disposition.

Assistaient à la réunion : MM. Alfred Lamouroux, président de la délégation ; Selmersheim, Dr Capitan, Edgar Mareuse, André Laugier, Garnier, Le Vayer, Georges Cain, Charles Sellier et Lucien Lambeau.

Sous la conduite de M. Gravigny, architecte du pavillon, la Commission, préalablement munie des plans, pût se rendre un compte exact des surfaces dont elle pourrait disposer.

Le salon qui lui a été affecté est situé au rez-de-chaussée, entre la galerie du bord de l'eau et le jardin intérieur, il mesure 47 mètres de superficie. Nous devons ajouter qu'une surface de 6 mètres devra être réservée pour l'exposition des archives départementales, dans l'encoignure droite du côté du jardin.

Il reste donc, pour la Commission du Vieux Paris, une surface totale de 41 mètres.

Quatre larges baies donnent accès dans ce local, savoir : une première, descendant par quelques marches dans le jardin intérieur ;

Digitized by Google

une seconde, en face, communiquant avec la galerie du bord de l'eau, et deux autres se faisant vis-à-vis, dans le sens de la longueur du Palais et destinées au passage du public.

Il a semblé à la Commission que ces quatre baies réduisaient sensiblement les surfaces de mur disponibles, leurs dimensions étant de deux mètres de largeur chacune. Quelques membres ont fait remarquer à M. l'architecte Gravigny que, par suite de leur disposition en croix, ces ouvertures ne laissaient aucune surface assez vaste pour l'exposition de grands panneaux.

Une proposition fut faite tendant à supprimer la baie donnant accès à la galerie du bord de l'eau, c'est-à-dire en face de celle ouvrant sur le jardin intérieur.

La suppression de cette baie donnerait une surface disponible du huit mètres d'un seul tenant.

M. Gravigny voulut bien accepter cette combinaison.

D'autre part, M. Selmersheim demanda l'autorisation pour la Commission d'installer, devant la baie ouvrant sur le jardin, une vitrine montant jusqu'à hauteur d'appui et laissant libre le reste de l'ouverture nécessaire à la lumière et à la vue des plantations.

Cette modification fut également acceptée par l'architecte.

Les surfaces de mur affectées à la Commission se présentent donc de la façon suivante :

Le mur de fond, donnant sur la galerie du bord de l'eau, huit mètres ; les deux retours vers les baies du milieu, chacun deux mètres, l'encoignure de gauche, côté du jardin, mesurant deux mètres pour chaque côté. Le tout, d'une hauteur sous plafond de six mètres.

Il est juste d'ajouter que, en dehors de cette superficie des murs, le milieu du salon pourra contenir des tables, des épines et des écrans.

En ce qui concerne la nomenclature des objets à exposer, la Commission a pensé qu'il y avait lieu d'arrêter, d'ores et déjà, les dispositions suivantes :

Acceptation de l'offre faite par Mme Lépine pour l'exposition de son plan de la tapisserie ;

Exposition d'un plan archéologique avec les indications des fouilles faites par la Commission ;

D'un plan géologique donnant la composition du sous-sol parisien ;

De bocaux contenant des prélèvements opérés dans les divers terrains fouillés et destinés à compléter les renseignements fournis par le plan géologique ;

De deux plans, à la même échelle, du théâtre de la rue Racine et des arènes de la rue Monge.

Ces plans seront exécutés sous la direction de M. Ch. Sellier, secrétaire de la Commission, inspecteur des fouilles de la ville de Paris ;

Choix à faire dans les reproductions commandées par la Commission du Vieux Paris, soit en peinture, aquarelles, dessins, photographies ;

Exposition, en vitrines, d'objets, armes, ustensiles trouvés dans le sol parisien. Cette partie de l'exposition sera particulièrement organisée par les soins de M. le docteur Capitan.

Demande de prêt, au ministère de la Guerre, du relief de la place de Grève installé dans la salle des plans, aux Invalides.

La Commission a décidé, en outre, qu'une notice serait imprimée pour être mise à la disposition des visiteurs et qu'elle contiendrait les détails de la création de la Commission du Vieux Paris, son but et les résultats obtenus par elle depuis sa fondation.

M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission, a été chargé de la rédaction de cette notice.

Acte est donné de cette communication et la Commission ratifie, par son vote, les dispositions qui y sont contenues.

6. — Rapport présenté par M. Edgar Mareuse sur la reproduction du plan dit de la Tapisserie.

M. Edgar Mareuse donne lecture du rapport ci-après :

Messieurs, la Commission de l'Exposition nous ayant chargés d'aller voir la reproduction du plan de tapisserie exécutée par Mme et Mlle Lépine, nous nous sommes rendus, MM. Selmersheim, Sellier et moi, chez ces dames, qui se sont empressées de nous montrer leur travail.

Avant de communiquer le résultat de notre visite, je demande la permission de présenter quelques considérations générales sur le plan de tapisserie, sur lequel plane un certain mystère et qui, s'il a été cité par les différents

Digitized by Google

historiens de Paris, n'a jamais été décrit comme il méritait de l'être; aussi s'étonne-t-on à juste titre de voir que ce précieux document est omis par les historiographes parisiens du XVIIe siècle et du XVIIIe siècle.

Félibien et Sauval le mentionnent, Jaillot le cite, mais il semble ne l'avoir jamais vu, il ne le connaissait vraisemblablement que par le dessin de Gaignières. C'est que, resté longtemps dans les archives de la maison de Guise, il n'en est sorti qu'au commencement du XVIIIe siècle et n'est devenu la propriété de la Ville qu'en 1737. Il a dû, dans le cours du siècle dernier, passer par bien des vicissitudes, et il devait être bien difficile de pouvoir le consulter utilement. On préférait se référer au dessin de Gaignières.

Le seul document provenant d'un témoin oculaire, est le témoignage du dernier archiviste de la Ville avant la Révolution — un nommé Pavillet — qui a donné à Mauperché, pour son *Paris ancien*, quelques renseignements sur la tapisserie, sur laquelle il avait lu, disait-il, la date de 1540. Ce fonctionnaire a dû voir la reproduction de Mauperché et lui donner son avis.

Le plan n'a pas été fait aux frais de la Ville — les registres des délibérations du bureau de la Ville en feraient certainement mention — et du reste l'inscription qui se trouvait sur l'un des cartouches laisse entendre que ce sont des particuliers qui ont entrepris ce travail : « Comme ainsy fut par le privilège congé du Roy a nous donné en desir affection de mettre en pourtraicture en plate forme ladite ville par art de géométrie. » Outre l'écusson de France et les armes de la ville de Paris, on y voit celles du cardinal Louis de Bourbon, nommé plusieurs fois lieutenant du Roi à Paris, notamment en 1542.

M. Le Vayer m'a fait, en outre, remarquer qu'étant archevêque de Sens et métropolitain de Paris, ses armes pouvaient figurer sur le plan. Peut-être également lui a-t-il été offert, et les relations qui unissaient le cardinal Louis, puis le cardinal Charles de Bourbon à la famille de Guise permettent-elles de se rendre compte comment il devint peu de temps après la propriété de cette famille.

En 1697, l'hôtel de Guise était vendu par suite de la mort de la dernière duchesse de Guise, survenue en 1688, toutes les richesses qu'il contenait furent également dispersées, et c'est ainsi que la tapisserie sortit de la famille. Que devint-elle? On n'en sait absolument rien.

Quoi qu'il en soit, par une délibération du 17 juillet 1737, le Bureau de la Ville décidait l'acquisition du fameux plan, qui se trouvait à cette époque entre les mains d'Elisabeth et de Geneviève Morel, filles de Zacarie Morel, doyen des conseillers du Parlement. Les héritières de ce magistrat s'étaient rendues adjudicataires, au prix de 2,360 livres, de cinq tapisseries, représentant Paris, Rome, Jérusalem, Venise, Constantinople et le tour de l'Italie, et les revendaient à la Ville pour le même prix. Les officiers municipaux décident en outre « qu'elles soient mises en tel et bon état qu'elles puissent passer et être transmises à la postérité la plus reculée et que leurs successeurs y aient recours, notamment audit plan de Paris pour constater et fixer des époques utiles au public et à chaque citoyen en particulier (1).

Il est vraisemblable que la Ville avait eu l'intention de faire faire une copie en tapisserie du plan, puisque le tapissier ordinaire de la Ville, Guillaumot, avait été chargé, dès 1734, « de faire fabriquer en tapisserie de haute lisse l'échantillon d'un plan de Paris à vue d'oiseau » (2).

Il est donc vraisemblable que ne pouvant avoir l'original on avait voulu en exécuter une copie.

Il résulte de l'inventaire des meubles de la Ville, dressé en 1740, que les six tapisseries en question se trouvaient à cette époque chez Guillaumot. Le plan de Paris avait seul été réparé et doublé à neuf (3). Ces différents documents, que je dois à l'obligeance de M. Babeau, président de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, seront publiés intégralement par lui au mois de mai prochain et annexés au discours qu'il doit prononcer à la Société lors de l'expiration de son mandat présidentiel. Mauperché, dans son Paris ancien, publié en 1819 (4), y avait fait allusion, avec quelques erreurs de date, on peut donc les considérer comme absolument inédits.

Tous les ans, à partir de cette époque, les tapisseries étaient tendues sur la façade de l'Hôtel de Ville le jour de la Fête-Dieu et le jour de l'Octave de cette fête; le 21 janvier 1782, la reine étant allée à l'Hôtel de Ville à l'occasion de la naissance du dauphin, on se servit même du plan de Paris comme tapis de

(1) Archives nationales, H. 1858.

(2) Comptes de la Ville de 1734, fol. 287.

(3) Bibl. nationale, fonds Moreau, 1071.

(4) Page 92.

Digitized by Google

pied; du moins Pavillet, archiviste de la Ville, l'a-t-il affirmé à Mauperché (1). Le 27 mai 1788, le plan de Paris, le moins endommagé des différentes tapisseries, était seul exposé; depuis, on en a absolument perdu la trace.

Deux reproductions en avaient été faites. L'une d'elles, exécutée en 1690 par Gaignières, écuyer de Mlle de Guise, se trouve depuis 1711 à la Bibliothèque nationale; Mauperché l'a fait reproduire en 1818 et la ville de Paris l'a publiée depuis, en 1880, dans l'*Atlas des plans de Paris*. L'autre est une grande gouache en neuf morceaux, exécutée vraisemblablement au XVIIe siècle, probablement à la dimension de l'original, et retouchée au XVIIIe siècle. C'est cette dernière pièce, que l'on a souvent le tort de confondre avec l'original, qui a été détruite dans l'incendie de l'Hôtel de Ville, en 1871. On n'en connaissait pas la provenance; toutefois, Bonnardot a vu, à la bibliothèque de l'Arsenal, une note de la fin du XVIIIe siècle, de laquelle il résulterait qu'un plan en neuf feuilles, exécuté sous la prévôté d'un Montmirail, dont les armes se trouvaient sur la gouache, aurait existé à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor. J'ai vainement cherché à retrouver cette note, dont Bonnardot ne donne pas la cote; je dois ajouter que le catalogue des cartes de la bibliothèque de l'Abbaye (2) ne mentionne aucun plan; peut-être y avait-il un catalogue spécial. A la vente Destailleurs, la bibliothèque de la Ville a acquis la copie coloriée d'un morceau de la gouache, qui, du reste, avait été photographiée un an avant l'incendie, et se trouve également reproduite dans l'Atlas des plans.

Je crois que cette gouache est une reproduction beaucoup moins fidèle que le dessin de Gaignières. En premier lieu, les armes de Montmirail, prévôt des marchands en 1510, ne pouvaient pas être sur l'original; l'archiviste de la Ville, avec lequel Mauperché avait eu l'occasion de s'entretenir, n'aurait pas manqué de le lui faire remarquer. En outre, les quatre vents, dessinés aux quatre coins de la gouache, ont été évidemment inspirés par le plan qui se trouvait à l'abbaye de Saint Victor, que Bonnardot attribue à du Cerceau. Ils ne sont pas sur le dessin de Gaignières, qui n'aurait eu aucune raison, en copiant l'original, d'omettre ces figures d'enfants joufflus, et de donner ainsi plus de pittoresque au plan.

Tous les environs de l'est, Bagnolet, Belleville, etc. ont été ajoutés, inspirés également par le même plan de Saint-Victor. La gouache n'avait nullement la grossièreté naïve de la tapisserie dont le dessin de Gaignières peut seul donner une idée; les cultures sont tracées partout régulièrement et semblent tirées au cordeau; sur certains points, les tours de Philippe-Auguste, que le dessin de Gaignières reproduit partout avec le plus grand soin, disparaissent sur la gouache là où il en existe encore aujourd'hui, tandis qu'on en retrouve avec un luxe de détails inouïs là où il n'en existait plus depuis longtemps.

On peut supposer que l'auteur de la gouache n'avait pas le modèle en main et qu'il en faisait des croquis qu'il recueillait ensuite sur son dessin.

Mme et Mlle Lépine n'avaient à leur disposition que ces trois documents : le dessin de Gaignières, la photographie de la gouache et la copie du morceau de cette gouache qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de la Ville. Ces dames s'en sont tirées tout à fait à leur avantage; aidées des conseils de M. Le Vayer, elles se sont entourées de nombreux documents, en prenant comme base le dessin de Gaignières, qu'elles ont ramené aux dimensions présumées de l'original; elles ont employé le point de Hongrie avec laine des Gobelins. Le tout forme un ensemble qui se compose de sept lés, et mesurant 4 m. 70 c. de haut sur 5 m. 35 c. de largeur. Elles se sont inspirées des teintes de la gouache et font ainsi revivre à nos yeux un monument bien précieux pour notre histoire parisienne et dont tous les historiens déplorent la disparition. Nous ne pouvons que proposer à la commission de décorer sa salle du pavillon de la ville de Paris avec ce véritable chef-d'œuvre de temps et de patience qui ne sera pas l'un des objets les moins remarqués de notre exposition.

7. — Installation, dans la salle archéologique du Palais de justice, des fragments sculptés trouvés sur place.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, expose que suivant le vœu émis par plusieurs membres de la Ire Sous-commission et par M. Selmersheim, notamment, il a été procédé à une visite des fragments de sculpture et d'architecture actuellement réunis dans la salle appelée les

(1) *Paris ancien*, page 90.

(2) Bibl. de l'Arsenal, ms 5812 (ancien 872 H. F.).

Digitized by Google

Cuisines de Saint-Louis, au Palais de justice, afin d'examiner s'il était utile et possible d'organiser une sorte de petit musée local, accessible au public, où seraient rassemblés les objets trouvés sur place.

La délégation a beaucoup admiré les anciens chapiteaux polychromes, la grande table de marbre, un fragment de meneau d'une mouluration intéressante, une mosaïque en terre cuite, émaillée jaune et vert, les statues mutilées récemment découvertes, etc., et l'on a pensé que, puisque ces anciens souvenirs avaient pu être rassemblés au lieu même qu'ils avaient contribué à orner et à embellir, il était préférable de les laisser dans leur patrie, quitte à rechercher les moyens de les exposer à la vue du public. Un bel ensemble peut être formé en réunissant cette salle des Cuisines de Saint-Louis à la grande salle gothique de si belle allure qui constitue le sous-sol de la salle des Pas-perdus.

En sorte que, en aménageant une communication directe entre ces deux salles et en confiant la clef de la porte d'entrée au concierge du Président, au lieu de la laisser à la Conciergerie, il n'y aurait aucune difficulté à laisser libre accès au public, tous les jours pendant l'Exposition, et plus tard à des jours et heures déterminés.

Dans le but d'augmenter les pièces exposées dans la salle archéologique, l'on pourrait aussi demander à M. Boeswiwald de consentir à la mise en dépôt des vestiges et fragments lapidaires actuellement placés autour de la Sainte-Chapelle.

M. Jules Périn demande à M. Le Roux s'il pense s'en tenir à l'aménagement de la salle des Cuisines de Saint-Louis, en vue de recevoir les seuls souvenirs lapidaires trouvés dans le sol du Palais de justice ou si, au contraire, la *salle archéologique* ne pourrait être considérée comme l'embryon d'un *Musée du Palais de Justice* qui, dans l'avenir, irait s'enrichissant de dons particuliers.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, répond qu'il a cru interpréter la pensée des membres de la Commission qui désiraient que le public pût visiter et admirer des objets appartenant à diverses autorités administratives sur l'emplacement même où on les avait trouvés; que là, du reste, paraît se borner le vœu exprimé lors de l'excursion.

M. Tesson, au nom de la 1re Sous-commission, dit que la visite du Palais de justice, à laquelle ont pris part MM. Despatys, Lucien Augé de Lassus, Bunel, Jules Claretie, Gosselin Lenôtre, Jules Guiffrey, André Laugier, Edgar Mareuse, Charles Normand, Jules Périn, Le Vayer, docteur Capitan, Selmersheim, Lucien Lambeau, Charles Sellier et Tesson, a été extrêmement intéressante, et que les assistants ont témoigné le désir de remercier M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, qui a bien voulu conduire lui-même la Sous-commission dans toutes les parties du Palais de justice présentant un intérêt archéologique.

M. Tesson, au nom de la 1re Sous-commission, présente les conclusions suivantes :

1° Faire prendre des photographies de la salle Saint-Louis et de la salle des Gardes, si le musée Carnavalet n'en possède pas déjà des vues.

Renvoyée à la 3e Sous-commission.

2° Emettre un vœu tendant à demander à l'Administration de rendre accessibles dans des conditions à déterminer et conformément à l'exposé de M. le directeur des Affaires départementales, la salle archéologique et la grande salle Saint-Louis, qui seraient réunies par une porte de communication, à percer.

Adopté.

3° Signaler à M. le Conservateur du musée Carnavalet les fragments de statues récemment découverts, dont il est intéressant d'exposer les moulages.

Adopté.

4° Demander à l'État de consentir à la mise en dépôt dans la salle archéologique des débris et fragments de sculptures provenant de la Sainte-Chapelle, et dont la conservation n'est pas assurée actuellement.

Adopté.

M. Despatys dit que la nouvelle salle archéologique dont il a été question doit être exactement dénommée, de manière à ce qu'il ne puisse s'établir aucune confusion avec les locaux similaires des différents musées; dans ce but, il semble que l'indication du Palais de justice doit être obligatoirement ajoutée.

M. Laugier propose qu'une vue de la grande salle Saint-Louis, si peu connue, soit annexée au procès-verbal.

Cette proposition est adoptée.

Digitized by Google

M. le Président, après avoir constaté qu'aucune observation n'était présentée à la proposition de M. Despatys, dit qu'il est alors entendu que la salle nouvellement aménagée s'appellera : *Salle archéologique du Palais de justice.*

Après la visite des anciennes salles gothiques, la Commission a visité la partie ancienne de la Conciergerie et M. Gosselin-Lenôtre, avec sa grande connaissance des choses de la Révolution, a dégagé les faits historiques acquis des légendes, des traditions populaires et des erreurs, si communes dans l'histoire de cette époque, pourtant si peu éloignée de nous.

8. — Communication de M. Lucien Lambeau relative au tryptique, du XVe siècle, placé dans la 1re chambre de la Cour d'appel, au Palais de justice.

M. Lucien Lambeau présente la communication suivante :

Messieurs, lors de la visite faite par la 1re Sous-commission, au Palais de justice, une délégation s'est transportée à la 1re chambre de la Cour d'appel afin de se rendre compte de la façon dont était exposé le fameux retable provenant de l'ancienne grand'salle et afin, aussi, d'apprécier par elle-même, dans quelles conditions il était possible au public et aux amateurs d'art de l'examiner avec fruit.

A son arrivée dans la 1re chambre, il lui fut impossible d'approcher du panneau, en raison de la tenue d'une audience.

Elle put constater, d'ailleurs, du point de la salle où elle se trouvait, que le tableau en question était appendu à une hauteur telle que, même placé immédiatement au-dessous, il serait impossible à quiconque d'en apprécier les détails.

Ce panneau est, cependant, de l'avis des amateurs, une pure merveille de primitive peinture; il constitue une des pages les plus magistrales de l'école flamande du XVe siècle.

Il semble que le pays qui possède un tel joyau devrait lui ouvrir, toutes grandes, les portes du plus grand de ses musées.

Néanmoins il est exposé dans un endroit où l'on ne peut que rarement pénétrer; dans un endroit où, alors même qu'on y pénètre, on ne le verra pas ou on le verra mal, étant placé hors de la portée de la vue et sans souci des règles d'un éclairage rationnel.

La délégation du Vieux Paris put constater que l'exposition de cette peinture, dans une salle aussi souvent inabordable que la 1re chambre de la Cour d'appel, correspondait à une véritable suppression.

Cet état de choses est d'autant plus regrettable que l'œuvre en question est une véritable pièce de musée et que tous les amis de l'art réclament depuis bien longtemps sa réintégration au musée du Louvre, son véritable cadre, où elle fut exposée pendant une vingtaine d'années, alors que le Louvre s'appelait encore le musée des Monuments français.

La Commission du Vieux Paris, cependant, — il est utile de l'indiquer, — a épousé cette conception de laisser les œuvres d'art à la place même pour laquelle elles ont été créées. Mais elle ne saurait en faire une règle immuable et il est, pour elle, des cas où la *raison d'art*, comme la raison d'Etat, doit exercer son droit de préemption, surtout quand ce droit, comme dans le cas qui nous occupe, est destiné à servir à l'éducation artistique de tous.

Ce fameux tableau, dont les vicissitudes ont été sans nombre depuis l'incendie de 1618, ornement toujours célèbre de la célèbre grand'salle du Palais, a occupé presque tous les grands historiens de Paris.

Corrozet, l'un des premiers, en parle déjà en 1586 :

« La grand chambre du plaidoyé, autrement « nommée chambre dorée, a le lambris taillé « de menuiserie a l'antique, relevé d'or fin « sur champ d'azur, au chef de laquelle, « dedans un riche tableau, sous le crucifix, « sont escrites ces deux sentences de l'écriture « saincte :

« A dextre.

« Facite judicium et justitiam : quod sinon « audieritis hoc, in me jurassit, dicit Dominus, « quod deserta erit domus hœc ».

(Jeremi. XVII).

« A senestre.

« Videte judices quid facitis : non enim « hominis exercetis indicium sed Dei. Et « quod cunque indicaveritis, in vos redun- « dabit, ij ».

(Paralipo. XIX).

Jacques Du Breul, Parisien, en 1612, dit que :

« Dans la Grand'chambre de Parlement, « au dessus du siège de Messieurs les Présidens

Digitized by Google

« et Conseillers il y a un riche tableau conte-
« nant le crucifix de notre Seigneur et au-
« dessoubs sont escriptes deux sentences de
« l'Escripture. »

Et il donne, à quelques variantes près, les deux sentences transcrites par Corrozet.

Thiéry, dans son *Guide des amateurs et des étrangers à Paris, 1787*, n'en parle que sommairement mais il commet l'imprudence de l'attribuer à Albert Durer.

Si Thiéry avait regardé le panneau en question avec toute l'attention qu'y mirent plus tard M. de Guilhermy et d'autres archéologues, il y eût sans doute, comme eux, reconnu le portrait de Charles VII, costumé en saint Louis.

Il lui serait certainement apparu, en outre, que ce portrait, avec son accent de vérité et son sentiment du modèle vivant, ne pouvait avoir été peint que d'après nature.

Or, Charles VII était mort depuis quelque dix ans quand naquit, à Nuremberg, en 1471, le grand peintre allemand.

Cette lourde faute d'attribution, commise par Thiéry et probablement par plusieurs de ses contemporains, se poursuivit au musée des *Monuments français*. Cette peinture y fut, en effet, exposée sous le nom d'*Albert Durer*.

Nous voulons croire, pour la mémoire d'Alexandre Lenoir, qu'il ne fut pour rien dans cet anachronisme.

L'erreur de Thiéry, bien entendu, ne fut pas perdue pour les historiens; Dulaure, entre autres, s'en empara pour la reproduire religieusement, et l'on en trouve la répercussion dans plusieurs ouvrages qui suivirent.

M. le président Séguier y fait également allusion dans son rapport daté de juillet 1839, adressé à la Chambre des pairs.

Il dit, en parlant du tribunal révolutionnaire, que l'on put préserver du vandalisme des *sans-culottes* — telle est son expression — un christ de Jean de Bruges qui fut transporté au musée, et que l'Empereur fit retirer pour placer à la Cour impériale. Il ajoute que le feu qui a pris, le jour même de l'évasion de Lavalette, a charbonné le derrière du tableau, peint sur bois, et en a respecté la face.

M. de Guilhermy, dans son *Itinéraire archéologique* publié en 1855, donne de ce triptyque une description complète. Il ornait, comme on sait, à cette époque, la première chambre de la Cour impériale.

On y remarque, dit ce savant écrivain, outre le Christ, saint Louis, saint Charlemagne et d'autres personnages, la ville de Jérusalem, la Tour de Nesle, le Louvre avec son donjon et les bâtiments gothiques du Palais de justice.

D'après ce même auteur, il aurait été déplacé et aurait couru de grands dangers pendant la Révolution de 1830, jusqu'au moment ou il fut retrouvé par l'architecte Lassus, dans un magasin appartenant à la Ville.

Il ajoute qu'il faut l'attribuer « avec toute « apparence de certitude, à Jean Van Eyck, « l'illustre peintre de Bruges ».

On trouvera, plus loin, dans une citation de l'*Inventaire des richesses d'art du Département*, la destruction de cette hypothèse.

L'auteur de l'*Itinéraire archéologique* pense qu'avant la restauration, par Louis XII, de la grande salle du Palais, ce retable faisait déjà partie de son mobilier. Il y a reconnu, dans le personnage de saint Louis, le portrait de Charles VII dont il affirme que la ressemblance est frappante avec celui de ce prince que possède le Louvre et avec le buste de Saint-Denis.

Ce détail constitue évidemment l'identification du tableau et lui confère une date d'exécution.

D'autre part, M. Edouard Fournier, dans sa monographie du Palais de justice, parue en 1878 dans le *Paris à travers les âges* de M. Hoffebauer, estime, de son côté, qu'il serait bien difficile de savoir à quelle époque il passa de la grand'chambre à la première chambre de la Cour d'appel. Il aurait peut-être été détruit par l'incendie de 1871, affirme cet écrivain, s'il ne se fût trouvé heureusement en restauration dans l'atelier d'un artiste de la rue Visconti.

M. A. de Champeaux, dans son *Art décoratif du Vieux Paris*, y consacre également une étude. Il croit qu'il dut être commandé de 1442 à 1455 pour la décoration de la grande chambre du Parlement à l'un des meilleurs élèves de Van Eyck, qui vivait alors à Paris. Il écarte, par conséquent, l'attribution qui en avait été faite, ainsi qu'on le verra plus loin, à Jean Van Eyck, à Van der Gols, à Memling et à Van der Veyden.

On pourra se rendre compte de l'emplacement occupé par lui dans la Grande salle du Palais, en examinant, au musée Carnavalet, un superbe dessin à l'encre rehaussé de lavis, représentant le lit de justice du 12 septembre 1715, tenu dans cette salle. Ce dessin est l'œuvre de F. Delamonce, et fut gravé par de Poilly.

Digitized by Google

La gravure en est particulièrement intéressante en ce sens qu'elle donne les noms de tous les personnages qui assistèrent à cette cérémonie. Le dessin original est un cadeau fait au musée par M. Jules Maciet.

On y voit très distinctement le fameux retable placé au fond de la Grande chambre, entre le trône du jeune roi Louis XV et une des tribunes, occupée par les dames de la Cour. Ses deux côtés sont entourés d'une large bande fleurdelisée formant bordure; dans la bordure du haut se voient des personnages à mi-corps surmontant deux écussons aux trois fleurs de lys de France, accostant l'ogive centrale du retable. La bordure du bas, placée au-dessous de la peinture proprement dite, se compose de trois compartiments. Dans celui du milieu se trouve un personnage assis qui semble être la figure de saint Louis, les deux autres renferment chacun un personnage dont on ne voit que la tête et les bras, et qui présentent deux tables penchées sur lesquelles étaient gravées les sentences latines que nous reproduisons plus haut.

Il a été beaucoup écrit sur cette fameuse *crucifixion* et nous n'en avons pas fini de nos pérégrinations à travers les nombreux écrivains qui s'en sont occupé.

M. A. Taillandier, dans les *Mémoires des antiquaires de France*, 1844, en donne une fort curieuse description. D'après lui, il aurait été peint de 1436 à 1440, à cette époque où Charles VII réintégra au Palais le Parlement de Paris. Il refuse cependant d'y voir, dans la figure de saint Louis, le portrait du roi Charles. Il pense, au contraire de l'avis qui commençait à se faire jour à cette époque concernant cette effigie, que c'est bien Louis IX qu'a voulu représenter le peintre flamand, mettant ainsi aux deux extrémités de sa composition, les deux rois fondateurs de la justice en France : saint Louis et Charlemagne. M. Taillandier dit encore qu'une restauration y fut exécutée en 1842 par M. de la Roserie.

M. A. Bonnardot l'a également étudié très soigneusement dans un article sur l'*Iconographie parisienne*, paru dans la *Revue universelle des Arts*. Dans le tome II (1855) il en donne une description fort complète et affirme que, d'après la gravure au trait de Frémy, on peut se faire une idée exacte de la vue de Paris qu'il représente :

« Le bâtiment de la porte de Nesle, vu du « côté de la ville, est peu remarquable. La « tour du même nom présente son flanc méri- « dional, celui qui flanque la tourelle qui « contient l'escalier. Vis-à-vis s'élève la tour « *qui fait le coin*.

« Le Louvre offre un groupe assez confus « de tours et de toits aigus et sa face orientale « se développe de trois quarts. Devant le « Petit-Bourbon passe un mur crénelé. Sur « le quai sont trois arbres.

« Derrière le christ, se voit le portail « gothique et l'escalier à trois pans de l'ancien « Palais. »

Nous devions encore trouver dans la *Revue universelle des arts* une très complète étude de M. Wauters sur le peintre Rogier van der Weyden, dans lequel l'écrivain ne paraît pas éloigné de voir l'auteur du fameux rétable.

Il aurait été, selon M. Wauters, exécuté par Van der Weyden pendant son passage à Paris, à son retour d'Italie.

Les grands experts et les écrivains particuliers, qui font de l'art leur spécialité, sont loin, on le voit d'être d'accord sur l'attribution de ce panneau.

M. de Laborde, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, semble y reconnaître une œuvre de Hugues van der Goes, en raison de l'analogie qui existe entre ce tableau et celui que le peintre exécuta pour l'église Santa Maria Nuova de Florence. M. Carton, dans son ouvrage sur les *Trois frères van Eyck*, le considère comme l'ouvrage de celui de ces peintres qui devait s'appeler Jean de Bruges et M. Waagen n'hésite pas, dans son manuel de l'*Histoire de la peinture*, à l'attribuer à Memling, qui l'aurait exécuté pendant sa jeunesse.

Dans sa *Topographie historique du vieux Paris*, M. Adolphe Berty devait nécessairement aussi y faire allusion en ce qu'il donne une vue très caractéristique du Louvre au milieu du xve siècle. Tout en pensant que la question d'attribution ne sera vraisemblablement jamais résolue, cet écrivain estima que l'époque de son exécution ne saurait faire de doute si l'on se base sur le portrait de Charles VII exécuté probablement vers la quarantième année de ce roi, c'est-à-dire vers 1443.

Nous ne quitterons pas M. Adolphe Berty sans reproduire la conclusion qu'il donne à la suite de la description de ce tableau. Elle représente tellement le sentiment que nous éprouvons à l'égard de cette peinture, qu'elle sera l'excuse que nous invoquerons, auprès de la Commission du Vieux Paris, pour nous faire

Digitized by Google

pardonner la longueur de cette communication :

« Œuvre d'art fort remarquable, le retable du Palais fournit la vue de Paris la plus ancienne qui existe et l'une des plus intéressantes que l'on puisse imaginer ; c'est donc un monument d'une haute valeur, dont on ne prendra jamais trop de soin, et que, pour cette raison, il faut souhaiter de voir transporter dans un bref délai au musée du Louvre, seule place qui lui convienne.

« En 1815, il a été fortement endommagé par un incendie qui a failli l'anéantir ; il est, du reste, placé dans de fâcheuses conditions de lumière, et le public à l'admiration duquel on le propose ne s'en soucie guère. »

Ces lignes furent écrites en 1885.

Nous clôturerons ces interminables recherches par un document officiel.

L'*Inventaire général des Œuvres d'art du département de la Seine*, publié par le service des Beaux-arts de la ville de Paris en 1883, donne les indications suivantes :

« Première chambre de la Cour d'appel.

« Ecole flamande du xve siècle.

« Peinture sur bois en forme de triptyque ogival.

« Hauteur, 2 m. 70 c., largeur, 2 m. 12 c.

« Le calvaire; au centre, le Christ sur la « croix ; à droite, la Vierge soutenue par deux « saintes femmes ; saint Jean-Baptiste et saint « Louis ; à gauche, saint Jean l'Evangéliste, « saint Denis, saint Charlemagne ; au-dessus « du Christ est le Saint-Esprit et le Père « Eternel. Dans le fond, à droite, une vue du « Palais de justice ; à gauche, le Louvre et « l'Hôtel de Nesle.

Cette rubrique est suivie des observations suivantes :

« Cette précieuse peinture a été exécutée « de 1452 à 1455 pour la grande chambre du « Parlement au moyen du produit des amendes « imposées par la Cour. Le peintre y a repré- « senté le roi Charles VII, sous les traits de « saint Louis. L'un des personnages placés « près du bourreau porte, sur le collet de son « pourpoint, l'inscription : *Annes Brug*, qui « semblerait la signature incomplète de *Jean « Van Eych*, né à Bruges ; mais cet artiste « est mort en 1441.

« Sous la Révolution, ce tableau fut recueilli « par Lenoir et exposé au Louvre sous le nom « d'*Albert Durer* ; il fut rendu en 1811 à la « cour impériale, sur la demande de M. Sé- « guier, premier président. Il a dû à des « circonstances exceptionnellement heureuses « d'échapper aux nombreux incendies qui ont « dévasté le Palais de justice depuis le xvu^e « siècle jusqu'à nos jours. »

Il est regrettable que l'*Inventaire*, que nous venons de citer, n'indique pas la source des renseignements qu'il donne. Il eût été, par exemple, fort intéressant de connaitre d'où venait cette affirmation concernant « son « exécution, de 1452 à 1455, pour la grande « chambre du Parlement, au moyen du pro- « duit des amendes imposées par la Cour. »

Aurait-elle été prise dans l'ouvrage de M. Monteil : *Histoire des Français de divers états au XVe siècle*, édition de Bruxelles, qui dit que le 15 juillet 1452, un arrêt du Parlement assigna à sa réfection (c'est-à-dire à son entretien) le produit des amendes payées par les huissiers ?

Quoi qu'il en soit, il nous paraît qu'il serait certainement utile à ce moment, où l'opinion semble vouloir faire revivre les tentatives anciennes de réintégration au Musée national, de pouvoir établir, une fois pour toutes, quels sont les titres invoqués par la première chambre de la Cour d'appel pour en revendiquer la propriété, et sur quoi se baserait l'administration des musées du Louvre, si elle voulait le faire rentrer dans ses collections.

A l'allégation de ce musée, prétendant l'avoir simplement déposé *provisoirement* au Palais, de 1811 à 1900, le Palais ne peut-il répondre qu'il l'avait, au contraire, confié momentanément à l'Etat, de 1792 à 1811 !

Aussi bien cette casuistique pourrait-elle durer longtemps, si le droit seul était chargé de résoudre ce problème.

Nous placerons plus haut la question, en affirmant que le seul propriétaire de ce chef-d'œuvre devrait être le public, dont les éléments divers se composent du simple curieux, de l'amateur, de l'artiste, de l'érudit et du savant.

Quelle excuse valable peut-on réellement donner pour supprimer du domaine des études artistiques une pièce de cette incomparable valeur ?

Serait-ce la raison de la commande pour la décoration de la Grande salle du Palais ?

Mais que reste-t-il de la grande salle de Charles VII et même de celle de Louis XII !

Digitized by Google

Où sont les lambris, taillés de menuiserie à l'antique, relevés d'or fin sur champ d'azur, dont parle Corrozet?

Où est la fameuse table de marbre qui donna son nom aux trois juridictions qui y siégèrent?

Où est la charpente de Philippe le Bel, aux parois rehaussées d'or et de couleur?

Où sont les statues des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Charles IX qui l'entouraient de leurs froides silhouettes?

Rien n'existe plus des souvenirs de ces temps lointains et le triptyque lui-même, s'il y était replacé, ne parviendrait pas à les faire revivre.

Ne semble-t-il pas, dès lors, qu'il serait peut-être temps de le remettre en lumière et de le restituer enfin à la grande collection nationale, foyer fécondant de tous les arts!

Le célèbre tableau dont nous venons de si longuement parler, n'étant pas la propriété de la Ville ni celle du Département, la délégationdu Vieux Paris n'avait pas à prendre de décision. Elle se retira, néanmoins, avec la sensation intime qu'un grand dommage était causé, du fait de cette claustration, à la religion de l'art et au principe sacré de la diffusion des chefs-d'œuvre.

L'incident est clos.

9. — Impression des tables de la collection Lamoignon.

M. Gosselin-Lenôtre, au nom de la 1re Sous-commission, expose que la délégation qui s'est rendue à la Préfecture de police pour examiner l'important travail de confection de tables inexécuté par M. Tranchant pour l'usage de la collection Lamoignon, a émis l'avis de demander à la ville de Paris de faire imprimer ces répertoires en forme de catalogues, dans le genre des publications du service des Travaux historiques.

M. Charles Normand appuie cette proposition en montrant l'utilité de l'impression du précieux travail de M. Tranchant. Entre les mille informations curieuses qu'on y trouve M. Charles Normand signale celles qui se rapportent à l'origine du mot CORBILLARD, nom du bateau qui faisait le service de Paris à Corbeil, et qui ayant été utilisé au transport des morts valut ce nom aux voitures chargées des transports funèbres.

M. le Président dit qu'il faut employer un moyen pratique pour intervenir utilement auprès du Conseil municipal.

M. Louis Lucipia, président du Conseil municipal, indique que cette affaire concerne la 4e Commission du Conseil municipal, devant laquelle il faudra passer à un moment donné, et que le procédé le plus pratique consiste à émettre un vœu qui serait transmis par l'Administration à la 4e Commission avec un mémoire à l'appui.

M. le Président met aux voix le vœu présenté par M. Gosselin-Lenôtre au nom de la 1re Sous-commission, et demandant l'impression du répertoire de la collection Lamoignon, dont M. Tranchant est l'auteur.

Adopté.

M. Gosselin-Lenôtre ajoute qu'il préparera les éléments du mémoire à joindre au vœu que la Commission vient d'adopter.

Il est entendu que le service compétent ne sera saisi de ce vœu qu'après la production du travail annoncé par M. Gosselin-Lenôtre.

10. — Reproduction de tableaux et peintures du musée de Versailles, intéressant l'histoire de Paris.

M. Tesson dit que suivant le vœu exprimé par la Commission du Vieux Paris, une délégation s'est rendue au musée de Versailles pour rechercher et examiner les tableaux et peintures représentant des sujets relatifs à l'histoire de Paris afin d'en faire prendre des photographies destinées au musée Carnavalet.

Cette délégation a été reçue et guidée par M. de Nolhac, conservateur du musée, qui, avec une amabilité parfaite, à laquelle il y a lieu de rendre hommage, a montré chacune des œuvres recherchées.

Ces peintures, pour la plupart connues des amateurs parisiens, sont intéressantes au point de vue des aspects et de la documentation; quelques-unes sont des joyaux incomparables, soit en raison de leur exécution, soit à cause de l'exactitude minutieuse des détails qui y sont contenus.

C'est ainsi que l'on a admiré le tableau n° 173, par *Martin*, qui représente « le départ de Louis XV, quittant le lit de justice de 1715. »

Toutes les parties de cette œuvre, étonnante de précision et de clarté, offrent un intérêt complet. Aussi bien la *Chambre des comptes* que la *Sainte-Chapelle* et qu'une portion de la *chapelle Saint-Michel*, tout est reproduit avec

Digitized by Google

une minutie et un luxe de détails que l'on retrouve dans toutes les parties du tableau : les boutiques des marchands, avec leurs enseignes, les maisons à pignons et les terrasses garnies de curieux. Tous les personnages de la multitude qui se pressait dans la cour du palais sont traités soigneusement et l'on peut reconnaître ceux qui sont cités dans les mémoires de l'époque à l'occasion de cette tumultueuse journée.

L'on trouve dans les mémoires du duc de Saint-Simon (Paris, Hachette, 1878. Tome VIII, p. 213), l'indication suivante :

« Le jeudi, 12 septembre, le roi vint tenir « son premier lit de justice, où il n'y eut « point de foi et hommage et rien de particu- « lier, sinon que la duchesse de Ventadour y « eut un petit siège et que le maréchal de Vil- « leroy en eut un aussi fort bas, hors de rang, « entre le trône et la première place des pairs « ecclésiastiques. Ce fut une tolérance, car il « ne pouvait être en fonctions tant que le roi « était entre les mains des femmes. Le premier « chambellan, comme grand écuyer, le porta « depuis le carrosse, jusqu'à la porte de la « grand'chambre, où le duc de Tresmes le prit « et le porta sur son trône. Il servit de grand « chambellan, et en eut la place comme pre- « mier gentilhomme de la chambre en année, « parce que le duc d'Albret, qui ne l'était que « de la veille, n'avait pas prêté serment. »

Le *Journal de Dangeau* (tome 16, p. 172) contient également des détails sur l'arrivée du roi au lit de justice. Il n'y a pas concordance exacte avec le récit de Saint-Simon. Du reste, le tableau de Martin représente le départ du palais et non l'arrivée.

Voici l'extrait du journal de Dangeau :

« Septembre 1715. — Jeudi 12 à Vincennes. « — Le roi partit d'ici à une heure après-midi « pour aller au Parlement, ayant dans son « carrosse M. le duc d'Orléans, Mme de Venta- « dour, M. le duc du Maine, M. le comte de « Toulouse et M. le maréchal de Villeroy. « Dans un carrosse qui précédoit celui du roi « étoient ses grands officiers, qui jetoient de « l'argent au peuple. Il trouva à l'entrée du « faubourg Saint-Antoine le prévôt des mar- « chands et les échevins de la ville de Paris, « qui furent présentés par le duc de Tresmes, « comme gouverneur de Paris. Depuis cet « endroit-là jusqu'au Palais la foule du peuple « étoit grande; on fut obligé pour se faire le « passage libre de faire mettre les baïonnettes « aux fusils des soldats, ce qui n'empêcha pas « qu'il n'y eût quelques gens étouffés dans la « presse. En arrivant au palais le roi monta « le grand degré à pied. M. le duc de la Tré- « moille, premier gentilhomme de la chambre, « portoit la queue de son manteau. Quand il « fut en haut, le prince Charles le porta sur « ses bras jusqu'à l'entrée de la grand'cham- « bre, et le duc de Tresmes, comme gentil- « homme de la chambre en année, faisant la « fonction de grand chambellan, le prit sur « ses bras et le porta jusqu'à son lit de jus- « tice. Le duc de Tresmes étoit au pied du roi, « comme représentant le grand chambellan, le « maréchal de Villeroy à la droite du duc de « Tresmes, et la duchesse de Ventadour à la « gauche. Quand tout fut placé, le roi dit, de « fort bonne grâce : « Messieurs, je suis venu « ici pour vous assurer mon affection ; mon « chancelier vous dira ma volonté. » Le chan- « celier, qui étoit assis dans une espèce de « fauteuil de bois, vint se mettre à genoux « devant le roi comme pour prendre ses ordres « sur ce qu'il avoit à dire, puis se remit en « place, et parla le bonnet sur la tête. Toute « la cérémonie est imprimée ; elle se trouvera « à la fin de ce livre. »

En raison de l'importance documentaire exceptionnelle de ce tableau, il a été décidé de proposer de commander une reproduction photographique de grande dimension, permettant la visibilité des nombreux et intéressants détails qu'il contient.

La délégation a ensuite examiné dans l'ordre suivant les autres tableaux :

N° 172. — *Lit de justice, 1715*, par Dumesnil, *peintre de la Ville*, vue de l'assemblée.

N° 784. — *Vue du Pont-Neuf et des quais de la Seine*. Peinture d'une tonalité étonnante, par Panini.

N° 5194. — *Arrivée des blessés à Paris*, aquarelle.

N° 2588. — *Distribution des drapeaux.*

N° 2589. — *Entrée de Louis XVIII à Paris.*

N° 5193. — *Entrée des prisonniers russes à Paris après la bataille de Montmirail, 1814.*

N° 5196. — *Uniformes des troupes alliées.*

N° 4165. — *Prévôt des marchands, échevins (1612-1613)*, portraits.

N° 177. — *Entrée aux Tuileries de Méhémet Effendi, ambassadeur extraordinaire en France d'Achmet III, empereur des Turcs, 21 mars 1721.*

N° 785. — *Vue de la Seine*. Ce tableau a été gravé en couleurs par Demachy.

Digitized by Google

N° 780. — *Le Pont-Neuf et la tour de Nesles vers 1660.* L'on remarque en premier plan une vue de la première *Samaritaine.* Ce tableau a été gravé.

N° 5182. — *Prise des Tuileries le 10 août 1792*, par J. Bertaux.

N° 2270. — *Entrée des Tuileries. — Vue du pont tournant (1794).* La statue de la Liberté se trouve encore sur la place de la Révolution.

N° 4603. — *La Fédération nationale au Champ-de-Mars le 14 juillet 1790*, par Hubert Robert.

N° 000. — *Préparatifs de la fête de la Fédération*, aquarelle de Duplessis Berteaux, non numérotée.

N° 000. — *Fédération nationale*, aquarelle de Byron venant du musée Carnavalet, non numérotée.

N° 5187. — *Prise de l'Hôtel de Ville, le 28 juillet 1830*, par Beaume et Mozin.

N° 5185. — *Le duc d'Orléans partant pour l'Hôtel de Ville (31 juillet 1830)*, par Horace Vernet. Ce tableau a été gravé.

N° 5188. — *Bivouac de la garde nationale (22 décembre 1830).* Ce tableau est formé de portraits dessinés au trait sur une planche placée sous la peinture.

N° 5162. — *Baptême du comte de Paris à l'église Notre-Dame de Paris, le 2 mai 1841*, par Sebron.

N° 5186. — *Prise de l'Hôtel de Ville, avec vue du pont d'Arcole, le 28 juillet 1830*, par A. Bourgeois.

N° 5169. — *Revue de la garde nationale (attentat de Fieschi), le 28 juillet 1834*, par E. Lami. Cette toile est importante par la valeur de ses détails.

N° 5125. — *Translation des restes de Napoléon Ier (15 décembre 1840)*, par Guiraud.

N° 4680. — *Colonnade du Louvre*, grand carton de tapisserie.

N° 4689. — *Vue des Tuileries*, grand carton de tapisserie.

N° 2130. — *Le carrousel du 5 juin 1662.*

N° 782. — *Paris vers 1666, vue prise du Pont Neuf.*

N° 3825. — *Souper du prince de Conti au Temple*, peint par Olivier (1766).

N° 743. — *Vue du château et jardin de Saint-Cloud.*

Une toile non signée représentant une *Décoration des Champs-Elysées le jour du mariage de Napoléon Ier.* Cette toile n'a jamais été exposée; la perspective est de pure fantaisie, mais le grand nombre de costumes et d'uniformes qui y sont reproduits avec soin lui donnent un intérêt documentaire très certain.

N° 783. — *Vue de la place Royale (cortège).*

N° 2074. — *Vue de l'Observatoire.*

N° 2073. — *Renouvellement d'alliance entre la France et les cantons suisses (18 novembre 1663).* Ce tableau a été minutieusement décrit par Bonnardot.

Enfin, après avoir dirigé la délégation de la Commision du Vieux Paris dans les différentes salles où sont placés les tableaux dont la nomenclature précède, M. de Nolhac a montré la suite des célèbres dessins de Parrocel reproduisant le défilé qui eut lieu le lundi 1er juin 1739, entre le Pont-Neuf et le Pont-Royal, à l'occasion de la publication de la paix. Il s'agit là d'un document essentiellement et uniquement parisien d'une importance exceptionnelle, c'est une suite de 38 dessins, formant un ensemble du défilé complet où tous les assistants sont désignés et représentés. Les 38 feuilles ont été réunies bout à bout et fixées sur une bande de toile qui, à l'aide d'une manivelle, se déroule sur deux tambours, de manière à faire passer sous les yeux du spectateur tous les personnages du cortège dans leur ordre et à leur place.

Les deux tambours destinés à l'enroulement par va-et-vient sont installés dans une sorte de coffre en bois monté sur quatre pieds, et font passer la bande de dessins — qui ne mesure pas moins de 35 mètres — à hauteur d'homme. Le dessin est protégé par une feuille de verre qui ferme hémétiquement le coffre et un couvercle en deux volets assure une protection effective de l'œuvre de Parrocel.

Les dessins sont exécutés au crayon repassé d'encre et relevés de quelques touches de teinte grise légère. Le travail en est très artistique et enlevé avec un brio surprenant. La valeur documentaire est du plus haut intérêt au point de vue de l'histoire parisienne; le texte indiqué au-dessous de chacun des groupes du cortège montre une portion importante de l'activité parisienne qui participait officiellement au défilé; — mais l'attention est retenue par les indications des édifices et par les nombreuses scènes populaires placées sur le premier plan et qui sont extrêmement amusantes et curieuses.

Digitized by Google

Voici le relevé des inscriptions placées sous les personnes des 38 feuilles de dessine (l'orthographe du texte a été respectée) :

I.

L'ordre de la marche pour la publication de la Paix qui s'est fait le Lundy premier juin 1739.

Vüe du côté des galleries du Louvre.
— Pont-Royal.
— Les armes de la Ville.
— Neuf inspecteurs de police ouvrant la marche.

II.

Les gardes de la Ville a cheval.
— Un timbalier et trois trompettes.
— Le colonel de la Ville, M. de La Leu, suisse.
— Deux officiers.
— Quatre brigadiers.

III.

— Deux rangs de gardes marchant à quatre d'hauteur.
— Le porte guidon et le porte Etendart.
— Huit rangs de gardes, marchant par quatre.
— Un major.
— Les gardes.

IV.

— Officiers fermant la marche ayant l'épée à la main.
Infanterie de la Ville.
— Le lieutenant-colonel.
— Deux officiers.
— Quatre hautbois.

V.

— Neuf rangs des gardes marchant par quatre.
— Le tambour major.
— Le fifre et huit tambours marchant par quatre.
— Un sergent.
— Ayde major.

VI.

— Neuf rangs de garde, marchant par quatre.
— Trois porte enseigne.
— Trois officiers à cheval l'épée à la main.

VII.

— Dix-huit rangs de gardes marchant par quatre.
— Sergents sur les ailes.
— Deux officiers.
Le guet a pied :
4 lieutenants.

VIII.

— 4 tambours et le fifre.
— Quatre rangs de soldats par quatre d'hauteur.
— Trente-sept rangs de soldats à quatre de hauteur.

IX.

— 4 rangs de sergents à quatre de hauteur marchant devant le drapeau.
— Trois exempts et le guidon portant le drapeau à cheval.
— Quatre rangs de sergent à quatre de hauteur marchant derrière.
— Major et aide major sur les ailes.

X.

— Trente-sept rangs de soldats marchant à quatre de hauteur.
— Quatre officiers derrière ferme la marche du guet à pied.
Guet a cheval.

XI.

— Un timbalier et quatre trompettes.
— Monsieur Duval, commandant du guet.
— Un major.
— Quatre officiers.

XII.

— Quatorze rangs de cavaliers par quatre.
— Aide major.

XIII.

— Deux officiers et le porte étendart.

XIV.

— Quatorze rangs de cavaliers par quatre.

XV.

— Quatre officiers fermant la marche.

XVI.

Les huissiers a verge. — Marche devant le clerc de la Compagnie.
— Un timbalier, quatre trompettes et quatre hautbois (marche par quatre).
— Deux officiers de bande après les hautbois.

XVII.

— Le porte drapeau, à sa droitte le porte casque, à sa gauche le porte gantelet.
— Deux autres officiers.
— Le capitaine.
— Les lieutenants marchant deux à deux.
— Douze officiers marchant deux à deux.

Digitized by Google

XVIII.

— Quatre maistre.

— A droite dix HUISSIERS DU CHATELET, à gauche dix HUISSIERS DE L'HÔTEL DE VILLE.

XIX.

— (Les trois places vacantes sont restées vuides parce qu'ils étaient absents et le procès-verbal en fait mention).

XX.

— A droitte, le premier huissier audiacier du chatelet. — A gauche le premier huissier de l'Hôtel de Ville.

— Les Cromornes, fifres, tambours, trompettes et hautbois de la chambre et des écuries du roi.

— Premièrement quatre tambours de la chambre marchant deux à deux.

XXI.

— Six cromornes marchant deux à deux.

— Les douze grands hautbois.

XXII.

— Quatre hautbois de la Chambre.

XXIII.

— Un timbalier marchant seul au milieu.

— Les quatre trompettes des plaisirs.

— Six trompettes de la Chambre.

XXIV.

— Les six hérauts d'armes.

XXV.

— Le ROY D'ARMES entre M. Vimont, greffier du Châtelet à sa droite et M. Faitbout greffier en chef de l'Hôtel de Ville à sa gauche.

— A droite, Monsieur Hérault, conseiller d'Etat, lieutenant général de police, à gauche Monsieur Turgot, conseiller d'Etat, prévôt des marchands.

XXVI.

— Chevaux de main envoyés par le roi.

— Monsieur Nègre, lieutenant criminel à droite. — A gauche, M. Véron, premier échevin.

— A droite, M. Le Noir et Guéret de Voisin, lieutenant particulier.

— A gauche, M. Meny, second échevin.

— A droite, Monsieur le second lieutenant particulier.

— A gauche Monsieur Le Roy de Féteuil, troisième échevin.

— Un de Messieurs les conseillers du Châtelet.

XXVII.

— Monsieur Germain, quatrième échevin.

— A droite un autre conseiller du Châtelet.

— Monsieur Moriau, avocat, procureur du Roy et de la ville.

— (Cette place est restée vacante à cause de l'absence de M. le Receveur de la Ville dont est aussi fait mention dans ledit procès-verbal).

— A droite, un conseiller du Châtelet.

— A gauche, un conseiller de Ville.

— A droite, un conseiller du Châtelet.

— A gauche, un conseiller de Ville.

XXVIII.

— A droite un conseiller du Châtelet.

— A gauche un conseiller de Ville.

— A droite, Monsieur le premier avocat du Roy au Châtelet, représentant M. le procureur du Roy.

— A gauche un conseiller de Ville.

— A droite, un commissaire du Châtelet, à gauche un conseiller de Ville.

— A droite un commissaire du Châtelet, à gauche un conseiller de Ville.

— A droite, quatre autres commissaires du Châtelet.

XXIX.

— A gauche, quatre quarteniers de la Ville finissent la marche de Messieurs de la Ville.

— LES HUISSIERS A CHEVAL DU CHATELET : 1er le clerc de la communauté.

— Un timbalier, quatre trompettes et quatre hautbois marchant deux à deux.

XXX.

— Le major.

— Les quatre maistres en charge de la communauté.

— Deux fesant fonctions de brigadiers.

XXXI.

— Le porte guidon, à droite le porte casque, à gauche le porte gantelet.

— Douze officiers des plus anciens.

— Un fesant l'office d'aide major, derrière deux brigadiers.

XXXII.

— Vingt officiers modernes et jeunes.

XXXIII.

— Deux jeunes faisant les fonctions de sous brigadiers.

— LES QUARANTE INSPECTEURS ferment la marche de la publication de la paix.

1er Un timbalier, deux trompettes et quatre hautbois.

Digitized by Google

XXXIV, XXXV, XXXVI, XXXVII.

— Les quarante de Messieurs les Inspecteurs.

XXXVIII.

— Corps de garde de la Samaritaine.

En résumé, les conclusions suivantes sont présentées :

1° Prendre des photographies des 34 tableaux indiquées.

2° Prendre des photographies des détails des tableaux suivants :

N° 173. — *Lit de justice de 1715*, par MARTIN.

N° 780. — *Le Pont-Neuf*, reproduction de la Samaritaine.

N° 5188. — *Bivouac de la garde nationale*, reproduction de la planche présentant les portraits au trait.

N° 5169. — *Revue de la garde nationale*..

Il y aurait lieu de prendre quatre clichés de grande dimension, que l'on pourrait réunir ensuite pour reformer l'ensemble.

3° Il sera demandé à M. le Préfet de la Seine, président de la Commission du Vieux Paris, de vouloir bien entamer des négociations avec l'Etat dans le but de faire rentrer dans les collections de la Ville, la suite des dessins de Parrocel, relatifs à la publication de la paix de Vienne, qui se trouve actuellement dans le musée de Versailles.

4° Il sera adressé des remerciements à M. de Nolhac, conservateur du musée de Versailles, en raison de l'obligeance et du concours éclairé qu'il a prêté à la délégation de la Commission du Vieux Paris à l'occasion de la recherche des souvenirs intéressant l'histoire de Paris.

11. — Communication de M. Lucien Lambeau au sujet des statues provenant de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins et, subsidiairement, de deux inscriptions ayant appartenu à cet Hôpital.

M. Lucien Lambeau fait la communication suivante :

Messieurs,

M. de Guilhermy, dans son *Itinéraire archéologique de Paris*, datant de 1855, a écrit les lignes suivantes :

« Au mois d'avril 1840, on découvrit sur « l'emplacement de l'église (Saint-Jacques de « l'Hôpital) quatorze statues de grandeur « naturelle, qui en avaient décoré le portail « au XIVe siècle. Elles représentaient le christ « et les apôtres, nous les avons vues encore « peintes et dorées. Il s'en trouve cinq au « musée de Cluny. D'autres sont restées, « comme enseigne, dans un magasin de nou- « veautés, au coin des rues Saint-Denis et « Montorgueil. »

Il nous parut intéressant, à la lecture de ces lignes, si pleines de précision et d'exactitude, d'entreprendre quelques recherches sur d'autres points du fameux hôpital de Saint-Jacques aux Pèlerins, particulièrement auprès des anciens propriétaires des immeubles construits sur l'emplacement des bâtiments hospitaliers.

Ces recherches, à la vérité, ne mériteraient guère une communication à la Commission du Vieux Paris, en raison de leur peu d'importance et en ce qu'elles n'apportent rien de bien nouveau à une question amplement traitée déjà; néanmoins, nous estimons que l'on s'intéressera peut-être d'un menu fait relevé par nous et relatif à l'existence probable de deux inscriptions de marbre qui figuraient autrefois sur la façade de l'hôpital et dont nous avons probablement retrouvé la trace.

Nous indiquons plus loin de quelle façon.

M. Henri Bordier, dans une étude magistrale qu'il écrivit en 1876 sur la confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins, et qui fait partie des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France* (1), raconte par le menu l'histoire de la découverte des statues. Il nous apprend que celles du musée de Cluny furent acquises en 1852 de la veuve d'un sculpteur qui les avait obtenues, à titre de paiement, du propriétaire de la maison élevée à la place de l'église de Saint-Jacques.

En ce qui concerne les autres fragments trouvés en 1840, M. Henri Bordier affirme qu'ils furent réenterrés dans le sol, avant la construction de la maison qui devait être le magasin de nouveautés, *aux statues de Saint-Jacques*, à l'exception, toutefois, d'un Saint-Jacques assis et de deux autres statues debout qui servirent réellement d'enseigne et furent placées au sommet de la maison de la rue Saint-Denis.

Cette enseigne, véritablement authentique, comme le dit si justement M. Henri Bordier,

(1) Tome II, p. 353.

Digitized by Google

n'aurait duré que fort peu de temps, en raison de l'effritement de la pierre, et aurait été détruite pour cause de danger public.

Les cinq statues recueillies par le musée de Cluny : quatre apôtres et un saint Jacques Majeur, ont été fort maltraitées par le temps, et probablement aussi par la Révolution ; les mains sont absentes, les têtes paraissent avoir été brutalement détachées des troncs et remises ensuite sur les épaules, les figures sont comme martelées, les draperies brisées, etc.

Telles nous les voyons, telles elles étaient certainement quand elles furent déterrées, en avril 1840. Elles ne présentent cependant aucune trace apparente de couleur et d'or, comme l'affirme de Guilhermy.

M. Henri Bordier dit encore, dans le XXVIIIe volume des *Mémoires des antiquaires de France*, qu'il croit pouvoir attribuer à Robert de Launoy, ymager, l'exécution des cinq statues du musée, qui auraient été payées 25 livres à leur auteur, en 1320, soit environ quatre cents francs de notre monnaie par statue. Il dit également qu'elles étaient jadis peintes et dorées.

Une ancienne propriétaire de la maison sise au coin de la rue Etienne-Marcel et de la rue Saint-Denis, Mme Clotilde Teullier, avec une bonne grâce à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage, consultée par nous, voulut bien nous envoyer à ce sujet quelques précieux renseignements.

Cette dame nous apprit que, lors de l'achat de la maison par M. Sébastien Teullier, médecin à Paris, vers 1842 ou 1843, elle était occupée par un marchand de nouveautés « qui « tenait beaucoup aux cinq antiques statues, « *qui furent réparées alors*, et dont le nom « était connu de tout Paris ».

Nous signalons ici la contradiction qui existe entre l'indication de M. Henri Bordier et les souvenirs de Mme Teullier. Le premier ne parle aucunement de restauration, ni pour celles qui allèrent plus tard à Cluny, ni pour celles qui servirent d'enseigne. Notre correspondante, il est vrai, ne nous indique pas non plus ce que devinrent les cinq statues dont elle veut bien nous entretenir. Il ne nous semble guère possible qu'elles soient celles du musée de Cluny, ces dernières ne présentant aucune trace de restauration.

Mme Teullier nous apprend, en outre, que lors de travaux exécutés un peu plus tard dans cette maison, d'anciennes constructions furent mises à jour, entre autres un arceau important dans l'angle de la construction ; plusieurs pierres taillées et débris intéressants furent également trouvés, paraît-il, sans être malheureusement conservés.

A l'appui du dire de M. Henri Bordier relatif au peu de temps que servirent d'enseigne les statues authentiques, nous donnerons une indication trouvée dans un historien populaire du Paris moderne, que l'on cite peu souvent, il est vrai : Gourdon de Genouilhac, qui dit, en 1882 :

« Le propriétaire du magasin plaça ces « statues sur une terrasse dominant son éta- « blissement et les prit pour enseigne. *Depuis « un certain nombre d'années elles ont dis- « paru.* »

En terminant cette partie de notre communication, nous ajouterons que plusieurs personnes ont cru voir dans les cinq statues qui garnissent actuellement la façade de la maison du coin de la rue Saint-Denis, des restaurations des primitives sculptures de l'hôpital Saint-Jacques.

Nous estimons que l'œuvre vulgarisatrice de la Commission du Vieux Paris, est, entre autre choses et quand l'occasion s'en présente, de mettre un peu de lumière dans certaines légendes qui courent trop facilement les rues.

Nous arrivons maintenant aux deux inscriptions dont nous avons parlé au début de cette communication et qui sont mentionnées par plusieurs historiens de Paris.

M. de Guilhermy, à la vérité, ne les relève pas dans son ouvrage sur les *Inscriptions de la France*, édité en 1873.

Piganiol de la Force (1742) nous en donne la description complète :

« Il y avait au-dessus des portes de cet hôpital, du côté du cloître, deux inscriptions en lettres d'or sur deux tables de marbre noir, qui ont été infidèlement rapportées dans toutes les descriptions de Germain Brice. Les voici telles qu'elles étaient :

Nullos Fundatores
ostento
Quia Humiles, quia Plures.
Quorum nomina tabella
non caperet
Cœlum Receptit. Vis illis inseri?
Vestem Præbe,
Panem Frange
Pauperibus Peregrinis.

Digitized by Google

« Sur la seconde table de marbre, on lisait celle-ci :

Hôpital fondé en l'an de grâce
M. CCC. XVII
Par les pélerins de Saint-Jacques
Pour recevoir leurs confrères,
Réparé et augmenté
en l'année M. DC. LII.

Et le même auteur ajoute qu'un arrêt du 5 mai 1676, condamna les confrères pèlerins à l'obligation suivante :

« Ordonne au surplus le dit arrêt, qu'aux « inscriptions qui sont au dit hôpital et men- « tionnées au procès-verbal des huissiers du « 24 septembre 1675, ces mots de *pauvres* « *Passans* seroient ajoûtés (1). »

Il est certain, qu'en raison de la concision des textes, ces plaques devaient présenter une superficie peu importante et auraient pu être facilement conservées lors de la démolition des bâtiments de l'église, survenue en 1823 :

« Le bâtiment de l'église subsistait en 1820 « et servait de magasin. En 1823, il était « démoli et des maisons s'élevaient sur son « emplacement (2). »

M. Henri Bordier indique la démolition de l'église comme ayant eu lieu en 1808. Il a probablement raison en principe, mais l'on peut admettre que quelques parties en furent conservées et aménagées en magasins ainsi que le dit Dulaure.

Dans la citation ci-dessus, Dulaure veut évidemment parler d'un groupe de maisons dont l'une existe peut-être encore et ne serait autre que celle située actuellement au coin de la rue Saint-Denis et de la rue Etienne-Marcel. Or, l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés à propos des statues, nous amena chez le négociant-restaurateur qui occupe le rez-de-chaussée de cette maison.

Avec la plus grande amabilité, ce négociant voulut bien nous indiquer que son bail contenait une clause de nature à nous éclairer dans nos recherches.

Nous y trouvâmes, en effet, un article portant défense expresse de déplacer ou détériorer *deux plaques* — sans autres indications ni description — existant quelque part dans la maison habitée par lui.

Il nous vint immédiatement à l'idée que ces deux plaques, si expressément recommandées à la sollicitude du locataire, pouvaient fort bien être celles ayant jadis orné la façade de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins et réinstallées dans la maison reconstruite sur son emplacement.

Nous devons à la vérité de dire que le locataire actuel ne se souvint pas les avoir jamais vues, non plus que Mme Clotilde Tullier, l'ancienne propriétaire de la maison qui, dans sa lettre, voulut bien nous déclarer n'en avoir jamais entendu parler.

Il ne nous surprendrait pas, néanmoins, qu'elles soient toujours en place, dissimulées derrière quelques travaux de menuiserie ou autres, peut-être derrière le large bandeau en bois qui surmonte les boutiques, jusqu'aux fenêtres du 1er étage, sur la rue Etienne-Marcel.

Il peut paraître, de plus, très vraisemblable que le bail qui contient la réserve en question soit simplement la reproduction fidèle d'autres baux rédigés à une époque où les plaques étaient encore visibles. Ces baux auraient été copiés les uns sur les autres, comme la chose se fait fréquemment, et acceptées par les parties sans autre examen et en raison des précédents.

Etant donnée l'impossibilité de tout contrôle, en raison du caractère privé de l'immeuble et aussi par suite du défaut de souvenir du locataire et des propriétaires, ancien et actuel, notre indication devra être considérée comme purement hypothétique ; on conviendra néanmoins qu'il y a là une coïncidence au moins curieuse et qu'il était impossible de passer sous silence, entre les deux plaques de Piganiol et les deux plaques du bail en question.

Nous n'avons aucune sanction à présenter à notre travail ; les plaques dont il s'agit, au cas où elles seraient celles de l'hôpital Saint-Jacques, étant incontestablement le bien du propriétaire actuel ; tout au plus pourrions-nous souhaiter pour elles d'être rendues à la vue des curieux, au cas où une circonstance imprévue les ferait sortir de l'ombre où elles sont ensevelies.

Lucien Lambeau.

(1) Piganiol de la Force, tome III. p. 209.

(2) Dulaure (1823), p. 153.

12. — Transmission aux services compétents et aux personnes intéressées des décisions prises au cours de la séance du 18 janvier 1900.

M. le Président fait connaître à la Commission que les décisions prises à la dernière

Digitized by Google

séance ont été transmises de la façon suivante par M. Lucien Lambeau, l'un des secrétaires de la Commission :

A M. le Président du Conseil municipal de Paris :

Les remerciements de la Commission pour l'augmentation du crédit mis à sa disposition par le Conseil municipal et pour l'adoption de deux vœux émis par elle et relatifs au dégagement du Conservatoire des arts et métiers et à la restauration de verrières de Saint-Germain-l'Auxerrois.

A M. le Président du Conseil général :

Les remerciements de la Commission pour la mise à sa disposition d'un crédit nécessaire à l'extension de ses travaux aux régions suburbaines.

A M. le Préfet de police :

Le vœu tendant à imposer l'emploi d'appareils fumivores à un lavoir situé auprès du Pont-Neuf, et dont les fumées grasses détériorent la statue de Henri-IV.

A M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine :

Le vœu protestant contre la couverture de la cour du Palais-Bourbon.

A M. le Président du Comité des inscriptions parisiennes :

Le vœu tendant à l'apposition d'inscriptions sur les monuments et statues de la capitale et particulièrement sur la tour de la Liberté, réédifiée quai des Célestins, et dans le tunnel du Métropolitain, à l'endroit où furent retrouvés les vestiges de la Bastille.

A M. le Directeur des Travaux :

1° Le maintien du vœu relatif à la conservation du regard Saint-Martin ;

2° Le vœu relatif à la rue de Château-Landon et à la consultation de la Commission du Vieux Paris pour la rédaction des plaques indicatrices des rues et de la nomenclature officielle.

A M. le Directeur des services municipaux d'Architecture :

Le vœu relatif à l'aménagement du nouveau square Cluny.

A M. le Directeur des Affaires municipales :

1° Le vœu relatif au dégagement des arènes de la rue Monge ;

2° Le vœu relatif à la modification de l'inscription d'un tableau de l'église Saint-Gervais ;

3° Les observations relatives au délabrement de la tombe de l'abbé Groult, au cimetière de Vaugirard ;

4° Le vœu relatif au nettoyage des verrières de Saint-Germain-l'Auxerrois.

A M. le Directeur des Affaires départementales :

Les observations relatives au mauvais état de viabilité du terre-plein du Pont-Neuf.

A M. G. Cain, conservateur du musée Carnavalet :

Les décisions prises concernant son service.

A MM. Duret, archiviste de la Seine ; Fernand Bournon, archiviste paléographe ; Voinot, conducteur municipal ; J. Boulogne, Vial, les remerciements de la Commission pour donations ou communications l'intéressant.

13. — Caves de la rue de la Verrerie, n° 77, et de la rue Mondétour, n° 14.

M. Charles Sellier. — L'attention de la Commission ayant été appelée sur l'existence de deux caves très anciennes situées : l'une, rue de la Verrerie, n° 77, et l'autre, rue Mondétour, n° 14, trois membres, MM. Selmersheim, Laugier et Sellier, furent invités à se rendre sur place à l'effet de procéder aux visites nécessaires.

Cette visite eut lieu le 22 janvier dernier.

Rue de la Verrerie, n° 77, il fut constaté que les caves, construites en voûtes en berceau, sont assez modernes, dâtent tout au plus de la fin du XVIIe siècle, et sont complètement dépourvues d'intérêt archéologique.

Rue Mondétour, n° 14, les caves y sont certainement plus intéressantes. Elles comportent deux étages. L'étage inférieur est en voûtes de pénétration très surbaissées et cantonnées d'arcs doubleaux chanfreinés et légèrement brisés au sommet qui paraissent être du XIVe siècle. En place d'arêtes saillantes, les pans de ces voûtes de pénétration sont raccordées diagonalement, du sommet aux angles, par des surfaces gauches triangulaires, ou pendentifs appelés *panaches*. Il est vraisemblable que ces caves ont été depuis longtemps remblayées sur une partie de leur hauteur ; ce que semble justifier du reste le peu d'espace qui existe entre le sol et les voûtes.

Quant à l'étage supérieur, beaucoup plus dégagé en hauteur, il est construit à voûtes d'arêtes en plein cintre portant en leur partie médiane sur des piliers carrés. Ces caves sont assurément d'une époque très postérieure à celle de l'étage inférieur.

Digitized by Google

14. — Un dépôt de débris de cuisine gallo-romain sous le théâtre de l'Odéon, par le docteur Capitan.

M. le docteur Capitan donne lecture du rapport ci-après :

Messieurs, à la séance du 17 janvier, M. Gosselin-Lenôtre annonça que des fouilles exécutées dans le troisième dessous du théâtre de l'Odéon pour des travaux de consolidation avaient amené la découverte de nombreux os associés à d'abondants débris de poteries.

A l'issue de la séance, sous sa conduite, MM. Selmersheim, Auger de Lassus, Laugier, Sellier et moi, nous nous rendîmes à l'Odéon où nous fûmes admirablement reçus par M. Fonville, secrétaire du théâtre, et par M. Barth, architecte.

Nous pûmes examiner quelques spécimens des objets découverts et étudier sur place les fouilles en cours d'exécution dont je pus faire immédiatement le relevé. C'est le résultat de cette étude, complétée par des visites subséquentes que je fis au théâtre de l'Odéon, grâce à l'extrême amabilité de M. Ginisty, directeur, que je voudrais communiquer à la Commission.

Un puits large de 1 m. 20 c. et profond de 6 mètres avait été creusé en un point correspondant à peu près au milieu de la scène, point situé dans le troisième dessous, dont le sol est à la profondeur de 9 m. 50 c. sous le pavé de la rue. (Voir la planche à la fin de ce fascicule.)

Ce puits recoupait une excavation ancienne d'une ouverture de 1 m. 50 c à sa partie supérieure et de 90 centimètres au niveau de son fond, lequel se trouvait à 4 m. 50 c. sous le sol du troisième dessous.

Cette excavation avait ses parois constitués en haut par des remblais, puis au-dessous par les marnes calcaires (caillasses) du calcaire grossier et plus bas encore par les bancs supérieurs de ce calcaire.

Cette sorte d'entonnoir était rempli par une terre noire, grasse, renfermant une quantité considérable d'os et de débris de poteries. Aucun de ces spécimens de céramique ne paraissait être postérieur au IIIe siècle. On ne rencontra pas le moindre fragment du moyen âge et même de l'époque mérovingienne. Le gisement est donc bien daté.

Les os sont pour la plupart brisés ou fendus intentionnellement pour en extraire la moelle. Ils ont absolument l'aspect des os que nous rencontrons dans les gisements préhistoriques. Avec ces os, on a rencontré un certain nombre de maxillaires inférieurs. Cette faune est constituée par le *bœuf* qui parait avoir été d'assez grande taille, le *sus* dont il existe de puissants maxillaires inférieurs, le *mouton*, la *chèvre*, analogues à ceux de nos jours; un *chien* de petite taille et enfin un grand *chien* à museau allongé, très analogue au lèvrier, et dont nous avons pu recueillir le crâne entier et une branche du maxillaire inférieur. Cette pièce aussi bien datée est particulièrement intéressante. Elle est figurée sur la planche photographique jointe à ce fascicule.

A noter aussi des coquilles d'huîtres et de moules comme il en existe dans tous les débris de cuisine romains à Paris.

Quant à la céramique, le triage soigneux que j'ai fait des très nombreux fragments qui ont été trouvés (environ la charge d'une brouette) m'a permis de constituer une série de types que l'on peut classer ainsi :

1° Terre blanc jaunâtre fort épaisse (1 à 1 centimètre 1/2) : débris d'amphores (une portion du bord, d'une anse, de la pointe) ou de grandes jarres;

2° Terre blanc jaunâtre ou rosée moins épaisse (5 à 7 millimètres) : débris de grands vases ou de grandes jattes. Il existe plusieurs variétés de cette poterie, noire ou brunâtre en dedans, parfois la pâte est grisâtre et l'extérieur blanc jaunâtre. Un fragment de fond d'un vase de ce genre a été taillée en palet.

3° Terre blanc jaune, beaucoup plus fine (2 à 3 millimètres d'épaisseur) souvent lustrée à l'extérieur, parfois grise en dedans, provenant de vases à panse, probablement de bouteilles.

Une variété de cette terre est rosée, soigneusement lustrée à l'extérieur et brun rouge ou noirâtre en dedans.

4° Quelques fragments de terre extrêmement fine, brun rouge, sont saupoudrés extérieurement de petits grains de quartz irréguliers, un peu plus petits que des grains de millet et un peu espacés donnant à cette poterie, toujours fort rare à Paris, un aspect tout spécial;

5° Terre jaune rosée et pailletée à l'extérieur de mica doré qui semble avoir été étendu sous forme d'une sorte d'engobe. Cette belle poterie très cuite et très dure montre sur une cassure que le centre de la pâte qui renferme de petits grains de quartz est gris et les surfaces superficielles rouges. La forme devait être celle d'un vase ventru à large ouverture entourée d'un faible rebord à peine accusé. C'est un spécimen de la céramique de la belle époque gallo-romaine;

Digitized by Google

6° Enfin, dans les terres non teintées on peut faire entrer un fragment de carrelage probablement hexagonal de 4 c. 1/2 d'épaisseur d'une terre rouge dense et fort bien cuite ;

7° Parmi les terres teintées, il faut signaler d'abord une terre fort grossière provenant d'un large vase. Epaisseur : 6 millimètres ; pâte gris jaunâtre et rouge noirâtre à l'extérieur comme si cette teinte avait été obtenue par une simple exposition à la fumée durant la cuisson ;

8° Terre analogue, grise en dedans, mais plus fine ; gris noirâtre à l'extérieur non lustrée. Bords de vase en forme de boudins constitués par le bord enroulé vers l'extérieur ;

9° Terre gris blanc sur la cassure (épaisseur : 4 millimètres) recouverte d'un enduit lustré gris noir brillant comme on peut l'obtenir au trempé suivi de lustrage sur l'enduit un peu sec. Débris d'assiettes ou de plats à rebords ;

10° Terre, grise à la cassure, plus fine, imparfaitement lustrée en noir. Vase à panse dont l'orifice est entouré d'un rebord surmontant une surface verticale à laquelle fait suite une arête saillante, puis la courbure de la panse ;

11° Terre rosée à la cassure, noire à la surface, très soigneusement lustrée à l'extérieur qui est d'un beau noir brillant. Un fragment de bord de vase fabriqué avec cette terre porte le *grafito* dont nous parlerons plus loin :

12° Terre rose extrêmement cuite à couverte rouge très brillante (vrai samien, terre d'Arezzo). Fragment du fond et du bord d'un vase plat. Le quart d'une petite coupe à orifice formé d'un bord droit de 13 millimètre de hauteur, portant un épaulement externe à sa base. Ce bord est orné de lignes verticales très régulières faites au cylindre ou à la roulette suivant toute vraisemblance (1). Enfin, fragment d'un bord vertical orné d'un très joli rinceau de 4 millimètres de hauteur. (Voir figure .)

D'une façon générale ces poteries bien fabriquées, bien cuites, indiquent une époque antérieure au IVe siècle, elles doivent dater du Ier, IIe et tout au plus IIIe siècle. Les terres rouges sont importées et ne ressemblent en rien aux produits autochtones fabriqués, on le sait, en grandes quantités, précisément sur la montagne Sainte-Geneviève, mais probablement à une époque un peu postérieure.

Enfin, je dois signaler un *grafito* que j'ai reconnu sur un fragment de terre noire du type n° 11. Il est gravé tout près du rebord d'un vase; il semble qu'on peut lire S M V. Mais la cassure ancienne a malheureusement enlevé l'extrêmité des traits. La lecture est donc très douteuse. C'est ainsi qu'en retournant le fragment et à cause de la courbure d'une des branches moyennes de l'M supposée on pourrait peut-être lire AICUS. Serait-ce AMICUS ?? (Voir figure .)

Nous avons aussi recueilli deux fragments, (avec le bord) de grosses tuiles à rebord bien plus épaisses que d'ordinaire (3 c. à 3 c. 1/2). Mais ce qu'il y a de très particulier c'est qu'elles semblent être en plâtre, renfermant des fragments concassés de plâtre non cuit (ceci pouvant tenir à la cuisson imparfaite du gypse ou à l'adjonction voulue de ces fragments).

Les débris de plâtre employés à l'époque romaine dans les constructions sont toujours rares à Paris. Je me souviens qu'il y a bien des années M. Vacquer m'a communiqué cette observation que j'ai pu vérifier maintes fois.

Malgré d'actives recherches (toutes les terres ont été tamisées), il n'a pas été possible de trouver la moindre trace de métal.

En somme, il s'agit là d'une fosse dans laquelle du Ier au IIIe siècle on a projeté des débris de cuisine et des poteries brisées.

Nous n'avons pu retrouver que les fragments de céramiques et les os. Leur importance est bien minime. Cependant leur analyse soigneuse que nous venons d'essayer de faire, donne un certain nombre d'indications qui tirent surtout leur intérêt du point où a été découvert ce coin de dépôt d'ordures antiques.

Il y avait quelque utilité à les consigner. C'est là d'ailleurs le rôle de notre Commission.

En terminant nous demanderons, avec M. Gosselin-Lenôtre, que des remerciements soient votés par la Commission à MM. Ginisty, Fonville et Barth, pour l'amabilité avec laquelle ils ont facilité nos recherches.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Commission décide, en outre, qu'une reproduction sera faite, pour le procès-verbal, des plus intéressants parmi les objets retrouvés. (Voir la planche annexée.)

(1) Il semble en effet que cette ornementation a été obtenue au moyen d'un cylindre portant gravées sur sa surface les lignes en creux. Il suffisait de le faire tourner en appuyant un peu sur le bord du vase pour y imprimer ces lignes. C'est le principe bien connu des cylindres assyriens et des roulettes de potiers plus récents.

Digitized by Google

15. — Communications de M. Charles Sellier relatives à la démolition de la maison à l'arbre de Jessé, au coin de la rue Saint-Denis et de la rue des Prêcheurs. — Le fief de Thérouenne ; la rue des Prêcheurs ; l'arbre de Jessé.

M. Charles Sellier. — Messieurs, quand l'histoire des choses ne se dégage pas suffisamment d'elles-mêmes et que les documents qui les concernent directement font quelque peu défaut, il ne reste plus, pour ramener quelque lueur sur ces souvenirs éteints, qu'à reporter ses investigations sur le milieu et les alentours de ces choses. Les cadres ne sont pas toujours dépourvus d'intéressantes révélations.

C'est précisément le cas dans lequel nous nous sommes trouvé, vis-à-vis l'un des plus curieux vestiges du vieux Paris, actuellement en voie de disparition. Nous voulons parler de la maison *à l'arbre de Jessé*, située au coin de la rue Saint-Denis et de la rue des Prêcheurs, dont la démolition vient d'être entreprise. Nous n'avons pu, jusqu'à présent, découvrir l'histoire de cette pittoresque encoignure, mais nous nous sommes enquis du passé de la rue et du quartier, et le résultat de notre enquête ne laisse pas de présenter quelque intérêt.

Pour commencer, nous voyons, d'après Jaillot, que des lettres de Maurice de Sully, évêque de Paris, datées de 1184, attestent que Jean de Mosterolo avait cédé à l'abbaye de Saint-Magloire, située rue Saint-Denis, les droits qu'il exerçait *in terra Morinensi* et 9 sols sur la maison de Robert-le-Prêcheur (*Predicatoris*) (1). « De ces documents, disent les frères Lazare, il paraît résulter que la rue des Prêcheurs a été bâtie sur une partie de l'emplacement du petit fief de Thérouenne (2) ». Or, avant que d'aller plus loin, il nous semble qu'il n'est pas inutile de s'enquérir de ce que pouvait bien être ce petit fief de Thérouenne.

LE FIEF DE THÉROUENNE.

Le nom de *Thérouenne* a servi autrefois à désigner certain territoire de Paris situé sur la paroisse Saint-Eustache, dans le quartier qui faisait partie des anciens Champeaux (1) et qu'on appelait les Halles ou les environs ; et c'est ainsi qu'on disait *rue Pirouette-en-Thérouenne*. Eh bien, si nous nous reportons aux excellentes *Rectifications et additions à l'abbé Lebeuf* de M. Fernand Bournon, nous trouvons que ce territoire n'était autre, à l'origine, qu'un fief relevant de l'évêque de Paris et possédé par des seigneurs qui y exerçaient les droits de censive et de justice. De plus, le *Livre des métiers* (copie des archives de la Préfecture de police, f° 438, citée par M. Tanon, *Histoire des justices de Paris*, p. 162) nous révèle le nom du plus ancien seigneur connu. C'est Jean de Montreuil qui, en 1190, fit un partage de droits avec le roi sur le territoire de cette seigneurie (2).

Suivant l'abbé Lebeuf, ce fief a tiré sa dénomination de l'ancien chef-lieu de la cité gauloise des *Morini*, c'est-à-dire de la ville de Thérouenne (3) en Artois, alors qu'en fut

(1) Jaillot, t. II, Quartier des Halles, p. 33.

(2) Félix et Louis Lazare, *Dictionnaire des rues et monuments de Paris*, édition de 1855, p. 660.

(1) Champeaux, en latin *campelli*, ou petits champs. Louis VI, le Gros, acheta une partie de ce territoire au prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre pour y établir un marché ; après lui, Philippe-Auguste fit entourer de murs ce marché et y fit construire deux galeries couvertes. C'est dans cette enceinte qu'il transféra la foire Saint-Ladre rachetée à la léproserie de Saint-Lazare, et qu'il contraignit presque tous les corps de métiers d'y venir vendre leurs marchandises, moyennant le paiement de certains droits au profit du trésor royal. Quant au territoire des Champeaux, on ne sait précisément quelle en était l'étendue ; on peut dire néanmoins qu'il se terminait au couvent des filles pénitentes de la rue Saint-Denis, qu'on nommait Saint-Magloire, et qu'il comprenait les Halles et le cimetière des Innocents. Le territoire des Champeaux était dans la censive de plusieurs seigneurs : le roi, l'évêque de Paris, le chapitre de Sainte-Opportune, le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, celui de Saint-Denis-de-la-Chartre, le chapitre de Notre-Dame et l'évêque de Thérouenne. — Voir : Sauval, t. Ier, p. 69 ; Piganiol, t. III, p. 281 et 282 ; Jaillot, t. II, quartier des Halles, p. 20 à 23.

(2) Fernand Bournon, *Rectifications et additions à l'histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris par l'abbé Lebeuf*, p. 39 et 40.

(3) Thérouenne, ou Thérouanne, ou Térouenne, ancienne ville forte de l'Artois, canton d'Ayre, arrondissement de Saint-Omer (Pas-de-Calais), fondée par les Romains, et comprise dans la IIe Belgique. Il n'est pas question de la *civitas Morinorum* dans les écrits de Grégoire de Tours, mais seulement de ses habitants les *Tarabenenses*, ainsi nommés de Thérouenne, le chef-lieu des Morins (A. Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, p. 420). — Thérouenne subit plusieurs sièges mémorables, dont le dernier, à la suite duquel Charles-Quint la fit détruire de fond en comble,

Digitized by Google

évêque, de 1213 à 1229, un ancien archidiacre de Paris nommé Adam, lequel était seigneur dudit fief, appelé aussi dans les titres latins *terra Morinensis* (1).

Comme Gauthier, frère de l'évêque Adam, était surnommé de Montreuil, il est vraisemblable qu'ils étaient, peut-être comme fils, les héritiers naturels du Jean de Montreuil que nous venons de mentionner. Quoi qu'il en soit, on sait que Gauthier avait un fief, avec justice et censive, au territoire des Champeaux, à Paris; il est vrai qu'on ignore si Adam en avait eu aussi un au même lieu; mais il est certain qu'il hérita de celui de Gauthier qui mourut avant lui; et comme il alla se faire religieux à Clairvaux en 1229, il est probable qu'il se défit auparavaut de ses biens (2).

Le cartulaire de Notre Dame nous fait ensuite connaître le nom de quelques-uns des successeurs de l'évêque Adam au fief de Thérouenne, pour lequel l'évêque de Paris reçut, en 1263, l'hommage-lige de Guillaume de Beaumont, et que le gendre de celui-ci, Jean de Mortery (*de Morteriaco*) vendit au chapitre de Notre-Dame, en 1264. Mais cette même année, un Adam « *dictus Forrei* » et Pierre de Beaumont, fils dudit Guillaume, exercèrent contre le chapitre de Notre-Dame le droit de retrait, lignager, et le roi, qui leur avait prêté les fonds nécessaires, retint le fief à titre de gage; neuf ans après (1273), Pierre de Beaumont en faisait néanmoins hommage-lige à l'évêque de Paris, ainsi que, après lui et la même année, sa veuve et Jean comte de Montfort, son gendre (3).

D'après les registres des actes du parlement de Paris, on voit que le seigneur du fief de Thérouenne déléguait ordinairement ses pouvoirs à une sorte de prévôt ou d'avoué, nommé *maire*, dont il est fait mention en plus d'une circonstance, témoin, entre autres, les deux arrêts suivants : le premier, en date du 2 février 1277, condamnant à la requête du maire de la terre de Thérouenne à Paris, le prévôt du roi à restituer des sommes qu'il avait levées, à titre d'amende, sur des gens qu'il avait trouvés en armes dans ladite terre, sauf audit maire à faire justice lui-même; le deuxième arrêt, du 28 mars 1319, cassant deux sentences successives dudit maire et dudit prévôt, pour Huchon anglais, contre Richard le déchargeur, au sujet d'une somme de 70 livres (1).

Dans les archives de l'hôpital de Saint-Jacques-aux-Pèlerins on retrouve les noms de deux maires du fief de Thérouenne. L'un, mentionné en 1293, est Jean Arrode (2), bourgeois de Paris, celui-là même, très probablement, qui fut prévôt des marchands en 1291; il compte parmi les seigneurs de Chaillot et fut pannetier du roi (3). Il était fils de Nicolas Arrode, qui avait donné son nom à une ancienne rue du quartier des Halles (4), citée d'ailleurs dans ce précieux indicateur où, vers l'an 1300, le poète Guillot a mis en vers les rues de Paris.

Quant à l'autre maire de Thérouenne, dont le nom est aussi consigné dans lesdites archives, c'est Adam Séquence; et Guillot, dont il faut décidément se garder de mépriser les rimes, nous indique encore la maison de ce personnage :

Où l'on giete mainte sentence.

Cet Adam Séquence est assurément un magistrat, et les sentences qu'on prononce en son logis sont vraisemblablement formulées sur les plaintes portées contre les tributs illicites qu'on extorquait des marchands sur les denrées entrant aux halles (5). Il doit être aussi le proche

---

eut lieu en 1553. — Thérouenne, qui n'est plus aujourd'hui qu'un village d'environ 1,000 habitants, avait été un évêché suffragant de Reims.

(1) Abbé Lebeuf, *Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris*, édition de 1883, t. Ier, p. 70.

(2) Ibidem.

(3) F. Bournon, *loc. cit.*, p. 40. — Guerard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. Ier, p. 164, 167, 200 et 201.

(1) Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, t. II, nos 2024 et 5748.

(2) Henri Bordier, *La confrérie de Saint-Jacques aux-Pèlerins*, publ. dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. II, p. 332, note 1.

(3) L'abbé Lebeuf, loc. cit., t. I, p. 365 et 434; t. V, p. 410.

(4) La *rue Nicolas Arrode*, connue par la suite sous le nom de la *rue de la Pointe-Saint-Eustache*, commençait à l'extrémité de la rue Traînée, au chevet de l'église Saint-Eustache et finissait aux Halles, au coin de la rue de la Tonnellerie. Cette rue, qui se confondait avec la place de la Pointe-Saint Eustache, a été supprimée, en 1848, pour le dégagement des Halles (voir Jaillot, t. II, quartier des Halles, p. 7 et 10).

(5) Edgar Mareuse, *Le dit des rues de Paris par Guillot*, p. 55.

Digitized by Google

parent, neveu tout au moins, de l'ancien chefcier-curé de Saint-Méry, Jean Séquence, qui fonda l'hôpital Sainte-Avoie en 1288 (1). Quoi qu'il en soit, c'est bien comme maire du fief de Thérouenne que, le jour de la Saint-Luc 1308, il procéda à l'ensaisinement de la vente faite par Eudeline l'Esperonnière à Pierre de Montpellier, orfèvre, de trente-et-un sols parisis de rente sur la moitié de la maison de Guillaume de Heudicourt, imagier, sise rue Saint-Denis, en la censive ds Thérouenne (2) C'est encore en la même qualité qu'il vendit, en 1311, à Etienne le Bourdonnier, clerc, quarante sols parisis de rente sur une grange et un jardin dans la rue Mauconseil, et que, en juin 1313, il rendit une sentence condamnant Philippe de Gisors à abattre les constructions qu'il avait fait élever devant la maison sise en face Saint-Leu et Saint-Gilles, occupée par Laurence la potière (3).

Au commencement du XIVe siècle, le seigneur titulaire du fief de Thérouenne, un certain Nicolas de Joinville, en rendait hommage au comte de Dammartin et celui-ci au roi. Ce Nicolas ne nous est pas autrement connu ; il appartenait probablement à une branche de la famille dont l'illustre ami de saint Louis était alors le chef.

Dans son mémoire sur la *Confrérie de Saint-Jacques-aux-Pélerins*, M. Henri Bordier a cité, d'après les archives de cet hôpital, un acte notarié du 30 avril 1321, par lequel Nicolas de Joinville et son épouse Philippe la Fourrée vendent à l'hôpital Saint-Jacques dix sols parisis de cens annuel sur plusieurs maisons et places appartenant déjà audit hôpital et assises à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue Mauconseil en la terre et seigneurie de Thérouenne. Le mois suivant, le comte Renaud de Dammartin ratifia cette vente en ce qui le concernait, moyennant cinquante livres parisis, et le roi en octroya la confirmation au mois de mars 1322. Il ressort de ce document que l'îlôt de maisons en question, sur lequel la Confrérie des pèlerins avait fondé son établissement, faisait partie du fief de Thérouenne (4).

(1) L'abbé Lebeuf, *loc. cit.* p. 171 ; — F. Bournon, *loc. cit.* p. 139

(2) H. Bordier, *loc. cit.*, p. 332, note 1.

(3) A. Brièle, *Inventaire sommaire des archives hospitalières, Hôpital Saint-Jacques-aux-Pélerins*, nos 640 et 188.

(4) H. Bordier, *loc. cit*, p. 338 et 339.

Le successeur de Nicolas de Joinville au fief de Thérouenne paraît être Adam de Saint-Memer, des mains duquel nous allons le voir définitivement passer dans celles du roi. En cette circonstance, nous ne pouvons mieux faire que de nous en rapporter aux *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois* de M. Jules Viard, dont le premier volume vient d'accroître la collection des publications de la société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.

« Le fief de Thérouenne..., dit M. J. Viard, fut vendu pour 1,025 livres parisis, le 7 janvier 1331 (n. st.), par Adam de Saint-Memer, écuyer, demeurant à la Queue-en-Brie, à Pierre des Essarts (1) et à Jeanne sa femme, agissant au nom du roi (Arch. nat. J 151, nos 52 à 55). Dans l'acte de vente (no 52), on donne les limites de ce fief. Le 13 janvier suivant, Jean comte de Dammartin, de qui il dépendait, toucha 250 livres pour le quinte denier de cette vente (no 53). Le 17 janvier de la même année, Pierre des Essarts et sa femme déclarèrent au Châtelet qu'ils avaient fait cet achat au nom du roi et qu'ils le lui abandonnaient (no 55) (2). »

La pièce la plus intéressante de cette affaire est assurément l'acte de vente du 7 janvier 1331, mentionné ci-dessus (no 52) ; comme tous les titres y relatifs, elle fait partie de l'ancien fonds du *Trésor des chartes*, où Sauval, l'abbé Lebeuf et Jaillot l'ont consultée, pour pouvoir en faire mention comme ils l'ont fait (3). Cependant, comme ce document n'a pas encore été publié, nous croyons qu'il est tout à fait intéressant d'en présenter ici, en extrait, la partie qui décrit l'étendue et les limites du fief de Thérouenne, dont la situation topographique n'a pas encore été, que nous sachions, définie d'une façon précise. Ce document inédit a donc en cela une réelle importance ; le voici dans sa teneur intégrale :

(1) Pierre des Essarts est qualifié de bourgeois de Paris dans cet acte de vente ; on sait néanmoins qu'il avait été argentier de Charles IV, le Bel, puis maître de la Chambre des comptes, et était resté, pour ainsi dire, le banquier de Philippe VI, à qui il prêta fréquemment de l'argent. Il fut le beau-père d'Etienne Marcel, et mourut vers 1349 (J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, t. Ier, p. 230, note 1).

(2) J. Viard, *loc. cit.*, p. 180 et 181, note 1.

(3) Sauval, t. II, p. 417 ; — l'abbé Lebeuf, édition 1883, t. I, p. 70 ; — Jaillot, t. II, quartier des Halles, p. 35.

Digitized by Google

« La terre que l'en dit de Therouenne, séant « à Paris et es forsbourgs, en la fourme et « manière ci-dessouz devisée, si comme elle « se comporte, du coing de la rue au Fuere (1), « devant la fontaine des Sains-Innocens (2), « par cel renc de la grant rue (3) jusques à la « porte Saint-Denis ; et d'ileuc tout oultre la » dite porte jusques à une meson que l'en dit « à l'Eschequier (4) qui est Dreue de Louvres, « tenant aus mesons de Sainte-Katherine (5) ; « et d'icelle meson en alant par derrières la « la rue au Lyon (6) jusques au puis devant la « rue de Tirevit (7) ; et d'icelui puis en venant « vers les hales jusques à ladite rue au Fuere, « tout droit à la meson Gauthier Houaille, qui « est la quinte ou la quarte d'icelle rue, par « devers lesdites hales. Et contient icelle terre « toutes les mesons, lieus et habitations qui « sont entre ces quatre methes et termes des- « sus mis : c'est assavoir tout le renc de ladite « [grant rue] depuis le dit coing de la rue au « Fuere, tout au lonc, jusques à ladite meson « de l'Eschequier qui est la derrenière d'icelle « terre en ce senz ; Item, tout le renc de ladite « rue au Fuere, depuis ledit coing jusques à « ladite meson de Gauthier Houaille, qui est « la première de la terre du Roy (1), par « devers lesdites hales en icelle rue ; Item, la « rue de la Coçonnerie (2), d'un costé et d'autre « du bout devers la grant rue jusques aus « mesons de l'Anne et des Maillez, lesqueles « sont, chascune en son renc, les derrenières « de ladite terre par devers les dites hales ; « Item, la rue aus Preescheeurs, d'un costé « et d'autre, jusques au coing de Maudestour « d'un renc, et à la meson Nicolas le Pignier « de l'autre renc, laquele est toute de la dite « terre ; Item, toute la rue de la Cha(n)verre- « rie (3), d'un costé et d'autre, et tout le costé « de Maudestour par devers ladite rue de la « Chanverrerie ; Item, la grant Truanderie et « la petite par devers la grant rue, tout au « droit, selon le costé de Maudestour dessus « dit, en alant droit à la rue au Cigne, et « icelle rue au Cigne jusques à la porte de la « granche de la meson d'Ardoise (4) ; Item, la « rue de Mauconseil, d'un costé et d'autre, par « devers ladite grant rue jusques au puis des

---

(1) *Fuere* du vieux mot *feure* qui voulait et veut encore dire paille. La rue *au Fuere*, où l'on vendait de la paille et du foin, avait pour homonyme dans le quartier de l'Université une rue dont il existe encore un bout vers la rue Galande : c'est la rue *du Fouare*. Quant à la rue *au Fuere*, dont il est ici question, elle est devenue successivement par altération la rue *au Fèore*, *aux Fèores*, puis *aux Fers*. C'est sous cette dernière dénomination qu'elle existait encore lorsqu'elle a été absorbée en 1864 par le prolongement de la rue *Berger*. Elle longeait autrefois le cimetière des Innocents.

(2) Cette fontaine était située à l'angle sud de la rue aux Fers et de la rue Saint-Denis, proche l'église des Innocents.

(3) La rue Saint-Denis, qu'on appelait en ce temps-là la *grande rue Saint-Denis*, ou la *grande rue*.

(4) Il ne faut pas confondre, à notre avis, cette maison avec celle portant la même enseigne *à l'Echiquier*, située beaucoup plus haut dans la rue Saint-Denis, où Imbert des Lyons fonda, en 1316, un hôpital qu'occupèrent par la suite les Filles-Dieu.

(5) L'hôpital Sainte-Catherine était situé à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et de la rue de la Buffeterie (aujourd'hui rue des Lombards). Quant aux maisons dont il est ici question, la plus importante avait déjà, en ce temps-là, *le grand Cerf* pour enseigne (Brièle, *Suppl' à l'inventaire sommaire des arch. hospit. av. 1790*, p. XXVII et 48, 49, 50 et 51.) Depuis 1824, le passage du Grand-Cerf a été ouvert sur l'emplacement de cette maison.

(6) La rue *au Lyon*, du nom d'une enseigne, s'est appelée successivement rue *du Lyon*, *du Grand-Lion* et *du Petit-Lion* ; elle partait de la rue Saint-Denis et se confondait, à hauteur de la rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, avec la rue Pavée. A partir de 1868, les rues Pavée et du Petit-Lion, situées dans le prolongement de la rue *Tiquetonne*, ont pris le nom de celle-ci.

(7) Le nom de *Tirevit* se retrouve sur les plans de Paris du XVIe siècle, notamment sur le plan de Tapisserie de Gaignières, sur celui de Truschet et Hoyau et sur celui de Saint-Victor. Jaillot (t. II, quartier Saint-Denis, p. 92) rapporte que, dès 1449, un censier de l'évêché de Paris indique cette rue sous l'appellation adoucie de *Tire-boudin*, qui figure également dans le compte de confiscations pour les Anglais, en 1420 et 1421 (Sauval, t. III, p. 284). En conséquence, on doit révoquer en doute l'anedocte où Saint-Foix met en cause la reine Marie Stuart relativement à cet euphémisme. On s'est cependant fondé sur cette tradition controuvée pour donner, en 1800, à la rue Tireboudin le nom de *Marie Stuart*.

(1) L'expression *terre du Roy* rappelle ici l'ancien territoire des *Champeaux* qui était devenu domaine royal par suite de l'acquisition qu'en fit Louis le Gros pour y établir le marché qui devint par la suite les *Halles*.

(2) Ce nom est une corruption de *via Cochoneria*, rue où l'on vend des cochons (Sauval, t. Ier, p. 218).

(3) Ainsi nommé, parce qu'on y vendait du chanvre et de la filasse. La rue de la Chanverrerie a été absorbée, en 1838, par la rue Rambuteau.

(4) Cette grange dépendait d'un grand corps de logis appelé la *maison d'Ardoise* et situé rue Saint-Denis, entre la rue du Cygne et l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, qui en fit l'acquisition en 1344, de

Digitized by Google

« Estuves as hommes, qui est en la meson « Hebert d'Ivry, et parmi la meson qui fu « mestre Thierri d'Ayre, jadis evesque d'Ar- « raz, en fendant à travers jusques tout droit « audit puis devant la rue de Tirevit ; Item, « la rue au Lyon, d'un costé et d'autre, et du « bout d'icelle rue par devers Tirevit jusques « audit puis. Et sont touz les habitans des « mesons et lieus, assis dedenz lesdites « methes, hostes et justiçables de ladite « terre... »

LA RUE DES PRÊCHEURS.

A présent que, grâce au document que nous venons de produire, les limites et l'étendue du fief de Thérouenne se trouvent déterminées d'une façon des plus précises, l'assertion des auteurs, qui place l'ouverture de la rue des Prêcheurs sur une partie de l'emplacement de ce fief, devient un fait suffisamment démontré ; et l'on voit que cette rue y est comprise depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Mondétour, c'est-à-dire en la majeure partie de sa longueur. Il est également évident qu'elle existait au XIIe siècle. Mais pourquoi ce nom de *rue aux Prêcheurs*, sous lequel on la trouve désignée dans les anciens titres, notamment sur les rôles de la taille de 1292 et de 1313 ? Est-ce que les frères prêcheurs, institués par saint Dominique, auraient eu là une maison ou un établissement, avant d'aller se fixer auprès de la petite chapelle de Saint-Jacques, d'où ils prirent le nom de *jacobins*, et la rue Saint-Jacques son vocable ? Cependant aucun texte n'en fait mention.

Il y a bien le dire de Guillot ; car c'est toujours l'ombre du poète Guillot, qu'on rencontre errant comme une âme en peine, lorsqu'on s'aventure par les antiques rues et ruellettes de Paris ; cependant si sa muse mélancolique, mais pas bégueule, l'égare parfois en de malhonnêtes lieux, il déclare n'être pas fâché d'être venu en cette rue boire en dévote compagnie ; oyez plutôt ce qu'il en conte :

Par dessoux les avans des halles (1)
Ving en la rue à Prescheeurs,
Là bui avec frères meneurs,
Dont je n'ai pas chière marie.

Les frères mineurs, dont Guillot parle en cette occurence, sont très certainement de l'ordre de saint François-d'Assise, c'est-à-dire des franciscains, ou plutôt des cordeliers, jadis gens très populaires. C'étaient véritablement les moines de la rue. Ils se mêlaient souvent aux réunions du commun et s'attablaient volontiers avec les petites gens. Evidemment, ce n'est pas dans un couvent, mais bien à la taverne, que Guillot est allé avec eux humer le pot rue des Prêcheurs.

Eh bien, à notre humble avis, le nom de la *rue aux Prêcheurs*, ou *au Prêcheur*, paraît plus vraisemblablement provenir de ce Robert le Prêcheur dont nous avons, en commençant, indiqué d'après Jaillot la maison sise, en 1184, dans ces parages, sur le fief de Thérouenne (interra Morinensi) (1). Soit que ce particulier ait eu des enfants qui possédèrent cette maison, ou pour quelque autre raison, l'on voit que, au siècle suivant, cette rue se nommait *aux Prêcheurs*. Jaillot a d'ailleurs trouvé dans le cartulaire de Saint-Magloire un amortissement du mois de juin 1252, où elle est ainsi désignée, pour la maison de Pierre-Mouton, *in vico Prædicatorum*, cependant, dans les archives de Notre-Dame, on la retrouve encore, en 1407, sous son ancien nom de rue *au Prêcheur* (2). Quoi qu'il en soit, il nous semble très probable que le nom de Robert le Prêcheur est d'abord resté attaché à sa maison avant de passer à la rue ; par suite, cette maison doit être celle qu'on nommait, suivant Sauval, l'*hôtel des Prêcheurs* ou *hôtel du Prêcheur*, en 1381, et où pendait alors pour enseigne *le Prêcheur* (3).

Parmi les maisons de la rue des Prêcheurs mentionnées dans les titres des XIVe, XVe et XVIe siècles, nous pouvons énumérer les suivantes :

Nommons tout d'abord la maison que Godefroy-Fleury donna en dotation de la chapelle, dite de Saint-Eutrope et de Saint-Didier, qu'il avait fondée, en l'an 1303, dans l'église Saint-Josse située à l'angle des rues Aubry-le-Boucher et Quincampoix (4) ; — puis celle à l'enseigne du *Lion d'or*, sur laquelle une rente de

---

Madame Marguerite d'Avaugour, femme de Monseigneur Hervé de Léon, sire de Noyon-sur-Andelle, laquelle consentit pour la délivrance de son mari, prisonnier des Anglais, à céder cette maison audit hôpital, moyennant le prix de 620 livres parisis (H. Bordier, *loc. cit.*, t. II, p. 340).

(1) Ces auvents des halles sont assurément les piliers des halles, désignés jadis en cet endroit sous le nom de *rue des Piliers aux Potiers d'étain*. Cette rue a été supprimée par les décrets du 10 mars 1852 et du 21 juin 1854 pour l'agrandissement des Halles.

(1 et 2) Jaillot, t. II, quartier des Halles, p. 33 et 34.

(3) Sauval, t. Ier, p. 159.

(4) L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*, t. Ier, p. 304.

Digitized by Google

4 livres 10 sols fut délivrée à l'hôpital du Saint-Esprit-en-Grève par Jean Despineau, religieux augustin et par Jacques de Coigny, prêtre, en vertu d'un legs de Guillaume Bazin, orfèvre, bourgeois de Paris, en date du 17 avril 1364 (1); — celle sur laquelle Pierre Aulard, aiguilletier, léga par testament, en 1419, 4 livres de rente à la chapelle du Saint-Esprit-en-Grève : la rue Pierre-Aulard doit sans doute son nom à l'un des ancêtres de ce testateur (2); — puis la maison adjugée, par décret du 4 novembre 1425, à Guillaume des Prez, grand fauconnier du roi, et à Mme Jeanne Bracque, son épouse, pour garantie d'une somme de 40 sols parisis de rente qui leur était due sur cette maison; — puis celle à l'enseigne *des Bachois*, dont une sentence du châtelet du 7 juillet 1427 condamne ledit des Prez à abandonner les droits aux religieux de Saint-Magloire (3); — celle à l'enseigne de *la Tête noire*, assise sous les piliers et faisant le coin de la rue des Prêcheurs, qui appartenait, en 1505, à Huguet le Cantier, mais fût auparavant à Jeanne de Louviers, puis à Audry Parroisse, et depuis à Henry Duval et Jean le Picard, et sur laquelle l'Hôtel-Dieu percevait 4 livres de rente (4); — celle à l'enseigne de *la Cuiller*, qui, la même année, appartenait à l'Hôtel-Dieu et sur laquelle Adam Doujan avait le droit de prendre 20 sols parisis chaque année (5); — celle à l'enseigne de *la Tête de mouton* qui appartenait, en 1536, à Gervais Larchier, marchand drapier, et auparavant à Mahiet Godart, et sur laquelle l'Hôtel-Dieu percevait 8 livres de rente (6); — celle à l'enseigne de *la Croix blanche*, sur laquelle Pierre Aubert, pâtissier à Paris, avait légué une rente de 25 livres tournois à l'hôpital de la Trinité le 12 juillet 1567 (7); etc.

Enfin voici, d'après le terrier du roi établi vers 1703 la nomenclature exacte et complète des maisons de la rue des Prêcheurs (8) il y a environ deux siècles, avec l'indication de leurs quotités respectives de cens à payer chaque année au roi, au jour de la Saint-Rémy. Indépendamment de son enseigne, chaque maison est ici désignée par un numéro d'ordre qui correspond au numérotage porté sur le plan qui accompagne cette partie dudit terrier.

1. — Maison et boutique où est pour enseigne appliquée contre le mur *l'image saint Louis* et où pend celle *des Gros raisins*, faisant le coin de la rue des Prêcheurs, en entrant à droite par la rue Saint-Denis, et appartenant au sieur Jacques Carrier, écuyer, conseiller du roi et trésorier général de France à Orléans, qui en a passé déclaration le 21 août 1702. Ci ..... 2 sols 1 denier.

2. — Maison à l'enseigne de *la Levrette rouge*, qui a son entrée par la rue Saint-Denis, au n° 389, et sa sortie rue des Prêcheurs, n° 2, appartenant aux demoiselles de Saint-Onier de Treuves et Herbinot, qui en ont passé déclaration le 29 décembre 1669. Ci ..... 2 s. 1 d.

3. — Maison et boutique à l'enseigne *du Cheval noir*, appartenant au sieur Hector le Clerc, marchand, bourgeois de Paris, qui en a passé déclaration le 13 février 1702. Ci ..... 15 d.

4. — Maison à grande porte carrée, à l'enseigne de *la Tête noire*, appartenant au sieur Brullé, qui en a passé déclaration le 23 avril 1688. Ci ..... 15 d. t.

5. — Maison et boutique appartenant à la dame Danfreville (sans plus).

6. — Maison et boutique, à l'enseigne de *la Côte de baleine*, appartenant à la dame Brandon y demeurant en consorts. Jean Brandon, bourgeois de Paris, et son épouse Jeanne Brandon en avaient passé déclaration le 7 août 1659. Ci ..... 5 s.

7. — Maison à grande porte carrée, à l'enseigne de *la Croix verte*, appartenant à la veuve Matière y demeurant. Etienne Matière, maitre-tapissier, et Jacques Tacqueville, valet de garde-robe ordinaire de Monsieur, frère du roi, en avaient passé déclaration, chacun pour moitié, le 28 décembre 1668. Ci ..... 2 s. 3 d.

8. — Maison et boutique à l'enseigne de *l'Espérance*, appartenant à la dame Saussay. Guillaume Houssoys, marchand, beau-frère de la dame Saussay, tant en son nom que comme tuteur des enfants mineurs de lui et de feue Florence Hubert, sa femme, en avait passé déclaration le 31 décembre 1667. Ci ..... 1 obole parisis.

---

(1) A. Brièle. *Inv. som. des Arch. hosp., Hôpital du St Esprit-en-Grève*, n° 179.

(2) L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*, t. Ier, p. 367, n° 17.

(3) A. Brièle, *loc. cit.. Hôp. St Jacques-aux-Pélerins*, n° 777.

(4) A. Brièle, *Coll^n de Doc^ts pour servir à l'histoire des hop. de Paris*, t. III, p. 110.

(5) Ibid. —, p. 121.

(6) Ibid. —, p. 224.

(7) A. Brièle, *Inv. som. des Arch. hosp^ux*, n° 86.

(8) Archives Nationales, Q1° 1099^7.

Digitized by Google

9. — Maison et boutique où était autrefois pour enseigne *l'Ecu de Beauvais* et à présent *la Tinette*, appartenant aux sieurs Paul et André Vérany de Varennes, frères, marchands joailliers, qui en ont passé déclaration le 17 octobre 1702. Ci..... 6 s. 3 d.

10. — Maison à l'enseigne *du Boisseau d'or*, laquelle a son entrée rue de la Chanverrerie, appartenant à messire Jean-Pierre de Maridat, conseiller au parlement de Metz. Ledit de Maridat et son épouse Anne Poquelin en ont passé déclaration le 28 mai 1701. Ci..... 6 s. 6 d.

11. — Maison à porte cochère, à l'enseigne *l'image saint Charles*, laquelle a son entrée rue de la Chanverrerie, appartenant au sieur de Faverolles et consorts. Jean de Faverolles, sieur de Monteuille, et Jacques le Sueur, bourgeois de Paris, au nom et comme tuteurs de Pierre-Antoine, Jean-Baptiste, Louis-Gabriel et Madeleine-Angélique Parat, enfants mineurs de feu Antoine Parat, écuyer, lieutenant-colonel du régiment d'Artois, et de Marie-Angélique de Faverolles, sa femme, en ont passé déclaration le 20 novembre 1701. Ci ..... 15 d.

12. — Maison à porte cochère, laquelle a aussi son entrée rue de la Chanverrerie, appartenant à Ph. Pecoil, écuyer, sieur de Villedieu, qui en a passé la déclaration le 6 décembre 1701. Ci..... 12 s. 6 d.

13. — Maison et boutique à l'enseigne de *la Croix blanche*, appartenant à la veuve Braconnier, Antoine Braconnier juré porteur de grains ès ports et place de Grève à Paris, et Marie Mesnage, sa femme, en avaient passé déclaration le 29 décembre 1667, ci. 8 d. t[s]

14. — Maison à porte cochère à l'enseiqne de *la Pomme de pin*, laquelle a son entrée rue de la Chanverrie, appartenant au sieur Gabriel de Villeneuve et à sa sœur, Leur père Jacques Gabriel, architecte ordinaire des bâtiments du roi, en a passé déclaration le 5 juin 1703, ci..... ... 12 d. p[s]

15. — Maison et boutique où était autrefois l'enseigne de *la Pucelle tenant une licorne* et à présent *la petite Hotte*, faisant le coin de la rue Mondétour et appartenant au sieur Langlois de Compis, maître des comptes. Son pére, Michel Langlois, avocat en la cour, en avait passé déclaration le 25 juillet 1659, ci..... ..... 2 d. p[s]

16. — Maison et boutique à l'enseigne *Samson Fortin*, faisant l'autre coin de la rue Mondétour, et appartenant au sieur Souet, payeur des rentes. Sa mère Barbe Conian, veuve de feu Jacques Souet, maitre-rôtisseur, son père en avait passé déclaration le 15 décembre 1673, ci..... 22 sols ob. p[s]

17. — Maison et boutique à l'enseigne *du Prêcheur*, laquelle a aussi son entrée rue Mondétour, appartenant au sieur Faunelay, dont le père Marie Faunelay, mrrchand bonnetier, en avait passé déclaration le 24 août 1667, ci..... 23 d. p[s]

18. — Maison et boutique à l'enseigne de *l'Aigle impériale*, appartenant au sieur Perrier et consorts. Anne Dionis, veuve de Pierre Perrier, marchand drapier, bourgeois de Paris; Pierre Perrier, conseiller du roi, receveur général et payeur des rentes à l'Hôtel de Ville; J.-B. Perrier, aussi conseiller du roi, trésorier de l'hôtel et grande prévôté de France; François Perrier, avocat au parlement; Constantin Perrier, marchand drapier; François Desplaces, marchand, à cause de Denise Perrier, sa femme; et Noël Mehon, aussi marchand, à cause d'Edmée-Denise Perrier, sa femme, en ontpassé, déclaration le 24 janvier 1702, ci... 2 s. 4 d.

19. — Maison et boutique à l'image de *Saint-Louis*, faisant le coin de la rue des Prêcheurs et de la rue des Piliers-des-Potiers-d'étain, appartenant aux religieux de la Charité de Paris et aux héritiers de Louis Pineron, avocat au Parlement, ci..... 2 s. p.

20. — Maison et boutique à l'enseigne *des Trois Rois*, faisant l'autre coin de la rue des Prêcheurs et de la rue des Piliers-des-Potiers-d'étain, au sieur Richebraque, chirurgien-major des carabiniers du roi et à Jean Vinet, architecte-ingénieur du roi, juré expert, bourgeois de Paris, qui en ont passé déclaration le 31 mars 1702, ci..... 9 d. t[s]

21. — Maison et boutique à l'enseigne *du Treillis*, appartenant à Pierre Papillon, marchand, bourgeois de Paris, qui en passé déclaration le 12 janvier 1702. Ci..... 4 s. 2 d.

22. — Maison et boutique à l'enseigne de *la Sellette*, appartenant audit Papillon, qui en a passé déclaration le même jour. Ci. 15 d.

23. — Maison et boutique à l'enseigne *du Petit saumon*, appartenant audit Papillon, qui en a passé déclaration le même jour. Ci..... ..... 15 d.

24. — Maison et boutique à l'enseigne *du Grand saumon*, appartenant au sieur Eustache de Chaumont, bourgeois de Paris, y demeurant, et qui en a passé déclaration le 21 février 1702. Ci ..... 6 s. 3 d.

25. — Maison à grande porte carrée et boutique où était ci-devant l'enseigne de *la*

Digitized by Google

Tête de mouton, et à présent *les Trois marteaux*, appartenant à Guillaume Dautel, marchand, bourgeois de Paris Ci..... 15 d.

26. — Maison à porte cochère et boutique, anciennement appelée *la Maison des singes*, où est à présent pour enseigne *Notre-Dame-des-Singes*, appartenant à la veuve Baquet et au sieur Baquet, son fils, Geneviève Bézard, veuve d'Etienne Baquet, pourvoyeur de feue madame la Dauphine, et Nicolas Baquet, pourvoyeur de la maison du roi, en ont passé déclaration le 3 février 1702. Ci.. 7 d. ob.

27. — Maison à porte cochère à l'enseigne *du Coq*, appartenant au sieur Pierre Boucher, marchand teinturier, qui en a passé déclaration le 30 septembre 1701. Ci.. 12 s. 10 d.

28. — Maison et boutique à l'enseigne de *la Croix de fer*, appartenant au sieur Robert Aufroy. Ci..... 15 d. t.

29. — Maison et boutique à l'enseigne de *la Corne de cerf*, appartenant aux Chartreux.

30. — Maison à grande porte carrée et boutique, à l'enseigne de *l'Épée de bois*, appartenant à la veuve Clément. Guillaume Clément, écuyer, sieur de Vinière, à cause de madame de Launey, sa femme, en avait passé déclaration le 2 août 1659. Ci..... 12 d.

31. — Maison et boutique à l'enseigne *du Pilon d'or*, appartenant à Jacques-François Mallet, procureur au Châtelet de Paris, qui en passé déclaration le 31 mars 1703. Ci. 8 d.

32. — Maison et boutique où était autrefois *l'Image Saint-Simon*, *Saint-Jude* et *le Jardin de Portugal*, appartenant à la société de Sorbonne et au sieur Dalmas et consorts, qui en ont passé déclaration le 29 décembre 1702. Ci..... 9 d. maille obole.

33. — Maison et boutique où était autrefois l'enseigne de *l'Empereur*, et à présent *la Bouteille*, appartenant au sieur Salo, Marguerite Violle, veuve de feu Me Jacques Salo, chevalier seigneur de Beauregard, conseiller du roi en ses conseils et en sa cour de parlement, mère dudit Salo, en avait passé déclaration le 23 septembre 1660. Ci ..... 15 d. t.

34. — Maison sur le derrière (sans autre indication).

35. — Maison et boutique à l'enseigne de *l'Image Saint-Roch*, appartenant à la veuve de Gilles Caillé, maître charcutier et consorts, qui en ont passé déclaration le 5 septembre 1702. Ci..... 5 s.

36. — Maison et boutique à *l'Image Notre-Dame*, appartenant à la veuve Charlot, qui en avait passé déclaration le 5 août 1673. Ci..... 8 d.

37. — Maison et boutique à l'enseigne *du Plat d'étain*, appartenant à Madeleine Le Roy, veuve de Jean Ganier, marchand de bois, qui en a passé déclaration le 1er avril 1701. Ci..... 22 d. ob.

38. — Maison et boutique apppartenant au sieur Reverrend et autres, qui en ont passé déclaration le 13 septembre 1702 Ci. 15 d.

39. — Maison à porte ronde à l'enseigne *du Marteau d'or* sculptée dans le mur, laquelle maison a sa principale entrée rue Saint-Denis (n° 392) et sa sortie rue des Prêcheurs, appartenant à Jacques Cadeau, bourgeois de Paris, et à Me Nicolas Cadeau, prêtre, qui en ont passé déclaration le 22 août 1702. Ci. 15 d.

40. — Maison à porte carrée, à l'enseigne *du Coq* et *du Heaume*, au coin de la rue Saint-Denis (n° 391), appartenant au sieur Nicolas Lirot, marchand, qui en avait passé déclaration le 11 mai 1685. Ci..... 15 d. (1).

Maintenant, si l'on fait un rapprochement entre les quelques maisons des XIVe, XVe et XVIe siècles, que nous avons mentionnées précédemment d'après d'anciens titres, et la nomenclature des maisons de la rue des Prêcheurs en 1703, que nous venons de présenter, on remarquera que quelques enseignes, telles que la *Tête noire*, la *Croix blanche*, la *Tête de mouton* et le *Prêcheur*, se sont perpétuées là pendant plusieurs siècles. Cependant, on ne saurait affirmer d'une façon absolument certaine qu'elles soient restées attachées aux mêmes maisons; car si toutes ou presque toutes les maisons avaient autrefois un nom d'enseigne, sinon une enseigne effective, on a vu que ces noms et ces enseignes changeaient de temps à autre, quand les maisons changeaient de propriétaire. Adolphe Berty, qui a soigneusement recherché les enseignes des anciennes maisons, notamment pour deux quartiers de Paris, dans les *Trois îlots de la Cité* (2) et dans la *Topographie historique du vieux Paris* (3), a maintes fois fait la constatation de ces changements.

---

(1) Archives nationales, Q1*, 1099s.

(2) *Revue archéologique* (livraisons du 1er avril et du 1er juin 1860).

(3) *Région du Louvre et des Tuileries.*

Digitized by Google

Comme la plupart de nos vieilles rues, la rue des Prêcheurs a dû, à son tour, être atteinte par la pioche municipale par suite de l'extension des Halles, de 1853 à 1854. Ainsi, la rue des Prêcheurs, qui comptait jadis quarante maisons et s'étendait de la rue Saint-Denis jusqu'à la rue des Piliers-aux-Potiers-d'étain, c'est-à-dire jusqu'à hauteur de la rue Pirouette, a été amputée de plus des deux tiers de sa longueur; le tronçon qui en reste n'a plus que treize maisons, sur lesquelles cinq seulement subsistent à leur ancien alignement. Ce sont les numéros actuels 2, 4, 6, 8 et 12, autrefois désignés respectivement par les enseignes de l'*Image saint Louis*, la *Levrette rouge*, le *Cheval noir*, la *Tête noire* et la *Côte de baleine*. Nous ne comptons pas, bien entendu, le n° 1, la vieille maison du *Heaume* et du *Coq*, encore décorée de l'arbre de Jessé et qu'on démolit à présent. Du n° 3, qui lui est contigu, il ne reste plus que des arrière-corps de bâtiment et la tour d'une cage circulaire d'escalier, restes de l'ancienne maison du *Marteau d'or*.

La maison du *Marteau d'or* nous fait songer au bureau des potiers d'étain qui se tenait, au siècle dernier, rue des Prêcheurs; car l'armorial de D'Hozier nous apprend que le blason de cette corporation était *d'azur à un marteau de sable emmanché d'or, accompagné en chef de deux tasses d'argent et en pointe d'une aiguière de même* (1). Où était la maison du bureau des potiers d'étain? Lefeuve nous dit qu'elle est une de celles qui ont survécu aux démolitions de la rue; mais il n'en indique pas le numéro; il se contente seulement de rappeler les attributions de la communauté (2). Les potiers d'étain fabriquaient, vendaient et achetaient toutes sortes d'ustensiles et vaisselles d'étain dont nos ancêtres faisaient volontiers parade sur les dressoirs de leurs buffets. Nous voyons encore des vestiges de cet ancien usage dans les buffets-armoires de nos salles à manger; et surtout dans ces tablettes, sur lesquelles nos paysans rangent encore pompeusement leur vaisselle d'étain et quelques bassins de cuivre jaune.

Les derniers statuts donnés à la communauté des potiers d'étain, en 1613, les qualifient de *maîtres potiers d'étain* et *tailleurs d'armes sur étain*, ce qui leur donnait le droit de graver et armorier les ouvrages qu'ils fabriquaient. Au siècle dernier, les maîtres étaient tenus d'avoir chacun deux poinçons pour marquer leurs ouvrages. Sur l'un devaient être gravés la première lettre du nom de baptême et le nom de famille en toutes lettres. Sur l'autre poinçon était gravées seulement les lettres initiales des noms et prénoms; lesquelles devaient, d'autre part, être empreintes sur les tables d'essai conservées chez le procureur du roi, ainsi que celles de la communauté, pour y avoir recours en cas de fraude. Il leur était défendu d'enjoliver leurs produits avec de l'or ou de l'argent, à moins que ces travaux ne fussent destinés à l'usage de quelque église. Il leur était également défendu de vendre et d'avoir dans leurs boutiques aucun ouvrage qui n'eût été fabriqué à Paris; ils ne pouvaient travailler au marteau avant cinq heures du matin, ni après huit heures du soir. L'apprentissage était de six ans et le compagnonnage de trois ans. Le brevet coûtait 36 livres, et la maîtrise 500 avec chef-d'œuvre. La corporation des potiers d'étain, sous le patronage de Saint-Fiacre et de Saint-Mathurin, était à l'église du Saint-Sépulcre et à celle de Sainte-Opportune.

Les potiers d'étain se confondaient avec les autres ouvriers d'étain et de métaux; ils avaient deux jurés qui infligeaient une amende de cinq sous pour infractions. Les magnans, ou chaudronniers ambulants, qui allaient refondre l'étain dans les maisons, étaient soumis à la surveillance des jurés du métier. Le cliquetis et le luisant tout battant neuf des articles de ménage, dont les potiers d'étain faisaient commerce, attiraient particulièrement les nouveaux mariés sous les piliers des halles qui, du côté ou débouchait la rue des Prêcheurs, paraissaient des piliers d'étain et étaient connus sous ce nom.

La maison à l'arbre de Jessé.

Le sujet dont il nous reste à parler est la maison actuellement attaquée par les démolisseurs à l'angle de la rue des Prêcheurs et de la rue Saint-Denis, au numéro 83 de celle-ci. Cette maison est restée jusqu'à présent sans histoire. N'ayant encore pu prendre communication de ses titres de propriété, dont le service du Domaine de la Ville n'est pas encore entré en possession, nous ignorons encore le degré d'intérêt que peuvent offrir, pour l'histoire particulière ou générale de Paris, les documents qu'ils contiennent. Nous savons seulement, par le terrier du Roi de 1703, qu'en ce temps-là cette maison avait

(1) René de Lespinasse, *les Métiers et corporations de la ville de Paris*, t. II, p. 524.

(2) Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris*, t. II, p. 120-121.

Digitized by Google

deux enseignes le *Heaume* et le *Coq*, et que depuis bel âge ce n'était plus qu'un pauvre petit hôtel meublé d'avant-dernier ordre à l'enseigne de *l'Ecureuil*, avec une boutique de marchand de vin au rez-de-chaussée. Nous en avons visité les caves, dont les voûtes en berceau construites en moellons bruts ne présentent aucun caractère d'architecture. L'escalier assez étroit qui conduit aux chambres des étages a néanmoins conservé quelques panneaux de rampe en fer forgé datant du XVIIe siècle, mais d'un échantillon banal et sans aucun intérêt.

Tout autant que son histoire encore inconnue, l'aspect extérieur de cette maison, assez minable d'ailleurs, paraît à première vue n'offrir aucune importance, si ce n'est le poteau sculpté qui en décore l'encoignure. Rien de plus curieux, en effet, que cette pièce de charpente; dernier vestige d'une façade jadis à pans de bois apparents dont les principales pièces devaient être ornées de motifs du sculpture. Mais, depuis l'ordonnance de 1667 de La Reynie qui prescrivit, par mesure de précaution contre les risques d'incendie, de faire enduire de plâtre toutes les façades à pans de bois, cette maison a perdu sous son enduit réglementaire, mais malencontreux, l'aspect assurément pittoresque de sa charpenterie jadis apparente. Il n'en reste plus de visible aujourd'hui que le poteau cornier qui reçoit encore sans doute les pièces de bois horizontales, telles que semelles et linteaux, au moyen d'un simple assemblage à tenon et mortaise.

Or, ce poteau cornier figure ici ce qu'on appelle un *arbre de Jessé*, c'est-à-dire l'arbre généalogique du Christ, dont la représentation a été le thème d'une des plus fréquentes et des plus gracieuses compositions du moyen âge. Au bas, on reconnaît le vieux Jessé, autrement dit Isaï, le père de David ; de sa poitrine sort un tronc vigoureux, dont les branches se terminent en calice de fleur d'où sortent les rois de Juda, ancêtres du Christ. Au sommet apparaît la vierge Marie tenant l'enfant Jésus dans ses bras, sous un dais à pinacle gothique.

Les détails architectoniques de ce dais, aussi bien que les costumes des statuettes qui composent cette œuvre intéressante, révèlent certainement l'époque de son exécution, c'est-à-dire la fin du XVe siècle. Jusqu'à présent rien n'indique que ce poteau ait jamais servi à l'enseigne de la maison; le terme *arbre de Jessé*, qu'on lui applique, semble provenir du vocabulaire de l'archéologie plutôt que du langage populaire d'autrefois. Malgré les mutilations que la main des hommes et les intempéries de l'air lui ont depuis longtemps infligées, ce vénérable poteau cornier a gardé son cachet de naïve et mystique originalité. L'abri qu'il va recevoir au musée Carnavalet lui assurera désormais sa conservation. C'était le dernier spécimen du genre resté en place à Paris.

Charles Sellier.

La Commission décide qu'une reproduction photographique de ce poteau cornier sera annexée au procès-verbal, ainsi que le plan extrait du Terrier du Roi de 1703.

16. — Le trésor gallo-romain d'Angicourt (Oise).

M. Charles Sellier. — Messieurs, le 23 novembre 1899, au cours des fouilles exécutées pour la construction d'un sanatorium à Angicourt (Oise), deux ouvriers terrassiers ont découvert un vase en terre contenant environ 5,400 pièces de monnaie de la période gallo-romaine pesant 143 kilogrammes. Le tout a été expédié aussitôt au Magasin central des hôpitaux, boulevard de l'Hôpital, n° 89, à Paris. M. Babelon, conservateur des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, est allé examiner cette trouvaille et constata qu'elle ne comprenait exclusivement que des monnaies romaines de grand bronze pour la presque totalité. Ces monnaies sont aux effigies d'empereurs et d'impératrices ayant régné aux Ier, IIe et IIIe siècles de l'ère chrétienne; les plus anciennes remontent aux règnes de Galba et de Vespasien, et les plus récentes sont de Postume, qui régna en Gaule de 258 à 267. Enfin les monnaies des derniers empereurs, comme Alexandre Sévère, Gordien III et Postume, sont naturellement les mieux conservées.

Avant de faire procéder à la vente de cette trouvaille, dont la moitié du prix revient aux deux ouvriers inventeurs, M. le Directeur de l'Assistance publique l'a signalée à M. le Conservateur du musée Carnavalet, par lettre du 19 janvier dernier, pensant qu'il pourrait paraître intéressant de prélever un certain nombre d'échantillons pour les faire figurer dans les collections du musée Carnavalet : ce musée n'aurait à payer que la moitié de la valeur des pièces ainsi choisies revenant aux ouvriers inventeurs, l'Administration ayant l'intention de ne rien réclamer pour l'autre moitié lui appartenant comme propriétaire de l'immeuble où le trésor a été découvert.

Digitized by Google

En conséquence, sur la demande de M. le Directeur de l'Assistance publique, et d'accord avec M. le Conservateur du musée Carnavalet, rendez-vous fut pris pour le jeudi 1er février, à neuf heures du matin, au Magasin central des hôpitaux, avec M. le docteur Capitan, membre de la Commission du Vieux Paris, M. Adrien Blanchet, numismate, délégué de M. Babelon, et moi, délégué de M. le Conservateur du musée Carnavalet, afin de procéder de concert au choix des échantillons destinés au musée Carnavalet et d'un certain nombre d'autres échantillons à prélever également pour les conserver au sanatorium d'Angicourt à titre de souvenir.

Il est résulté de cette opération que 134 pièces ont été choisies pour le musée Carnavalet et 120 pour le sanatorium d'Angicourt, dans une proportion de répartition d'échantillons à peu près égale de part et d'autre. Les 134 pièces du musée Carnavalet sont ainsi réparties : 1 Galba, 1 Vespasien, 1 Domitien, 5 Trajan, 9 Hadrien, 1 Sabine, 1 Ælius César, 18 Antonin le Pieux, 3 Faustine mère, 12 Marc-Aurèle, 8 Faustine jeune (dont 1 moyen bronze), 5 Lucius Verus, 5 Lucile, 5 Commode, 3 Crispine, 2 Septime Sévère, 1 Julia Domna, 1 Caracalla, 1 Elagabale, 1 Julia Soaémias, 9 Alexandre Sévère, 4 Julia Maméa, 3 Maximin, 1 Maxime, 1 Pupien, 3 Gordien III, 1 Philippe père, 1 Philippe fils et 27 Postume.

Les 27 Postume présentent 10 échantillons différents, qui sont ainsi répartis, suivant la description de leurs revers :

R/. FELICITAS AVG. Deux captifs aux pieds d'un trophée. S. C. 1 grand bronze.

R/. FIDES MILITVM. La Foi tenant deux enseignes. 4 grands bronzes, dont 1 avec le buste casqué et cuirassé (plus rare).

R/. HERC. DEVSONIENS. L'Hercule debout avec arc et massue. 1 grand bronze.

R/. LAETITIA AVG. Galère avec rameurs. 6 grands bronzes, dont 2 avec la tête casquée (plus rares).

R/. ORIENS AVG. Le Soleil allant à gauche. 1 grand bronze (rare).

R/. PMTRPCOS II PP. Postume en costume militaire debout (an 259). 3 grands bronzes.

R/. RESTITVT G[ALLIARVM]. Postume relevant la Gaule agenouillée. 1 grand bronze (rare).

R/. VIRTITVS AVG. Postume armé renversant un ennemi. 1 grand bronze.

R/. VICTORIA AVG. La Victoire allant à gauche, le pied sur un captif. 7 grands bronzes.

R/. VICTORIÆ AVG. Deux Victoires tenant un bouclier ; à leurs pieds deux captifs. 2 grands bronzes.

Au lot des 134 pièces destinées au musée Carnavalet ont été jointes 33 pièces absolument frustes, à titre d'échantillon d'altération et d'oxydation, ainsi qu'un morceau du vase en terre qui contenait ledit trésor de 5,400 pièces. D'après l'arc de courbure de ce débris, on a constaté qu'il mesurait environ 0 m. 50 c. de diamètre sur à peu près autant de hauteur.

D'après les informations que nous a très obligeamment fournies M. Belouet, architecte du sanatorium d'Angicourt, il aurait été trouvé dans la même journée du 23 novembre une certaine autre quantité de pièces de monnaies gallo-romaines contenues aussi dans un vase en terre, mais de bien moindres dimensions. Ce petit trésor ayant été dispersé aussitôt par ses inventeurs, il n'a pu en être fait aucune constatation.

Enfin, ces découvertes ont été faites à 50 ou 60 centimètres de profondeur dans la terre végétale, à l'emplacement des nouvelles constructions du sanatorium élevé, suivant la carte d'état-major, au nord-ouest d'Angicourt, à hauteur du hameau de La Presles, sur l'éperon d'un petit plateau situé entre le chemin de Liancourt à Verneuil et le chemin de Verderonne, à peu près à égale distance de ces deux chemins.

L'altitude au-dessus du niveau de la mer de cet endroit est à la cote de 100 mètres environ, c'est-à-dire à 50 ou 60 mètres au-dessus d'Angicourt, dont il est distant de près de trois kilomètres.

Il est à remarquer que le lieu de la découverte dont il vient de vous être parlé est voisin d'un lieu dit appelé le *Camp* ou le *Camp de César* et situé sur un plateau à l'ouest et au-dessus du village d'Angicourt ; on n'y a jamais découvert aucune trace d'enceinte, mais des fragments de tuiles romaines y abondent. M. l'architecte Belouet nous a d'ailleurs informé qu'il avait rencontré, dans le voisinage de son sanatorium, quantité de débris de tuiles antiques.

Digitized by Google

D'après les souvenirs de M. le docteur Capitan, on aurait déjà découvert à Angicourt, il y a vingt à trente ans, des sépultures d'époque mérovingienne et quantité d'objets préhistoriques d'époque néolithique, au sujet desquels un médecin de la contrée, M. le docteur Boudon, a recueilli des renseignements.

Angicourt, village du conton de Liancourt, est un des lieux anciens du diocèse de Beauvais. La seigneurie en fut donnée à l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, sous le roi Théodoric Ier; donation confirmée en 869 par Charles le Chauve. L'église paroissiale d'Angicourt est très curieuse; son portail et son clocher en bâtière datent du XIIe siècle.

Mais la région d'Angicourt se trouvant en dehors du département de la Seine, ne saurait être atteinte par les travaux de la Commission du Vieux Paris, si fertile soit-elle en trouvailles archéologiques. Néanmoins, comme le sanatorium est du domaine de l'Assistance publique, la ville de Paris doit s'y trouver suffisamment qualifiée pour tirer partie des découvertes de ce genre qui pourraient à l'avenir y êtres faites.

En conséquence, la Commission du Vieux Paris peut émettre l'avis qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'y faire exécuter des recherches et des fouilles spéciales dans ce but, mais de faire simplement constater les découvertes que le hasard des travaux pourrait ultérieurement amener en cet endroit; avis pourrait en être d'ailleurs aussitôt donné à ladite Commission par M. Belouet, l'architecte du sanatorium d'Angicourt, dont elle aime à reconnaître le zèle et le dévouement éclairé.

Charles Sellier.

Les conclusions du précédent rapport sont adoptées.

17. — Communication relative à un pavillon du XVIIIe siècle situé ruelle des Gobelins.

M. Georges Cain fait part à la Commission qu'il a reçu des lettres de MM. Ed. Detaille et Victorien Sardou annonçant la prochaine démolition d'un pavillon situé ruelle des Gobelins, qui présente un réel intérêt au point de vue de l'architecture et de la sculpture. Il doit certainement dater de la fin du règne de Louis XIV. Par suite de l'exhaussement du sol, ce pavillon se trouve assez profondément enterré, il présente néanmoins des morceaux sculptés qui sont des pièces véritablement curieuses. Il propose que des photographies en soient prises et qu'une étude peinte en soit demandée à un artiste. Il ajoute qu'il serait également utile de faire estamper et mouler les parties sculptées et de négocier avec le propriétaire ou avec la Ville afin d'obtenir pour le musée Carnavalet les fragments à provenir de sa démolition.

M. Charles Sellier rend compte que, sur l'invitation de M. Georges Cain, il s'est rendu sur place, accompagné de M. Guiffrey, afin de prendre toutes les informations nécessaires.

Le pavillon dont il s'agit est situé au n° 9 de la ruelle des Gobelins; il est appelé à être prochainement démoli en raison de sa situation en saillie sur la voie publique. Il date, en effet, de la fin du règne de Louis XIV et présente un fort intéressant spécimen de sculpture décorative. D'après Vitu (voir son volume intitulé *Paris*), c'est un édicule de forme carrée, à un étage et à toiture contournée, remarquable par sa gracieuse architecture, qui aurait appartenu à Julienne, entrepreneur général des Gobelins, dont l'habitation se trouvait non loin de là, au n° 3 de la rue des Gobelins; suivant M. A. de Champeaux (*l'Art décoratif dans le vieux Paris*, p. 43). M. Julienne, amateur éclairé et bien connu pour ses relations avec Watteau, aurait fait décorer ce pavillon de peintures très remarquables, dont entre autres un plafond attribué à Mignard, qui a été jeté bas vers 1867. On y trouvait aussi des panneaux peints à fresque dans le goût des Huet, qui ont également disparu; il n'y reste plus que les trois dessus de porte des façades dont les mascarons, formant clés, sont reliés à des consoles par des guirlandes de fleurs et de fruits sculptés avec l'élégance et le goût des premières années du XVIIIe siècle.

Vu l'état d'effritement des pierres qui composent cette coquette page d'architecture, on ne peut espérer en faire un démontage satisfaisant; sa reproduction au moyen du moulage s'impose pour la conservation de leur si intéressant souvenir.

M. Lucien Lambeau appuie les propositions de reproduction demandées; il pense que le constructeur de ce pavillon dut être Jean Jullienne, anobli par Louis XV, grand amateur d'art et seigneur fastueux qui, vers 1715 ou 1720, installa aux Gobelins les établissements de teinturerie de ses parents, François Julienne et Gluck, situés auparavant dans un quartier voisin.

Digitized by Google

M. Jules Périn ajoute que M. de Jullienne, écuyer, chevalier de Saint-Michel, membre honoraire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, avait formé un cabinet de tableaux de maîtres, dessins et estampes, porcelaines, laques et meubles de Boule; et que le « *Catalogue raisonné* » de la vente de ses objets d'art, en 1767, est très intéressant. (M. Périn en possède un curieux exemplaire, avec indication des prix.)

M. Clément de Ris, dans *Les Amateurs d'autrefois* (Plon, 1877), a consacré un long et intéressant chapitre à M. de Julienne.

M. Augé de Lassus appuie très chaudement la proposition de M. G. Cain. Il ajoute que le bâtiment en question est un spécimen absolument parfait et du meilleur goût de la délicate architecture du commencement du XVIIIe siècle.

M. Charles Sellier pense qu'un dessin, très poussé à la plume, serait nécessaire pour rendre la finesse des détails de sculpture.

M. Formigé dit qu'à la suite de négociations, qui n'ont pas abouti, entre l'Etat (manufacture des Gobelins) et le propriétaire du terrain, le pavillon court le risque de disparaître. Les travaux de démolition commenceraient même, d'après lui, dans le courant du mois de mai; mais il ajoute que les propriétaires paraissent disposés à céder à la Ville les pierres sculptées à provenir de ce pavillon.

Il estime qu'un relevé d'architecte devrait en être fait afin de le joindre aux reproductions et de façon à avoir un ensemble complet.

La Commission décide qu'une étude peinte sera faite du pavillon en question, ainsi que des reproductions photographiques.

La proposition tendant à l'exécution d'un relevé est également décidée.

Elle sera confiée à M. Nodet, architecte du service des monuments historiques.

18. — Hommage d'un ouvrage relatif à « l'Hôtel de Ville de Paris. »

M. Jules Périn présente le rapport suivant :

L'*Hôtel de Ville de Paris à travers les siècles*, tel est le titre d'un important ouvrage de 802 pages de format in-4°, que M. Louis d'Haucour (1) a écrit et que MM. V. Giard et E. Brière, libraires (rue Soufflot, 16), ont édité avec un luxe de gravures qui en rehaussent l'intérêt.

L'auteur et les éditeurs en offrent un exemplaire à la Commission municipale du Vieux Paris.

Cette publication sur l'histoire de l'Hôtel de Ville de Paris doit nous intéresser primordialement, non pas seulement parce qu'il est le siège de notre Commission, mais encore et surtout parce que la Maison commune est le centre de la vie municipale de notre grand Paris.

Dans la première partie, M. d'Haucour évoque rapidement les souvenirs de Lutèce, de son Parloir aux bourgeois, des premiers magistrats de Paris, d'Etienne Boileau et des corporations, sans oublier d'expliquer les armoiries et la devise de Paris.

Puis il fait l'histoire de l'Edilité parisienne, règne par règne, c'est-à-dire que depuis Louis IX jusqu'à Louis XVI, il présente la liste des prévôts des marchands et échevins, avec des notes biographiques relatives à ces magistrats. De cette hiérarchie se détachent certaines figures d'officiers municipaux qui ont marqué non seulement dans les fastes parisiens mais encore dans l'histoire générale de notre pays, tels que Guillaume Budé, Christophe de Thou, François Miron, Henri de Mesmes, Jérôme Bignon, etc. En outre, sous chacun de ces règnes sont exposés les événements principaux qui se réfèrent à chaque époque : tournois et fêtes donnés par les bourgeois, fortifications, privilèges accordés aux bourgeois, agitations, entrées solennelles des princes et princesses, réceptions, etc.

La Maison commune a eu bien des vicissitudes depuis que de la Maison aux piliers elle est devenue le magnifique Hôtel de Ville inauguré le 13 juillet 1882. Elle a été le théâtre et la victime de bien des événements !

Dans la deuxième partie, l'auteur donne l'histoire de l'Hôtel de Ville du 15 juillet 1789 au 1er janvier 1900, par règne ou gouvernement.

Enfin, la description du Palais municipal reconstruit, de sa décoration picturale, des statues qui ornent ses façades, font du livre de M. d'Haucour le meilleur guide du visiteur.

---

(1) Sous-chef de bureau du ministère de la Marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur,

Digitized by Google

Toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de la ville de Paris ont fait bon accueil à la publication que vous soumettent l'auteur et les éditeurs ; et nous vous proposons, Messieurs, de partager cette appréciation.

Les remerciements de la Commission seront transmis à MM. Giard et E. Brière.

19. — Hommage d'un ouvrage de M. Lucien Pinvert sur « Lazare de Baïf. »

M. Jules Périn offre, de la part de *M. Lucien Pinvert*, docteur en droit, docteur ès lettres, avocat à la Cour d'appel de Paris, une étude sur « *Lazare de Baïf* (1496? — 1547) ».

Lazare de Baïf, ajoute M. Périn, est le père du poète de la Pléïade. Ce fut un personnage considérable : ambassadeur, érudit et poète, il se tint en relations avec tous les humanistes de l'époque, en France, en Italie et en Allemagne; ses écrits latins le firent placer, de son vivant, sur la même ligne que G. Budé.

L'étude que M. Pinvert consacre à sa biographie nous révèle des détails intéressants pour nos travaux sur la topographie du Vieux Paris. Lazare demeurait « vers l'Université, à l'entrée du faubourg Saint-Marcel ». Le fils de Colletet, dans une note ajoutée à un manuscrit de son père, trace une description de la maison de Baïf, que rendaient remarquable « des inscriptions grecques en gros caractères ». Après avoir appartenu à Lazare, cette maison passa aux mains de Jean-Antoine, son fils, qui y fonda la fameuse Académie, puis au fils de Jean-Antoine, Guillaume de Baïf, qui, dans un *factum* en vers (très rare), parle encore des inscriptions grecques de la façade. Plus tard, la demeure de Baïf fit place à un Couvent de religieuses anglaises, qui s'y établirent en 1644 (rue des Anglaises, n° 20); George Sand y fut élevée (*Mémoires*).

En 1861, ce couvent fut démoli, lorsque la rue des Fossés-Saint-Victor devint la rue du Cardinal-Lemoine.

M. Pinvert a étudié, sur les sources mêmes, le rôle diplomatique qu'à joué Lazare de Baïf, et il a retracé toute la carrière littéraire de cet écrivain, trop oublié de nos jours.

Sa correspondance, très intéressante, est conservée aux manuscrits de la Bibliothèque nationale (Fonds Dupuy).

La Commission décide que des remerciements seront transmis à M. Lucien Pinvert, et que l'ouvrage sera versé à la Bibliothèque municipale.

La séance est levée à cinq heures.

222. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1900.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

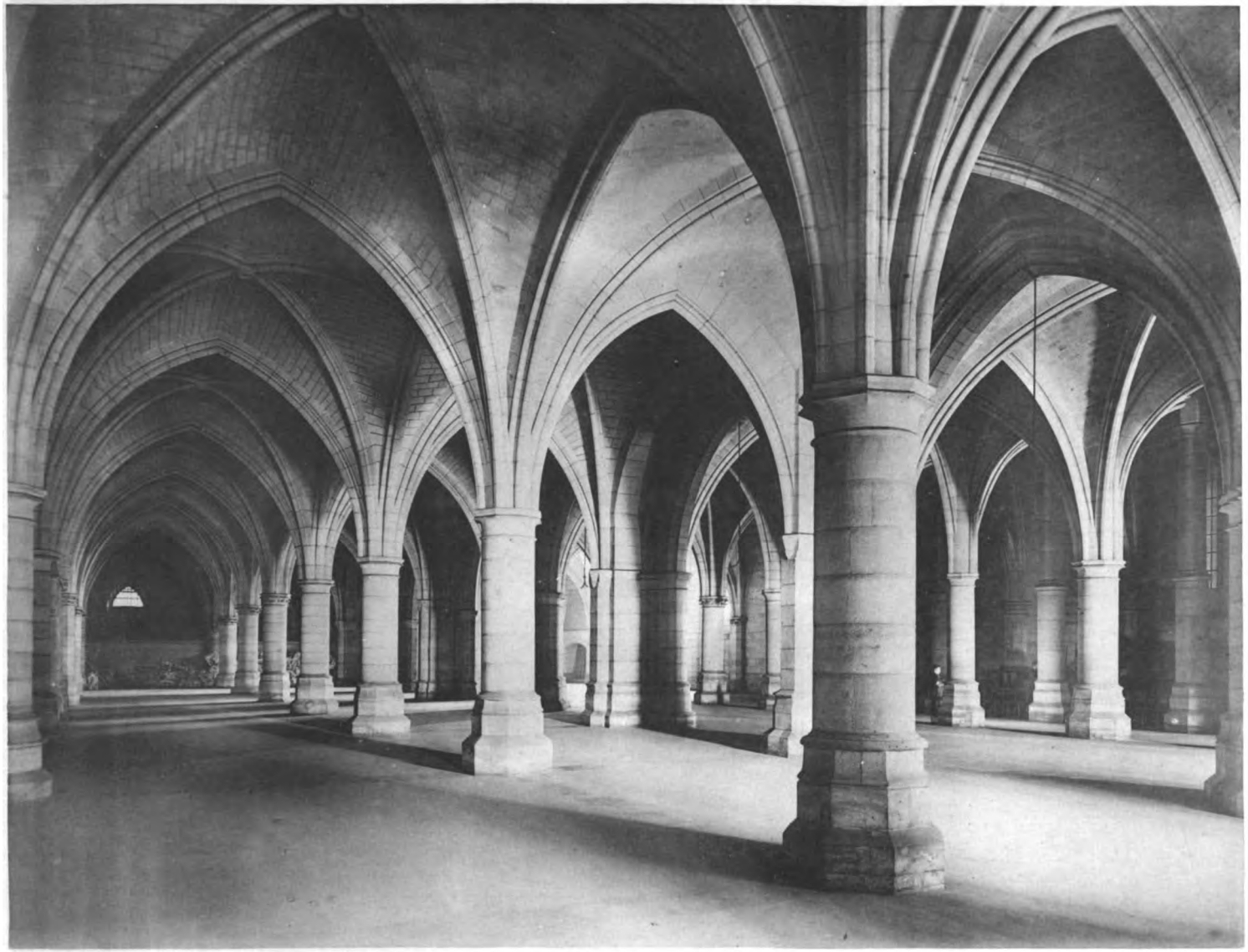

Palais de Justice

Grande Salle de Saint-Louis

F. Roux, Phot. — Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

OBJETS TROUVÉS DANS UN PUISARD GALLO-ROMAIN

REMPLI DE DÉBRIS DE CUISINE,

SOUS LE THÉATRE DE L'ODÉON EN JANVIER 1900

Digitized by Google

Digitized by Google

Sol du 3e dessous du Théâtre de l'Odéon
à 9m50 sous le pavé de la rue.

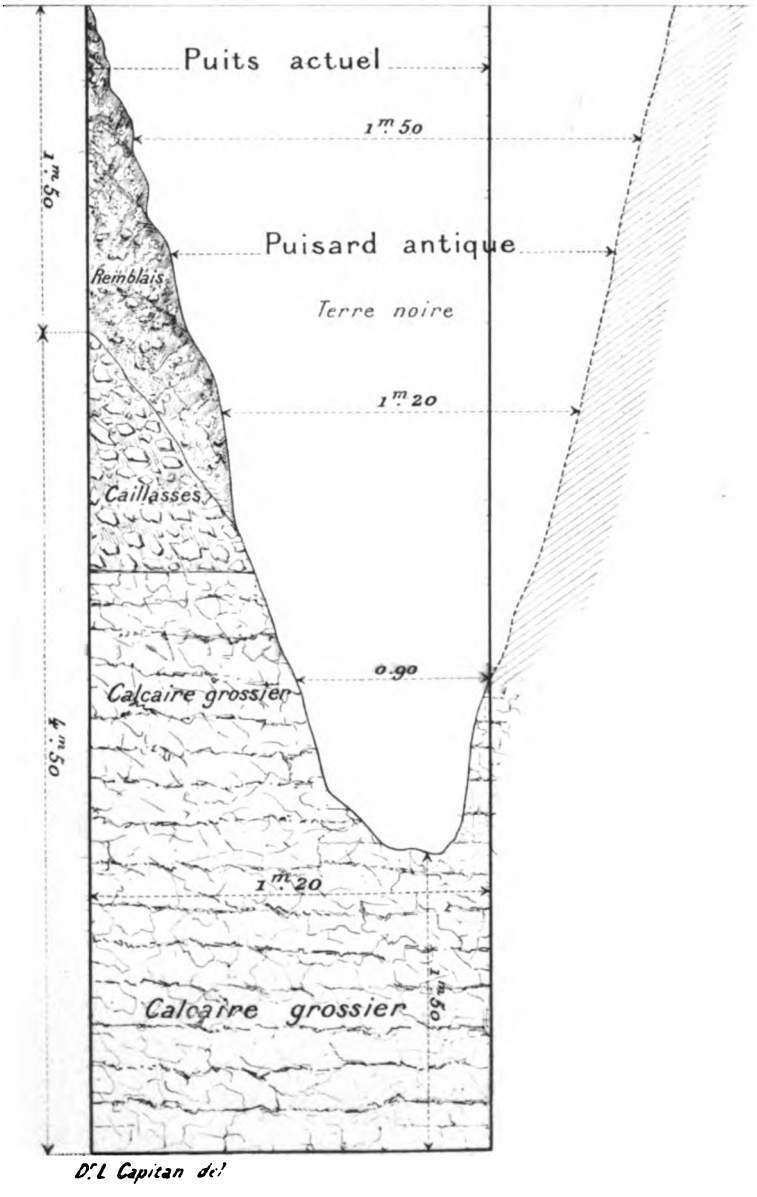

COUPE DU PUISARD GALLO-ROMAIN

SOUS LE THÉATRE DE L'ODÉON

Digitized by Google

Digitized by Google

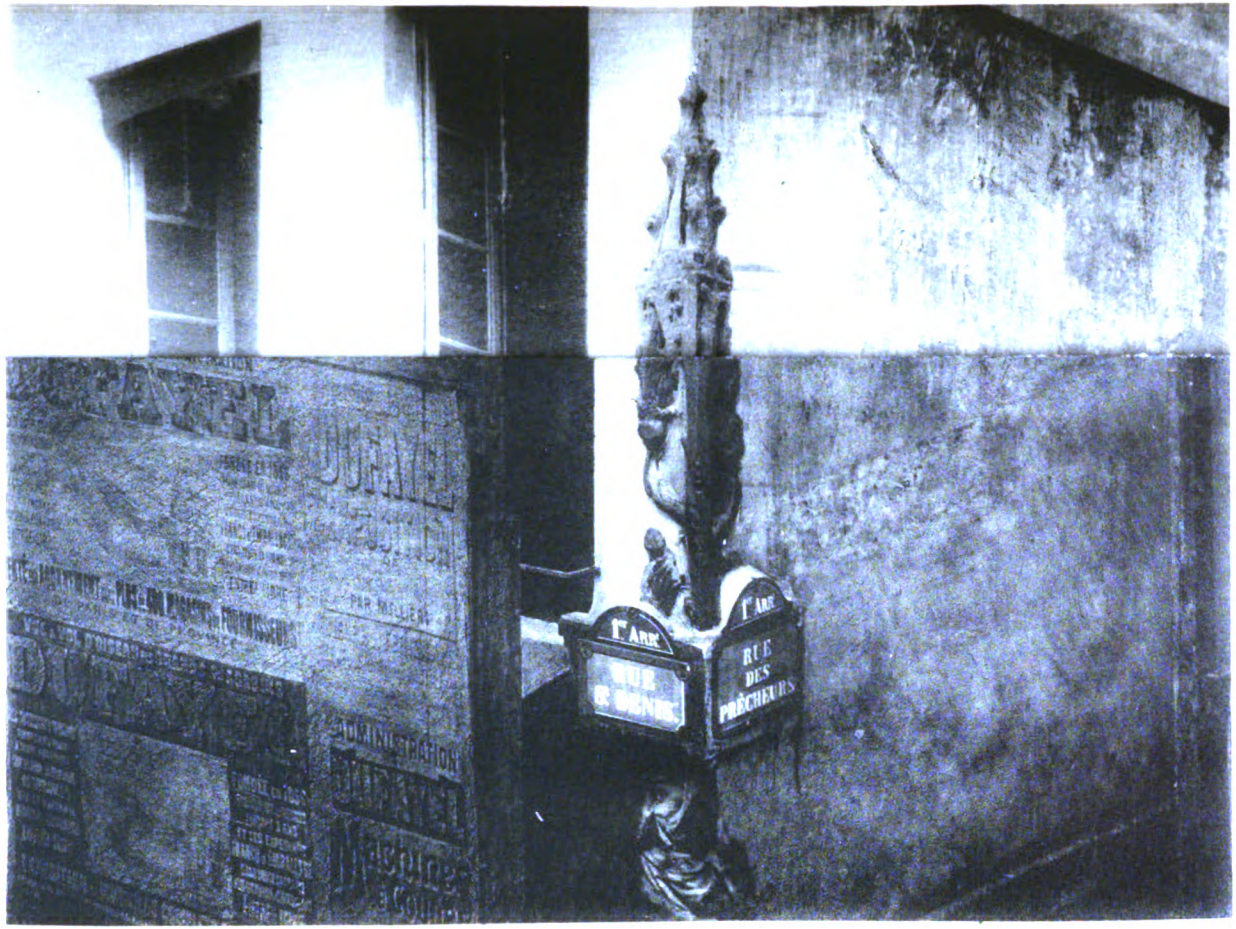

POTEAU CORNIER DIT ARBRE DE JESSÉ

COIN DE LA RUE SAINT-DENIS ET DE LA RUE DES PRÊCHEURS

Godefroy, phot. Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

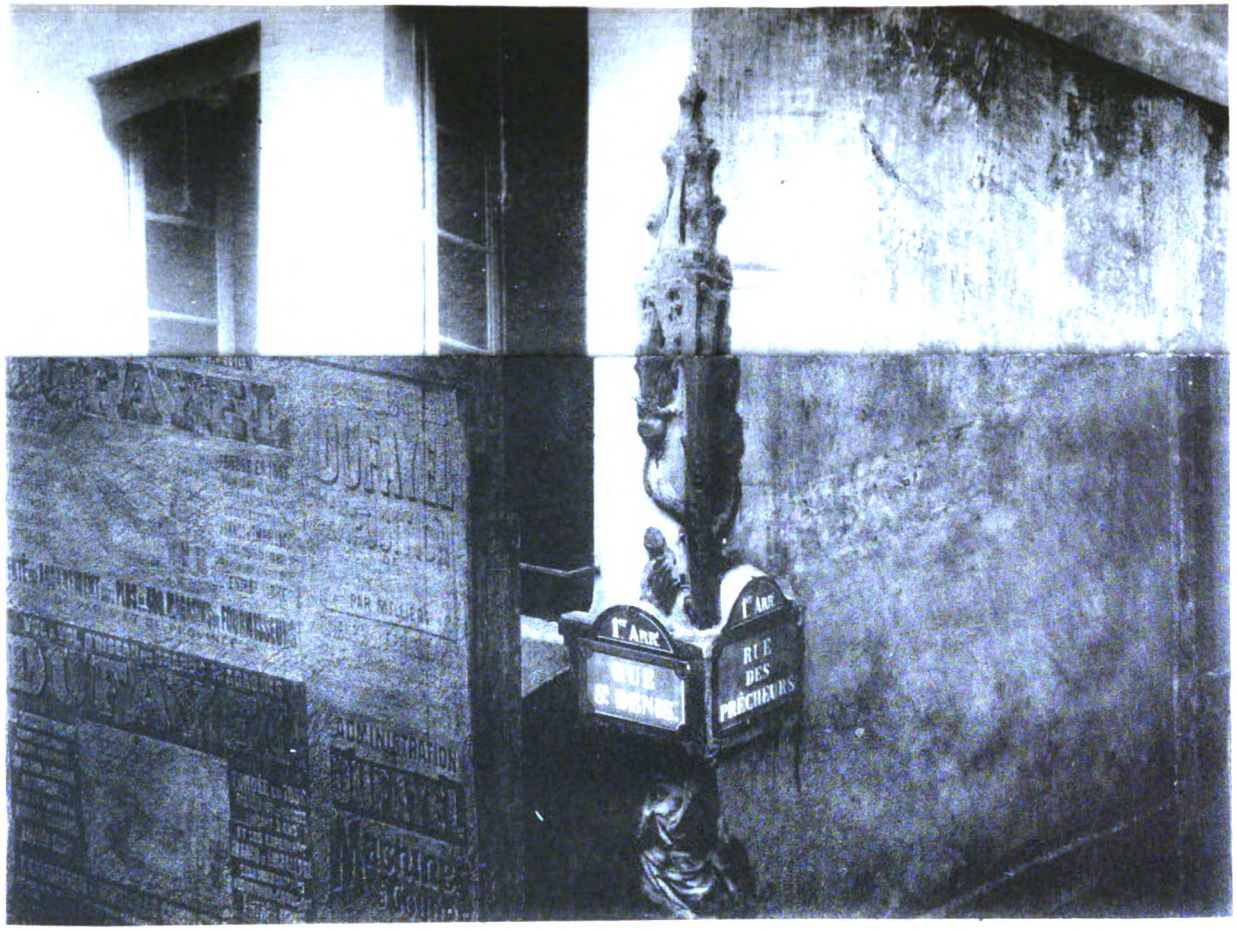

POTEAU CORNIER DIT ARBRE DE JESSÉ

COIN DE LA RUE SAINT-DENIS ET DE LA RUE DES PRÊCHEURS

Godefroy, phot. Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

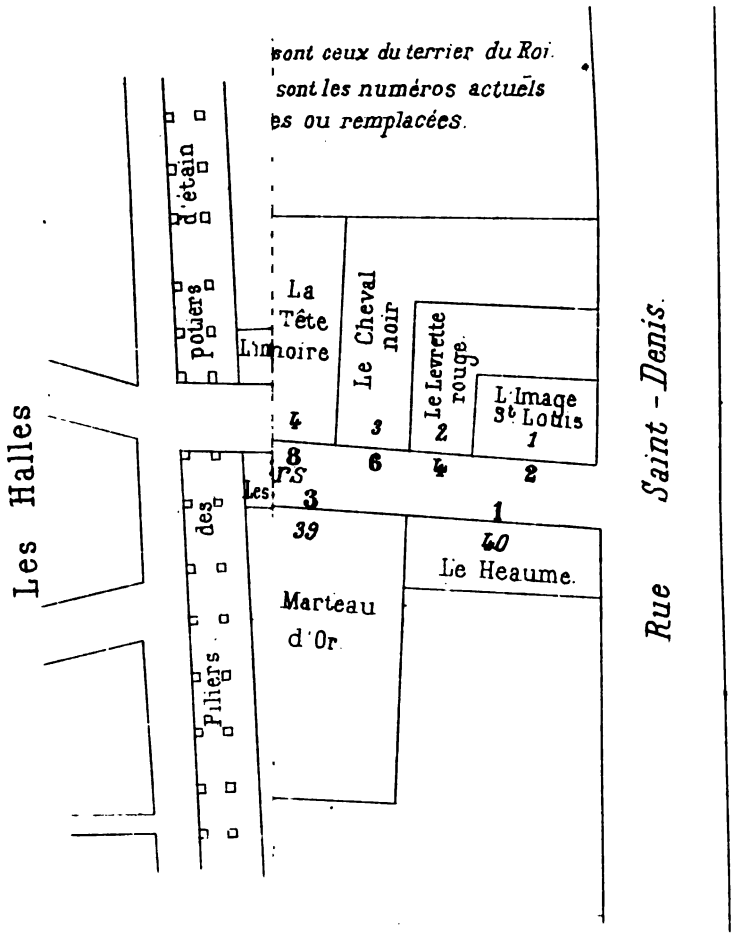

(8204) Imp Berthaud frères 31, Rue Bellefond. Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1900

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 1er mars 1900.

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE :

1. — Liste des membres présents et excusés.

2. — Incident relatif à la place des Victoires.

3. — Rapport de M. l'architecte Duprez relatif à l'Ecole de médecine.

4. — Négociations relatives à la cession à la Ville du dessin de Parrocel déposé au musée de Versailles.

5. — Communication relative à la réparation et au nettoyage des anciennes verrières de Saint-Germain-l'Auxerrois.

6. — Communication relative à la démolition de l'immeuble 34, rue Au-Maire.

7. — Communication relative à la rue du Château-Landon et à la rédaction de la nomenclature officielle des rues de Paris.

8. — Communication relative aux fontaines marchandes existant encore dans Paris.

9. — Hommage de deux photographies des travaux du Métropolitain.

10. — Communication au sujet du tableau attribué à Albert Durer et placé dans l'église Saint-Gervais.

11. — Rapport présenté par M. Lucien Lambeau sur une communication relative au numérotage des maisons.

12. — Formation de collections des plans parcellaires établis pour le service des expropriations et des lotissements de propriétés pouvant servir à la reconstitution de la topographie du vieux Paris.

13. — Observations au sujet du plan cadastral.

14. — Visite à l'Hôtel des Monnaies.

15. — Projet de formation d'un musée lapidaire de la ville de Paris.

16. — Communication de M. Formigé au sujet d'un modèle en plâtre placé dans l'église Saint-Sulpice.

17. — Première constatation matérielle des vestiges d'un théâtre gallo-romain situés sous le lycée Saint-Louis.

18. — Communication de M. Ch. Sellier relative aux vestiges d'une ancienne enceinte de Paris existant dans le lycée Saint-Louis.

19. — Rapport de M. Ch. Sellier relatif aux fouilles récemment exécutées dans Paris.

20. — Vœu tendant à faire le relevé des caves pouvant encore exister sous la voie publique.

21. — Communication relative à l'exposition des travaux de la Commission du Vieux Paris.

Digitized by Google

22. — Dessins de monuments parisiens au Musée industriel de Cologne.

23. — Communication de M. G. Cain au sujet de la collection des dessins de Fontaine et de Percier.

24. — Observations relatives aux Arènes de la rue Monge.

25. — Don au musée Carnavalet de dessins relatifs au Palais de l'industrie.

26. — Transmission, aux services compétents et aux personnes intéressées, des décisions prises au cours de la séance du 8 février 1900.

27. — Communication relative à l'épée de Jean-sans-Peur, suspendue dans l'église de Montereau.

28. — Communication relative à l'emplacement de la nouvelle gare d'Orléans.

29. — Versement de documents historiques aux Archives départementales de la Seine.

30. — Communication de M. le docteur Capitan au sujet d'une grille et d'une enseigne en fer forgé.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

1. — Liste des membres présents et excusés.

Assistent à la séance : MM. Alfred Lamouroux, Louis Lucipia, John Labusquière, Lampué, Chassaigne Goyon, Georges Villain, Despatys, Levraud, Augé de Lassus, Formigé, Gosselin-Lenôtre, Jules Guiffrey, André Laugier, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil. Ch. Normand, Jules Périn, Tourneux, Paul Viollet, Le Vayer, Georges Cain, docteur Capitan, Guillemet, Wiggishoff, Garnier, Doniol.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Bunel, E. Detaille, A. Longnon.

2. — Incident relatif à la place des Victoires.

M. le Président donne communication d'une lettre faisant connaître les résultats obtenus par certains propriétaires et locataires de la place des Victoires relativement à la restitution des anciens aspects.

Plusieurs habitants ont pris l'initiative de rendre à ce coin de Paris l'harmonieuse symétrie qui en faisait, au XVIIe siècle, une des attractions de la capitale.

M. André Laugier fait remarquer que les trois mascarons de l'une des maisons de la place des Victoires, la plus voisine de la rue Vide-Gousset, depuis longtemps cachés par des planches sur lesquelles étaient peintes des enseignes, viennent d'être remis en lumière. ainsi que le sont déjà, depuis plusieurs mois, les mascarons de deux maisons de la même place, situées entre les rues de La Feuillade et Catinat.

Il serait à souhaiter qu'il en fût bientôt de même de la maison voisine de celle citée plus haut, sur la façade de laquelle une longue et large planche noire, — dont la plus grande partie ne porte plus d'enseigne depuis longtemps et n'a, par conséquent, aucune raison d'être, — recouvre complètement tous les mascarons sans exception.

M. le Président pense être l'interprète de la Commission tout entière en remerciant ceux des habitants de cette place qui ont bien voulu prendre l'initiative artistique indiquée plus haut.

La Commission décide, en outre, que les indications fournies dans la lettre en question seront transmises à l'Administration.

3. — Rapport de M. l'architecte Duprez relatif à l'Ecole de médecine.

M. le Président donne lecture du rapport ci-après envoyé par M. Duprez, architecte :

Digitized by Google

RAPPORT DE L'ARCHITECTE DE LA 5e SECTION. — ÉCOLE DE MÉDECINE. — FAÇADE.

Une lettre du secrétaire de la Commission du Vieux Paris du 19 décembre informe que la Commission, dans sa séance du 7 décembre précédent, « a protesté contre la construction d'un étage sur le portique de l'Ecole de médecine, construction que la Commission a jugé susceptible de dénaturer l'aspect de la façade de ce monument ». « Les bâtiments en question étant la propriété de l'Etat, continue la lettre, la Commission laisse à l'appréciation de M. le Directeur de décider quelle suite peut être donnée à sa protestation. »

Le procès-verbal de la séance de la Commission du Vieux Paris, publié dans le *Bulletin municipal* du 28 janvier, rapporte aussi l'observation d'un membre de la Commission, qui « signale à la Commission que la façade Louis XVI de l'Ecole de médecine, qu'il considère comme un des plus intéressants monuments de Paris, vient d'être l'objet de remaniements destinés à en changer complètement l'aspect. Le portique a été surélevé d'un étage, sur lequel on est en train d'établir un toit. La façade de ce monument sera, de ce fait, absolument dénaturée. Il ne s'explique pas comment une semblable autorisation a pu être donnée, autorisation contre laquelle malheureusement la Commission du Vieux Paris est désarmée. »

La Commission du Vieux Paris a été mal renseignée.

Il convient d'abord de remarquer que les bâtiments de l'Ecole de médecine dont il s'agit sont la propriété de la Ville. La convention du 29 février 1876, passée entre l'Etat et la Ville, prévoit, il est vrai, la possibilité du retour à l'Etat en cas de suppression de la Faculté de médecine de Paris ; mais elle reconnaît définitivement le droit de la ville de Paris. Une ordonnance du roi du 16 décembre 1830 et un décret du 17 janvier 1868 avaient déjà déclaré que la Ville était devenue propriétaire de l'Ecole de médecine en vertu du décret du 9 avril 1811.

Ensuite il n'a été ajouté aucun étage sur le portique de l'Ecole de médecine. A tort ou à raison Gondoin avait fait lui-même l'étage au-dessus de sa colonnade. Il craignait que cette disposition fût critiquée ; car, dans une « description » de la nouvelle « Ecole de Chirurgie », il met une certaine insistance à donner des raisons pour justifier l'emploi des colonnes, plutôt que des arcades, il cite Pompeï et Stabies, invoque Victor Amédée et Saint-Charles Borromée ; il compare son œuvre au portail de Saint-Sulpice, celui de Servandoni que Chalgrin, dont il était l'élève, terminait en le modifiant notablement et heureusement, et il semble se reconnaître une certaine supériorité. C'est peut-être à discuter.

Il est vrai que cet étage de Gondoin vient d'être refait en grande partie, parce que l'état de la construction était devenu menaçant pour la sécurité publique ; depuis plusieurs années il avait fallu, afin d'éviter des accidents graves, faire démolir une partie des saillies de la corniche supérieure, dont il tombait des fragments plus ou moins volumineux. Ainsi que le soussigné l'a fait connaitre dans un rapport précédent, les murs des deux façades sur la cour et sur la rue au-dessus du portique étaient fortement déversés, par suite de la mauvaise construction du comble primitif, détériorée encore par des modifications intérieures faites à une époque remontant probablement à soixante-cinq ou soixante-dix ans ; la poussée des voussures intérieures et du comble lui-même n'étaient contrebutées que par les murs de façade, absolument insuffisants pour cet office. Cet état de choses aurait pu certainement subsister quelque temps encore, probablement sans catastrophe ; cependant il eut été fâcheux d'attendre qu'elle se produisit, et l'on s'y acheminait lentement mais sûrement.

L'Administration a bien voulu autoriser la reconstruction du comble et de la partie supérieure des deux façades. (*Croquis n° 1.*)

Le travail qui a été exécuté a donc consisté à refaire à neuf les assises d'entablement des façades ; on a pu utiliser seulement quelques-unes des pierres, les meilleures ; ensuite on a retaillé les assises inférieures de manière à rétablir l'aplomb de la face extérieure des murs. On a scrupuleusement suivi les profils anciens pour les moulures, on a moulé les sculptures et non moins scrupuleusement reproduit les anciens motifs d'ornementation. Les balustres au-dessus de la corniche n'avaient jamais été placés, le socle seulement était placé et paraissait les attendre. Les balustres ont été faits d'après ceux que Gondoin avait établis sur un autre point de l'édifice et qui sont aujourd'hui détruits. On peut croire que l'on est ainsi rentré dans ses intentions. Le portail de Saint-Sulpice aussi était resté bien longtemps avec seulement le socle de sa balustrade de couronnement, les balustres n'ont été placés qu'en 1870.

Digitized by Google

Quant au grand bas-relief occupant les trois travées du milieu de la façade, au premier étage, on n'a touché qu'à son encadrement. Pour les figures, on s'est borné à enlever la poussière avec soin. Ce bas-relief est, d'ailleurs, bien conservé, c'est une œuvre qui mérite attention. Une modification d'une certaine importance y a été faite probablement peu de temps après l'achèvement de la construction ; c'est la substitution d'une figure allégorique à celle de Louis XV, que Berruer avait placée au centre de sa composition. Gondoin fait la description suivante du bas-relief de « trente pieds de longueur » ornant sa façade :

« Le roi Louis XV, suivi de Minerve, de la Force et de l'Abondance, ordonne la construction de cet édifice : le Génie de l'architecture en présente les plans. La Chirurgie, secondée par la Vigilance et par la Prudence, rend des actions de grâces au Roi. Le reste de l'espace dans l'éloignement est occupé par des groupes de blessés et de malades.

« Ce bas-relief est de M. Berruer, sculpteur du Roi. » (*Croquis n° 2.*)

La substitution a été habilement faite et on n'en voit guère d'autres traces qu'une certaine disposition de la main étendue, restée telle qu'elle était, avec la finesse plus grande de la figure de femme. Il est probable que la figure de Louis XV avait été martelée lors de la destruction générale des effigies royales et que la restauration du bas-relief a été faite plus ou moins après le décret du 12 frimaire an III, créant les écoles de « santé » remplaçant les anciennes écoles séparées de médecine et de chirurgie. A part la figure de Louis XV, il y a encore eu une modification à la figure de Minerve qui le suivait portant d'une main des rubans et des croix, de l'autre des brevets de décorations. A la place des rubans, on a mis dans la main droite redressée de la figure une lance et, à la place des brevets dans la main gauche, on a mis une branche de lauriers. Un mouton a été ajouté au-dessous du plan de la nouvelle école (*Croquis n° 3*).

Il n'est pas impossible que ce soit Berruer qui ait fait la modification de son œuvre, il est mort en 1797 ; en tout cas, l'architecte Gondoin qui a vécu jusqu'en 1818 a dû la diriger, quoiqu'en ait eu à souffrir sa piété non moins filiale qu'irrégulière à finir de supprimer l'image royale.

Une remarque à faire, c'est l'état singulier dans lequel se trouvait la construction de la façade sur la rue et les nombreux raccommodages qui avaient été faits.

Beaucoup de pierres de la corniche supérieure avaient des morceaux rapportés et presque toute la moulure entre le laurier et la cimaise était en collage.

La partie inférieure de la façade au rez-de-chaussée a subi peu de changements ; les inscriptions placées à droite et à gauche de la porte d'entrée ont toutefois été enlevées. L'une d'elles, celle de gauche, reproduisait l'inscription de la plaque de la première pierre, posée le 14 décembre 1774 par « Louis XVI toujours auguste, toujours bienfaisant » ; l'inscription mentionne d'ailleurs que l'édifice a été commencé « par l'ordre et sous les heureux auspices de Louis le Bien aimé, l'an de grâce 1769 ». Voyez la reproduction de la plaque de la première pierre

L'autre inscription donnait des explications sur les motifs de la fondation.

La grille de la porte d'entrée subsiste toujours, mais elle a été dépouillée de toute son ornementation en cuivre qui comprenait, notamment, deux grandes fleurs de lys dans les panneaux du bas, les serpents enlacés dans les encadrements et le chiffre royal, les L entrelacées qui formaient le couronnement avec des branches de laurier. Il y aurait encore des remarques à faire à propos de l'ancienne façade de l'Ecole de médecine, sur la formation de la place qui a remplacé l'étroite rue des Cordeliers et sur le projet primitif de Gondoin pour dégager sa façade, mais ce serait sortir de la question posée.

Paris, le 6 février 1900.

Signé : Duprez.

Vu et transmis à M. le président de la Commission du Vieux Paris, en réponse à sa communication du 19 décembre dernier.

Ci-joint trois croquis et une inscription.

Paris, le 12 février 1900.

Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,

Bouvard.

Suit la teneur de la reproduction de la plaque de pose de première pierre, trouvée, le 18 juin 1890, avec quatre médailles de Louis XVI :

Digitized by Google

DU REGNE DE LOUIS XVI

CET EDIFICE CONSACRE A L'ETUDE ET A LA PERFECTION DE LA CHIRURGIE FUT COMMENCE PAR L'ORDRE ET SOUS LES HEUREUX AUSPICES DE LOUIS LE BIEN AIMÉ, L'AN DE GRACE *1769*. LOUIS XVI TOUJOURS AUGUSTE, TOUJOURS BIENFAISANT, EN ORDONNA LA CONTINUATION LA PREMIERE ANNÉE DE SON REGNE ET POUR METTRE LE SCEAU A SON AMOUR POUR SES SUJETS EN A POSÉ CETTE PREMIERE PIERRE LE 14 DECEMBRE 1774. MONUMENT DE LA PROTECTION QU'IL ACCORDE A UN ART UTILE AU PEUPLE DONT IL EST LE MONARQUE ET LE PERE

MRE GERMAIN PICHAULT DE LA MARTINIERE CONSEILLER D'ETAT CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY, ETANT PREMIER CHIRURGIEN DE S. M.

M. Tesson dit que M. Selmersheim a quelques observations à présenter au sujet de la modification apportée à la façade de l'Ecole de médecine.

M. Alfred Lamouroux signale à la Commission l'intérêt que présente le rapport dont il vient d'être donné lecture.

Il demande que des reproductions soient faites, pour le procès-verbal, du plan joint au rapport, ainsi que des deux états du bas-relief occupant la façade.

Cette proposition est adoptée.

La Commission décide que des remerciements seront envoyés à M. Duprez pour son intéressante communication, qui est elle-même renvoyée à la 1re Commission.

4. — Négociations relatives à la cession à la Ville du dessin de Parrocel déposé au musée de Versailles.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Levraud, député et membre de la Commission, la lettre ci-après :

« Paris, le 16 février 1900.

« Monsieur le Préfet,

« Ainsi que j'en avais pris l'engagement à la dernière séance de la Commission du Vieux Paris, j'ai entretenu M. le ministre de l'Instruction publique de la question du beau dessin de Parrocel qui est dans les magasins du musée de Versailles. Il m'a paru très bien disposé,

Digitized by Google

« Je crois que le moment est venu d'insister et nous triompherons; du moins, je l'espère.

« Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« L. Levraud. »

M. Lucien Lambeau rappelle qu'à la dernière séance un vœu fut émis tendant à négocier avec l'Etat la cession à la Ville du dessin en question. Il informe la Commission que M. le chef du service des Beaux-arts doit prochainement faire les démarches nécessaires.

M. Levraud répond que deux de ses collègues, anciens membres du Conseil municipal, ont bien voulu se joindre à lui pour demander à M. le ministre de l'Instruction publique qu'il veuille bien donner à cette affaire la solution désirée par la Commission du Vieux-Paris.

M. Alfred Lamouroux demande si les dessins dont il s'agit n'ont pas, autrefois, été la propriété de la Ville?

M. Le Vayer répond que les croquis seulement de Parrocel furent jadis déposés à l'Hôtel de Ville.

L'incident est clos.

5. — Communication relative à la réparation et au nettoyage des anciennes verrières de Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. le Président donne lecture de la communication suivante :

NOTE POUR M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU VIEUX-PARIS.

« Ainsi que le sait déjà sans doute M. le Président de la Commission du Vieux Paris, le Conseil municipal, par une délibération en date du 22 décembre 1899, a autorisé l'exécution des travaux de nettoyage et de réparation des anciennes verrières de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

« Pour faire face à cette opération, évaluée à 1,526 francs par les architectes municipaux, il a mis un crédit de 1,000 francs à la disposition de l'Administration, en invitant cette dernière, à raison de la situation de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois comme monument classé, à solliciter du service des Monuments historiques l'allocation du surplus, représentant un tiers de la dépense.

« Conformément à cette délibération, une lettre est adressée par le courrier de ce jour à M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, à l'effet d'obtenir la participation de l'Etat dans la proportion susindiquée.

« Le soussigné a l'honneur d'en donner avis à la Commission du Vieux Paris, pour lui permettre d'user de son influence auprès de l'Administration supérieure, en vue d'obtenir l'allocation aussi prompte que possible de la somme de 500 francs qui lui est demandée.

« Il est rappelé, à toutes fins utiles, que, conformément à l'avis de la Commission du Vieux Paris, la question relative aux deux devis concernant les réparations à faire aux verrières de Saint-Germain-l'Auxerrois, et dont le montant s'élève à 5,198 francs, a été provisoirement laissée de côté.

« Paris, le 10 février 1900.

« *Pour le directeur des Affaires mnnicipales,*

« Le chef de bureau,

« J. Lemor. »

M. Alfred Lamouroux estime que, dans l'espèce, la Commission du Vieux Paris ne peut que remercier M. le Préfet de la Seine de son intervention auprès de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts.

L'incident est clos.

6. — Communication relative à la démolition de l'immeuble 34, rue Au Maire.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. le directeur des services municipaux d'Architecture la communication ci-après :

NOTE POUR M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS.

« Le soussigné a l'honneur d'informer M. le Président de la Commission du Vieux Paris qu'il va être prochainement procédé à la démolition de l'immeuble 34, rue Au Maire, et le prie de vouloir bien faire connaître, le plus tôt possible, si la Commission estime qu'il existe dans ledit immeuble des objets dignes d'être réservés au profit de la Ville.

Digitized by Google

« Le soussigné ajoute que, ledit immeuble ayant été acquis après avoir fait l'objet d'un arrêté de péril, l'affaire présente un grand caractère d'urgence.

« Paris, le 8 février 1900.

« *Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,*

« Bouvard. »

M. Ch. Sellier répond qu'il a été chargé par la 1re Sous-commission d'examiner l'immeuble en question. Il lui a paru que rien n'était susceptible d'être réservé dans les matériaux à provenir de la démolition.

La Commission décide que notification en sera faite à la direction des services municipaux d'Architecture.

7. — Communication relative à la rue du Château-Landon et à la rédaction de la nomenclature officielle des rues de Paris.

M. le Président donne lecture de la lettre ci-après :

« A M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

« Paris, le 20 février 1900.

« Monsieur,

« Le 3 février courant, vous m'avez informé que, dans sa séance du 18 janvier dernier, la Commission du Vieux Paris a émis le vœu :

« 1° Que la dénomination de rue *du Château-Landon* soit substituée à celle *de* Château-Landon ;

« 2° Qu'elle soit à l'avenir consultée, concurremment avec le Comité des inscriptions parisiennes, lors des changements de nom des rues et aussi à l'occasion de la rédaction de la nomenclature officielle et des plaques indicatives.

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous accuser réception de cette communication, que j'ai transmise à M. le directeur administratif des services d'Architecture pour avis en ce qui le concerne.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

« *Le directeur administratif de la Voie publique et des Eaux et égouts,*

« E. Defrance. »

Acte est donné de cette communication.

8. — Communication relative aux Fontaines marchandes existant encore dans Paris.

M. le Président informe la Commission qu'il a reçu de M. Yves Barré une lettre relative à la vente de l'eau et aux fontaines marchandes de Paris.

Il propose de renvoyer cette communication à la 1re Commission, qui s'est déjà occupée de la question.

Adopté.

Des remerciements seront envoyés à M. Yves Barré pour sa communication.

9. — Hommage de deux photographies des travaux du Métropolitain.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. l'ingénieur en chef des travaux du Métropolitain deux photographies prises dans les chantiers de ce chemin de fer.

Des remerciements seront adressés à M. l'Ingénieur en chef et les photographies transmises au musée Carnavalet.

10. — Communication au sujet du tableau attribué à Albert Durer et placé dans l'église Saint-Gervais.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Maret-Leriche une nouvelle communication relative au tableau de l'église Saint-Gervais attribué à Albert Durer.

Cette communication est renvoyée à la 1re Commission.

Des remerciements seront envoyés à M. Maret-Leriche.

Digitized by Google

11. — Rapport présenté par M. Lucien Lambeau, au nom de la 1re Sous-commission, sur une communication relative au numérotage des maisons.

M. Lucien Lambeau donne communication du rapport ci-après :

Messieurs,

M. H. Vial, vice-président de la Société historique du faubourg Saint-Antoine, a bien voulu envoyer une communication sur le numérotage des maisons en 1726.

Avant de reproduire le travail de M. Vial, il nous a paru utile de le faire précéder des quelques considérations suivantes qui viendront s'ajouter et compléter la très intéressante communication faite sur le même sujet par M. Edgar Mareuse, dans la séance de la Commission du 13 avril 1899 :

RAPPORT.

M. Alfred Franklin, dans son *Estat, noms et nombre de toutes les rues de Paris* (1873) parlant de la reconstruction du pont Notre-Dame, en 1512, dit que l'architecte y avait élevé 68 maisons semblables et qu'il avait eu l'heureuse idée de les numéroter.

Il ajoute que l'attachement des Parisiens à leurs anciennes coutumes ne permit pas de généraliser cette mesure. Il s'agit évidemment de l'habitude consistant à désigner les habitations par des enseignes ou des statues.

Nous n'avons pas trouvé, dans les *Registres du Bureau de la Ville*, trace de ce numérotage. Toute l'affaire cependant du *Pont Notre-Dame* y est enregistrée, et nous y voyons les délibérations prises à son sujet, depuis l'effondrement de 1499 jusqu'à la reconstruction, de 1501 à 1512.

La délibération du 21 avril 1512, qui fixe les conditions des baux des 68 maisons nouvellement construites, ne parle pas que ces maisons aient été numérotées.

Une autre délibération du 9 novembre 1513, accordant des réductions de loyer aux locataires desdites maisons, n'en fait pas non plus mention; pas plus que celle du 9 novembre 1513, aux termes de laquelle le Bureau de Ville fut autorisé à vendre quelques-uns de ces immeubles pour pourvoir à une contribution de guerre de 20,000 livres tournois promise au Roi.

Il fut vraisemblablement édicté par quelqu'arrêt du Parlement, à titre provisoire et jusqu'à parfaite location, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement des enseignes destinées à faire reconnaître les maisons.

Nous croyons, par conséquent, qu'il y eut réellement un numérotage, mais un numérotage momentané et comme une sorte d'étiquette mise sur une marchandise à écouler. Les 68 maisons, en effet, étant complètement neuves et vides de boutiquiers et de locataires, aucune enseigne ne pouvait les désigner particulièrement. Un signe qui était probablement le numéro en question aurait alors été apposé sur chacune d'elles.

Ceci, bien entendu, n'est pas autre chose qu'une conjecture de notre part, n'ayant aucun texte sur lequel nous appuyer.

L'enseigne, on le sait, et quelquefois aussi d'autres indications plus ou moins fantaisistes, servirent depuis les origines de Paris jusqu'à vers la fin du XVIIIe siècle à faire reconnaître les maisons parisiennes.

Quand M. Alfred Franklin dit que le Parlement n'eut pas la fermeté d'imposer l'innovation de ce numérotage aux citadins de Paris et que la tentative du pont Notre-Dame n'eut pas de suite, nous pensons qu'il ne faut, en cette affaire, voir autre chose que la force de l'habitude faisant triompher la routine. Nous pensons qu'une fois les maisons louées et les enseignes mises en face, personne ne pensa plus à une autre désignation.

A part cette toute spéciale numérotation des maisons du pont Notre-Dame, dont nous venons de parler, on sait que la première tentative de numérotage des maisons de Paris a été exécutée en vertu de la déclaration royale du 29 janvier 1726; mais ce que l'on sait moins, c'est que ce numérotage ne devait être mis en vigueur que pour les maisons situées dans les faubourgs et hors de l'enceinte.

Elle eut pour point de départ l'ordonnance du 18 juillet 1724 sur les limites de Paris. Dans cette ordonnance, le Roi, ou plus vraisemblablement le Bureau de ville, ayant à sa tête le prévôt des marchands Pierre-Antoine de Castagnère, voyant avec peine l'exode des habitants vers les faubourgs où, déjà, ils recherchaient l'air, la lumière et la verdure, au grand préjudice de la ville proprement dite, enclose dans son enceinte, résolut d'arrêter ce mouvement d'émigration :

« Nous empescherons, dit l'ordonnance de « 1724, que les principaux habitans allant « s'establir dans l'extrémité des fauxbourgs, « n'attirent par leur exemple et à leur suite « un grand nombre de gens qui multiplie- « roient les maisons des fauxbourgs, pendant « que le milieu de la ville se trouverait à la « fin désert et abandonné. »

Digitized by Google

En vertu de cette ordonnance, il fut défendu à toute personne de construire aucune maison à porte-cochère dans les faubourgs et en dehors de l'enceinte.

Il fut néanmoins permis d'édifier de petites constructions à boutiques et petites portes, pourvu qu'elles ne fussent élevées que d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et à la condition qu'elles ne mesurassent que vingt-trois à vingt-quatre pieds de hauteur depuis le rez-de-chaussée jusqu'au-dessus de l'entablement, avec un comble en mansarde (1).

Une délimitation officielle eut lieu, de cette enceinte ; elle se trouve mentionnée dans l'article premier de ladite ordonnance.

La ville devait être bornée par le rempart planté d'arbres, depuis l'Arsenal jusqu'à la porte Saint-Honoré, et de là en suivant le fossé jusqu'à la Seine.

Ceci pour la rive droite.

Pour la rive gauche, l'enceinte longeait le rempart depuis la rivière jusqu'à la rue de Vaugirard et la rue d'Enfer, puis suivait le long de la rue de la Bourbe pour aller aboutir à la rue Saint-Jacques et gagner le boulevard qui est derrière le Val-de-Grâce. De ce point elle suivait la rue des Bourguignons, la rue de l'Oursine jusqu'à la rue Mouffetard et entrait dans la rue Censière pour arriver au Jardin du Roi. Elle cotoyait alors ce jardin pour déboucher au boulevard qui aboutit à la Seine.

Cette défense, une fois promulguée, de construire dans les faubourgs des maisons à portes cochères, c'est-à-dire susceptibles d'être habitées bourgeoisement, il s'agissait d'exercer une surveillance afin d'empêcher qu'il n'y fût contrevenu.

On pensa que le seul moyen serait de faire dresser immédiatement un recensement des maisons existantes dans lesdits faubourgs. Ce recensement devant être répété l'année suivante, il devenait facile de reconnaître les infractions commises, c'est-à-dire la construction frauduleuse de maisons nouvelles.

« Et pour constater le nombre et l'estat « présent des dits bastimens, en sorte qu'il « n'y puisse estre rien changé et innové dans « la suite en fraude des dispositions de « nostre présente déclaration, voulons et « ordonnons que par les commissaires qui « seront par nous choisis et nommez à cet « effet, il soit dans la quinzaine, à compter de « ce jour, fait un procès-verbal et recense- « ment de toutes les dites maisons à porte « cochère estans hors l'enceinte de la dite ville « et dans les dits fauxbourgs ; lequel procès- « verbal contiendra le toisé, tant du terrain « que des bastimens, la situation actuelle des « dites maisons, l'élevation des dits bastimens, « la situation actuelle desdits bastimens et « leur destination. »

Il fut même spécifié qu'aucune surélévation ne pourrait être faite aux maisons existantes pas plus que des constructions destinées à les agrandir « sauf des establis et angars destinés aux laboureurs et artisans ». En cas de démolition, pour « cause de caducité », la maison à reconstruire devait comporter la même hauteur et la même étendue que la précédente.

Les peines étaient graves pour les contrevenants : 3,000 livres d'amende, dont moitié pour le dénonciateur et l'autre moitié pour l'Hôpital général, la maison construite, illicitement rasée et le terrain réuni au Domaine, les ouvriers et patrons constructeurs condamnés à 1,000 livres d'amende et déchus de leur maitrise sans pouvoir jamais y être rétablis.

Cette prescription royale ne donna pas, vraisemblablement, les résultats désirés et les mailles de l'ordonnance du 18 juillet 1724, probablement trop larges encore, laissèrent sans doute passer la fraude, puisque, 18 mois plus tard, la déclaration du 29 janvier 1726 vint la remplacer et la compléter.

La nouvelle ordonnance explique et commente la précédente, elle fixe certains points restés obscurs et donne aux officiers du Bureau des Finances et à ceux de la Ville le moyen de faire, d'une façon précise, le recensement des immeubles prescrit en 1724.

Ce moyen sera le numérotage des maisons des faubourgs. Il est la première tentative de ce genre essayée à Paris.

Voici le texte de l'art. 3 de la déclaration du 29 janvier 1726 :

« Voulons qu'il soit fait un procès-verbal et « recensement de toutes les maisons à porte « cochère étant hors l'enceinte de nostre dite « Ville de Paris et dans les Fauxbourgs ; lequel « procès-verbal contienne le toisé, tant du « terrain que des bâtiments de chacune des « dites maisons et pour faciliter d'autant plus « le recensement annuel qui doit être fait de « chacune de ces maisons, voulons, en outre, « que ledit procès-verbal fasse mention du « numéro qui devra être gravé sur l'un des « pieds droits de chacune d'icelles, par les

(1) Desgodets, *Les Loix des Bastiments suivant la Coutume de Paris, 1748.*

Digitized by Google

« soins et à la diligence des officiers du Bureau « des Finances et de ceux de notre dite Ville, « et qu'il en soit usé de la même manière à « l'égard des maisons à portes chartières, en « sorte que les propriétaires des dites mai- « sons à portes cochères ou à portes char- « tières, ne puissent, lorsque le cas arrivera « de réédifier quelques-uns des dits pieds- « droits, sur lesquels auront été gravez les « dits numéros, faire la réédification d'iceux, « sans en avertir préalablement les officiers « du Bureau des Finances et ceux de notre « dite Ville, afin que les numéros qui auraient « été gravez sur les anciens pieds droits à « démolir, soient regravez sur les nouveaux, « à la diligence des dits officiers pour conser- « ver l'uniformité des dits numéros et le rap- « port exact qu'ils doivent avoir avec les « Procès-verbaux des Commissaires. »

Ce numérotage, on le voit, n'est pas créé pour la commodité de l'habitant, il n'est nullement question, dans la déclaration royale que nous venons de reproduire, d'une amélioration à apporter dans les relations entre citadins. Il s'agit simplement de faciliter l'application d'une mesure administrative : la délimitation des rues de Paris et le recensement des maisons.

Il nous paraît intéressant de rappeler que si cette dernière déclaration interdisait la construction de nouvelles maisons à portes cochères dans les faubourgs, pour les raisons indiquées plus haut, elle défendait, par contre, la destruction des maisons à portes charretières et même cochères qui y étaient édifiées.

Cette prescription visait la nécessité absolue de conserver, en dehors de l'enceinte, les professions de voituriers, de jardiniers, et toutes celles, en général, comportant chevaux, voitures et matériel de roulage. Tout au plus était-il permis aux propriétaires d'ouvrir, à côté desdites portes charretières, des portes de petites dimensions pour le service des piétons.

On sait quelles difficultés rencontra l'Administration d'alors, de 1726 à la Révolution, dans les différentes tentatives, toutes infructueuses d'ailleurs, du numérotage des maisons.

Mercier, dans son *Tableau de Paris* (1783), fit sur cette question les spirituelles réflexions qui suivent :

« On avoit commencé à numéroter les mai- « sons des rues; on a interrompu, je ne sais « pourquoi, cette utile opération, quel en « seroit l'inconvénient? Il seroit plus com- « mode et plus facile d'aller tout de suite chez « M. un tel, n° 87, que de trouver M. un tel « au *Cordon bleu*, ou à la *Barbe d'argent*, la « quinzième porte cochère à droite ou à « gauche après telle rue; mais les portes « cochères, dit-on, n'ont pas voulu permettre « que les inscripteurs les numérotassent. En « effet, comment soumettre l'hôtel de M. le « Conseiller, de M. le Fermier général, de « Monseigneur l'Evêque, à un vil numéro et à « quoi serviroit son marbre orgueilleux? Tous « ressemblent à César; aucun ne veut être le « second dans Rome : puis, une noble porte « cochère se trouveroit inscrite après une bou- « tique roturière. Cela imprimeroit un air « d'égalité qu'il faut bien garder d'établir. »

Ce que ne dit pas Mercier, c'est que les plaques de marbre, elles-mêmes, apposées sur les portes des hôtels particuliers, pour bien faire voir à qui ils appartenaient et pour que le passant n'eût pas de doute sur le nom du propriétaire dont le logis fastueux était ainsi étiqueté, les plaques elles-mêmes, disons-nous, causèrent, à leur apparition, un certain étonnement dans la capitale.

La première de ces tables de marbre fut, paraît-il, appliquée sur un hôtel, dont le portail est encore debout au quai de la Tournelle, l'Hôtel de Nesmond, ancien hôtel de Bar et de Lorraine.

Cet hôtel, occupé aujourd'hui par une distillerie, appartenait à M. de Nesmond, président à mortier au parlement de Paris, gendre de Mme de Miramion, qui occupait le couvent voisin (1).

Saint-Simon nous apprend que ce fut Mme de Nesmond qui prit l'initiative de faire apposer une plaque en marbre sur la maison de son mari :

« Ce fut la première femme de son estat, « dit-il, qui ait fait écrire sur sa porte : Hotel « de Nesmond; on en rit et on s'en scandalisa, « mais l'écriteau demeura et est devenu le « père et l'exemple de tous ceux qui, de « toute espèce, ont peu à peu inondé Paris (2). »

Bien entendu, il ne faudrait pas confondre la plaque de Madame de Nesmond avec celle que l'on voit encore aujourd'hui et qui est

(1) *Notice sur le Collège des Bernardins*, par l'abbé Daniel.

(2) Saint-Simon, tome I.

Digitized by Google

ainsi libellée : Hotel ci-devant de Nesmond; à moins, toutefois, que ce ne soit la même remaniée.

On y remarque, en effet, la trace de quelques caractères très effacés, entre autres un N.

Il est permis de supposer que cette numérotation des maisons des faubourgs, si elle fut à peu près exécutée convenablement, ne résista pas longtemps à la mauvaise volonté des propriétaires.

En 1748, il n'en reste presque plus trace. C'est à cette date que l'architecte Desgodets réunit en un volume les *loix des bastimens suivant la coutume de Paris.*

Dans cet ouvrage, l'auteur donne l'état des bornes du faubourg Saint-Antoine, posées en conséquence des déclarations du Roi des 18 juillet 1724 et 29 janvier 1726 sur la délimitation de la ville et des faubourgs. Dans cet état nous trouvons la nomenclature exacte des maisons contre lesquelles les 55 bornes de ce faubourg furent appliquées. Or, pour la désignation de ces 55 propriétés, l'auteur ne fait que deux fois allusion à des numéros de maisons, savoir :

« Rue Verte ou Chemin-Vert, borne posée « dans le mur d'une maison appartenant au « sieur Prinet, à treize toises au-delà du n° 2, « à gauche. »

« Rue du chemin de Ménilmontant, borne « posée dans le mur d'une maison appartenant « au sieur Gord, à quarante-hnit toises au-delà « de la maison n° 4, à droite. »

Pour les autres bornes, les indications de Desgodets sont beaucoup plus longues et plus pénibles, en raison de l'absence de numéros.

En voici un exemple :

« Grande rue du Faubourg-Saint-Antoine. « Borne posée dans le mur de face d'une mai- « son à gauche dans ladite rue, appartenante « au sieur Courtois, à quarante-huit toises du « rang d'arbres extérieurs de l'avenue d'ac- « compagnement en patte d'oye, à la place de « l'arc de triomphe. »

Et encore :

« Rue de Charonne. Borne posée à la der- « nière maison de la paroisse du Faux bourg, « de la dépendance du Domaine, laquelle mai- « son forme encoignure, à droite, sur le « chemin du petit Charonne, au milieu duquel « passe la ligne qui termine la Paroisse. »

Un simple chiffre eut évité ce long verbiage et cette façon de désigner une maison qui aurait dû être numérotée depuis vingt ans nous fixe sur les sévérités administratives de l'époque.

En ce qui concerne les chiffres encore subsistant du numérotage de 1726, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les indications fournies par notre correspondant :

Communication de M. Vial.

S'il existe encore dans Paris une quantité de plaques indicatives de noms de rues, contemporaines de la déclaration royale de 1726, il est beaucoup plus rare de voir incrustés dans les pieds-droits des portes cochères les numéros que ladite ordonnance prescrivait. Il en existe encore quelques-uns et j'ai cru qu'il serait intéressant de les signaler, au double point de vue de l'histoire topographique et du numérotage des maisons de Paris. C'est dans la région du Faubourg Saint-Antoine qu'il faut aller chercher ces ancêtres de nos numéros actuels, que je m'empresse de recommander à la vigilance de la Commission municipale du Vieux-Paris, afin qu'il en soit pris, alors qu'il en est encore temps, des vues photographiques.

Ces numéros, qui peuvent fournir de précieux renseignements sur la topographie de la région, je les ai contrôlés sur les registres établis à la même époque par les soins de Jean Beausire et dont deux collections se trouvent aux Archives nationales et une à la Bibliothèque nationale (Estampes, cote V[1] 46).

C'est d'abord au n° *161 de la rue de Charonne* sur le côté gauche de la belle porte Louis XV de l'ancienne maison de santé du docteur Belhomme. On voit inscrit en chiffres de 30 centimètres environ le n° 32. (Le plan particulier de cette maison n'a pas été levé en 1726, parce qu'elle faisait alors partie de la paroisse de Charonne.)

Rue Basfroi, n° 30, est une charmante petite maison du XVIII[e] siècle, d'un seul étage, elle porte *l'ancien n° 4.* (La maison appartenait en 1726 à une veuve Refort, elle était occupée par elle et différents locataires jardiniers.)

(B. N.) V[1] 46[b] f° 168.

Rue des Boulets, n° 64, un portail de la même époque est encore debout, on voit sur le pilier gauche *le n° 3.* (Cette maison appartenait en 1726 au sieur Demoniac, bourgeois, elle était occupée par lui.)

(B. N.) V[1] 46[b] f° 127.

Rue de Picpus, n° 61, non loin de la rue nouvelle à laquelle l'édilité vient d'attribuer le nom de Santerre, un portail d'une très simple architecture porte encore très visiblement *le n° 14*: c'est une des trois portes charretières du couvent du Tiers-Ordre de Saint-François. (Cet ancien couvent des religieux Picpus était numéroté 13-14-15.)

(B. N.) V[1] 46[a] f° 208.

Digitized by Google

Le musée Carnavalet conserve dans la topographie du XIIe arrondissement un lavis représentant ce qui restait du couvent en 1875.

Dans la même rue, *au n° 48*, on pouvait voir encore l'année dernière une porte cintrée portant *le n° 17*; j'ai dessiné cette porte avant sa démolition et je tiens ce dessin à la disposition de la Commission. (Cette maison appartenait en 1726 aux héritiers Cousinet, elle était occupée par un jardinier.)

(B. N.) V^1 46^a f° 191.

Rue de Charenton n° 30 bis, dans le mur de l'hospice des Quinze-Vingts (ancienne caserne de la deuxième compagnie des mousquetaires), le chiffre *6* est encore parfaitement visible. (La caserne était numérotée 4-5-6.)

(B. N.) V^1 46 f° 37.

D'après les *plans des limites de la Ville et des Faubourgs*, l'article 3 de la déclaration du 24 janvier 1726 prescrivait le numérotage des portes cochères et charretières. L'opération devait être faite sous la direction du Trésorier de France qui exerçait les fonctions de Grand-Voyer et par les officiers du bureau des Finances de la Généralité de Paris. Cette mesure, qui gênait les constructeurs, ne reçut qu'une exécution incomplète. Des actes de 1740 et 1765 en renouvelèrent les dispositions avec un peu plus de succès.

Les deux lettres suivantes que je trouve dans les manuscrits de Joly de Fleury, premier président au Parlement, prouvent quelle résistance rencontraient encore en 1779 les malheureux préposés au numérotage des hôtels particuliers :

« 4 octobre 1779.

« J'avais donné des ordres pour qu'on cessât de numéroter les maisons, mais ils n'avoient été exécutés que dans un quartier, je ne pensois pas que le particulier dont j'ignore encore les noms et demeure, et qui, sans aucune mission avoit crû qu'il n'y avoit aucun inconvénient de donner à ses frais une indication qu'il jugeoit plus utile que dangereuse, avoit des ouvriers en plusieurs endroits, puisqu'il y a plus de trois mois que les premières maisons ont été numérotées, les officiers de police ont interrogé les peintres et barbouilleurs dans le quartier Saint-Denis, mais, depuis la dernière lettre dont vous m'avez honoré, ils ont été chargés de le faire cesser dans le quartier du Faubourg Saint-Germain et partout ailleurs pour donner encore mieux connaissance de vos intentions, Monsieur, je viens d'écrire à tous les commissaires de chaque quartier.

« *Signé* : Lenoir. »

« 5 octobre 1779.

« Je viens de voir le particulier qui faisoit numéroter les maisons, c'est le sieur Grimfeld, secrétaire de l'envoyé de Pologne, il m'a dit formellement qu'avant de commencer il avoit eu l'honneur de voir Monsieur le premier président, qui n'avoit pas trouvé mauvais qu'il fit faire ce qu'il se proposait; il m'a ajouté que, d'après les ordres que j'avais fait donner à ses ouvriers, il avait fait cesser samedy dernier.

« Il m'a dit être connu de vous, Monsieur, en ajoutant que son ouvrier avait eu bien tort de numéroter votre hôtel malgré la résistance du suisse, qu'il avait pris en toutes les occasions la précaution de demander le consentement de tous les habitants; il m'en a cité beaucoup qui ont demandé et qui insistent encore pour que leurs hôtels et maisons soient numérotées. Je charge l'inspecteur de police qui a découvert le sieur Grimfeld de vous présenter ma lettre et de prendre vos ordres.

» *Signé :* Lenoir. «

(Bibliothèque nationale. Manuscrits, collection Joly de Fleury, mss. 1414 f° 285/287.)

Ces deux lettres montrent avec quelle répugnance les propriétaires parisiens du XVIIIe siècle voyaient inscrire un numéro sur les immeubles qui leur appartenaient.

H. Vial,
Vice-président
de la Société historique et archéologique
« *Le Faubourg Saint-Antoine* ».

Chargé par la 1re Sous-commission du soin de contrôler sur place les indications données par notre correspondant, nous nous sommes rendu dans le quartier du Faubourg-Saint-Antoine, afin d'y relever les points signalés.

Au n° 30 *bis* de la rue de Charenton, sur le côté droit d'une porte cochère qui sert actuellement de porte de dégagement à l'hospice des Quinze-Vingts, se voit fort distinctement gravé le chiffre 6. Nous proposons qu'il soit pris une photographie de cette porte et particulièrement du numéro ancien.

Rue de Charonne n° 161, le chiffre 32 apparaît sur le côté gauche d'un portail du XVIIIe siècle à fronton triangulaire.

Ce chiffre gravé ne nous paraît pas être du premier jet et aurait, selon nous, été rétabli après une restauration du portail, mais il n'en représente pas moins un échantillon du numérotage de 1726. Le fronton ne renferme aucune décoration, la porte cochère, au contraire, est d'un assez joli dessin rocail.

M. Vial indique dans son travail que cet immeuble fut la maison de santé du docteur Belhomme.

Nous rappellerons qu'elle servit de prison sous la Terreur, mais de prison bonne enfant, quelque chose comme la maison de convalescence des prisonniers de la Révolution. Mme la duchesse d'Orléans, mère de Louis-Philippe, obtint d'y être envoyée pour cause de maladie, après ses onze mois de détention au Luxembourg.

Tous les matins, nous apprend M. Édouard

Digitized by Google

Fournier (1), elle y recevait d'une de ses nombreuses obligées un joli bouquet formé des fleurs les plus nouvelles et les plus fraîches. « Cette maison, ajoute le même auteur, fut, « pour la duchesse d'Orléans, le purgatoire, « presque le paradis, tant le retour des amis « qui avaient pu survivre vint le charmer et « l'embellir. »

Elle abrita encore, d'après Lefeuve (2), Mlle Lange, de la Comédie-Française, l'avocat Linguet et Portalis père.

Une photographie devra être prise du portail entier, de façon à comprendre le numéro ancien.

Rue des Boulets n° 64 se voit un portail de refend avec une clef sculptée en tête de femme. Sur le montant gauche se lit encore le chiffre 3. Ce portail est flanqué d'un appentis couvert de tuiles et surmonté d'une mansarde; le tout formant un tableau du plus curieux effet.

Nous en proposons la photographie.

Rue de Picpus n° 61 existe encore, mais dans un état de délabrement très avancé, une sorte de porte charretière dont il ne reste que les deux pieds-droits. Le n° 14 s'y voit assez distinctement et pourrait être photographié à titre de document et comme dernier vestige du couvent de Saint-François, dont cette porte était l'une des entrées.

Au n° 30 de la rue Basfroi, nous voyons une petite maison construite au siècle dernier et dont la façade, quoique probablement modifiée, présente un réel intérêt au point de vue du caractère qui se dégage de ce logis, foyer de quelque bourgeois placide du milieu du XVIIIe siècle.

Cette maison est certainement complète, et on peut encore y voir, sur le côté de la porte cochère, l'empreinte murée d'une petite porte ronde ouverte jadis probablement en vertu des prescriptions de la déclaration de 1726.

Des jardiniers, en effet, y habitaient.

Les trois fenêtres du seul étage qu'elle comporte sont ornées de ferronneries anciennes et semblent avoir conservé leurs petits bois primitifs. Sur la gauche du portail, le chiffre 4 est gravé fortement.

(1) *Chroniques et légendes des Rues de Paris, 1864.*

(2) Tome IV, p. 606.

Une photographie serait à prendre de cette maison, de façon à en avoir une vue d'ensemble.

A ces anciens numéros signalés par M. Vial, nous croyons utile d'en ajouter quelques autres retrouvés par nous au cours de notre excursion dans le quartier du Faubourg-Saint-Antoine.

Rue de Charonne, n° 98, se voit un portail monumental de grandiose allure, encore que délabré par le temps. Il est situé dans une ébrasure en demi-cercle formant retrait sur la rue et se compose de deux colonnes doriques appliquées sur les pieds-droits.

Un attique les surmonte, décoré de torches enflammées et de globes semblant couronnés d'une croix.

Ces torches enflammées symbolisent-elles le flambeau de la foi ? La chose est probable, ce travail ayant été exécuté pour un couvent.

La partie du portail entourant le tympan de la porte cochère est également décorée de sculptures semblables à celles de l'attique. Le tympan en bois de la porte devait comporter jadis une importante sculpture en relief, on n'y distingue plus, aujourd'hui, que la faible indication de personnages et de nuages entièrement détruits.

Sur le montant gauche de ce portail, apparait très distinctement le chiffre 6 gravé en 1726.

Cet ensemble décoratif paraît dater de la fin du XVIIe siècle.

Cette porte monumentale, que Hurtaut et Magny trouvaient assez correcte, mais sans génie (1), ouvre sur le couvent des Sœurs dominicaines de la Croix, qui y sont installées depuis 1641, sauf une interruption forcée de vingt-cinq ans pendant la Révolution.

Elles en reprirent possession en 1817 et le retrouvèrent à peu près tel qu'elles l'avaient laissé.

Ce domaine, en effet, quoique devenu propriété nationale, ne fut pas aliéné.

Piganiol de la Force nous apprend que ce portail était très estimé des amateurs d'architecture.

Il fut, assure-t-il, construit, vers 1698, par Jean Coiffier-Ruzé d'Effiat, abbé de Saint-Sernin de Toulouse, frère de la fondatrice du monastère, la maréchale d'Effiat, qui laissa à

(1) Hurtaut et Magny, tome III, p. 25.

Digitized by Google

sa mort, survenue cette année même, une somme nécessaire à son édification (1).

Piganiol ajoute également que « Cyrano de « Bergerac, gentilhomme gascon, d'un cou- « rage invincible et d'une imagination prodi- « gieuse, mais plus brillante que réglée, fut « inhumé dans l'église de ce couvent, en 1655, « à l'âge de trente-cinq ans ».

Il nous paraît indispensable de prendre une photographie de ce portail avec la vue de l'ancien numéro.

Une reproduction pourrait en être faite également pour le procès-verbal, afin de conserver dans ce document un échantillon du premier numérotage parisien.

Rue de Charonne, n° 139, nous voyons encore sur le côté gauche de la porte cochère, le n° 25 de l'ancienne numérotation.

Quoique la maison n'ait aucun intérêt, il y aura lieu, au point de vue documentaire, de prendre un cliché de cette porte.

On peut voir, rue de Picpus, n° 53, un groupe de vieilles maisons du plus pittoresque effet dont la porte cochère, remaniée et rétrécie, conserve sur le montant de droite le chiffre 11 fortement incrusté.

Ce numéro 11 correspond exactement avec l'indication donnée par M. Vial pour le couvent du tiers-ordre de Saint-François, qui portait les n°s 13, 14 et 15, et dont il nous a fait remarquer le 14 encore existant rue de Picpus, n° 61.

Ce groupe de vieilles maisons serait fort intéressant à photographier.

On retrouverait certainement, dans ce vieux quartier du Faubourg-Saint-Antoine, d'autres spécimens de cette primitive numérotation de 1726; beaucoup de ces numéros, nous en sommes convaincus, existent encore dissimulés par les devantures et les écriteaux du commerce ou enfouis sous des enduits successifs de plâtre et de couleur.

Quoi qu'il en soit, la Commission du Vieux Paris saura gré à M. Vial des précieuses indications qu'il a bien voulu lui faire parvenir, et qui ont permis au soussigné de réunir les éléments du présent rapport.

Lucien Lambeau.

(1) Piganiol de la Force. Tome IV, p. 486.

La Commission décide que les photographies indiquées dans le rapport ci-dessus devront être faites avec le souci constant d'obtenir la reproduction des anciens numéros.

M. Georges Villain dit qu'à l'occasion de l'ordonnance de 1726 il signale la magnifique collection des plans de maisons parisiennes qui existe aux Archives nationales; il serait très intéressant de faire prendre des calques de ces documents par un des géomètres de la Ville. Il y a là de quoi former une collection incomparable.

L'incident est clos.

12. — Formation de collections des plans parcellaires établis pour le service des expropriations et des lotissements de propriétés, pouvant servir à la reconstitution de la topographie du Vieux Paris.

M. Tesson expose que la 1re Sous-commission a demandé la mise à l'ordre du jour de la Commission plénière d'un vœu consécutif à des propositions émanant de MM. J. Périn, Sellier et Selmersheim relativement à la formation de collections des plans établis par les services de la ville de Paris, pour les opérations de voirie, expropriations, rescindements, lotissements, etc. Ces documents contiennent des renseignements de la plus haute valeur documentaire au point de vue de la topographie parisienne.

M. Jules Périn dit qu'il appelle l'attention de la Commission sur une source, intéressante, de renseignements topographiques, pour laquelle il n'a peut-être pas été pris encore les mesures de conservation et de classement qu'elle parait devoir comporter.

Il s'agit des plans qui sont dressés par la ville de Paris pour chaque opération de voirie donnant lieu à expropriation, plans qui restent généralement disséminés dans les agences de MM. les architectes-voyers des arrondissements que les expropriations concernent particulièrement.

Il y aurait, pourtant, un réel intérêt à *centraliser* cette série de documents, en les classant par arrondissement, dans les collections de la Bibliothèque municipale, de manière à ce que toute personne qui désirerait rechercher ce que fut tel point de Paris dans le passé puisse faire facilement cette recherche au moyen des plans en question.

Digitized by Google

« Ces plans — que, ajoute M. J. Périn, j'ai eu naguère maintes fois l'occasion d'avoir en mains — montrent l'état des immeubles atteints par la mesure de l'expropriation et appelés à disparaître ; et sur ces mêmes plans se trouve indiqué le tracé de la voie nouvelle.

« Comme exemple, je citerai qu'ayant voulu me rendre compte de l'état ancien du point occupé par le square Monge, j'interrogeai le plan de l'ouverture de la rue des Ecoles et celui de la rue Monge, qui me fournirent tous les éléments rétrospectifs que je cherchais. »

A l'appui de sa proposition et pour en justifier l'intérêt au point de vue de la topographie parisienne, M. J. Périn présente deux épreuves photographiques prises : l'une sur le plan du percement de la rue Monge indiquant l'emplacement du « Clos des Arènes » et le terrain en faisant partie, qui fut vendu par la ville de Paris à la Compagnie des omnibus (terrain qui devra être racheté pour la reconstitution des Arènes); l'autre, sur le plan de l'ouverture de la rue des Ecoles, montrant une section de cette rue comprise entre la rue des Bernardins et la rue du Cardinal-Lemoine (où figurent les rues, disparues, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, du Mûrier, du Paon, anciennement Pavée-d'Andouilles).

Sur ces plans d'expropriation sont indiquées par un filet rouge les voies nouvelles : rue Monge, rue des Ecoles.

(Ces photographies sont mises sous les yeux des membres de la Commission.)

M. Périn formule, en conséquence, le projet de vœu suivant :

« Que les services d'Architecture et de Voirie de la Préfecture de la Seine soient invités à transmettre à la Bibliothèque municipale un certain nombre d'exemplaires de chacun des plans dressés pour toute opération de voirie donnant lieu à expropriation (indiquant les immeubles atteints par cette mesure);

« Qu'il soit formé, à ladite Bibliothèque, par les soins de M. le Conservateur, un fonds spécial de ces plans, classé par arrondissement et par ordre alphabétique des rues afin de pouvoir faciliter les recherches des intéressés). »

M. Alfred Lamouroux ajoute que la collection de ces plans se trouve aux Archives départementales, où tous les papiers de l'Administration sont versés, mais, qu'en raison de l'intérêt topographique considérable présenté par ces documents, il lui semble possible — puisqu'ils sont gravés ou autographiés — d'en former des collections annuelles comprenant tous les plans dressés par les services de la Ville.

La Bibliothèque de la ville de Paris pourrait, bien entendu, fondre ces collections annuelles dans le classement méthodique proposé par M. Périn, c'est-à-dire par arrondissements et par rues.

L'on pourrait de plus rechercher s'il n'existe pas déjà, dans les divers services qui font usage de ces plans, des exemplaires inutilisés, qui serviraient à former le premier fonds de ces collections.

M. le Président résume la communication de M. Périn, amendée et complétée par M. Lamouroux, et dit qu'il serait question de demander la formation de collections annuelles contenant les plans parcellaires établis par les services de la ville de Paris et l'aménagement à la Bibliothèque Le Peletier de Saint-Fargeau d'un classement méthodique de ces plans, par arrondissements et par rues.

Plusieurs membres de la Commission appuient chaleureusement ces propositions, qui sont adoptées.

M. le Président ajoute qu'il y a lieu de prévenir les services compétents pour arriver à la réunion des plans en question.

M. Jules Périn ajoute que les personnes qui se livrent à des recherches sur la topographie du vieux Paris s'adressent généralement à la Bibliothèque municipale de l'hôtel Saint-Fargeau.

Elles ignorent le plus souvent l'existence du service de la « Conservation du plan de Paris » de la Préfecture de la Seine (à l'Hôtel de Ville), service reconstitué depuis l'incendie de 1871. Les plans y sont classés d'après l'ordre de date d'arrivée et exactement répertoriés.

Il serait donc intéressant de former une collection de ces mêmes plans à la Bibliothèque municipale.

L'incident est clos.

13. — Observations au sujet du Plan cadastral.

M. Gosselin-Lenôtre informe la Commission que les plans du cadastre ont été enlevés du local où ils étaient déposés, et qu'il lui paraît urgent de poursuivre activement les

Digitized by Google

démarches tendant à les faire entrer à la bibliothèque de la Ville, où ils trouveront leur véritable place et où ils seront très accessibles aux chercheurs.

M. Paul Viollet fait observer que des documents cadastraux ont leur place plutôt indiquée aux Archives, où ils seront avec des pièces de même nature.

M. Gosselin-Lenôtre répond que le cadastre aurait été établi en double : un exemplaire, croit-il, était à l'Hôtel de Ville où il a été détruit en 1871 ; l'autre — celui qui est en question — appartient à l'administration des Finances à laquelle il n'est plus d'aucune utilité. Indépendamment des plans d'îlots qui sont reliés et en très bon état, il y a en tout environ quatre-vingts cartons remplis des plans de toutes les maisons avec les indications les plus minutieuses et les plus détaillées ; il serait très désirable que ces cartons, avec les documents qu'ils contiennent, suivissent le sort des atlas dont ils sont, en quelque sorte inséparables, et prissent place avec eux parmi les collections de la Ville.

M. Georges Villain demande où sont les documents à l'appui des plans et dit qu'il ne semble pas possible de séparer les plans des documents.

M. Gosselin-Lenôtre répond que les matrices n'existent plus pour Paris, mais qu'elles ont été consignées pour toutes les communes du département de la Seine.

M. J. Guiffrey dit qu'à son avis il ne faut pas séparer le texte du dessin. Mais, si les matrices sont détruites, les plans deviennent des pièces historiques, et leur dépôt à la Bibliothèque municipale est assez indiqué, surtout si, comme on l'a dit, celle-ci est plus ouverte et plus accessible que les Archives départementales.

MM. Georges Villain et **Charles Sellier** déclarent qu'ils ont toujours trouvé aux Archives les plus grandes facilités pour se livrer aux recherches nécessitées par leurs travaux.

M. le Président fait observer qu'en l'état de la question il s'agit d'abord d'entrer en possession des plans, et que l'on s'occupera ensuite, quand on les aura, de désigner la place où on les mettra.

M. Alfred Lamouroux propose d'émettre à nouveau le vœu précédemment adopté et tendant à poursuivre activement les négociations engagées et à mettre en action toutes les personnes susceptibles de seconder la Commission en cette occasion.

Adopté.

14. — Visite de l'hôtel des Monnaies.

M. Tesson rend compte d'une visite faite à l'hôtel des Monnaies dans le but principal de constater l'état actuel du petit hôtel Conti, plus généralement connu sous le nom d'hôtel de l'Averdy.

Sous la conduite de M. Arnauné, directeur, qui a bien voulu faire lui-même les honneurs de l'établissement, la Commission a visité dans tous ses détails le magnifique édifice construit par *Antoine* de 1771 à 1779.

M. Mazerolle a publié dans le *Bulletin de la Société des amis des monuments parisiens* une monographie de l'hôtel des Monnaies, contenant les intéressants renseignements suivants :

« Sur l'emplacement de l'hôtel des Monnaies « se sont trouvées des demeures célèbres. « D'abord l'hôtel de Nesle, adossé à la muraille « de Philippe-Auguste, dont on a récemment « découvert des substructions, en faisant des « fouilles pour l'établissement des nouveaux « ateliers.

« Un des murs de l'hôtel de l'Averdy, l'an- « cien petit hôtel de Conti, est élevé sur cette « muraille ; Antoine, lorsqu'il reconstruisit « l'hôtel des Monnaies, épargna cet hôtel, « qui existe encore, avec quelques modifica- « tions.

« Une partie de l'hôtel de Nesle, appartenant au Roi, fut mise en vente en 1552 ; « mais il ne paraît pas qu'elle ait été aliénée, « ainsi que le fait supposer un état de lieux « dressé en 1572. Ce ne fut qu'à cette époque « que Louis de Gonzague, prince de Nevers, « se rendit acquéreur de tout l'hôtel de Nesle, « tant des constructions appartenant au Roi « que de celles psssédées par la Ville. Il fit « élever sur cet emplacement une somptueuse « demeure, l'hôtel de Nevers, dont Châtillon « a gravé une vue. Cet hôtel fut mis en vente « par Marie de Gonzague et acheté en 1641 « par Henri de Guénégaud ; ce dernier n'entra « en possession de l'hôtel de Nevers que cinq « ans après. Tous les bâtiments furent rasés et « le célèbre architecte Mansart construisit à « leur place un hôtel qui, d'après les témoi- « gnages des contemporains, était digne du

Digitized by Google

« propriétaire et de l'architecte. Vendu le « 30 avril 1670 à Anne-Marie Martinozzi, « veuve d'Armand de Bourbon, prince de « Conti, l'hôtel Guénégaud ne subit guère de « modifications. On y ajouta cependant deux « maisons achetées en 1679 et en 1718, dont « l'une devint le petit hôtel de Conti, appelé « aujourd'hui hôtel de l'Averdy, du nom du « contrôleur général des finances qui l'occupa « avant la Révolution. L'hôtel de Conti avait « sa porte d'entrée principale sur la place, du « côté de l'impasse actuelle.

« Le 22 août 1750, le corps échevinal, se « trouvant trop à l'étroit dans l'hôtel de ville, « fit l'acquisition de l'hôtel de Conti pour y « transférer les services municipaux ; il re- « nonça à ce projet et y établit le garde-meuble « de la Couronne. »

Mais, sur les instances de M. de l'Averdy, ministre d'Etat, un échange intervint entre le Roi et le prévôt des marchands ; l'Etat prenait à la ville de Paris le grand et le petit hôtel Conti et lui rétrocédait les bâtiments et les terrains de l'ancien hôtel de la Monnaie situé dans la rue du même nom (emplacement actuel de la rue Boucher), ainsi que des terrains rue de la *Bonne-Moruc* (actuellement rue Boissy-d'Anglas).

La première pierre fut posée le 20 avril 1771 par l'abbé Terray, contrôleur général des finances. L'œuvre de l'architecte Antoine fut très admirée de ses contemporains.

L'hôtel de l'Averdy n'a pas été complètement dénaturé ; il a été, surtout dans ces dernières années, enclavé et resserré de manière à ne plus laisser voir facilement ses deux façades. La façade principale n'est visible qu'avec de grandes difficultés depuis que l'on a appuyé une construction sur sa partie inférieure ; l'autre présente un ensemble agréable qui a conservé tout son caractère.

Dans l'hôtel des Monnaies, la grande salle du musée est très belle et d'une conservation parfaite, ainsi que l'escalier d'honneur avec sa décoration de bas-reliefs et sa voûte en grisaille à effet.

M. Jules Périn ajoute que, après avoir monté le grand escalier, sur le palier duquel on voyait, naguère encore, la statue de l'architecte Jacques-Denis *Antoine*, on arrive au premier étage du pavillon du milieu, dans l'ancien *Cabinet de minéralogie*, fondé par Balthasar-Georges *Sage* (n. 7 mai 1740 à Paris, m. 9 sept, 1824), membre de l'Académie des sciences, qui y a fait longtemps ses cours. Il y a là une belle ordonnance de vingt colonnes corinthiennes en stuc jaune imitant l'antique, qui supporte une élégante galerie, d'où l'on pouvait écouter le professeur. Une gravure du temps est conservée dans cette salle : elle montre le professeur Sage et son auditoire. (Cette gravure serait intéressante à erproduire, en ce qu'elle montrerait cette belle salle telle qu'elle existe actuellement.)

Aujourd'hui cette charmante salle s'appelle le Musée. On y voit des vitrines renfermant des pièces de monnaies de toutes les époques, des médailles commémoratives d'événements importants, des essais pour les concours.

La 1re Sous-commission propose :

1° Qu'il soit pris des vues des deux façades du petit hôtel Conti ;

2° Qu'il soit demandé communication du relevé d'architecte, que possède l'administration des Monnaies, sur lequel la muraille de Philippe-Auguste est repérée ;

3° Qu'il soit fait une reproduction de la gravure ancienne représentant la salle du musée alors qu'un cours de minéralogie y était fait ;

4° Que des remerciements soient adressés à M. Arnauné, directeur de l'hôtel des Monnaies, en raison du bon accueil qu'il a fait à la Commission du Vieux Paris lors de sa visite.

Ces conclusions sont adoptées.

L'incident est clos.

15. — Projet de formation d'un musée archéologique, lapidaire, de la ville de Paris.

M. Lampué annonce qu'il a l'intention de proposer au Conseil municipal l'organisation dans les dépendances de l'église Saint-Julien-le-Pauvre d'un musée spécial où seront exposés toutes les sculptures, fragments, débris actuellement conservés au musée Carnavalet. Il semble que tous ces souvenirs lapidaires seraient là dans un milieu plus approprié à leur nature.

M. Gosselin-Lenôtre dit qu'il avait eu la même idée de formation de musée lapidaire, mais qu'il diffère au point de vue de l'emplacement ; la partie encore existante du couvent des Bernardins, dénaturée par son appropriation en caserne de pompiers, et qu'il est presque impossible de visiter, parait bien indiquée pour l'usage que l'on recherche.

Digitized by Google

M. Alfred Lamouroux fait observer que ces deux propositions sont des plus intéressantes, mais qu'il faut les étudier.

M. Charles Sellier dit que la question a été examinée, lors de la démolition du vieil Hôtel-Dieu, et alors que l'église Saint-Julien-le-Pauvre était devenue disponible.

M. Guiffrey ajoute que Jules Quicherat, il y a plus de vingt-cinq ans, avait lancé l'idée de la transformation en musée de l'église Saint-Julien-le-Pauvre dont l'existence paraissait en danger; mais, le monument ayant été réparé et classé, les craintes ont disparu et l'idée du musée, procédant surtout d'un désir de conservation, s'est effacée peu à peu.

M. Georges Villain fait remarquer qu'il y aurait éventuellement à étudier la grosse question de savoir s'il y a lieu de retirer du musée Carnavalet toute la partie lapidaire qui y est exposée.

M. le Président propose de renvoyer à la 1re Sous-commission, en attendant les propositions que M. Lampué a l'intention de déposer à la tribune du Conseil municipal.

Adopté.

16. — Communication de M. Formigé au sujet d'un modèle en plâtre placé dans l'église Saint-Sulpice.

M. Formigé signale un modèle en plâtre existant dans les combles de l'église Saint-Sulpice et qui se trouve menacé de destruction par une infiltration d'eau le voisinage d'une gouttière. Ce modèle paraît provenir d'un des projets de frontons, peut-être de celui de Servandoni. Il est assez intéressant pour que des mesures de conservation soient prises, notamment le déplacement et l'entrée dans un musée.

M. Georges Villain dit que les monuments de pierre doivent rester à leur place, dans leur milieu, car ils perdent toujours de leur signification dans les musées.

M. Alfred Lamouroux pense qu'en dehors du cas particulier de ce fronton de plâtre menacé de destruction par l'eau d'une gouttière voisine, il est bon de ne pas faire de généralités trop absolues; avec le désir maintes fois manifesté par la Commission du Vieux Paris, de laisser en place et de surveiller pour la conservation les précieux souvenirs de l'art et de l'archéologie parisienne, il faut néanmoins penser au cas où ces souvenirs ou des débris intéressants seraient menacés de destruction, afin de leur procurer un abri qui les preserve dès qu'on les voit péricliter.

M. Formigé répond que c'est aussi le sens de sa proposition.

M. le Président propose que la question soit renvoyée à la 1re Sous-commission pour étude et rapport.

Adopté.

17. — Première constatation matérielle des vestiges d'un théâtre gallo-romain situés sous le lycée Saint-Louis.

M. Georges Villain. — Messieurs, j'ai l'honneur de vous rendre compte, au nom de votre 2e Sous-commission, de ses premières opérations, effectuées en exécution de vos décisions prises en séance du 7 décembre dernier, relativement aux investigations à entreprendre pour la recherche des vestiges d'un théâtre gallo-romain, dont l'existence, sous le lycée Saint-Louis, vous a été révélée par un rapport posthume de M. Vacquer.

Pour commencer, une visite dut être faite sur place, afin de procéder à une première constatation matérielle de cette révélation. Vous vous rappelez, en effet, que M. Vacquer avait dit dans son rapport que, si l'on était curieux de vérifier l'exactitude de ses indications, on n'aurait, pour retrouver les vestiges qu'il avait signalés, qu'à soulever le dallage du sol des caves situées sous les anciennes cuisines du lycée Saint-Louis. En conséquence, ce fut là que durent tout d'abord se diriger nos recherches.

Après les démarches d'entente nécessaires faites auprès du recteur de l'Académie de Paris et du proviseur du lycée Saint-Louis qui, je m'empresse de le déclarer, ont apporté toute la meilleure grâce pour favoriser notre entreprise, M. Charles Duprez, architecte du 6e arrondissement, ayant justement le lycée Saint-Louis dans le ressort de son service, voulut bien aussi se mettre à notre entière disposition pour faire exécuter dans ledit dallage les tranchées nécessaires et mettre ainsi à jour les antiques substructions recherchées.

Digitized by Google

Cette opération terminée, votre 2e Sous-commission se rendit hier sur place pour en constater le résultat. Suivant le procès-verbal ci-joint, rédigé séance tenante et signé par tous les membres présents, on put s'assurer que les tranchées, ouvertes par les soins de M. Duprez dans le dallage des sous-sols des anciennes cuisines du lycée Saint-Louis, avaient mis à jour, en quatre points différents, des substructions d'apparence circulaire correspondant exactement aux deux murs concentriques de la galerie de ceinture, dont le plan de M. Vacquer indique précisément en cet endroit la première découverte faite en 1861.

En présence de ces témoins matériels, votre 2e Sous-commission jugea que les résultats de cette première opération étaient suffisamment probants pour le moment, bien que le relevé des vestiges, ainsi mis à découvert, ne pût encore permettre d'en déterminer un tracé définitif.

On put néanmoins, après examen attentif des choses et leur comparaison avec le plan de M. Vacquer, s'accorder à formuler aussitôt les desiderata suivants, que j'ai également l'honneur de soumettre à votre approbation, en vue de la poursuite ultérieure de nos investigations :

1° Faire découvrir toute la superficie des sous-sols des anciennes cuisines du lycée Saint-Louis;

2° Faire une tranchée dans une des caves annexes, au point X, indiqué sur le plan ayant servi à la délibération;

3° Recouper le vomitorium central en A;

4° Recouper encore, si possible, le même vomitorium un peu plus bas, de façon à rencontrer l'amorce d'un balteus en B;

5° Recouper le vomitorium ouest en C;

6° Rechercher le sol et les substructions de l'orchestre;

7° Concurremment à ces opérations, le service de l'Inspection des carrières fera exécuter, rue Racine, des sondages et des fouilles pour la recherche du postscenium, notamment vis-à-vis la maison des bains.

L'exécution de ces travaux aura lieu pendant le temps des grandes vacances, sous la direction de la 2e Sous-commission.

Enfin, votre 2e Sous-commission vous propose, en outre, de vouloir bien faire adresser vos remerciements à M. Charles Duprez, architecte, tant pour l'empressement et le dévouement qu'il a mis à exécuter les travaux nécessaires à nos premières recherches, que pour le concours aussi éclairé que zélé qu'il veut bien nous continuer pour la suite de nos opérations.

Nous vous proposons également, Messieurs, de vous présenter le devis estimatif des dépenses nécessaires à engager, lequel devis sera établi par les soins de M. Duprez et de M. Charles Sellier, inspecteur des fouilles archéologiques; puis de le faire transmettre aux pouvoirs compétents, par l'intermédiaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où MM. Longnon, Héron de Villefosse et Cagnat veulent bien se faire nos chaleureux interprètes, afin d'obtenir l'autorisation nécessaire à la mise à exécution de nos desiderata et la collaboration financière de l'Etat.

PROCÈS-VERBAL.

Cejourd'hui, vingt-huit février mil neuf cent, à deux heures et demie de relevée, conformément aux délibérations de la Commission du Vieux-Paris, il a été procédé, par la Sous-commission des fouilles, à la constatation matérielle des vestiges du théâtre gallo-romain, signalés dans le rapport posthume de M. Vacquer comme ayant été mis à découvert en 1861, lors de la construction des cuisines du lycée Saint-Louis.

Assistaient à cette constatation : M. Georges Villain, conseiller municipal, président de la 2e Sous-commission; M. le docteur Levraud, député; M. Cagnat, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; MM. Mareuse, Charles Normand, Montorgueil, Augé de Lassus, Doniol, membres de la Commission du Vieux-Paris; M. Charles Sellier, secrétaire, et M. Charles Duprez, architecte.

Ladite constatation est la suivante :

Deux tranchées transversales d'environ un mètre de largeur et de soixante centimètres de profondeur, exécutées dans le sous-sol des anciennes cuisines du lycée Saint-Louis, ont mis à jour, en quatre points différents, à environ dix à douze centimètres au-dessous du niveau du dallage, des substructions dont l'emplacement et les dimensions correspondent exactement aux indications figurées sur le plan de M. Vacquer, comme étant les vestiges de la galerie de ceinture d'un théâtre gallo-romain, découverts en 1861.

A la suite de cette constatation, les assistants susnommés, sous la présidence de

Digitized by Google

M. Georges Villain, ont adopté de soumettre, à l'approbation de la Commission, les propositions suivantes :

1° Faire découvrir toute la superficie des sous-sols des anciennes cuisines;

2° Faire une tranchée dans une des caves annexes, au point X du plan ayant servi à la délibération;

3° Recouper le vomitorium central en A;

4° Recouper, si possible, le même vomitorium un peu plus bas, de façon à rencontrer l'amorce d'un balteus en B;

5° Recouper le vomitorium ouest en C;

6° Rechercher le sol et les substructions de l'orchestre;

7° Concurremment à ces opérations, le service de l'Inspection des carrières fera exécuter, rue Racine, des sondages et des fouilles pour la recherche du postscenium, notamment vis-à-vis la maison des bains.

L'exécution de ces travaux aura lieu pendant le temps des grandes vacances.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été signé par les assistants énoncés ci-dessus, lès jour et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Pour copie conforme,
Signé : Charles Sellier.

M. Ch. Normand insiste sur le grand intérêt qu'il y a à poursuivre les fouilles commencées, particulièrement sous la cuisine du lycée qui était l'emplacement de l'orchestre. M. Charles Normand ajoute que, dans les fouilles des théâtres antiques, l'orchestre est l'endroit le plus propice pour les découvertes intéressantes, surtout pour les motifs sculptés.

M. Alfred Lamouroux ajoute que la 2e Sous-commission a fait œuvre utile en poursuivant la reconnaissance des différents points signalés dans le rapport de M. Vacquer.

Les fouilles entreprises par elle peuvent être considérées comme le procès-verbal de constat des assertions avancées par les documents laissés par ce dernier.

Les propositions de la 2e Sous-commission, énoncées par M. Georges Villain conformément aux termes du procès-verbal de constatation, sont adoptées.

18. — Communication de M. Charles Selllier relative aux vestiges d'une ancienne enceinte de Paris existant dans le lycée Saint-Louis.

M. Charles Sellier. — Messieurs, comme suite à la communication qui vient de vous être faite, relativement aux vestiges d'un théâtre gallo-romain retrouvés sous les bâtiments du lycée Saint-Louis, nous croyons devoir retenir un instant votre attention sur une autre constatation archéologique faite par votre 2e Sous-commission au cours de sa visite dans le même établissement.

En parcourant les cours du lycée Saint-Louis, nous avons été à même de remarquer l'existence d'une partie du mur de la contrescarpe de la vieille enceinte fortifiée de la rive gauche de Paris, dont l'origine remonte, comme on sait, à Philippe-Auguste.

La partie de mur de contrescarpe en question n'est évidemment pas aussi ancienne que cette origine, ce que dénonce du reste son caractère architectural accusé par la moulure en forme de boudin qui sépare sa partie inférieure, en fruit ou talus, de sa partie supérieure, formant sans doute, autrefois, parapet.

Dans ses *Dissertations sur les anciennes enceintes de Paris*, Bonnardot n'a point parlé de ce mur de contrescarpe, qui, par son style, paraît dater de la deuxième moitié du xvre siècle, c'est-à-dire du temps des guerres que la France eut à soutenir pour repousser l'invasion des armées espagnoles de Charles-Quint.

Rabelais n'a certes point connu cette contrescarpe, qui devait ajouter à l'importance de la défense, car il n'en eût point médit aussi irrévérencieusement qu'il le fit au chapitre xv de *Pantagruel*, où Panurge, revenant de la folie Gobelin, s'écrie en considérant les murs de la ville : « Voyez ci ces belles murailles. « O que fortes sont et bien en poinct pour « garder les oysons en mue! Par ma barbe, « elles sont competemment meschantes pour « une telle ville comme ceste cy : car une « vache avecqves un pet en abattroit plus de « six brasses. »

Par l'échantillon qui reste au lycée Saint-Louis de la muraille en question, on reconnaît bien qu'il ne fut point donné de suite à la proposition de Panurge concernant « la manière bien nouvelle de bastir les murailles de Paris à bon marché ».

Quoi qu'il en soit, ce pan de contrescarpe marque encore, dans la cour du lycée Saint-

Digitized by Google

Louis, la limite de l'ancien domaine des Cordeliers à partir du XVIIe siècle, époque à laquelle les fossés de la vieille enceinte furent aliénés.

Une tranchée faite à une vingtaine de mètres en deçà, dans la cour du lycée, pourrait sans doute faire retrouver la base de cette enceinte.

M. Georges Villain estime qu'il y a lieu de rechercher auparavant dans les *Registres du Bureau de la Ville*, publiés dans la collection de l'*Histoire générale de Paris*, le texte des délibérations qui peuvent avoir trait aux travaux exécutés à cette enceinte au cours du XVIe siècle.

M. Charles Sellier ajoute que, en effet, le dire de Panurge ne saurait être suffisant en la circonstance; en conséquence, il s'offre de faire le dépouillement nécessaire desdites délibérations en ce qui concerne la question.

Cette proposition est adoptée.

M. Georges Villain estime qu'il serait intéressant et instructif pour les élèves du lycée Saint-Louis d'apposer dans la cour, à l'emplacement de cette enceinte, une plaque commémorative rappelant le passage, en cet endroit, de la muraille du XVIe siècle.

M. Augé de Lassus pense que cette contrescarpe doit remonter au règne de Henri II, et qu'elle dut être réédifiée pour résister aux Espagnols qui, vainqueurs à Saint-Quentin, menaçaient Paris d'investissement.

M. Edgar Mareuse répond qu'il faudrait consulter les dessins faits à ce sujet par M. Hochereau dans la *Topographie du vieux Paris*.

La proposition de M. Georges Villain est renvoyée au Comité des inscriptions parisiennes.

19. — Rapport de M. Charles Sellier relatif aux fouilles récemment exécutées dans Paris.

M. Charles Sellier. — Messieurs, les fouilles exécutées récemment dans Paris ont été peu importantes et n'ont pas amené de de découvertes intéressantes.

1° Anciennes conduites rue Cassini.

Au cours des fouilles exécutées, en février dernier, pour la construction d'un égout, les terrassiers ont rencontré, suivant le sens transversal de la tranchée, à environ 10 mètres de l'avenue de l'Observatoire, et à 0 m. 50 c. de profondeur, un caniveau en pierre dépassant de 0 m. 15 c. la paroi méridionale de la tranchée. Ce caniveau était formé de deux dalles verticales de 0 m. 09 à 0 m. 10 c. d'épaisseur sur 0 m. 60 c. de hauteur, espacées de 0 m. 62 c. à 0 m. 66 c. et portant sur une troisième dalle posée à plat et formant fond, de 0 m. 11 c. d'épaisseur sur 0 m. 93 c. de largeur. A l'intérieur de ce caniveau se trouvait une conduite de plomb fort ancienne d'environ trois centimètres et demi de diamètre.

Ce caniveau et cette conduite de plomb nous semblent avoir quelque rapport d'identité avec un faisceau de trois conduites figurées au même endroit sur le *Plan des fontaines de la ville de Paris* dressé par l'abbé de La Grive, en 1737, pour servir au IVe tome du *Traité de la police* de Delamarre. Ces trois conduites ainsi groupées partaient parallèlement et directement du château d'eau d'Arcueil, jadis situé auprès de la rue d'Enfer, presqu'en bordure d'un petit chemin, devenu depuis lors la rue Cassini et qui, en ce temps-là, s'appelait rue Maillet ou des Deux-Anges; ce chemin existait au XVIIe siècle et se trouve indiqué sur le plan de Jouvin de Rochefort.

La première de ces trois conduites était un tuyau du roi pour les eaux de source; elle suivait la rue d'Enfer dans toute sa longueur, traversait la place Saint-Michel, prenait la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, la rue de la Comédie, la rue Dauphine, franchissait le Pont-Neuf et gagnait la rue de l'Arbre-Sec, puis la rue Saint-Honoré, pour aller alimenter le château-d'eau du Palais-Royal. Les deux autres conduites étaient des tuyaux de la Ville, aussi pour des eaux de source; l'une suivait toute la rue d'Enfer jusqu'à la fontaine Saint-Michel qu'elle alimentait; l'autre, enfin, suivait d'abord parallèlement les deux premières par la rue d'Enfer, qu'elle quittait par un retour d'équerre à droite pour longer le couvent des Carmélites, dont elle alimentait la fontaine rue Saint-Jacques. C'est cette même conduite que nous avons déjà rencontrée, l'été dernier, dans les fouilles de l'égout de la rue Saint-Médard; elle aboutissait à la fontaine Saint-Victor, à présent fontaine Cuvier.

Il devient évident que le caniveau de pierre rencontré dans les fouilles de l'égout de la rue Cassini servait à contenir et protéger ces trois

Digitized by Google

conduites à leur départ du château-d'eau d'Arcueil.

2° *Anciennes caves sous la rue Eginhard.*

Rue Eginhard, les fouilles, exécutées aussi en février dernier pour la construction d'un égout, ont amené, sur toute la longueur et la largeur de la rue, une suite de caves paraissant très anciennes, joignant d'une part la rue Charlemagne, et d'autre part la rue Saint-Paul. Dans le fond de cette rue formant cul-de-sac, un vieux puits à eau, également en cave, a été aussi rencontré; il mesurait 0 m. 80 c. de diamètre intérieur, et son muraillement circulaire, de 0 m. 35 d'épaisseur, se trouvait dérasé à 0 m. 25 c. au-dessous du niveau du sol de la rue. Un relevé a été fait de ces caves et de ce puits.

Jusqu'à présent, nous ne connaissons aucun document ni aucun texte permettant d'établir l'identité de ces substructions. On sait seulement que la rue Eginhard est fort ancienne; elle parait désignée sur un terrier de Saint-Eloi, en 1367, sous le nom de ruelle Saint-Paul. Au siècle dernier, on la nommait rue Neuve-Sainte-Anastase; on voyait du reste une statue de cette sainte au fond de la partie de cette rue restée en cul-de-sac; elle ornait une niche à volutes dont on aperçoit encore les restes assez bien conservés. Cette statue, qui a disparu depuis fort longtemps, était sans doute placée là pour rappeler que les religieuses de l'hôpital Sainte-Anastase, plus connues sous le nom d'Hospitalières de Saint-Gervais, avaient plusieurs maisons dans cette petite rue, du côté de la rue Saint-Antoine.

20. — Vœu tendant à faire le relevé des caves pouvant encore exister sous la voie publique.

M. Alfred Lamouroux dit qu'il serait intéressant de connaître l'état exact des caves existant encore sous la voie publique.

Plusieurs ont été retrouvées qui présentaient une certaine importance au point de vue de la topographie du vieux Paris. Il propose à la Commission d'émettre un vœu tendant à inviter l'Administration à dresser la nomenclature des caves dont il s'agit.

M. Lampué demande à quoi pourra servir le travail demandé.

M. Alfred Lamouroux dit que ce relevé pourra d'abord servir à l'Administration pour les travaux souterrains qu'elle peut être appelée à entreprendre dans les rues de Paris. Il servira ensuite à reconnaitre la délimitation des anciennes maisons.

La proposition de M. Alfred Lamouroux est adoptée.

21. — Communication relative à l'exposition des travaux de la Commission du Vieux Paris.

M. G. Cain informe la Commission qu'un crédit sera nécessaire pour faire procéder à l'encadrement des six tableaux, des quatorze aquarelles et des photographies qui devront figurer à l'Exposition universelle de 1900.

Ce crédit peut être évalué à environ 900 francs.

L'incident est clos.

22. — Dessins de monuments parisiens au musée industriel de Cologne (Kunstgewerbemuseum).

M. Charles Normand communique le relevé des titres de quelques-uns des dessins relatifs aux monuments construits à Paris sous Napoléon III par Hittorff, architecte, membre de l'Institut de France, qui les a légués au musée de sa ville natale :

Aquarelle représentant Saint-Germain-l'Auxerrois et la mairie, construite symétriquement (n° 69 du musée).

Fontaines de la place de la Concorde (n° 55).

Projet de pont de la Concorde en conservant les statues existantes (n° 65).

Projet pour l'éclairage du pont, en supposant les statues enlevées (n° 66).

Gare du Nord : vue perspective (n° 54).

Arc de Triomphe (n° 71).

Place de la Concorde, par Le Cointe (n°s 67 et 68).

Buste d'Hittorff, en marbre blanc (n° 38).

Les dessins originaux de ses livres sur l'architecture polychrôme antique.

L'incident est clos.

Digitized by Google

23. — Communication de M. Georges Cain au sujet de la collection des dessins de Fontaine et de Percier.

M. Georges Cain dit qu'il serait heureux de voir reproduire par la Commission du Vieux Paris quelques-uns des dessins de Fontaine et de Percier qui seront exposés dans l'exposition rétrospective de la Ville. Cette collection renferme des pièces du plus haut intérêt pour l'histoire de Paris. Elle se compose d'environ 200 aquarelles toutes relatives à la capitale.

Après un échange d'observations, la Commission déclare réserver la question.

24. — Observations relatives aux Arènes de la rue Monge.

M. Lampué demande à M. le Préfet de la Seine ce qui a été fait au sujet du projet d'échange de terrains provenant de Sainte-Pélagie avec la Compagnie des omnibus pour le dégagement des arènes de la rue Monge.

M. le Préfet de la Seine répond que la question est en ce moment à l'étude, mais sans grande chance de succès.

M. Charles Normand et **M. Jules Périn** appuient la demande de M. Lampué.

M. Louis Lucipia dit que le terrain à provenir de Sainte-Pélagie appartient au Département.

Il ajoute que le lotissement en a été fait, et que le budget départemental a déjà disposé des ressources à intervenir. Il ne voit pas bien, dans ces conditions, comment l'échange pourrait être fait avec la Compagnie des omnibus, d'un terrain destiné à être incorporé au domaine municipal.

L'incident est clos.

25. — Don au musée Carnavalet de dessins relatifs au Palais de l'industrie.

M. Georges Villain annonce à la Commission qu'il fait don au musée Carnavalet d'un carton contenant des dessins relatifs au portail du Palais de l'industrie.

M. Georges Cain répond que ces dessins sont d'un intérêt de premier ordre pour le musée. Il prie la Commission de vouloir bien en adresser tous ses remerciements à M. Georges Villain.

Adopté.

Transmission, aux services compétents et aux personnes intéressées, des décisions prises au cours de la séance du 8 février 1900.

M. le Président fait connaître à la Commission que les décisions prises à la dernière séance ont été transmises de la façon suivante par M. Lucien Lambeau, l'un des secrétaires de la Commission :

A M. le ministre de la Guerre :

Une demande de prêt, pour l'exposition de la Commission du Vieux Paris, du relief de la place de Grève, placé dans le musée des Invalides.

A M. le président de la Commission des monuments historiques :

Les remerciements de la Commission pour le classement des *Chevaux du Soleil* à l'Imprimerie nationale.

A M. le directeur des services municipaux d'Architecture :

1° Les modifications demandées par la Commission pour l'aménagement du salon mis à sa disposition à l'Exposition universelle;

2° Le vœu relatif aux fouilles à exécuter dans les établissements municipaux.

A M. le directeur des Affaires départementales :

Le vœu tendant à l'accessibilité au public de la Salle archéologique du Palais de justice, et sa communication avec les cuisines de saint Louis.

A M. le chef du service des Beaux-arts de la Ville :

Le vœu tendant aux négociations à entamer avec l'Etat pour la cession à la Ville du dessin de Parrocel, du musée de Versailles.

A M. de Nolhac, conservateur du musée de Versailles :

Les remerciements de la Commission pour l'accueil fait par lui à une délégation chargée de la reproduction de certains tableaux.

Digitized by Google

A M. Ginisty, directeur de l'Odéon :

Les remerciements de la Commission au sujet des fouilles faites sous le théâtre de l'Odéon.

A MM. Lucien Pinvert, Giard et Brière :

Pour l'hommage de volumes à la Commission.

A Mmes Lépines :

L'acceptation, pour l'exposition du Vieux Paris, de la reproduction faite par elles du plan de la Tapisserie (de 1540).

A M. G. Cain :

Les décisions concernant son service et les diverses reproductions à faire prendre.

Communication relative à l'épée de Jean-sans-Peur, suspendue dans l'église de Montereau.

M. le Président annonce qu'il a reçu une communication de M. Deghilage, sous-directeur au ministère des Finances, de laquelle il résulte que, de passage en 1873 à Montereau, il lui aurait été affirmé par le préposé à la garde de l'église que l'épée originale aurait été enlevée et emportée par l'ennemi, lors de l'occupation de la ville par les Allemands, en 1870-71, et que l'épée actuelle aurait été mise en place par les soins de la municipalité.

M. le Président ajoute que ce renseignement présente un grand intérêt au point de vue de l'authenticité problématique de l'objet en question ; il propose à la Commission d'en remercier M. Deghilage.

Cette proposition est adoptée.

M. Jules Périn présente, en ces termes, son rapport sur la question d'authenticité de l'épée de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, suspendue dans l'église de Montereau :

« Après la mort du duc Jean — frappé par Tanneguy du Chatel, lequel voulut protéger le dauphin, qu'il croyait menacé, « dans un « conflit soudain, provoqué par l'emporte- « ment et par la violence de Jean » (M. Du Fresne de Beaucourt, *Revue des questions historiques*, a fait la lumière sur les circonstances de la mort du duc de Bourgogne, point discuté des guerres civiles du xve siècle), — son épée, ses gantelets et ses éperons furent recueillis et portés pieusement à l'église de Montereau, où ils furent accrochés de manière à être exposés aux regards. »

Voici, du reste, le passage relatif à ces objets, emprunté à la *Notice sur l'église de Montereau* (publiée en 1887) de M. Paul Quesvers, agréé près le Tribunal de commerce de Montereau-fault-Yonne :

« On remarquera, scellée au pilier qui sépare la sixième travée du transept droit, une barre de fer en forme de T; elle supporte la fameuse épée de Jean-sans-Peur, la plus grande curiosité de notre église.

« Certains auteurs, et notamment Dulaure, ont légèrement avancé que cette épée était *en bois*. C'est une erreur; j'ai manié, à plusieurs reprises, cette arme, qui mesure 1 m. 05 c. du pommeau à la pointe, et je puis affirmer que son double tranchant est *en bel et bon acier*. Un des enroulements de la coquille est faussé; peut-être a-t-il reçu l'un des coups dont le fidèle Tanneguy du Chatel frappa le traître et déloyal duc de Bourgogne. »

Ainsi les gantelets et les éperons, rongés par la rouille, ont disparu; mais l'épée même du duc Jean subsiste toujours.

M. Périn ajoute : Un journal de Paris (*l'Intransigeant*), dans son n° du 23 janvier 1900, annonçait que la municipalité monterelaise « avait décidé de faire identifier l'épée de Jean-sans-Peur, pour la vendre sans doute », et que, pour cela, elle se serait adressée à la Commission du Vieux Paris (à moins qu'on ait voulu parler de la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*).

La municipalité monterelaise s'est défendue d'avoir jamais songé à aliéner cette épée, conservée comme souvenir authentique d'une page de son histoire.

A cette occasion, M. P. Quesvers qui, dans sa notice sur *Les ponts de Montereau-fault-Yonne* (publiée en 1888), avait étudié les circonstances de la mort du duc de Jean-sans-Peur, a publié deux intéressants articles sur : 1° *L'épée de Jean-sans-Peur* et 2° *La mort de Jean-sans-Peur*, dans le *Journal de Montereau*, numéros des 1er et 8 février 1900.

M. Périn dépose ces deux numéros sur le bureau de la Commission.

L'incident est clos.

Digitized by Google

28. — Communication relative à l'emplacement de la nouvelle gare d'Orléans.

M. Jules Périn fait la communication suivante :

La nouvelle gare d'Orléans, qui se construit sur l'emplacement de la Cour des comptes, occupe des terrains dont il peut paraître intéressant de rechercher le passé.

Germain Brice (*Description de la ville de Paris*, t. IV, p. 137) les décrivait ainsi :

« Le *quartier de la Grenouillière* est au-delà du pont Royal et de la rue du Bacq, qui y vient aboutir.

« Cet endroit a été longtemps rempli de chantiers pour des bois à brûler et de plusieurs maisons mal bâties, qui en rendaient l'aspect fort désagréable. »

Et il ajoutait : « Il n'est cependant point de situation plus avantageuse que tout ce terrain pour élever des édifices magnifiques. »

En 1708, une partie de ce quai fut commencée, alors que M. Boucher d'Orçay était prévôt des marchands; il fut, en conséquence, nommé *quai d'Orçay*. Mais cette entreprise fut bientôt abandonnée, pour n'être reprise que cent ans après; et le quai, commençant rue du Bac et finissant au palais du Corps législatif, reçut alors le nom de « Quai Bonaparte ».

Il est à remarquer que, lorsque Germain Brice augurait bien de l'avenir de ce quartier, il ne se trompait guère, car ses prévisions se sont réalisées, et au delà; le quai d'Orsay s'est couvert de magnifiques hôtels au milieu desquels la nouvelle gare d'Orléans est venue s'implanter. Puisse-t-elle ne pas en changer trop l'aspect antérieur !

L'incident est clos.

29. — Versement de documents historiques aux Archives départementales de la Seine.

M. Jules Périn signale l'intérêt qui s'attache à toute une série de documents récemment versés au dépôt des Archives départementales de la Seine.

Ces documents ont été extraits du fond des réserves du Domaine et de l'Enregistrement.

Par miracle avait échappé aux incendies de 1871 et aux bouleversements administratifs divers, qui avaient précédé ou suivi ces incendies, tout un lot de documents, dont quelques-uns datent de plus de deux siècles.

Ce sont des insinuations, copies de testaments et autres actes, enregistrés avant la Révolution, formant un ensemble de 3,000 volumes environ, qui ont été versés aux archives départementales de la Seine par le Domaine.

L'Enregistrement, de son côté, a retrouvé 872 volumes de lettres de chancellerie, de déclarations de successions, de dons, etc., remontant jusqu'au règne de Louis XIV.

L'un de ces documents, et non des moins curieux, est le testament de Ninon de Lenclos, demoiselle Anne Delanclos, daté de 1694. Un grand nombre sont d'un intérêt égal; beaucoup sont d'une portée plus haute et d'une importance considérable pour l'histoire de Paris en général, et celle des propriétés immobilières et mobilières en particulier.

L'Enregistrement, comme le Domaine, a envoyé ses 872 volumes aux Archives départementales, — lesquelles vont commencer le classement méthodique des pièces constituant ce fonds précieux.

La Commission apprécie tout l'intérêt que ces documents présentent pour l'histoire de Paris.

30. — Communication de M. le docteur Capitan au sujet d'une grille et enseigne en fer forgé.

M. le docteur Capitan signale comme devant prochainement être enlevée, pour cause de remaniement de l'immeuble, une grille et enseigne en fer forgé décorant la boutique d'un débitant de vin du quai Saint-Michel et de la place du Petit-Pont. Il estime qu'il serait intéressant de voir figurer ce travail du fer dans la collection du musée Carnavalet.

Renvoyé à M. le conservateur du musée Carnavalet.

La séance est levée à cinq heures.

Digitized by Google

Digitized by Google

541. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1900.

Digitized by Google

Digitized by Google

PORTE MONUMENTALE DU COUVENT DES SŒURS DOMINICAINES DE LA CROIX

Rue de Charonne nº 98, ayant conservé le chiffre 6 du numérotage de 1726

Barry, phot. et imp. Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

XV Minerve

Médecine.
tat ancien
uvre de 1778.

Phototypie Berthaud, Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

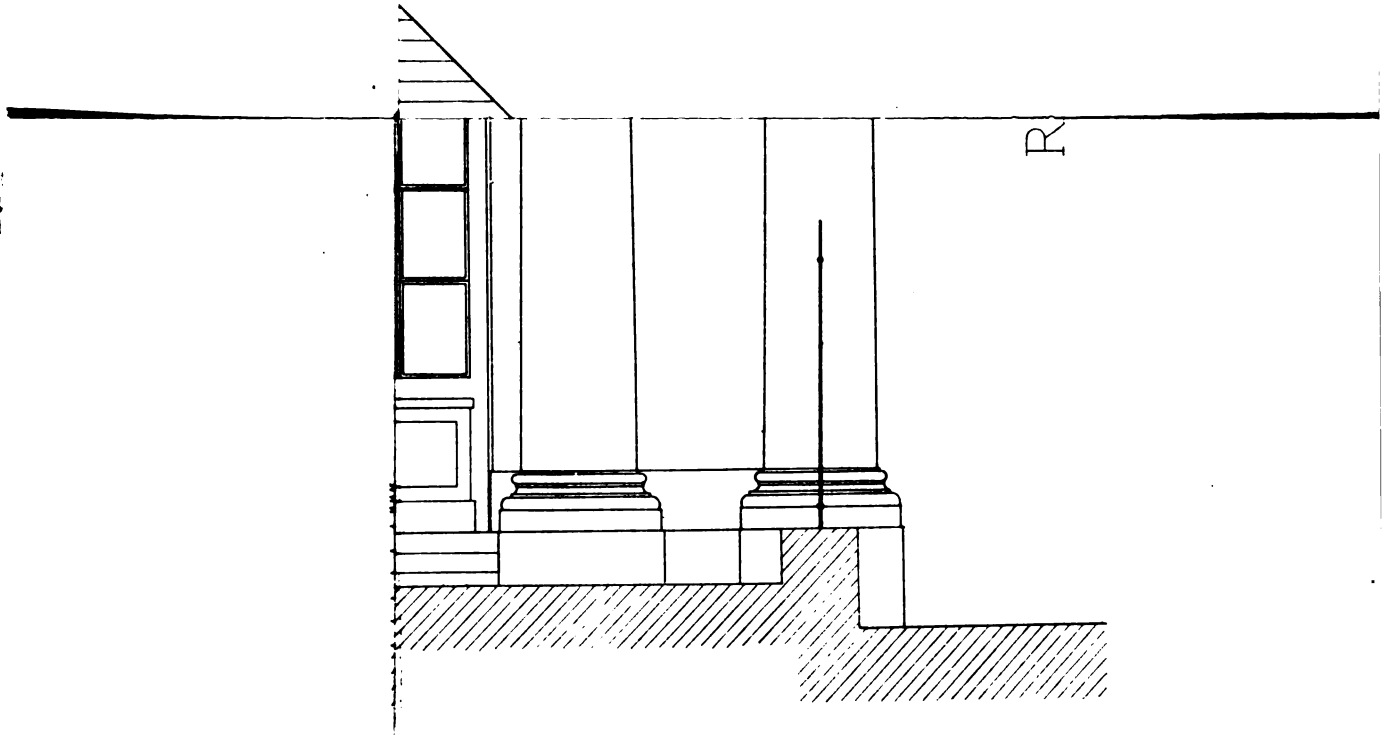

(7208.) Imp Berthaud frères, 31, Rue Bellefond, Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1900

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 5 avril 1900.

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE:

1. — Liste des membres présents. — Excusés.

2. — Observations au sujet du procès-verbal du 8 février 1900.

3. — Don de fragments de sculpture et d'architecture provenant de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

4. — Transmission à la bibliothèque Le Peletier de Saint-Fargeau des plans parcellaires du service des Expropriations.

5. — Accusé de réception d'un vœu de la Commission du Vieux Paris tendant à la réunion aux Archives nationales de l'ancien hôtel de Rohan, lorsque l'Imprimerie nationale l'aura quitté.

6. — Communication relative aux fontaines monumentales en fonte du Faubourg-Saint-Martin.

7. — Communication de M. le directeur des services municipaux d'Architecture au sujet de la location d'un terrain domanial, au droit des Archives nationales.

8. — Envoi par M. le directeur des Affaires municipales d'un rapport de l'architecte de la 4e section, signalant les travaux à exécuter dans l'église Saint-Médard.

9. — Versement aux Archives départementales des plans du cadastre de la ville de Paris et de ses environs.

10. — Rapport du service des Ponts et chaussées au sujet des objets trouvés dans le lit de la Seine.

11. — Communication du ministre de la Guerre au sujet du plan en relief de la place de Grève.

12. — Offre à la Commission du Vieux Paris de morceaux de sculpture, provenant de la démolition de l'ancienne Sorbonne.

13. — Vote d'une proposition de M. Quentin-Bauchart au sujet des abus causés par l'affichage sur les monuments parisiens.

14. — Communication de M. Formigé au sujet des débris de sculpture et des moulages provenant de la fontaine du Palmier.

15. — Envoi de cartes postales pour signaler les fouilles à l'Inspection générale des carrières.

16. — Examen des moulages placés dans les combles de l'église Saint-Sulpice.

17. — Rapport sur une communication relative aux fontaines marchandes.

18. — Rapport relatif à la création d'un Musée lapidaire à Saint-Julien-le-Pauvre.

19. — Inscription de la maison de Goldoni, auteur dramatique

Digitized by Google

20. — Communication relative à la maison de Lulli.

21. — Communications de M. Charles Sellier relatives aux fouilles exécutées dans Paris.

22. — Offre de dessins et de gouaches représentant des vues de Paris.

23. — Photographies offertes à la Commission.

24. — Hommage d'un ouvrage de M. Thieullen.

25. — Questionnaire relatif à l'extension, à la banlieue, des travaux de la Commission du Vieux Paris.

26. — Proposition tendant à l'exposition des *Bulletins des Sociétés historiques et archéologiques d'arrondissements.*

27. — Reproduction par la photographie des rues de la Grande et de la Petite-Truanderie.

28. — Observations relatives à l'enseigne de Saint-Julien-le-Pauvre.

29. — Reproduction de motifs architecturaux pour le portefeuille de la sculpture décorative du musée Carnavalet.

30. — Transmission, aux services compétents et aux personnes intéressées, des décisions prises au cours de la séance du 1er mars 1900.

La séance est ouverte à deux heures trente minutes sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

1. — Liste des membres présents. — Excuses.

Assistent à la séance : MM. Chassaigne Goyon, Georges Villain, Despatys, Aufrand, Bunel, Gosselin-Lenôtre, Guiffrey, André Laugier, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Charles Normand, Jules Périn, Tourneux, Le Roux, Dr Capitan, Selmersheim, Garnier, Doniol.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Alfred Lamouroux, Auguste Longnon, Augé de Lassus, Brown, Le Vayer, Georges Cain.

2. — Observations au sujet du procès-verbal de la séance du 8 février.

M. le Président communique la rectification suivante qu'il a reçue de M. Le Vayer :

« Dans son rapport sur la reproduction du *plan de la Tapisserie* (procès-verbal de la séance du 8 février 1900, *Bulletin municipal*, p. 943), M. Mareuse me fait dire que Louis de Bourbon, étant archevêque de Sens, pouvait, à ce titre, faire figurer ses armes sur le plan en question.

« J'ai simplement fait observer à mon collègue que le cardinal demeura toujours très attaché à Paris, à telle preuve que, successivement nommé aux sièges épiscopaux de Laon, du Mans, de Luçon, de Tréguier, etc., Louis de Bourbon ne cessa pas de résider dans la capitale où le retenaient, d'ailleurs, ses fonctions à la cour. Je puis citer ce fait particulier : le 3 juin 1521, il fit créer évêque de Saint-Pol de Léon Christophe de Chauvigny, chanoine de Saint-Julien du Mans, afin que celui-ci pût le suppléer dans ses fonctions épiscopales au Maine, où il ne fit qu'apparaître.

« Louis de Bourbon, qui avait fait ses études au collège de Navarre, donnait encore une nouvelle preuve de son affection pour *la cité*, lorsque, promu à l'archiépiscopat, il préféra aux sièges de Rouen et de Reims celui de Sens qui comprenait le diocèse de Paris parmi ses suffragants; il pouvait, de la sorte et sans quitter son archidiocèse, demeurer dans la capitale dont il était le métropolitain. — Mais il est difficile d'admettre que ce dernier titre soit suffisant pour justifier la reproduction de ses armoiries, en *place d'honneur*, à l'encontre des armes royales et du blason de la cité, sur l'œuvre d'art qu'était *la tapisserie*.

« Le cardinal Louis de Bourbon, prélat éclairé, fastueux, ami et protecteur des arts, dut faire exécuter le *pourtraict de la ville de Paris* en tapisserie, aussi bien, peut-être, que les autres pièces dont il est fait mention dans

Digitized by Google

la délibération de 1739, et qui représentaient *Rome*, *Venise*, *Constantinople* et *Jérusalem*, toutes œuvres pouvant intéresser un prince de l'Eglise, et cette opinion se trouve confirmée, en ce qui concerne la tapisserie, par l'examen de sa décoration. On remarque, en effet, que celle-ci présentait, dans sa partie supérieure, deux écussons : l'un aux armes de France, sommé de la couronne royale ouverte, et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel; l'autre aux armes de la Ville, soutenu par deux branches de laurier entrelacées. Au-dessous, à droite et à gauche, et *de plus grandes dimensions*, les armoiries de Louis de Bourbon : *de France à la cotice de gueules brochant*, sont représentées entourées d'une couronne liée de feuillages de chêne et de laurier. Ces deux écussons occupant sur la tapisserie la place honorable ordinairement réservée aux armoiries, devises, emblèmes ou autres signes particuliers aux personnes qui commandaient ces sortes d'ouvrages, comment dès lors se refuser à admettre que la tapisserie fut exécutée à la demande de notre prélat?

« Et maintenant, est-il téméraire d'attribuer la peinture ou *carton* de la tapisserie au maître tourangeau, Jehan Bourdichon, valet de chambre et peintre du Roi, si fécond en productions de ce genre et qui vivait à la cour des rois Louis XII et François Ier?

« Les *Comptes de l'hôtel du Roi* (Archives nationales, KK 64 et 75) nous font connaître entr'autres œuvres de cet artiste :

« Le *Pourtraict de la ville de Caudebec* en Normandie, peint de plusieurs couleurs sur cinq peaux de parchemin collées ensemble;

« La *Généalogie des ducs de Bourbon* avec les épitaphes et huict histoires faictes de blanc et de noir (camaïeu) et autres travaux pour la décoration de Bourbon-l'Archambault;

« La *Ville et chastel de Nantes* en diverses façons et couleurs, etc.

« Les relations de Jehan Bourdichon avec les ducs de Bourbon, que rien ne semblait alors désigner pour le trône, méritaient une mention spéciale, et je signale cette particularité à l'attention de mes collègues du Vieux-Paris.

« Enfin, il importe d'ajouter que Louis de Bourbon, à sa mort arrivée en 1557, laissa pour héritière Antoinette de Bourbon, sa sœur, connue sous le nom de *la douairière de Guise* (veuve de Claude de Lorraine, duc de Guise, 1550), ce qui explique pourquoi la fameuse *Tapisserie* décora l'Hôtel de Lorraine, où elle se voyait encore en 1690, lorsque le chevalier de Gaignières en fit faire le précieux dessin que possède la Bibliothèque nationale.

« P. LE VAYER. »

M. Mareuse dit que la toile non signée dont il est question au procès-verbal de la séance du 8 février, n° 10 — entre les tableaux numérotés 743 et 783 — indiquée comme n'ayant jamais été exposée, n'a, il est vrai, jamais été mise en vue dans le musée de Versailles ; mais elle a figuré à deux Salons, ceux de 1810 et 1846. L'auteur, Etienne-Barthélemy Garnier, l'avait retouchée après la première exposition de 1810 ; il ne parvint pas à la faire figurer au musée.

Sous le bénéfice de ces observations, le procès-verbal de la séance du 9 février est adopté.

3. — Don de fragments de sculpture et d'architecture provenant de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

M. le Président informe la Commission que M. Michau, entrepreneur de travaux publics, rue Denfert-Rochereau, 47, offre à la Commission du Vieux Paris des morceaux de sculpture et d'architecture provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et déposés dans une maison de la rue de Furstemberg, n° 10, dont il est propriétaire.

M. Lucien Lambeau dit que la Commission a été saisie, à la séance du 13 avril 1899, d'une communication de M. André Laugier relative à ces anciens vestiges et que le procès-verbal de la séance du 4 mai suivant contient (p. 163-164) un rapport détaillé d'une visite faite sur place par la 1re Sous-commission.

M. Selmersheim estime que les remarquables fragments offerts par M. Michau, provenant d'une même œuvre, devront être rassemblés en un même lieu et exposés ensemble.

M. Gosselin-Lenôtre émet l'idée de réédifier autour de l'église Saint-Germain-des-Prés ce qui pourra rester en place. Il semble qu'une surface y existe qui se prêterait à un arrangement de ce genre dans le petit square, en bordure de la rue de l'Abbaye.

M. le Président pense que la Commission

Digitized by Google

compétente devra examiner à nouveau les pierres qui sont offertes et présenter un rapport sur la destination à leur donner.

M. le Président ajoute qu'il pense être l'interprète de la Commission tout entière en adressant à M. Michau, au nom de la Ville et de la Commission du Vieux Paris, des remerciements pour le beau cadeau qu'il vient de faire.

Adopté.

Renvoyé à la 1re Sous-commission, avec invitation à procéder rapidement, la démolition de la maison devant avoir lieu fin avril.

4. — Transmission à la bibliothèque Le Peletier de Saint-Fargeau des plans parcellaires du service des Expropriations.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante émanant de M. le directeur des services d'Architecture et adressée à M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission :

« Paris, le 3 avril 1900.

« Monsieur le Secrétaire,

« Vous m'avez fait connaître que, dans sa séance du 1er mars dernier, la Commission du Vieux Paris a adopté un vœu tendant à ce que les plans parcellaires établis pour le service des Expropriations soient envoyés à la bibliothèque Le Peletier de Saint-Fargeau, au fur et à mesure de leur confection.

« J'ai l'honneur de vous informer que je prends bonne note du vœu émis par la Commission du Vieux Paris et que je ferai parvenir, à partir de ce jour, les plans dont il s'agit à la bibliothèque Le Peletier de Saint-Fargeau.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

« *Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,*

« BOUVARD. »

M. Mareuse dit que, dans sa pensée, le vœu émis par la Commission s'étendait non seulement aux plans du service des Expropriations, mais encore et surtout à tous les travaux du service de la Conservation du plan.

M. le Président dit qu'il y a lieu de tenir compte de la communication de M. le directeur des services d'Architecture relative aux plans des expropriations et qui ne concerne pas la Conservation du plan. En attendant la réponse concernant ce dernier service, la Commission compétente peut retenir l'affaire.

M. Selmersheim rappelle qu'il avait été demandé la formation de collections annuelles.

M. le Président observe que la Commission pourra poursuivre la réalisation de son vœu.

Renvoyée à la 1re Sous-commission pour la suite à donner.

Des remerciements seront adressés à M. le directeur des services d'Architecture.

5. — Accusé de réception d'un vœu de la Commission du Vieux Paris tendant à la réunion aux Archives nationales de l'ancien hôtel de Rohan, lorsque l'Imprimerie nationale l'aura quitté.

M. le Président informe la Commission qu'il a reçu de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts la lettre suivante :

« Paris, le 27 mars 1900.

« Monsieur le Préfet,

« Vous avez bien voulu me donner communication, le 7 mars courant, d'un vœu adopté par la Commission du Vieux-Paris tendant à demander à l'Etat de réunir aux Archives nationales l'hôtel de Rohan, lorsque l'Imprimerie nationale l'aura quitté, et d'affecter l'hôtel vacant au dépôt des archives notariales.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception du procès-verbal de la Commission du 7 décembre 1899, que vous avez joint à votre dépêche.

« Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts,*

« G. LEYGUES. »

M. Charles Sellier dit qu'en prévision du départ de l'Imprimerie nationale il lui

Digitized by Google

semble qu'il y aurait lieu de veiller à empêcher le déplacement des peintures de Boucher et de Pierre, qui, retirées de leurs cadres primitifs, pourraient suivre le déménagement des bureaux, échappant ainsi à leur fonction décorative, alors que, suivant l'expression juridique consacrée, ces peintures, faites pour rester fixées sur les panneaux de dessus de portes et de trumeaux, sont avant tout *immeubles par destination*.

Il faudrait donc, semble-t-il, faire prononcer le classement ou faire toutes réserves.

M. Selmersheim ajoute qu'il y a de fort jolis meubles appelant aussi l'intérêt, mais qu'il paraît très difficile que la Commission du Vieux Paris poursuive le classement d'objets mobiliers et d'œuvres d'art dépendant d'un ministère.

Le classement, dont il est souvent parlé si facilement, ne dépend pas seulement des vœux tendant à le susciter, il ne peut résulter que du consentement de deux parties : les propriétaires et le ministre des Beaux-arts.

M. Mareuse dit qu'il lui semble préférable d'attirer l'attention des autorités supérieures pour que l'administration de l'Imprimerie nationale ne puisse pas déplacer ni transférer les objets d'art qui décorent actuellement l'hôtel de Rohan, dont elle a la jouissance.

M. le Président appuie cette proposition, qui lui semble la seule vraiment pratique, et propose le renvoi à la 1re Sous-commission pour étude.

Adopté.

6. — Communication relative aux fontaines monumentales en fonte du Faubourg-Saint-Martin.

M. le Président donne lecture de la lettre ci-après adressée par M. le directeur des services d'Architecture :

NOTE POUR M. LAMOUROUX, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS.

« Paris, le 21 mars 1900.

« Dans sa séance du 22 décembre 1899, le Conseil municipal a renvoyé à l'examen de l'Administration, sur la proposition de M. Faillet, conseiller municipal, une proposition de M. Neibecker, demeurant 210, rue du Faubourg Saint-Martin, tendant à la suppression des fontaines monumentales de la rue du Faubourg-Saint-Martin et à leur remplacement par de petites fontaines du modèle de celles de la place de la République.

« D'autre part, une lettre de M. Duchemin, demeurant 31, boulevard de La Tour-Maubourg, et une pétition d'un certain nombre d'habitants de la rue du Faubourg-Saint-Martin, adressées toutes deux, depuis cette date, à M. le Préfet, protestent contre la suppression demandée, en prétendant que les fontaines dont il s'agit ont été établies en 1848 à la suite d'une souscription publique, et fondues par les ateliers nationaux.

« La suppression des fontaines de la rue du Faubourg-Saint-Martin, demandée à plusieurs reprises par des habitants du quartier, a déjà été étudiée par l'Administration en 1895, et abandonnée à la suite d'un avis défavorable exprimé par le Comité des inscriptions parisiennes dans sa séance du 24 décembre 1895.

« L'affaire ayant été de nouveau étudiée, il ressort de l'examen fait par le service des Eaux que ces fontaines présentent peu d'utilité pour les riverains et pour ce service, et celui-ci propose de les remplacer par cinq bouches de lavage et quatre bornes-fontaines. Quant au service d'Architecture et des Promenades, il estime que les fontaines susvisées, tombées dans un état notoire de délabrement, sont peu intéressantes au point de vue artistique, qu'elles ne constituent plus guère qu'un objet d'encombrement sur les trottoirs d'une voie où la circulation est des plus difficiles, et qu'il serait préférable de les supprimer en totalité, ou bien, si l'on veut conserver le souvenir historique qui s'y rattache, de n'en conserver que quelques-unes qui seraient choisies parmi les moins abîmées, restaurées complètement, et placées de la façon la moins gênante sur les trottoirs. M. l'architecte des Promenades ajoute que la restauration de ces fontaines nécessiterait une dépense de 30,000 francs, beaucoup trop élevée pour être supportée par les crédits du service.

« Avant de soumettre cette affaire à M. le Préfet, le soussigné a l'honneur de prier M. Lamouroux de vouloir bien lui faire connaître si la Commission du Vieux Paris verrait un inconvénient à l'adoption de cette dernière solution, consistant dans le maintien de quatre seulement de ces fontaines, qui ne sont plus intéressantes qu'au point de vue du souvenir.

« *Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations*,

« BOUVARD. »

Digitized by Google

M. le Directeur des Affaires départementales dit que si quelques-unes de ces fontaines devaient être supprimées, il présenterait des offres d'achat émanant de plusieurs communes de la banlieue.

M. Lucien Lambeau, sans préjuger la solution à intervenir, dit qu'il serait intéressant, si ces petits monuments devaient être expatriés dans la banlieue de Paris, d'apposer sur chacune d'elles une petite plaque de cuivre indiquant leur origine.

Renvoyé à la 1re Sous-commission pour rapport.

7. — Communication de M. le Directeur des services d'Architecture au sujet de la location d'un terrain domanial au droit des Archives nationales.

M. le Président donne lecture de la note suivante adressée par M. Bouvard, directeur des services d'Architecture :

NOTE POUR M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS.

« Paris, le 1er mars 1900.

« L'administration des Domaines a mis récemment en adjudication la location d'une bande de terrain située rue des Quatre-Fils, tout le long de la façade sur cette voie du monument des Archives nationales.

« L'adjudication a été prononcée moyennant 700 francs au profit d'un sieur Weill, qui se propose d'édifier une série d'échoppes accolées au monument.

« L'Administration municipale, estimant que ces baraques ne pouvaient que produire un effet déplorable, notamment au point de vue de l'esthétique, avait déjà fait vis-à-vis de M. le directeur des Domaines une tentative à l'effet d'obtenir la résiliation de cette location.

« Cette demande n'ayant pas amené le résultat recherché, une lettre dans le même sens vient d'être adressée à M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts.

« Le soussigné a l'honneur de transmettre copie de cette lettre à la Commission du Vieux Paris pour lui faire connaître la question et pour qu'elle puisse, si elle le juge à propos, appuyer la protestation de l'Administration.

« *Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,*

« BOUVARD. »

« Paris, le 21 février 1900.

« Monsieur le Ministre,

« Depuis l'année 1875 et jusqu'au 1er février 1899, la ville de Paris a été locataire, moyennant un prix annuel de 6,961 francs, d'une bande de terrain domanial, située rue des Quatre-Fils, le long du monument des Archives nationales et se composant de deux parcelles, l'une de 369 m. 75 c., comprise dans les alignements de la voie, l'autre de 165 mètres située entre lesdits alignements et le bâtiment national construit en arrière de l'alignement de trois mètres environ.

« Cette location était le résultat d'une entente intervenue entre le ministre des Travaux publics et la ville de Paris, dans le but de faire disparaître un mur en très mauvais état qui séparait les Archives de la voie publique, tout en réservant l'avenir, attendu que la parcelle domaniale dont il s'agit se trouve presque tout entière en dehors de l'alignement projeté pour le tracé de la rue Etienne-Marcel prolongée.

« En 1898, à la suite d'une décision prise par le Conseil municipal, qui trouvait cette location trop onéreuse, cette dernière fut résiliée, mais alors l'État, comme c'était son droit, demanda le paiement de la première parcelle précitée de 369 mètres comprise dans l'alignement de la rue des Quatre-Fils. Le prix de 110,924 fr. 85 c. fixé par le jury des terrrains retranchés a été, à la fin de l'année dernière, payé par la ville de Paris.

« L'État est donc resté propriétaire de la seconde parcelle qui forme, comme l'indique le plan ci-joint, une bande d'une largeur inférieure à 2 mètres.

« L'Administration municipale était fondée à penser que cette petite bande abandonnée en quelque sorte volontairement par l'Etat, par le fait de la construction des Archives en arrière de l'alignement, ne serait l'objet d'aucune revendication et resterait dans tous les cas affectée comme par le passé à la voie publique.

« Or j'ai appris que, pour tirer parti de ce terrain, la direction des Domaines, sans en avoir d'ailleurs avisé l'Administration municipale autrement que par la publicité restreinte donnée à la mise en adjudication, a loué récemment cette parcelle de terrain à un sieur Weill, qui se propose d'édifier une série de baraquements et d'affiches-réclames, accolés au monument national. Cette location rapporte à l'État un loyer de 700 francs.

Digitized by Google

« C'est donc pour réaliser un bénéfice aussi minime que la direction des Domaines, sans se préoccuper de l'esthétique, va permettre la construction d'une série d'échoppes qui déshonoreront la façade d'un monument national en même temps qu'elles dépareront la voie publique sur une largeur de près de 100 mètres, ce qui ne manquera pas de soulever de vives critiques de la part du Conseil municipal et de la Commission du Vieux Paris, aussi bien que de tous ceux qui ont le souci de la beauté de la capitale.

« Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Monsieur le Ministre, le soin constant qu'apporte l'Administration municipale à assurer l'embellissement de la ville de Paris. Elle dépense annuellement dans ce but des sommes considérables, dont quelques-unes sont précisément affectées au dégagement des monuments, aussi bien ceux lui appartenant que ceux dépendant de l'Etat.

« C'est ainsi que l'année dernière la Ville a contribué pour une somme de 600,000 francs à la création d'un square destiné à l'isolement du musée de Cluny et de la Sorbonne.

« Tout récemment, sur la demande de M. le ministre du Commerce et de l'Industrie, le Conseil municipal a voté, pour l'isolement du Conservatoire des arts et métiers, l'abandon gratuit de terrains communaux provenant d'expropriations opérées à grands frais par la ville de Paris, terrains dont la valeur vénale représente plus de 800,000 francs.

« Il serait extrêmement regrettable que l'État vint décourager ses efforts et paralyser son action, comme dans le cas présent, alors surtout que la direction des Domaines ne peut invoquer qu'un avantage financier absolument insignifiant.

« J'ai en conséquence l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous demander instamment de vouloir bien user de votre haute autorité auprès de votre collègue M. le ministre des Finances pour obtenir que la direction des Domaines, comme elle s'en est réservé le droit, provoque la résiliation immédiate de la location dont il s'agit, sauf à la Ville, pour reconnaître le droit de propriété de l'État, à payer une redevance annuelle de un franc.

« Ci-joint, à titre de renseignements, copie d'une lettre de M. le directeur des Domaines.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon entier dévouement.

« *Le Préfet de la Seine,*

« J. de Selves. »

La Commission appuie énergiquement les termes de la lettre de M. le Préfet de la Seine, qui montrent le souci apporté par l'Administration pour sauvegarder la beauté et les aspects de la ville de Paris.

3. — Envoi par M. le directeur des Affaires municipales d'un rapport de l'architecte de la 4e section signalant les travaux à exécuter dans l'église Saint-Médard.

M. le Président fait connaître la note suivante adressée à la Commission par la direction des Affaires municipales :

NOTE.

« Paris, le 12 mars 1900.

« La fabrique de l'église Saint-Médard, tout en déclarant qu'elle ne dispose d'aucunes ressources qu'elle puisse affecter à cet objet, demande que cet édifice soit remis en état.

« M. le directeur du service d'Architecture, à l'examen duquel a été soumise cette demande, a transmis à la direction des Affaires municipales un rapport de l'architecte de la 4e section signalant les travaux qu'il y aurait lieu d'exécuter à cet édifice.

« Le soussigné a l'honneur de communiquer ce rapport à M. le secrétaire de la Commission du Vieux Paris, en lui faisant connaître qu'il serait heureux d'avoir l'avis de cette Commission sur l'intérêt que peut présenter, au point de vue artistique et des souvenirs historiques qui se rattachent à l'édifice, l'exécution des travaux qui font l'objet du rapport dont il s'agit.

« Dans le cas où il y aurait lieu de solliciter à cet effet un crédit du Conseil municipal, cet avis ne pourrait être d'ailleurs que d'un grand poids auprès de cette assemblée.

« Pour le directeur des Affaires municipales :

« *Le chef de bureau,*

« Lemor. »

RAPPORT DE L'ARCHITECTE DE LA 4e SECTION.

M. le président du conseil de fabrique de l'église Saint-Médard, dans une lettre en date du 4 septembre dernier, signale à l'attention de M. le Préfet l'état de vétusté et d'abandon

Digitized by Google

dans lequel se trouvent diverses parties de l'église, notamment l'intérieur et la façade principale, et demande, en prévision des nombreuses visites que cet édifice est appelé à recevoir en 1900, que les travaux de restauration et d'appropriation nécessaires soient exécutés par la ville de Paris.

Comme suite à la communication qui lui a été faite de cette lettre le 25 du même mois, l'architecte soussigné a procédé à une visite minutieuse de l'édifice, et il formule les conclusions suivantes :

1° En ce qui concerne l'intérieur de l'église, aucun travail ne s'impose, par la raison que, si les murs et voûtes sont simplement noircis par le temps, il n'existe pas de dégradations sérieuses ni rien qui choque l'œil, car le soussigné ne peut supposer que la lettre de M. le Président ait voulu viser les voûtes du chœur qui sont en bois, leur reconstruction en pierre devant entraîner des dépenses très importantes et nécessiter l'évacuation pendant un long temps de cette partie de l'église.

2° Pour l'extérieur de l'édifice, l'attention doit se concentrer uniquement sur la façade principale.

Il semble, en effet, de la plus haute convenance de lui enlever cet aspect misérable que lui donne actuellement son état de vétusté, et auquel contribue pour beaucoup la proximité regrettable des vieux immeubles voisins qui l'enserrent à gauche et cachent complètement la façade latérale sur la rue Daubenton.

Sans que pourtant il soit nécessaire de demander pour le moment aucune modification à l'état de la viabilité, il est possible de rendre au porche et au pignon de cette façade principale l'aspect décent qu'exige l'entrée d'un édifice ancien, plein d'intérêt et qui rappelle des souvenirs historiques si connus.

Il suffirait, pour obtenir ce résultat, de procéder aux quelques travaux ci-après qui pourraient être exécutés dans un délai assez court,

Savoir :

1° Pour le porche, réfection du mur d'appui de la grille, réparation de celle-ci, remplacement par une partie de grille du mur de clôture plein séparatif du square, remplacement du pavage par un dallage, remplacement par une canalisation souterraine du caniveau à ciel ouvert qui reçoit actuellement les écoulements de toute nature provenant des propriétés voisines, réfection des enduits et jointements du pignon voisin, remplacement d'une porte pourrie qui ferme l'entrée d'une petite cour à gauche, reprise et raccords des soubassements dégradés, remplacement des seuils, etc., etc. Tous ces travaux n'entraîneraient qu'une dépense approximative de 6,000 francs.

2° Pour la façade en élévation :

Suppression des cloisons dégradées qui bouchent entre les meneaux une notable partie de la grande baie centrale, réparation et remplacement partiel de meneaux. Vitrage en raccord des parties débouchées par une grisaille, remplacement des meneaux disparus de l'œil-de-bœuf du haut, reprises diverses, raccords en ciment métallique, etc. Travaux dont la dépense peut être estimée à 3,000 francs environ.

En sorte que la remise complète en état convenable de l'ensemble de la façade principale n'exigerait pas une dépense supérieure à 9,000 francs environ, étant donné que compte a été tenu, dans cette évaluation, des rabais des entrepreneurs actuels de la section.

Le soussigné estime que, quoique non classé parmi les monuments historiques, cet édifice, outre les souvenirs qu'il rappelle, possède un caractère artistique suffisant pour justifier cette dépense relativement peu élevée.

Signé : ALLAIN.

M. Guiffrey appuie les conclusions de l'architecte de la 4e section, qui tendent à réparer et à dégager l'église Saint-Médard. Il est vrai que la fabrique manque absolument de ressources et ne peut rien entreprendre par elle-même. L'intérêt que présente l'édifice est assez grand pour que la ville de Paris se préoccupe dès maintenant des réparations de minime importance dont la nécessité est démontrée et étudie pour l'avenir les moyens de le dégager complètement.

M. Jules Périn rappelle qu'un projet de classement de l'église Saint-Médard avait été autrefois présenté à la Commission, et que l'occasion se présente peut-être de renouveler ce vœu.

M. Selmersheim estime qu'il ne faut pas exagérer les propositions de classement de monuments; il y a actuellement à Paris un nombre assez élevé d'édifices et d'églises dont l'intérêt archéologique et artistique est égal à celui que représente l'église Saint-Médard. L'on ne peut avoir l'espoir de les faire classer tous. La proposition de l'architecte est bien présentée, et certainement la Commission du Vieux Paris ne pourra que l'appuyer.

Digitized by Google

M. Guiffrey pense que l'état de l'église Saint-Médard est assez connu pour que la Commission puisse, dès aujourd'hui, renvoyer à l'Administration avec un avis favorable.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, ajoute, au sujet du vœu tendant au dégagement de l'église Saint-Médard, que des pourparlers avaient été engagés autrefois pour continuer le petit square autour du chevet. Une résistance du curé avait empêché la réussite de cette opération; il est possible que l'affaire actuelle entraîne une solution favorable, que la Sous-commission pourrait s'efforcer de faire réussir par l'occasion qui lui est offerte.

M. le Préfet de la Seine résume les avis exprimés et dit, en visant particulièrement le vote d'urgence proposé par M. Guiffrey, que l'affaire a été soumise à la Commission du Vieux Paris afin d'en obtenir un rapport circonstancié à joindre au dossier que l'Administration doit introduire devant le Conseil municipal.

Renvoyé à la 1re Sous-commission.

9. — Versement aux Archives départementales des plans du cadastre de la ville de Paris et de ses environs.

M. le Président donne connaissance du rapport ci-après émanant de M. Duret, archiviste de la Seine :

RAPPORT A M. LE PRÉFET DE LA SEINE.

« Paris, le 28 mars 1900.

« La Commission du Vieux Paris devant prochainement se réunir, le soussigné a l'honneur d'informer M. le Préfet que, conformément à ses instructions, il a négocié avec la Direction générale des contributions directes le versement aux Archives départementales de la Seine, déjà dépositaires d'une partie des archives de la Direction départementale, des documents graphiques jusqu'ici déposés dans les bureaux de la rue Poulletier; M. le Directeur général a bien voulu, dès la première conférence, accueillir favorablement la demande de versement, et cette opération doit être réalisée dans quelques jours, ainsi qu'il résulte d'une entrevue que le soussigné a eue aujourd'hui avec le directeur général.

« Ce versement n'a pas été plus tôt effectué, parce que le fonctionnaire de la Direction générale chargé de préparer le rapport au ministre des Finances a tenu à rechercher l'origine administrative de cette collection de plans, à identifier ceux qui étaient dépourvus de légende et à fixer l'échelle de ceux qui n'en portaient pas; et c'est en vue de procéder à cette étude que M. Arnoux a fait transporter à son cabinet une partie des documents en question, transport dont il a bien voulu informer le soussigné avant même qu'il fût effectué.

« *L'archiviste de la Seine,*

« DURET. »

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. Duret et à M. le directeur général des Contributions directes.

10. — Rapport du service des Ponts et chaussées au sujet des objets trouvés dans le lit de la Seine.

M. le Président communique les documents suivants qui lui ont été adressés par le service de la Navigation :

LETTRE A M. LE DIRECTEUR DES AFFAIRES DÉPARTEMENTALES.

« Paris, le 26 mars 1900.

« Monsieur le Directeur,

« A la suite de votre demande du 10 février dernier, rappelée dans votre lettre du 23 mars courant, j'ai eu l'honneur de vous adresser, à la date du 21 février, un rapport constatant qu'aucune découverte intéressante, au point de vue archéologique, n'avait été faite dans le lit de la Seine au cours des travaux exécutés pour l'Exposition. Je joins à la présente lettre copie de ce rapport.

« *L'ingénieur en chef de la 2e section de la navigation de la Seine et des ponts de Paris,*

« RÉSAL. »

RAPPORT DES INGÉNIEURS ORDINAIRES.

« Paris, le 21 février 1900.

« Les ingénieurs soussignés ont eu l'occasion de montrer les rares objets découverts

Digitized by Google

dans le lit de la Seine, au cours des travaux qu'ils viennent d'exécuter, aux membres de la Commission du Vieux Paris et d'autres sociétés savantes, qui ont déclaré successivement que lesdits objets ne présentaient pas d'intérêt au point de vue archéologique.

« Dans ces conditions, la production d'un rapport spécial sur la découverte de ces objets paraît dépourvue de toute raison d'être.

« *L'ingénieur du Ier arrondissement,*

« LION.

« *L'ingénieur du IIIe arrondissement,*

« ALBY. »

« Adopté et transmis par l'ingénieur en chef soussigné.

« Paris, le 24 février 1900.

« RÉSAL. »

Acte est donné de cette communication.

11. — Communication du ministre de la Guerre au sujet du plan en relief de la Grève.

M. le Président donne lecture de la lettre ci-après qui lui a été adressée par M. le ministre de la Guerre :

LE MINISTRE DE LA GUERRE A M. LE PRÉFET DE LA SEINE.

« Paris, le 17 mars 1900.

« Monsieur le Préfet,

« Par lettre du 17 février dernier, vous m'avez demandé d'accueillir un vœu exprimé par la Commission municipale du Vieux Paris et tendant à placer dans le pavillon de la Ville, à l'Exposition universelle de 1900, le relief de l'Hôtel de Ville et de la Grève, qui se trouve à la galerie des Plans-reliefs aux Invalides.

« J'ai l'honneur de vous faire connaitre que le plan-relief dont il s'agit a déjà été demandé antérieurement, à titre de prêt, par votre administration, pour figurer au musée historique de la Révolution, que la ville de Paris a institué au musée Carnavalet.

« Un de mes prédécesseurs vous a fait savoir, le 14 février 1898, qu'il n'était pas possible de donner suite à votre demande.

« Je vous exprime tous mes regrets de ne pouvoir que confirmer cette réponse. La galerie des Plans-reliefs contient, en effet, des pièces du plus grand intérêt historique pour d'autres villes ; ces villes en ont demandé le prêt pour une durée, même limitée d'avance, et l'administration de la Guerre n'a pu donner satisfaction à aucune d'elles.

« Il y aurait de graves inconvénients à se départir de cette règle générale, tout déplacement de plans-reliefs exposant ceux-ci à des accidents, en raison de leur extrême fragilité, et pouvant par suite compromettre leur grande valeur historique et artistique.

« Du reste, le public sera admis pendant la durée de l'Exposition à visiter la galerie des Plans-reliefs aux Invalides, où les personnes intéressées pourront examiner le relief dont il s'agit.

« Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de la Guerre.

« P. O. Le général chef du Cabinet,

« DAIGNEZ. »

Acte est donné de cette communication.

12. — Offre à la Commission du Vieux Paris de morceaux de sculpture provenant de la démolition de l'ancienne Sorbonne.

M. le Président donne lecture de la lettre que lui a adressée M. Bouvard, directeur des services d'Architecture :

« Paris, le 19 mars 1900.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que M. Nénot, architecte de la nouvelle Sorbonne, m'a fait connaître que divers morceaux de sculpture provenant de la démolition des anciens bâtiments de la cour d'honneur de la Sorbonne pourraient être utilement conservés au musée Carnavalet, en raison de leur intérêt historique ou artistique.

« Avant de saisir de cette proposition la conservation de ce musée, j'ai pensé qu'il était intéressant d'en informer la Commission du Vieux Paris, qui voudra sans doute venir examiner à la Sorbonne ces fragments de sculpture. M. Nénot se mettra très volontiers

Digitized by Google

à la disposition de la Commission pour cette visite.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

« *Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,*

« BOUVARD. »

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. Nénot.

La lettre est renvoyée à la 1re Sous-commission pour visite et rapport.

13. — Vote d'une proposition de M. Quentin-Bauchart au sujet des abus causés par l'affichage sur les monuments parisiens.

M. le Président dit que la Commission a été saisie par M. Ambroise Rendu, conseiller municipal, d'une lettre l'informant que la *Société populaire des Beaux-arts* avait organisé un concours photographique destiné à montrer le danger des abus de l'affichage électoral, au point de vue de la conservation des monuments parisiens ; cette Société demande un encouragement consistant à accorder quelques prix aux lauréats.

M. Jules Guiffrey insiste pour que l'affichage soit restreint ou réglementé, car il cause souvent les plus graves inconvénients. En ce qui concerne spécialement la manufacture des Gobelins, chaque période d'affichage est l'occasion de dangers pour les tapisseries qui sont exposées. Il n'est pas rare, en effet, que le lavage nécessité par l'enlèvement des affiches collées les unes sur les autres ne fasse pénétrer l'eau dans l'épaisseur des murs derrière lesquels les plus belles tapisseries sont tendues.

M. Tesson, au nom de la 1re Sous-commission, présente le vœu qui a été étudié, sur la proposition de M. Quentin-Bauchart :

« Considérant qu'il y a nécessité de faire respecter les édifices publics et les monuments parisiens ;

« Considérant qu'il serait regrettable de donner aux étrangers attirés à Paris pour l'Exposition le spectacle des abus fâcheux résultant des affiches multicolores apposées partout, sans règle,

« Émet le vœu :

« Que la loi concernant l'affichage électoral soit votée avant les élections municipales du 6 mai. »

M. Despatys ajoute que la question semble en bonne voie et qu'il faut appuyer le vœu présenté par M. Quentin-Bauchart.

M. le Président met aux voix le vœu présenté par la 1re Sous-commission en faisant remarquer qu'il donne satisfaction aux propositions soumises par M. Ch. Normand.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est prononcé sur la demande de prix formée par la Société précitée.

M. Mareuse rappelle au sujet de l'affichage que M. Guiffrey avait été assez heureux pour faire aboutir un projet relatif à l'affichage officiel pratiqué sur la porte Saint-Denis. Un cadre a été placé pour recevoir les affiches des pouvoirs publics ; mais, peu à peu, les afficheurs prennent moins de soins et les bords des cadres sont fréquemment dépassés, au grand préjudice des sculptures qui en souffrent.

M. le Président répond qu'il suffira de signaler le fait à l'Administration pour que des mesures de préservation soient appliquées.

Renvoyé à l'Administration.

14. — Commnnication de M. Formigé au sujet des débris de sculpture et des moulages provenant de la fontaine du Palmier.

M. le Président informe la Commission que M. Formigé a signalé au service des Beaux-arts des débris de sculptures et des moulages provenant des travaux de restauration de la fontaine du Palmier qui vont être terminés, en demandant si la ville de Paris désirait assurer la conservation de ces débris par leur entrée au musée d'Auteuil ou au musée Carnavalet.

M. Lambeau dit que la Commission de permanence, consultée vu l'urgence, a estimé que les objets offerts ne présentaient pas assez d'intérêt pour être conservés. Notification de cette décision a été transmise à M. le chef du service des Beaux-arts, saisi de l'affaire par M. Formigé.

L'incident est clos.

Digitized by Google

15. — Envoi de cartes postales pour signaler les fouilles à l'Inspection générale des carrières.

M. le Président montre le spécimen de cartes postales destinées à être remises aux membres de la Commission du Vieux Paris pour leur servir à informer l'Inspection générale des carrières des fouilles dont ils auraient connaissance.

M. Charles Sellier dit que la 2e Sous-commission a espéré que l'usage de ces cartes postales pourrait renseigner le service des Carrières sur les nombreuses fouilles qui sont pratiquées dans Paris, sans que l'on en soit informé.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, dit qu'il ne conçoit pas très bien l'usage de ces communications postales pour signaler des fouilles qui, en général, n'ont lieu que dans les remblais. Il semble qu'il suffirait de saisir le service des Carrières, déjà bien chargé de besogne, lorsqu'une fouille en vaut la peine.

M. Charles Sellier dit qu'il a été convenu, avec la 2e Sous-commission, que ce service devra profiter de toutes les fouilles exécutées dans Paris, afin, justement, d'y mesurer toutes les hauteurs de remblais traversés, et d'obtenir ainsi, par la suite, une connaissance aussi complète que possible du relief du sol actuel par rapport au relief du sol antique.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, doute du résultat pratique à obtenir dans ces conditions, le service des Carrières n'étant pas pourvu d'un personnel mobile permettant des déplacements fréquents.

M. Charles Sellier rappelle à la Commission que son budget annuel comporte justement une somme de 4,400 francs affectée spécialement au service de l'Inspection générale des carrières pour l'indemniser du travail supplémentaire qu'il est appelé ainsi à fournir.

M. Doniol appuie la mesure prise par la 2e Sous-commission. Il estime, néanmoins, que les membres de la Commission devront apprécier, avant de mettre à la poste la carte dont il s'agit, si la fouille est assez importante pour nécessiter le dérangement du service des Carrières.

L'incident est clos.

16. — Examen des moulages placés dans les combles de l'église Saint-Sulpice.

M. Selmersheim dit qu'il s'est rendu à l'église Saint-Sulpice pour examiner les moulages signalés par M. Formigé.

Il s'agit de deux groupes d'enfants indiqués par Hurtaut et Magny (tome IV, p. 553) comme œuvre de François Dumont, et d'un motif représentant les armes de la papauté ayant servi à la décoration du fronton du portail nord du transept.

Il résulte des renseignements fournis par M. Dupré, architecte de la section, que ces trois morceaux de sculpture, qui périclitaient et menaçaient la sécurité des passants sur la rue Saint-Sulpice, avaient dû être enlevés en 1874, après que l'on eût pris un moulage pour permettre une réfection ultérieure.

Les deux groupes d'enfants sont très beaux; ils méritent que l'on veille à leur conservation, qui, pour l'instant, n'est pas menacée; les quelques gouttes d'eau qui tombaient de la toiture provenaient d'une fissure dans la pierre : un joint soigneusement fait empêchera toute crainte de dommage.

Le comble dans lequel ces moulages sont placés est d'une construction des plus intéressantes. Il recouvre la grande loggia du portail entre les deux tours. Quoiqu'il ne remonte qu'au commencement du XVIIIe siècle, l'on y admire un travail d'appareil très remarquable, constitué par une suite d'arcs doubleaux assez rapprochés, portant les dalles de la toiture, dont les joints sont placés sur l'axe de chaque arc.

En résumé, il n'y a rien à craindre pour le moment au sujet de la conservation des moulages signalés par M. Formigé.

L'incident est clos.

17. — Rapport sur une communication relative aux fontaines marchandes.

M. Lucien Lambeau donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

M. Yves Barré a bien voulu envoyer à la Commission une communication relative aux anciennes fontaines marchandes.

Dans cette communication, notre corres-

Digitized by Google

pondant signale l'existence, rue Garancière, n° 9, d'une inscription qui servit jadis au fonctionnement de ces fontaines et qui, selon lui, serait probablement la seule de ce genre existant encore dans le 6e arrondissement.

Le fond de cette inscription est bleu et les lettres blanches. On y lit :

« STATIONNEMENT
« DE NUIT POUR 8 TONNEAUX
« DE PORTEURS D'EAU. »

La dimension en est de 1 mètre de haut sur 0 m. 50 c. de large.

En examinant l'inscription signalée par M. Yves Barré, nous en avons constaté une seconde située non loin de la première. Elle est peinte dans les mêmes conditions, c'est-à-dire lettres blanches sur fond bleu, et se voit sous l'auvent du toit d'une petite construction de la caserne de Tournon; elle est appliquée sur le mur de la rue Garancière, à la même hauteur que la première.

M. Yves Barré rappelle que la fontaine élevée par la princesse Palatine, à quelque distance de la précédente, servait surtout aux vrais porteurs d'eau vivant de cette profession; ils habitaient aux environs du marché Saint-Germain, dans les rues Guisarde, Princesse et des Canettes.

La Commission saura gré à M. Yves Barré de son intéressante communication, qui sera déposée dans ses archives à la disposition des membres qui voudront en prendre connaissance.

Signé : Lucien LAMBEAU.

18. — Rapport relatif à la création d'un musée lapidaire à Saint-Julien-le-Pauvre.

M. Jules Guiffrey, au nom de la 1re Commission, expose que M. Lampué a présenté à la Commission un projet tendant à l'aménagement, dans l'église Saint-Julien-le-Pauvre et dans son enclos, d'un musée lapidaire, formé d'une partie des antiquités actuellement réunies au musée Carnavalet.

Cette proposition a été renvoyée à la 1re Sous-commission, qui l'a examinée.

Tout d'abord, le projet tendant à donner une affectation nouvelle à l'église de Saint-Julien-le-Pauvre a été écarté. Les projets anciens répondaient à une préoccupation très caractérisée par le délabrement du vieux monument et la menace de destruction que l'on redoutait pour lui.

Aucune crainte ne subsistant maintenant puisque la restauration a été effectuée et le classement prononcé, la Commission voudrait que la même pensée de création d'un musée lapidaire, émise il y a 25 ans pour sauver Saint-Julien-le-Pauvre, fût reportée sur un autre édifice : celui des Bernardins, qui, quoique classé, court néanmoins les plus grands dangers de détérioration, par l'usage auquel il est consacré et surtout par l'occupation commerciale de ses parties basses. Ce monument du XIVe siècle est en parfait état; il il est donc du plus haut intérêt artistique et archéologique d'en assurer la conservation.

La question s'étant ainsi posée à la 1re Sous-commission, diverses considérations en résultant ont été examinées, et leur importance même a empêché que des conclusions fermes et complètes puissent être présentées pour le moment.

Il faudrait tout d'abord rechercher, pour les pompiers actuellement installés aux Bernardins, des locaux remplaçant ceux qu'ils occupent. C'est une question d'espèce, qu'il est difficile à la Commission de trancher.

Mais, il importe surtout d'examiner les conditions dans lesquelles l'on retirerait du musée Carnavalet une partie de ses collections, offrant un grand attrait et se rattachant au tout par des liens multiples. Il y a là un point du plus haut intérêt et de la plus grande délicatesse. En effet, l'on parle de transporter dans l'hôtel Lauzun une partie des meubles du musée; l'on en a déjà séparé les livres qui, avec les estampes, formaient un tout indissoluble.

Si l'on veut enlever une partie des collections lapidaires du musée Carnavalet, peut-être pourrait-on déplacer ce qui concerne l'époque gallo-romaine, que le public visite moins que les autres parties exposées.

La question se présente donc avec ses données vagues, qui peuvent se résumer en ceci :

1° Qu'il n'y a pas lieu de changer l'affectation de l'église Saint-Julien-le-Pauvre;

2° Que, s'il était possible de sauver les Bernardins en y installant un musée lapidaire, il n'y aurait aucun doute sur l'utilité de l'opération;

3° Qu'en ce qui concerne le déplacement d'une partie des collections du musée Carnavalet, il vaudrait mieux enlever les pierres que les meubles.

Digitized by Google

M. Charles Sellier répond que, en l'absence de M. Cain, retenu par un deuil récent, il croit rester dans son devoir en s'élevant vivement contre tout projet tendant à démembrer le musée Carnavalet de ses collections archéologiques.

A son avis, la propositiou d'affecter Saint-Julien-le-Pauvre à la création d'un musée lapidaire parisen ne semble plus présenter aujourd'hui le même caractère d'urgence et d'opportunité que prétend son auteur. Il y a quelque vingt ans, l'idée a pu avoir sa raison d'être, car l'édifice en question paraissait alors condamné à rester sans destination et était en outre menacé d'être démoli par suite d'un malencontreux projet de voirie, abandonné depuis, fort heureusement; de plus, le musée Carnavalet n'était pas encore constitué. Mais, à présent, il n'en est plus de même; aussi ne saurait-on songer à revenir sur cette idée, qui, du reste, ne laisserait pas que d'offrir certaine complication, puisque l'église Saint-Julien-le-Pauvre, dont l'utilisation est pour quelque temps encore garantie, est propriété de l'Assistance publique et non de la Ville de Paris.

D'autre part, la Ville ayant engagé depuis lors de très gros crédits en achetant d'importants immeubles en vue de l'agrandissement du musée Carnavalet, il semble donc, en principe, qu'il conviendrait mieux d'attendre que ces locaux soient enfin appropriés à l'usage pour lequel ils ont été acquis, ce qui n'est, d'ailleurs, qu'une affaire de temps mesuré, plutôt que de songer à engager à nouveau des dépenses non moins énormes pour d'autres appropriations. Bien plus, il est évident qu'il y a un réel intérêt, au point de vue pratique, à rester dans l'ancien programme, c'est-à-dire à faciliter, autant que possible, le groupement dans un même point de toutes les collections relatives à l'histoire de Paris, et dont la partie archéologique constitue surtout la base scientifique. L'observation fidèle de ce programme semble donc le moyen le plus sûr et le plus économique d'arriver à faire du musée Carnavalet un musée municipal vraiment complet, sans doute compacte, mais d'un intérêt unique en son genre, où la proximité d'une bibliothèque spéciale des plus considérables favorisera d'autant plus et mieux que partout ailleurs les travaux et la curiosité du public.

Néanmoins, M. Charles Sellier tient à déclarer qu'il n'y a aucun parti pris dans sa manière de voir; en effet, il ajoute qu'il croit bon également d'envisager le cas où Carnavalet et ses annexes actuelles deviendraient insuffisants comme emplacement. En conséquence, il se rallie volontiers à la proposition tendant à affecter les locaux des Bernardins, susceptibles de devenir plus ou moins prochainement vacants, à la création d'un nouveau musée lapidaire parisien, succursale du musée Carvalet, qui trouverait certainement là, mieux qu'autre part, son véritable cadre. Cette combinaison aurait du moins l'avantage précieux d'assurer la conservation définitive d'un des monuments les plus intéressants de notre vieux Paris.

M. Charles Normand ajoute que ce qui reste des Bernardins semble avoir été fait exprès pour recevoir une collection lapidaire.

L'étage du rez-de-chaussée remplit les meilleures conditions d'éclairage et d'espace, ce qui n'est pas commun dans nos musées, où l'on ne peut pas tourner autour des objets exposés afin de les examiner sous toutes leurs faces.

A ce point de vue, l'installation actuelle du musée Carnavalet serait plutôt insuffisante par suite du manque de place.

Mais, si la partie supérieure des Bernardins se trouve encore en bon état et pourrait être appropriée facilement à un usage artistique, par la facile suppression des cloisons, il n'en est pas de même de la partie inférieure sous-louée à des commerçants, dont quelques-uns ont accumulé des matières combustibles susceptibles de s'enflammer facilement et, par conséquent, de compromettre irrémédiablement l'admirable édifice qui les renferme.

Il semble donc que l'installation insuffisante du musée Carnavalet et les mauvaises conditions de sécurité du réfectoire des Bernardins sont deux points de vue susceptibles de se rapprocher et de s'accorder.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, observe que la question des sous-sols dont vient de parler M. Normand est à elle seule d'une importance qui appelle l'attention et demande une sanction spéciale.

M. Guiffrey accentue le vœu relatif à la conservation du réfectoire des Bernardins en le divisant en deux parties : la première est une demande à la ville de Paris tendant à donner à ce monument une affectation spéciale permettant de le surveiller et à le conserver dans son intégrité.

M. Jules Périn déclare s'associer pleinement à M. Guiffrey pour l'expression de ce vœu.

Digitized by Google

M. le Président met cette première partie du vœu aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. Guiffrey présente alors le complément de sa proposition, qui consiste à signaler à l'Administration les dangers permanents résultant de la location des sous-sols à des commerçants qui y apportent des matières inflammables. Il serait à souhaiter que les parties mises ainsi en location commerciale pour une somme vraisemblablement peu importante soient évacués aussitôt qu'il serait possible.

M. le Président soumet cette proposition, qui est approuvée à l'unanimité et renvoyée à la 1re Sous-commission pour préparation d'un rapport.

M. le Président estime qu'il n'y a pas lieu d'envisager la question du morcellement des collections du musée Carnavalet qui, du reste, n'a été traitée qu'accidentellement et occasionnellement, mais qu'il est nécessaire à la Commission du Vieux Paris de donner son avis sur la proposition même de M. Lampué, relative à l'appropriation de l'église Saint-Julien-le-Pauvre et de ses abords en musée lapidaire.

Cette proposition est repoussée.

19. — Inscription de la maison mortuaire de Goldoni, auteur dramatique.

M. Charles Sellier fait part à la Commission d'une communication que lui a faite récemment son collègue, M. Edmond Beaurepaire, de la Bibliothèque historique de la ville de Paris, au sujet d'une ancienne inscription appliquée sur la façade du n° 21 de la rue Dussoubs, dont le texte gravé en lettres d'or sur une table de marbre noir est ainsi conçu :

ICI EST DÉCÉDÉ PAUVRE, LE 6 JANVIER 1793,
CHARLES GOLDONI, DIT LE MOLIÈRE ITALIEN,
AUTEUR DU BOURRU BIENFAISANT.
IL ÉTAIT NÉ A VENISE, L'AN 1707,
LE CHEVALIER ANGE TOFFOLI MINISTRE
LE COMTE SÉNATEUR CONSTANTINI.

Au dessus de cette inscription figure le lion de Venise; dans le bas, à droite, on aperçoit quelques mots illisibles, en assez petits caractères.

Dans la *Nouvelle biographie générale*, un article d'Alexandre Pey rapporte que Goldoni se croyait assuré de terminer ses jours dans la modeste aisance que lui avaient procurée ses travaux et la munificence royale, quand tout à coup la Révolution française éclata et vint porter au vieil auteur dramatique un coup funeste.

Sa pension était inscrite sur la liste civile à côté de bien d'autres gratifications moins honorablement acquises; elle fut enveloppée dans la proscription commune (septembre 1792) et supprimée impitoyablement par la Convention. L'assemblée qui envoyait à Schiller un brevet de citoyen français ne pouvait laisser cependant mourir de faim le réformateur de la scène italienne et qui avait fourni au répertoire de la comédie française une de ses meilleures œuvres. La Convention revint donc bientôt sur une mesure trop sévère, et rendit à Goldoni, sur le rapport de Chénier, la pension dont il venait d'être privé. Ce décret réparateur fut promulgué le 7 janvier 1793. Le lendemain le vieillard s'éteignait doucement et sa veuve recevait de la nation une pension de 1,200 francs, avec le payement des arrérages.

Peu après, deux compatriotes de Goldoni, le ministre Toffoli et le sénateur Constantini, prirent le soin d'honorer sa mémoire par l'inscription qu'on voit encore rue Dussoubs, et que leurs deux noms accompagnent, du reste, comme une signature.

En conséquence, M. Sellier propose de renvoyer à la 1re Sous-commission et, au besoin, au Comité des inscriptions parisiennes, l'examen et la vérification de cette inscription.

Cette proposition est adoptée.

20. — Communication relative à la maison de Lulli.

M. Chassaigne Goyon donne connaissance de la communication suivante que lui a transmise M. Michel Audibert :

« En donnant pour quelques jours asile à « la Comédie-Française, l'Opéra ne fait qu'ac- « quitter une dette contractée il y a deux cent « vingt-huit ans.

« En effet, lorsqu'en 1672 Lulli obtint du « roi le privilège de l'Académie royale de mu- « sique, ce fut Molière qui lui prêta l'argent « nécessaire pour faire construire par l'archi-

Digitized by Google

« tecte Prado le théâtre où fut joué le pre-
« mier opéra.

« Ce théâtre existe encore. C'est la maison
« ornée d'attributs musicaux qui fait l'angle
« de la rue des Petits-Champs et de la rue
« Sainte-Anne, et que connaissent seuls quel-
« ques curieux des choses du passé.

« La maison qui porte le n° 45 de la rue
« des Petits-Champs est très reconnaissable.

« Mais il est extraordinaire que la ville de
« Paris n'ait fait placer aucune plaque sur
« l'une des deux façades. »

M. Chassaigne Goyon estime qu'il y aurait lieu de rechercher l'exactitude du fait avancé et d'émettre un vœu tendant à l'apposition d'une plaque commémorative sur la maison dont il s'agit.

M. Charles Normand répond que l'immeuble signalé n'est pas le premier théâtre de l'Opéra, mais simplement la maison d'habitation de Lulli. Elle fut construite par Lulli, qui y avait installé un marchand de vin pour en augmenter les revenus. Deux grilles étaient jadis appliquées sur la boutique de cet industriel et il a eu la bonne fortune de pouvoir faire l'acquisition de l'une des deux, lors de la démolition de la boutique. M. Charles Normand ajoute que cette grille figure en ce moment à l'exposition de la société dite « le Vieux Paris », et il serait heureux de la donner au musée Carnavalet si la place y était suffisante pour la recevoir.

M. Chassaigne Goyon dit que, sans préjuger la question des inscriptions, un vœu pourrait être émis pour le transport de la grille en question au musée Carnavalet.

M. Edgar Mareuse répond que depuis longtemps déjà le Comité des inscriptions parisiennes s'occupe de l'apposition de cette plaque. La question n'étant pas encore résolue, il pense que l'appui de la Commission du Vieux Paris ne pourrait qu'en hâter la solution. Il ajoute que le Comité a étudié deux projets, le premier consistant à apposer la plaque sur la maison dont il vient d'être parlé et qui porte le n° 45 de la rue Sainte-Anne, le second, tendant à en placer une sur la maison de la rue Boissy-d'Anglas, n° 32, dans laquelle Lulli est mort.

Il déclare qu'il serait heureux d'avoir l'avis de la Commission à ce sujet.

M. Charles Normand dit que Lulli fit construire plusieurs maisons dans Paris, mais celle de la rue Sainte-Anne est pour lui celle qui présente le plus de caractère et de souvenirs de l'époque en raison des attributs de la musique et des mascarons qui la décorent; il pense que c'est sur celle-là que l'inscription devrait être apposée.

M. Chassaigne Goyon partage entièrement l'avis de M. Charles Normand.

M. André Laugier demande que la rédaction de la plaque à apposer sur la maison de la rue Sainte-Anne fasse bien mention que cette maison ne fut pas le premier théâtre de l'Opéra, mais bien l'habitation de Lulli.

La Commission émet le vœu qu'une plaque commémorative soit apposée sur la maison de la rue Sainte-Anne, 45, et ce, en tenant compte de l'amendement de M. André Laugier.

M. Edgar Mareuse répond que le Comité des inscriptions parisiennes tiendra compte des observations de la Commission.

M. Le Roux ajoute que l'une n'empêche pas l'autre; il fait remarquer qu'il est dans les habitudes du Comité de faire apposer les inscriptions plutôt sur les maisons mortuaires. Il pense que dans l'espèce deux plaques ne seront pas superflues pour rappeler le souvenir de Lulli.

L'incident est clos.

21. — Communications de M. Charles Sellier relatives aux fouilles exécutées dans Paris.

M. Charles Sellier informe la Commission des résultats présentés au point de vue archéologique par les fouilles exécutées à Paris depuis un mois.

1° Chapiteau trouvé rue Séguier, n° 3.

Le 19 mars dernier, M. Charles Dupuy, architecte, informait par lettre M. le président de la Commission du Vieux Paris que, en exécutant des fouilles pour une canalisation souterraine dans l'immeuble n° 3 de la rue Séguier, les ouvriers avaient trouvé un chapiteau de colonne, dont il croyait pouvoir faire remonter l'origine au XIe siècle. Dans les mêmes fouilles on a également rencontré quelques substructions ne présentant aucun intérêt, mais ayant assurément appartenu à des constructions assez anciennes.

Digitized by Google

D'après M. Charles Dupuy, la tradition voudrait qu'une hôtellerie ait jadis existé sur cet emplacement ayant eu pour clientèle spéciale des voyageurs savoyards; d'où, selon lui, la rue de Savoie, qui est située en face, aurait dû son nom à cette particularité.

En conséquence, nous nous sommes rendu sur place et livré à quelques petites investigations pour nous éclairer sur l'objet de la découverte signalée aussi bien que sur le dire qui l'accompagne.

Le chapiteau en question est de pierre d'un grain assez gros et de qualité très commune; il est décoré de quatre feuilles d'eau alternées de palmettes. Les feuilles d'eau sont terminées en volute tournée à l'intérieur. Le tout est très grossièrement sculpté. A notre avis, ce chapiteau ne peut guère remonter au delà de la fin du XIIe siècle, c'est-à-dire de l'époque de transition.

Dans une des caves de l'immeuble, on remarque encore qnelques restes de petits piliers circulaires engagés qui doivent dater du même temps.

On n'ignore pas que la rue Séguier, *alias* rue Pavée-Saint-André-des-Arts, fut à l'origine un chemin ouvert sur une partie de l'ancien clos mérovingien du Laas, dont le roi Childebert dota l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, lors de sa fondation, en 553. Ce chemin devint une rue à partir de 1179, c'est-à-dire de l'année où l'abbé de Saint-Germain accensa le domaine conventuel à la charge qu'on y bâtirait des maisons, et il prit le nom de *rue Pavée*, peut-être parce qu'il fut le premier, par rapport à ses voisins, à recevoir un pavage. Sur quelques plans du XVIIe siècle, notamment sur ceux de Gomboust, de Jouvin de Rochefort et de Bullet et Blondel, on voit qu'une addition rabelaisienne fut faite à son vocable, qui devint alors *rue Pavée d'andouilles*, dénomination sous laquelle les plans de Tapisserie et de Saint-Victor, au XVIe siècle, désignaient déjà, dans l'ancien quartier de la place Maubert, la *rue du Mûrier*, emportée de notre temps par le percement de la rue des Ecoles et de la rue Monge. On peut donc, à cette occasion, se rappeler le passage de Rabelais qui est probablement l'origine de cette appellation pantagruélique (1), à moins qu'il ne faille y voir une locution servant à désigner les boutiques de « charcuitiers » et autres magasins de victuailles, dont les rues en question auraient été pavées.

Quoi qu'il en soit de ces explications étymologiques, peu sérieuses du reste, on sait encore que l'emplacement du n° 3 de la rue Séguier, où a été trouvé le chapiteau susmentionné, était occupé, avant 1476, par la maison de l'évêque de Lodève, laquelle fut depuis à l'évêque de Rodez; ce dernier s'en défit dans le courant du XVIe siècle. Reconstruit en 1590, l'ancien logis épiscopal fut possédé par le président Lemaitre; enfin, dès 1617, ce n'était plus qu'une hôtellerie, à l'enseigne de *Saint-François*, où descendaient les coches de Bretagne et de Normandie.

En face de cette hôtellerie se dressait l'ancienne résidence des évêques de Laon, qui, depuis la deuxième moitié du XVIe siècle, était passée aux mains des princes de Savoie, auprès de qui, en 1618, François de Salles, évêque de Genève, s'était rendu à l'occasion des négociations du mariage du prince de Piémont avec une sœur de Louis XIII : d'où résulte sans doute la tradition qui veut que ce saint personnage ait habité dans l'hôtellerie qui, par coïncidence fortuite, portait déjà le vocable de *Saint-François*. Dans ce cas, la réfutation de Jaillot relative à cette tradition serait réduite à néant (2). D'après les biographes autorisés de François de Salles, on sait néanmoins que ce saint était alors descendu à l'ancien hôtel du maréchal d'Aucre, rue de Tournon. L'hôtel de Savoie a disparu, vers 1670, pour faire place à une rue ouverte à travers son pourpris, et qui, depuis lors, a porté son nom (3).

Quant à l'hôtellerie de saint François, elle a fait place à son tour, dès le siècle dernier, à

---

(1) Rabelais raconte (*Pantagruel, chap. XLII*) que, Pantagruel ayant consenti à parlementer avec Niphleseth, reine des Andouilles, celle-ci promit que ses sujets « luy envoyeroient soixante et dix-huict « mille andouilles royalles, pour, à l'entrée de table, « le servir six mois l'an. Ce que feut par elle faict, et « envoya au lendemain dedans six grandz brigantins « le nombre susdict d'andouilles royalles au bon « Gargantua, sous la conduicte de la jeune Niphleseth, « infante de l'isle. Le noble Gargantua en feit pre- « sent et les envoya au grand roy de Paris. Mais, au « changement de l'aer, aussy par faulte de mous- « tarde (baulme naturel et restaurant d'andouilles), « moururent presque toutes. Par l'octroy et vouloyr « du grand roy, feurent par monceaulx en ung « endroict de Paris enterrées. qui, jusques à présent, « est appellé la rue pavée d'andouilles. »

(2) Jaillot. *Recherches sur Paris*. t. V, *quartier Saint-André*, p. 116 et 117.

(3) Berty et Tisserand. *Topographie historique du vieux Paris, Région occidentale de l'Université*, p. 506 à 519.

Digitized by Google

la maison de rapport, assez importante, qui porte aujourd'hui le n° 3 de la rue Séguier, et dont la rampe d'escalier et les balcons en fer forgé marquent bien l'époque de Louis XVI; c'est à présent la propriété de M. de Lalain-Chomel.

Enfin le chapiteau, recueilli par les soins obligeants de M. Charles Dupuy, a été offert gracieusement au musée Carnavalet par le propriétaire, M. de Lalain-Chomel.

2° *Vestiges tumulaires divers trouvés au n° 88 du boulevard de Port-Royal.*

Le 21 mars dernier, en creusant les fouilles nécessaires à l'édification d'une maison particulière, boulevard de Port-Royal, n° 88, les terrassiers ont mis à découvert un sarcophage gallo-romain en pierre, datant du Ier ou du IIe siècle; le dessus affleurait à 2 m. 50 c. de profondeur la couche de sable fin, rougeâtre, qui forme le sol ancien de cet endroit. Ce sarcophage, qui mesure extérieurement 2 m. 15 c. de long sur 0 m. 90 c. de large et 0 m. 45 c. d'épaisseur, est creusé grossièrement en auge trapézoïdale de 1 m. 90 c. de long sur 0 m. 60 c. à 0 m. 50 c. de large et 0 m. 23 c. de profondeur, et recouvert d'une dalle de 0 m. 15 c. d'épaisseur, l'une et l'autre assez brutes d'équarrissage, et à peu près telles qu'elles ont été extraites de la carrière. La nature de la pierre de ce sarcophage est analogue à la roche de Clamart. Le point où il a été rencontré est à environ 20 mètres de l'alignement des maisons sur le boulevard et à 0 m. 20 c. du mur mitoyen des nos 88 et 90; son orientation était à peu près celle du nord-est, mais on ne saurait en tenir compte, car il paraissait avoir été changé de place; il était d'ailleurs rompu en deux parties et ne contenait plus son mort.

Dans les environs de ce sarcophage on a trouvé plusieurs crânes et ossements humains très épars, dont il nous a été impossible de déterminer l'âge. Quelques poteries grises d'époque gallo-romaine ont été également recueillies en ce point, ainsi que la partie supérieure d'un cippe antique de forme rhomboïde formant amortissement de couronnement. On sait que les sépultures antiques étaient ordinairement marquées par des bornes de forme cylindrique ou quadrangulaire, appelées cippes ou stèles, ornées à leurs sommets d'antefixes ou de palmettes, mais le plus souvent munies d'un amortissement beaucoup plus simple, comme celui dont il est ici question, et dont on possède, du reste, des échantillons similaires aux musées de Boulogne-sur-Mer et de Dijon.

La rencontre d'une sépulture antique en des parages n'a rien d'extraordinaire; elle vient s'ajouter aux découvertes de même nature, mais beaucoup plus abondantes, faites à proximité et à plusieurs reprises, les premières, en 1873, à l'emplacement du marché de Port-Royal, les autres, en 1878, dans un terrain voisin situé rue Nicole et appartenant à M. Landau.

Les découvertes du marché de Port-Royal et de la rue Nicole ne firent que confirmer d'ailleurs l'existence certaine de la vaste nécropole romaine, que Sauval avait déjà signalée de son temps.

Non loin du point où était situé le sarcophage dont nous venons de mentionner la récente trouvaille, les ouvriers ont recueilli une autre pierre funéraire, mais cette fois d'une époque beaucoup plus moderne, portant l'inscription suivante :

Sr CATHERINE DE
TOUSSAINTS EST
DÉCÉDÉE LE 20e JO^r
DU MOIS DE MAY 1651

Il nous paraît plus que probable que cette pierre inscrite provient de l'ancien couvent des Carmélites qui, avant la Révolution, s'étendait jusqu'en cet endroit.

3° *Vestiges de l'ancienne chapelle Saint-Yves.*

Dans les premiers jours du même mois de mars, au cours des fouilles exécutées pour la construction de l'égout qui relie l'égout de la rue Domat au collecteur du boulevard Saint Germain, les ouvriers ont traversé, à 3 m. 20 c. de profondeur et à environ 11 m. 60 c. de l'alignement des façades du boulevard Saint-Germain (côté des numéros pairs), un gros mur en maçonnerie de grosse pierre de taille non parementée, de 1 m. 40 c. d'épaisseur, qui ne peut que faire partie des substructions de l'ancienne chapelle Saint-Yves, qui en cet endroit formait l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et des Noyers. Son édifice était encore au siècle dernier à peu près le même que celui qui fut construit aux dépens des écoliers bretons étudiant à Paris, en 1348, l'année d'après la canonisation de saint Yves, curé de Bretagne. Fermée en 1790, et vendue, le 6 mai 1793, à un marchand de papiers, cette chapelle, qui avait un portail assez élégant, fut démolie en 1796. On construisit une maison particulière sur son emplacement, resté vide jusqu'en 1817; laquelle maison dis-

Digitized by Google

parut à son tour, lors du percement du boulevard Saint-Germain.

M. le docteur Capitan estime que le cimetière dont vient de parler M. Charles Sellier à propos des fouilles du boulevard de Port-Royal, 88, est un des plus anciens de Paris; il doit remonter au moins au Ier siècle. Le sarcophage signalé est, selon lui, un spécimen de l'origine des sarcophages en pierre, sa cuve peu profonde et son couvercle plat caractérisent bien le type des premières sépultures de pierre. Il estime qu'il serait intéressant de l'obtenir du propriétaire et de le faire figurer dans les collections du musée Carnavalet.

M. Jules Périn pense que le propriétaire le céderait probablement volontiers à la Ville; il a déjà cédé au musée de la Montagne-Sainte-Geneviève la dalle qui servit jadis d'épitaphe à la Carmélite dont a parlé M. Charles Sellier.

M. Charles Sellier répond que le musée de la ville de Paris devrait toujours, en pareille circonstance, avoir la préférence sur les musées particuliers.

M. le docteur Capitan propose qu'une démarche officielle soit faite par le musée Carnavalet pour obtenir le sarcophage dont il s'agit.

Cette proposition est adoptée.

22. — Offre de dessins et gouaches représentant des vues de Paris.

M. le Président annonce que M. Garnier, membre de la Commission, a bien voulu offrir, pour le musée Carnavalet, quatre dessins et gouaches du dessinateur Ferogio et représentant des vues de Paris.

Ces dessins, exécutés par une main habile et expérimentée, présentent le plus grand intérêt et figureront dignement dans les collections du musée municipal.

M. Garnier ajoute que Ferogio, né à Marseille en 1804, mort à Paris en 1888, était pensionnaire de la ville de Montpellier à l'Ecole des beaux-arts. Elève de Gros, il obtint une 3e médaille en 1833.

Il a exposé depuis à tous les Salons des aquarelles, pastels, dessins, faïences, et a publié une série d'albums lithographiés déposés à la Bibliothèque nationale pour l'étude du dessin et de la figure dans le paysage.

Dans ses études de dessin et dans son goût particulier pour la décoration, dit en terminant M. Garnier, Ferogio s'est montré le précurseur de l'art décoratif moderne.

Depuis l'époque de son concours à l'Ecole des beaux-arts pour le prix de Rome, on a encore eu de lui quelques peintures.

M. le Président, au nom de la Commission, remercie vivement M. Garnier.

23. — Photographies offertes à la Commission.

M. Jules Périn offre une photographie du square de la Sorbonne, récemment formé, afin de montrer à la Commission l'effet obtenu par le dégagement du musée de Cluny, — dégagement dont elle a pris l'heureuse initiative et dont l'Etat et la ville de Paris se sont unis pour faire les frais.

La Commission peut juger de l'intérêt de la mesure, maintenant exécutée.

Cette photographie a été prise par M. Louis Périn, élève architecte à l'Ecole des beaux-arts.

Les remerciements de la Commission sont adressés à MM. Jules et Louis Périn.

24. — Hommage d'un ouvrage de M. Thieulen.

M. le Président annonce que M. Thieulen fait hommage à la Commission d'un ouvrage intitulé : *Les Ancêtres d'Adam, histoire de l'homme fossile.*

Des remerciements seront transmis à M. Thieulen et son ouvrage renvoyé à la 1re Commission pour rapport.

25. — Questionnaire relatif à l'extension à la banlieue des travaux de la Commission du Vieux Paris.

M. Le Roux annonce que M. le Préfet de la Seine a envoyé aux maires des communes du département de la Seine une Circulaire accompagnant un Questionnaire relatif à l'extension des travaux de la Commission du Vieux Paris dans les régions suburbaines. L'Administration préfectorale s'est préoc-

Digitized by Google

cupée de former, avec les personnes compétentes habitant dans le département, des commissions intercommunales de recherches archéologiques et historiques. Il ne doute pas des bons résultats que donnera cette création à raison des nombreux souvenirs qui lient si étroitement à la capitale les régions périphériques.

M. le docteur Capitan demande si le questionnaire a été rédigé d'accord avec la Commission du Vieux Paris.

M. Le Roux répond affirmativement; il ajoute que ce questionnaire est sensiblement le même qu'avait rédigé M. Jules Périn, au nom de la 1re Sous-commission.

M. Charles Normand demande si les résultats des travaux des commissions intercommunales seront communiqués à la Commission du Vieux Paris.

M. Le Roux répond qu'il ne pourrait en être autrement, ces commissions devant être en quelque sorte des annexes de la Commission du Vieux Paris; en ce qui concerne le questionnaire, le même membre ajoute qu'il ne faut pas le considérer comme définitivement arrêté; suivant les circonstances, on pourra en étendre les limites et le compléter au fur et à mesure des nécessités.

M. Le Roux communique le texte de la circulaire et du questionnaire dont il s'agit :

« Paris, le 13 mars 1900.

« Monsieur le Maire,

« La Commission constituée dans le but de rechercher les vestiges du Vieux Paris, d'en recueillir les preuves authentiques et de veiller à leur conservation, a manifesté le désir d'étendre ses travaux à tout le département. Elle a pensé avec raison que pour compléter l'œuvre qu'elle poursuit sur les origines de la Ville et ses transformations elle devait, nécessairement, franchir les murs de la Cité et étendre son action à la région de l'ancien Parisis où l'histoire et l'art ont laissé tant de monuments et dont la vie, dans le passé le plus lointain aussi bien qu'aujourd'hui, a toujours été intimement liée à celle de Paris.

« Je n'ai pas besoin de vous signaler, Monsieur le Maire, l'intérêt qu'il y a, pour l'histoire générale de Paris et du département, à ne pas laisser disparaître ou disséminer les restes des constructions anciennes et des œuvres artistiques, et j'ai espéré que vous seriez disposé à seconder les efforts que fait la Ville pour recueillir et préserver les souvenirs du passé.

« J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un questionnaire que je vous serais obligé de me renvoyer avec les réponses qu'il comporte. Le travail qui vous est demandé, et pour lequel le questionnaire vous servira de guide, nécessitera des recherches patientes et suivies. Pour le mener à bonne fin, vous jugerez sans doute nécessaire de constituer une Commission comprenant les hommes les plus experts dans les questions d'archéologie. Je ne puis que vous recommander de grouper autour de vous les personnes les plus capables de vous seconder en faisant appel aux membres volontaires choisis parmi les archéologues, les érudits et les architectes habitant la commune.

« Si toutefois, par suite du peu d'importance numérique de la population ou de toute autre raison, vous éprouviez des difficultés à réunir dans votre commune les éléments nécessaires à la composition de cette Commission spéciale, il vous resterait la ressource, par application du droit d'association conféré aux communes par la loi, de vous concerter avec une ou plusieurs municipalités voisines pour former une Commission intercommunale. Cette association faciliterait la constitution d'une Commission réunissant les compétences nécessaires pour fournir tous les renseignements demandés par le questionnaire et seconder la Commission du Vieux Paris dans l'œuvre d'identification et de préservation qu'elle poursuit.

« Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Maire, de me tenir au courant de la suite que vous aurez donnée à cette communication.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *Le Préfet de la Seine*,

« J. de Selves. »

QUESTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE.

I. — *Antiquités préhistoriques.*

Existe-t-il sur le territoire de la commune d..... des monuments mégalithiques, tels que dolmens, pierres levées?

A-t-il été trouvé des silex éclatés ou taillés en armes ou outils des époques paléolithique ou néolithique, des polissoirs, etc.?

Digitized by Google

(Indiquer exactement la situation des gisements, surface, sablières, briqueteries et l'industrie spéciale qu'on y rencontre.)

II. — *Antiquités gauloises, gallo-romaines, franques ou du moyen-âge.*

Des fouilles et des travaux exécutés ont-ils révélé l'existence de substructions d'anciens cimetières et amené la découverte d'objets intéressants au point de vue archéologique, tels que sépultures, sarcophages?

A-t-il été trouvé des armes, parures, objets usuels, isolés ou réunis, des tuiles et briques romaines ou autres pièces de céramique? Des monnaies gauloises, romaines, mérovingiennes, du moyen-âge ou des siècles postérieurs?

III. — *Édifices civils et religieux.*

Existe-t-il dans la commune des monuments historiques classés et des édifices qui paraissent dignes d'être classés dans un but de préservation?

Quels édifices civils ou religieux présentent un intérêt archéologique ou artistique? De quelle époque datent-ils? Quel est leur style propre?

Existe-t-il des vieilles fondations, des vestiges d'édifices ayant laissé subsister des fragments d'architecture ou de sculpture, des piliers, des futs de colonnes, des tombes anciennes, des dalles tumulaires?

Des habitations des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles présentent-elles des motifs de décoration artistique? Existe-t-il de vieilles maisons rappelant des souvenirs historiques d'un intérêt général ou local?

Signaler aussi les portails, puits, portes, escaliers, rampes, poutres, cheminées, supports ou consoles de balcon, croisées, en fer forgé, boiseries, peintures murales, etc.

IV. — *Richesses d'art.*

Existe-t-il dans les églises, les châteaux ou toute habitation particulière, des objets anciens qui offriraient un caractère artistique méritant d'être signalé, tels que vieux tableaux, anciens vitraux, vieilles enseignes et inscriptions?

V. — *Archives.*

Indiquer si les Archives de la commune conservent des documents intéressants à un titre quelconque.

VI. — *Ethnographie.*

Connaît-on les anciens costumes des habitants de la commune?

Ces habitants faisaient-ils usage d'objets d'une nature spéciale?

Indiquer les anciennes industries locales.

VII. — *Collections particulières.*

Signaler si des collections particulières, intéressantes au point de vue archéologique ou au point de vue artistique, existent dans la commune.

VIII.

Faire connaître ce que sont devenus les objets intéressants au point de vue archéologique ou artistique qui ont été trouvés dans les fouilles.

N. B. — Prière de joindre, si possible, aux réponses faites au Questionnaire des dessins, gravures, plans et photographies (lesquels pourront être restitués, si on le désire).

Indiquer la *bibliographie locale*, c'est-à-dire s'il existe une monographie de la commune, soit publiée (avec indication du nom de l'auteur, de la date et du lieu de la publication), soit manuscrite.

26. — Proposition tendant à l'exposition des Bulletins des Sociétés historiques et archéologiques d'arrondissements parisiens.

M. Jules Périn rappelle qu'en ces dernières années se sont constituées plusieurs Sociétés historiques et archéologiques d'arrondissements parisiens : *Le Vieux Montmartre, La Société historique d'Auteuil—Passy, la Montagne-Sainte-Geneviève et ses abords, La Société historique du VIe arrondissement, La Société historique du VIIIe arrondissement, Le Faubourg Saint-Antoine.*

Or, *La Montagne-Sainte-Geneviève* et chacune des autres Sociétés seraient disposées à offrir leurs bulletins et autres publications à la Commission municipale du Vieux Paris, si celle-ci acceptait de les recevoir pour les réunir comme en un faisceau, qu'elle ferait figurer dans son exposition à côté des recueils de ses procès-verbaux.

Digitized by Google

L'ensemble de ces bulletins montrerait l'élan nouveau imprimé aux études locales pour Paris même, — élan dont la Commission du Vieux Paris a été la promotrice, du moins pour quelques-unes de ces Sociétés.

La proposition de M. J. Périn est renvoyée à la Commission spéciale chargée de l'organisation de l'exposition de la Commission du Vieux Paris, qui examinera quelle suite il y a lieu de lui donner.

27. — Reproduction par la photographie des rues de la Grande et de la Petite-Truanderie.

M. André Laugier signale la démolition prochaine de la rue de la Petite-Truanderie et l'élargissement de celle de la Grande-Truanderie; il demande que des reproductions photographiques soient prises de ces aspects.

Adopté.

28. — Observations relatives à l'enseigne de la maison de Saint-Julien, rue Galande, 42.

M. Jules Périn fait la communication suivante :

« L'enseigne de la maison de Saint-Julien, rue Galande, 42, est connue de tous les archéologues : elle a été reproduite dans la *Topographie historique du Vieux Paris*, région centrale de l'Université, p. 167, d'après un dessin daté de 1894. Celui que je mets sous les yeux de la Commission est plus récent, il a été pris en 1898.

« Les titres du moyen âge désignaient cette maison ainsi : « Maison où au-dessus est « l'ansaingne de Sainct-Jullian » (1380). « Mai- « son auquel est à présent élevée en pierre « de taille l'ymaige de Sainct-Jullian, sur « l'uisserie dudict hostel » (1441). Elle s'ap- « pelait aussi : « Maison de la Heuse » (1373 et encore 1535).

« Cette précieuse « ymaige » n'a pas été déplacée, faisaient remarquer MM. A. Berty et Tisserand.

« Malheureusement, depuis, cette vieille enseigne n'est plus apparente, parce qu'elle a été masquée par un emboîtement, destiné à porter les écriteaux de l'hôtel meublé, auquel l'immeuble est affecté en location principale.

« Ces écriteaux sont placés en bizeaux; mais ils pourraient être facilement ouverts, pour rendre l'image de pierre visible.

« Le locataire (M. Sylvain Renard) se prêterait à modifier l'état de choses actuel, sous la condition que cette mesure ne l'entraînerait à aucune dépense personnelle.

M. Selmersheim dit que cette enseigne, caractéristique de celles du XIVe siècle, est en effet curieuse et intéressante.

M. Charles Sellier dit que la question relative à cette enseigne a déjà été envisagée au musée Carnavalet, particulièrement lors de réparations faites dans la maison. On a conclu qu'il valait mieux la laisser en place, afin d'en ajouter la vue au pittoresque de la rue. Il lui paraît qu'il est préférable d'attendre la démolition de la maison pour en négocier la cession au musée. Il suffirait, en l'état de la question, comme le propose M. Jules Périn, de demander au locataire de la maison de disposer autrement sa lanterne.

M. Edgar Mareuse dit que la même question se pose actuellement pour l'inscription de la maison de Nicolas Flamel, rue de Montmorency. On étudie, en effet, le moyen de mettre en potence l'enseigne du locataire.

M. Selmersheim ajoute qu'il s'est rendu rue Galande, pour examiner l'enseigne de Saint-Julien-le-Pauvre, et qu'il a eu l'impression que le logeur, locataire de la maison, ne mettait que peu de bonne volonté pour la rendre visible.

M. Jules Périn, qui a vu, la veille, ce locataire, assure qu'il ne demanderait qu'à être défrayé de la modification qu'on pourrait lui demander d'apporter à sa lanterne-tableau.

La Commission décide de renvoyer l'affaire à la 1re Sous-commission.

29. — Reproduction de motifs architecturaux pour le portefeuille de la sculpture décorative du musée Carnavalet.

M. Lucien Lambeau propose qu'une reproduction photographique soit faite de l'ancien hôtel de Léon ou de Rieux, dessiné par Bobelini pour René de Rieux, évêque et comte de Léon en Bretagne (1). Ce beau logis est

(1) Lefeuve, t. IV, p. 186.

Digitized by Google

situé rue Garancière, n° 8; il servit pendant quelque temps de mairie à l'ancien XIe arrondissement.

La façade présente une grandiose ordonnance composée de huit hauts pilastres à chapiteaux coniques ornés de têtes de bélier et de guirlandes de chêne; un fronton triangulaire avec motif sculpté couronne le bâtiment, et un portail monumental, de forme cintrée, flanqué d'une décoration de branches de chêne, donne accès dans l'intérieur.

La reproduction à faire pourrait être prise d'une des fenêtres de la caserne de Tournon, située vis-à-vis de l'hôtel.

Il y aurait également lieu de faire faire une reproduction de la façade donnant sur la cour, façade dont les détails de sculpture et d'architecture sont du plus haut intérêt et symbolisent d'une façon parfaite le XVIIe siècle.

Le même membre propose également la reproduction photographique d'une élégante petite maison qui semble dater du commencement du XVIIIe siècle et qui se trouve rue de Charonne, n° 57.

Son unique étage comporte une fenêtre centrale ouvrant dans une large ébrasure ornée au sommet d'un grand motif sculpté avec lucarne au dessus. Cette ouverture centrale est flanquée de quatre autres fenêtres, deux de chaque côté; les deux premières sont ornées de frontons triangulaires, les deux dernières présentent des baies semi-circulaires; toutes sont décorées de clefs représentant de charmantes têtes de femme. Des ferronneries, datant de la construction de la maison, sont encore scellées aux fenêtres et l'ensemble a conservé, délabrement à part, l'allure du coquet logis du siècle dernier.

Cette élégance, presque raffinée, perdue au fond de ce quartier de maraichers et de couvents, incitera sans doute quelqu'esprit imaginatif à y voir les restes d'une petite maison; nous n'oserions, sans autre preuve que la vue, pousser jusque-là la supposition.

Lefeuve, fidèle historien des maisons de Paris, ne semble pas avoir trouvé grand chose sur celle-ci; il enregistre simplement un on-dit du voisinage qui prétend qu'elle aurait été habitée jadis par une princesse? (1)

La reproduction devrait être prise du coin de la rue Trousseau, afin d'obtenir la façade complète.

Ces reproductions sont décidées.

(1) Lefeuve, t. IV, p. 610.

30. — Transmission, aux services compétents et aux personnes intéressées, des décisions prises au cours de la séance du 1er mars 1900.

M. le Président fait connaître à la Commission que les décisions prises à la dernière séance ont été transmises de la façon suivante par M. Lucien Lambeau, l'un des secrétaires de la Commission :

A M. le président du Comité des inscriptions parisiennes :

Le vœu tendant à l'apposition d'une inscription dans la cour du lycée Saint-Louis.

A M. le directeur des services municipaux d'Architecture :

1° Le vœu tendant à envoyer à la bibliothèque Le Peletier de Saint-Fargeau les plans parcellaires établis pour le service des Expropriations;

2° La réponse négative de la Commission au sujet de l'immeuble sis rue Au-Maire, 34;

3° Une lettre relative à la place des Victoires.

A M. le directeur des Travaux :

Le vœu relatif au relevé des caves existant encore sous la voie publique.

A M. l'archiviste de la Seine :

Le vœu renouvelé relatif au plan cadastral.

A M. le directeur général des Monnaies :

Les remerciements de la Commission pour le bienveillant accueil fait à une délégation.

A M. l'ingénieur en chef des travaux du Métropolitain :

Les remerciements de la Commission pour l'envoi de photographies.

A M. Duprez, architecte de la 5e section :

Les remerciements de la Commission pour

Digitized by Google

l'envoi de son rapport sur l'École de médecine et pour le concours prêté par lui lors des fouilles du lycée Saint-Louis.

A l'auteur d'une lettre relative à la place des Victoires, à M. Yves Barré, à M. Maret-Leriche :

Les remerciements de la Commission pour communications diverses.

A M. le conservateur du musée Carnavalet :

Les affaires concernant son service.

La séance est levée à cinq heures.

619. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1900.

Digitized by Google

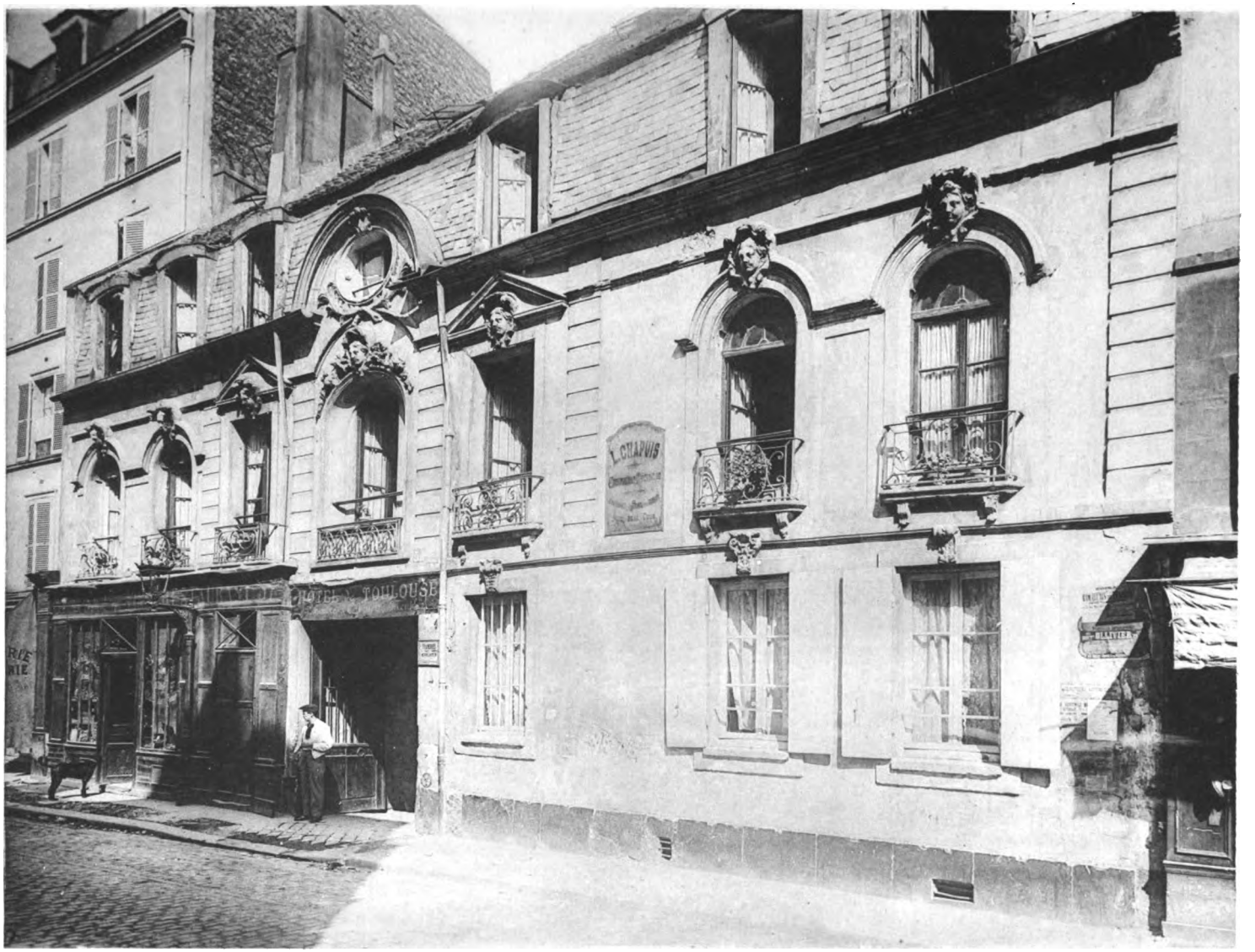

Maison du XVIIIe siècle

Rue de Charonne, 57

F. Roux, Phot. — Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

FRAGMENTS ARCHITECTURAUX PROVENANT DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS
Réédifiés sur la façade d'une maison sise rue de Furstemberg, nº 10, aujourd'hui démolie.

Barry, phot. et imp. Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE PARIS

1900

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 19 juillet 1900.

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE:

1. — Liste des membres présents. — Excuses.

2. — Adoption du procès-verbal de la séance du 5 avril 1900.

2 bis. — Rapport présenté par M. Selmersheim sur l'affectation de l'ancien collège des Bernardins.

3. — Présentation des nouveaux membres élus par le Conseil municipal.

4. — Demande de reproduction d'une cour intérieure rue Beaubourg, 40.

5. — Reproduction photographique de la maison sise rue La Boëtie, au coin de la rue Cambacérès.

6. — Reproduction de l'état actuel de l'église Saint-Eustache.

7. — Insertion au procès-verbal des notices écrites pour l'exposition de la Commission du Vieux Paris : 1° Notice de M. Lucien Lambeau; 2° Notice de M. le docteur Capitan.

8. — Proposition de M. le docteur Capitan tendant à l'organisation de conférences ou démonstrations archéologiques dans la salle d'exposition de la Commission du Vieux Paris.

9. — Protestation de M. le docteur Capitan contre l'édicule édifié par la Compagnie d'Orléans sur le quai Saint-Michel.

10. — Communication de MM. Carot et Vantillard, peintres-verriers, relative aux vitraux de Saint-Germain-l'Auxerrois.

11. — Communication de M. le directeur de l'école de Bobigny.

12. — Hommage de photographies de l'ancienne Cour des comptes.

12 bis. — Offre à la Commission d'un plan en relief de Lutèce.

12 ter. — Don de reproductions photographiques d'anciens Collèges de la rive gauche.

13. — Envoi de photographies de différents chantiers du Métropolitain.

14. — Ce que possèdent les musées des départements en objets d'art et d'archéologie relatifs à Paris.

15. — Don de sculptures et de morceaux d'architecture provenant de la chapelle de la vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

16. — Rapport de la 1re Sous-commission au sujet des réparations projetées à l'église Saint-Médard.

17. — Visite à l'Imprimerie nationale.

18. — Rapport présenté par M. Lucien Lambeau, au nom de la 1re Sous-commission,

Digitized by Google

sur la question des fontaines monumentales du faubourg Saint-Martin.

19. — Résolution relative aux plans d'expropriations.

20. — Démolition rue Beaubourg, 31. — Objets réservés.

21. — Offre à la ville de Paris, sous certaines conditions, d'un Musée préhistorique.

22. — Communication de M. le Directeur des Travaux relative au monument de Desaix.

23. — Communication relative à l'affichage sur la porte Saint-Denis.

24. — État des caves existant encore sous la voie publique.

25. — Communication relative à la tombe de l'abbé Groult.

26. — Renseignements relatifs au fonctionnement du service des Archives du département de la Seine, quai Henri IV.

27. — Remise en état de viabilité du terre-plein du Pont-Neuf, autour de la statue de Henri IV.

28. — Restauration des verrières de Saint-Germain-l'Auxerrois.

29. — Envoi de plans parcellaires établis par le Service des expropriations.

30. — Communication relative au rapport présenté par M. Lucien Lambeau tendant à l'aménagement des œuvres d'art dans les églises.

31. — Rapport relatif aux fouilles à faire dans le lycée Saint-Louis.

32. — Rapport présenté par M. Jules Périn à l'occasion d'une visite faite par la 1re Sous-commission au château de Vincennes.

33. — Reproduction de la tour de la rue Bailly provenant de l'enceinte fortifiée de Saint-Martin-des-Champs.

34. — Plan de Paris de 1540, dit Plan de la tapisserie.

35. — Collectionnement d'articles relatifs aux monuments et travaux de la ville de Paris.

36. — Rapport de M. Charles Sellier sur les fouilles exécutées dans Paris.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

1. — Liste des membres présents. — Excuses.

Assistent à la séance : MM. Dausset, Autrand, André Laugier, Auguste Longnon, Georges Montorgueil, Charles Normand, Jules Périn, Paul Viollet, Le Roux, Le Vayer, Hyérard, Selmersheim, Wiggishoff, Doniol.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Alfred Lamouroux, Henri Galli, Chassaigne Goyon, Georges Cain, Quennec, docteur Capitan.

2. — Adoption du procès-verbal de la séance du 5 avril 1900.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté.

2 bis. — Rapport présenté par M. Selmersheim, au nom de la 1re Sous-commission sur l'affectation de l'ancien collège des Bernardins.

M. Selmersheim donne lecture du rapport ci-après :

Le collège des Bernardins fut fondé vers l'an 1244 par Etienne de Lexinton, anglais de naissance et abbé de Clairvaux, sur un terrain situé au lieu dit « le Chardonnet », tout près des fossés de la ville. L'établissement, protégé par Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de saint Louis, prit de l'extension ; destiné au début à l'éducation théologique des religieux de Clairvaux, ceux-ci en cédèrent la propriété à l'ordre de Citeaux en général en 1320. Le pape Benoît XII et le cardinal de Curti, qui avaient été religieux de cet ordre, entreprirent de faire rebâtir, à leurs dépens, le monastère et l'église des Bernardins : la première pierre de l'église fut posée le 24 mai 1338, mais ni l'un ni l'autre ne vécurent assez pour voir achever cet édifice, qui passait pour un monument d'une rare élégance et ne fut jamais achevé dans sa partie occidentale, faute de ressources.

Digitized by Google

Pendant l'hiver de 1709, lors d'une crue considérable de la Seine, l'édifice fut envahi par les eaux, l'on dut exhausser le sol de l'église et remblayer les caves jusqu'à la naissance des voûtes. A la fin du XVIIIe siècle, le collège avait sans doute perdu beaucoup de son importance, car nous voyons en 1772 une partie des jardins aliénés pour l'établissement du Marché aux veaux et l'amorce des rues de Pontoise et de Poissy, qui ne furent définitivement prolongées jusqu'à la rue Saint-Victor qu'en 1810.

En 1790, le collège des Bernardins devint propriété nationale, l'église fut vendue le 4 messidor an V, les autres bâtiments et les jardins restèrent propriété de l'Etat jusqu'en l'an XII, où ils furent cédés à la ville de Paris, qui installa la fourrière de la Préfecture de police et des écoles communales dans la partie en bordure de la rue de Pontoise et convertit le bâtiment du réfectoire et de la sacristie en caserne de sapeurs-pompiers donnant rue de Poissy.

L'église fut démolie peu de temps après son aliénation et le terrain livré à la spéculation; le tracé du boulevard Saint-Germain en a pris la plus grande partie, mais on a pu voir, jusqu'en 1885, dans un chantier de bois, les restes du mur du collatéral sud: les fouilles entreprises pour la construction de la maison élevée à cette place ont mis à découvert les bases des colonnes de la nef et le départ du remarquable escalier à double révolution établi entre l'église et la sacristie, qui est cité par presque tous les historiens de Paris comme une merveille d'arrangement et d'appareil.

Il ne subsiste aujourd'hui de ce remarquable établissement religieux que le bâtiment du réfectoire et la sacristie, affectés à une caserne de sapeurs-pompiers. Nous avons dressé en 1873 le relevé de ces restes pour le service des Monuments historiques, dont nous joignons une reproduction photographique et une gravure à la présente notice, et qui en montre les principales dispositions. Le bâtiment principal est formé de 17 travées, subdivisées en 3 nefs d'égale hauteur, par 32 colonnes monolithes de 0 m. 27 c. de diamètre, d'une rare élégance, dont les chapiteaux sans sculpture, mais taillés avec recherche, soutiennent les voûtes en croisées d'ogive que des corbeaux reçoivent au long des murs. Un étage souterrain présentant la même disposition, dans des proportions plus trapues, règne au-dessous à moitié remblayé, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Le 1er étage, sans murs de refends, était affecté au dortoir, peut-être était-il subdivisé en cellules au moyen de cloisons légères? On peut le supposer. Actuellement, les chambres des logements établis sont également formées par des cloisons; un comble aigu suivant la mode du temps régnait sur le tout, était limité par des pignons contenant de chaque côté une rose à meneaux dont une existe encore au pignon Nord, au-dessus de la sacristie; le comble actuel a été refait à la moderne avec des pentes plus faibles et les pignons ont été abaissés.

Le bâtiment de la sacristie, plus étroit que le précédent qu'il reliait à l'église, est formé de trois travées subdivisées en deux nefs par des piles portant six voûtes en croisées d'ogive, et formant un seul étage plus élevé que le rez-de-chaussée du réfectoire.

En examinant la mouluration du réfectoire, on remarque que les fenêtres sont décorées par des chanfreins, que les meneaux, dont deux de ces baies sont encore pourvues (lesquels présentent des tracés différents très curieux), procèdent également du chanfrein ainsi que ceux de la rose du pignon Nord. Les profils des arcs doubleaux et des nervures sont également formés de surfaces planes; on peut en inférer que ce bâtiment date du XIIIe siècle, c'est-à-dire de la fondation même du collège des Bernardins; à vrai dire, les profils des bases et des chapiteaux des colonnes ont un caractère plus moderne, mais cette anomalie, fréquente dans les monuments anciens, parait être une exception dans l'ensemble de cette construction, dont le caractère général est bien du milieu du XIIIe siècle.

Il n'en est pas de même de la sacristie, où nous nous trouvons en présence de profils qui tous, aussi bien dans les arcs et nervures que dans les pieds-droits de fenêtres, procèdent des formes usitées au commencement du XIVe siècle. Le tracé des meneaux représentés dans les planches dessinées par Albert Lenoir qui avait vu les substructions de l'église, les vues d'Israël Sylvestre et de Perelle, la sculpture des clefs de voûte, encore en place, viennent corroborer cette opinion, conforme du reste avec les textes imprimés.

Actuellement, le réfectoire et la sacristie des Bernardins, malgré les modifications que l'affectation actuelle leur a fait subir, présentent encore un intérêt de premier ordre et paraissent d'une très grande solidité, grâce aux fortes épaisseurs des murs, et à la robustesse des éperons qui les flanquent; il est juste de dire que les installations modernes ont

Digitized by Google

respecté le monument dans ses parties essentielles qui pourraient être remises en valeur par les opérations suivantes :

Abaissement du sol de la cour entourant le monument, en contrebas de celui de la rue de Poissy, de façon à retrouver le sol ancien, les socles, à dégager les anciens soupiraux éclairant l'étage souterrain ; cette opération, dont le meilleur résultat serait l'assainissement du monument, est réalisable par suite de la possibilité d'écouler les eaux pluviales dans l'égout public.

Suppression de toutes les cloisons modernes du rez-de-chaussée et du 1er étage, abaissement du sol du rez-de-chaussée par la démolition des planchers ou des remblais établis pour mettre certaines parties de niveau avec la rue. La disparition de ces éléments parasites, qui n'intéressent en rien la solidité de l'édifice, restituerait l'aspect intérieur, vraiment majestueux, d'une salle de 71 mètres de long sur 13 m. 60 c. de large, c'est-à-dire de 965 m. 60 c. de surface, *unique à Paris, et peut-être dans le reste de la France.*

La restauration de ces bâtiments serait peu coûteuse si l'on se bornait, comme il convient dans l'espèce, à la seule suppression des adjonctions modernes, et aux quelques travaux réconfortatifs résultant des démolitions et de l'abaissement du sol extérieur. Nous ferons remarquer que la ville de Paris a toujours soigneusement assuré l'entretien matériel des murs et des toitures, qu'on laisserait ces dernières telles qu'elles se comportent, et que les réparations se borneraient aux repiquages de quelques parties de murailles, au dallage et pavage du sol, et aussi à la réfection de quelques portes et fenêtres.

Nous estimons que le monument ainsi rétabli formerait un cadre unique et merveilleux pour l'installation d'un Musée lapidaire des Antiquités du sol parisien, dont les précieux éléments sont trop à l'étroit au musée Carnavalet. Nous ferons également observer que l'édifice étant classé et d'un intérêt exceptionnel, la Commission des monuments historiques ne refusera sans doute pas la collaboration financière de l'Etat à sa remise en état dans les termes indiqués plus haut.

Nous avons donc l'honneur de demander à la Commission municipale du Vieux Paris d'émettre un vœu, *que nous espérons unanime*, tendant à la création d'un Musée lapidaire des Antiquités de la ville de Paris dans les bâtiments du collège des Bernardins.

Paris, le 17 juillet 1900.

Selmersheim.

M. Charles Sellier. — Messieurs, après le savant rapport que vous venez d'entendre, il peut vous sembler téméraire de ne pas m'abstenir de formuler quelques réserves relativement aux appréciations archéologiques de son auteur. Je me crois cependant obligé de vous soumettre, à mon tour, mes observations très humbles, bien qu'elles ne soient pas conformes à celles d'un maître aussi autorisé que M. Selmersheim.

Je crois, tout d'abord, que M. Selmersheim n'a pas suffisamment établi que le bâtiment du réfectoire des Bernardins est du XIIIe siècle, plutôt que du XIVe, comme l'ont admis d'éminents archéologues, tels que Guilhermy et Albert Lenoir (1). D'ailleurs, les biseaux ou chanfreins qui ornent les contours extérieurs des baies ne me paraissent pas être un procédé architectonique exclusivement réservé au XIIIe siècle, comme a cru devoir l'invoquer M. Selmersheim; en effet pendant toute la période gothique, on voit fréquemment ce genre de moulure rectiligne appliqué aux croisées d'ogives, aux arcs doubleaux et formerets, ainsi qu'aux encadrements des tableaux des baies (2).

De ce que les baies de l'ancienne sacristie de l'église des Bernardins sont ornées de moulures arrondies en gorges ou en tores, il ne doit pas non plus s'ensuivre qu'elles ne sont pas de la même époque que les baies chanfreinées du réfectoire; si elles sont traitées, en leurs contours, avec plus de recherche et de luxe, c'est évidemment qu'elles dépendent d'un édifice qui, par sa destination même, exige plus d'honneur et d'ornementation. Ne voit-on pas, en effet, que, dans le groupe des bâtiments divers qui composent, soit un monastère, soit un château ou même un hôtel, les manifestations décoratives les plus riches et les plus délicates ont été généralement dévolues à l'édifice, église ou chapelle, voué au culte religieux, dans l'intention bien visible de distinguer d'une façon esthétique les choses du divin de celles du civil, suivant les propres termes, d'ailleurs, dont M. Selmersheim lui-même s'est servi pour bien nous faire remarquer cette distinction, lors de l'une des visites que nous fîmes ensemble sur place. Il n'est donc pas étonnant que les fenêtres d'un bâtiment conventuel, destiné à un usage domestique, tel qu'un réfectoire, aient été édifiées avec cette

(1) F. de Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 332, 334; — Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, p. 224, 227.

(2) Voir le *Dictionnaire d'architecture de Viollet-le-Duc.*

Digitized by Google

extrême sobriété de lignes, que caractérise si bien le biseau ou le chanfrein.

De plus, s'il est exact que le collège des Bernardins a été fondé au XIIIe siècle, à l'usage seul de l'abbaye de Clairvaux, qui y envoyait ses religieux conquérir leurs grades universitaires, il n'est pas moins bien établi que la reconstruction de ce monastère (église et couvent) fut effectuée un siècle plus tard, grâce aux libéralités d'un de ses anciens professeurs, parvenu au sommet des dignités de l'église, le pape Benoît XII; reconstruction qui, on le sait également, fut la conséquence de la cession que, en 1320, l'abbaye de Clairvaux, pour se libérer de ses dettes, dut faire de ce collège à sa maison mère, c'est-à-dire au chapitre général et à tout l'ordre de Citeaux en commun. Si bien que, destiné à recevoir désormais des élèves de toutes les abbayes de l'ordre cistercien, le collège des Bernardins prit, dès lors, une importance qui n'était plus en rapport avec la modeste étendue de ses anciens locaux. Il lui fallait donc de nouveaux bâtiments, beaucoup plus vastes, ainsi qu'une église pour remplacer la chapelle primitive qui déjà tombait en ruines; c'est ce qu'avait, du reste, si bien compris le pape Benoît XII, lorsqu'il entreprit la reconstruction de l'église et maison conventuelle des Bernardins, en 1338 (1).

Mais, en dépit des témoignages accrédités de nos anciens historiens, M. Selmersheim croit pouvoir maintenir que, en ce qui concerne les murs extérieurs du réfectoire, la datation à adopter ne doit viser tout au plus que le milieu du XIIIe siècle, alors qu'il veut bien nous accorder que les colonnes et les chapiteaux de l'intérieur pourraient bien être du XIVe, tandis que, chose bizarre, les voûtes supportées par ces colonnes seraient encore, à son très docte avis, du XIIIe! Dans ce cas, c'est une autre affaire, le réfectoire des Bernardins n'aurait été que restauré, sinon transformé au XIVe siècle.

Il serait pourtant bien surprenant que, dès le XIIIe siècle, les Bernardins fussent déjà en jouissance d'un bâtiment d'une semblable importance, alors que nous venons de voir le pape Benoît XII, pour raison d'insuffisance et de vétusté, réédifier « église et maison collégiale », c'est-à-dire le monastère en entier, cent ans après. A mon sens, il devient donc de moins en moins probable que le réfectoire en question n'ait pas été reconstruit en même temps que l'église; et c'est certainement la raison qui fait que les historiens et les archéologues qui nous ont précédés, n'ont pas porté leur attention sur cette hypothèse; aussi, jusques à preuve authentique du contraire, je crois pouvoir déclarer qu'il serait peut-être très imprudent de prononcer condamnation sur leurs assertions.

En conséquence, il devient également évident que la question avait besoin d'être soulevée, et qu'elle ne peut être définitivement élucidée et tranchée que par la mise au jour ultérieure de documents plus précis et plus probants que les plus subtiles dissertations sur la valeur chronologique de tel ou tel procédé architectonique. Puisse ce *desideratum* accompli justifier les présentes réserves et servir d'excuse à la hardiesse de ma critique.

M. le Président pense être l'interprète de la Commission tout entière pour remercier M. Selmersheim de son très savant rapport, dont il soumet les conclusions au vote de l'Assemblée.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

3. — Présentation des nouveaux membres élus par le Conseil municipal.

M. le Président annonce que le Conseil municipal a désigné pour faire partie de la Commission du Vieux Paris MM. César Caire, Duval-Arnould, Henri Galli, Dausset. Il pense être l'interprète de la Commission en souhaitant la bienvenue aux quatre nouveaux membres.

M. Dausset, présent à la séance, est désigné pour faire partie de la 1re Sous-commission (Inventaire).

Il est entendu que les trois autres membres seront affectés aux Commissions spéciales à la prochaine séance.

M. le Président ajoute que, d'ailleurs, suivant la tradition, les membres de la Commission peuvent faire partie de plusieurs Sous-commissions ou passer d'une Commission dans une autre.

(1) G. Corrozet, *Les Antiquitez de Paris*, édition de 1561, p. 116; — J. Dubreul, *Le théâtre des Antiquitez de Paris*, édition de 1612, p. 627; — Dubois, *Historia Ecclesiæ Parisiensis*, t. II, p. 665; — Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. I, p. 309 et suiv.; — L'abbé Daniel, *Notice sur les ruines et le collège des Bernardins de Paris*, p. 8 et 70.

Digitized by Google

4. — Demande de reproduction d'une cour intérieure rue Beaubourg, 40.

M. le Président annonce qu'à la date du 10 juillet dernier M. André Laugier a bien voulu signaler la prochaine démolition d'une maison sise rue Beaubourg, 40, et demander la reproduction photographique de la cour intérieure, datant du XVIIe siècle.

M. le Président a le regret d'annoncer que la démolition de l'immeuble signalé a été trop rapide pour permettre la reproduction demandée.

L'incident est clos.

5. — Reproduction photographique de la maison sise rue La Boëtie, au coin de la rue Cambacérès,

M. le Président fait part à la Commission d'une demande faite par M. André Laugier, à la date du 5 mai 1900, tendant à la reproduction photographique d'une maison de style dit « Messidor », sise rue La Boëtie et dont la démolition était imminente.

M. le Président ajoute que la reproduction a pu être faite à temps et qu'elle a été transmise au musée Carnavalet.

L'incident est clos.

6. — Reproduction de l'état actuel de l'église Saint-Eustache.

M. le Président annonce que M. le docteur Alfred Lamouroux a demandé qu'une reproduction photographique fût faite de l'église Saint-Eustache enveloppée des multiples échafaudages élevés pour sa restauration et qui donnent à l'ensemble du monument un aspect si pittoresque.

La reproduction a été faite et envoyée au musée Carnavalet.

L'incident est clos.

7. — Insertion au procès-verbal des notices écrites pour l'exposition de la Commission du Vieux Paris.

M. le Président informe la Commission que MM. les docteurs Alfred Lamouroux et Capitan ont manifesté le désir de voir insérer dans les procès-verbaux de la Commission les notices écrites en vue de l'exposition de la Commission du Vieux Paris, au pavillon de la Ville, à l'Exposition universelle de 1900.

M. Le Vayer rappelle qu'une de ces notices contient la description de collections particulières prêtées gracieusement à la Commission pour son exposition.

Il demande qu'il soit bien entendu que la description de ces collections particulières, insérée dans le procès-verbal, n'engage en rien la responsabilité de la Commission.

M. Le Roux partage l'avis de M. Le Vayer et dit que l'impression au procès-verbal des notices en question n'implique aucune authentification des objets exposés dont l'origine, d'ailleurs, n'a pas été discutée et qui ont été rassemblés sous la responsabilité et la compétence de M. le docteur Capitan.

Il faut, en effet, lorsqu'il s'agit de collections particulières, éviter l'écueil qui consisterait à faire reconnaître officiellement aux objets prêtés une valeur que leurs propriétaires cherchent à leur donner.

Sous le bénéfice de ces observations, la proposition de MM. les docteurs Alfred Lamouroux et Capitan est adoptée.

Suit la teneur des notices dont il s'agit :

NOTICE RÉDIGÉE PAR M. LUCIEN LAMBEAU, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION, DESTINÉE A ÊTRE REMISE AUX VISITEURS DE L'EXPOSITION SPÉCIALE :

La Commission municipale du Vieux Paris.

1. — *Sa création. — Son but.*

Jusqu'à ces dernières années, et avant la création de la Commission municipale du « Vieux Paris », aucun organisme officiel émanant, soit de l'Etat, soit de la Ville, n'était chargé de veiller sur le vaste domaine historique et archéologique de la capitale.

On ne peut omettre cependant de rappeler la création, par la Ville, en 1854, d'un poste d'architecte-archéologue dont le titulaire devait être chargé de l'inspection des fouilles opérées dans Paris. Mais il convient d'ajouter que cette fonction fut, quelques années plus tard, rattachée au service des Travaux historiques, dont l'attribution dominante a toujours été la publication d'ouvrages relatifs à l'Histoire de Paris.

Sans doute, l'hygiène, la lumière, l'eau pure, la saine viabilité, constituent la manifestation essentielle et primordiale d'une municipalité soucieuse de la prospérité de sa ville; mais ces nécessités pour si indispensables qu'elles soient, ne sauraient y suffire entièrement et d'autres éléments doivent apparaître pour parfaire, dans le domaine municipal, l'union des besoins matériels avec ceux, plus relevés, qui confinent à l'art et au souvenir.

Digitized by Google

A côté de ces nécessités ordinaires, indispensables sans doute au développement de toute grande cité, une large place ne doit-elle pas être faite à son histoire? Et pour que cette histoire se puisse mieux lire, ne doit-on pas apporter tous ses soins à en conserver les vestiges encore debout?

Quelle leçon de choses admirable, pour apprendre le passé d'une ville, qu'une promenade à travers ses monuments, ses vieilles rues, ses antiques maisons!

Et quelle ampleur, quel développement prend tout à coup cette leçon quand la ville à connaitre s'appelle Paris!

Ses rues tortueuses, ses maisons bizarres, ses vieux monuments, ne sont-ils pas les témoins, souvent les acteurs de cette vivante histoire de la grande ville dont chacune des lignes pourrait servir d'en-tête aux chapitres de celle de la France!

Certes, la tâche est immense et la responsabilité lourde d'assurer cette chose, dont le but est de conserver à Paris son rayonnement sur le monde par ses aspects et ses souvenirs. Car, à côté des besoins matériels inhérents à la vie quotidienne, à côté de la pieuse conservation des vestiges du passé, il faut encore prévoir, dans la marche incessante vers le progrès, un embellissement raisonné et judicieux qui doit lui conserver, tout en la parant davantage, son caractère de ville du passé, de ville-ancêtre.

« *Il n'est pas possible*, écrivait Victor Hugo, *que Paris, la ville de l'avenir, renonce à la preuve vivante qu'elle a été la ville du passé.* »

Combien de délicatesse ne doit-elle pas avoir, la main chargée du soin de la conservation de cette cité unique, édifiée lentement à travers les âges, d'un spécimen de chacun d'eux et formant un ensemble qui s'harmonise et s'estompe dans l'atmosphère la plus délicate qui se puisse voir, l'atmosphère parisienne.

Il ne faut pas oublier que le charme et la beauté qui émanent de Paris sont le principal élément de sa prospérité et qu'ils sont le foyer auquel s'alimentent l'artiste, l'artisan, l'ouvrier parisien dont les incomparables productions font sa gloire et son éclat. Il serait inutile de chercher ailleurs la source de leur bon goût et de leur talent; elle prend assurément sa vie dans l'ambiance de cette accumulation de belles choses qui se déroulent sans cesse sous leurs yeux.

Paris, sous ses multiples aspects, n'est-il pas le plus étonnant modèle dont puissent s'inspirer le génie, le talent, le travail?

Ses musées aux richesses sans nombre, ses monuments, dont les architectures diverses indiquent si éloquemment la longue traversée des âges, ses perspectives aux allures grandioses qui symbolisent si hautement la capitale d'un grand pays, son fleuve incomparable dont les lointains fuyants nous montrent, dans un panorama unique au monde, les profils fantastiques des forteresses du moyen âge, les masses imposantes des palais de la monarchie, et les multiples clochers, dômes et campaniles qui silhouettent son horizon.

Ses plantations, enfin, luxuriante forêt parisienne, si chères à sa population et qui lui donnent, le printemps venu, cet air de fête et de renouveau que l'on chercherait vainement ailleurs.

Toute cette longue suite de merveilles n'est-elle pas la source sacrée de laquelle jailliront les arts, les sciences, les lettres, dont Paris est la vraie patrie?

Si les municipalités passées ont eu toujours pour but constant l'amélioration matérielle des conditions de la vie de leurs administrés, elles ne sont pas toujours exemptes de reproches en ce qui concerne la conservation des monuments laissés par les âges précédents. Elles eurent souvent la main lourde et, sous prétexte d'air et de lumière, bien des exécutions sommaires furent consommées que n'eussent pas désavouées les iconoclastes des premiers temps de la chrétienté :

Le donjon du Temple, ce formidable souvenir du passé, forteresse taillée dans le granit, à l'aube de notre histoire, pour le service d'une monarchie qui devait plus tard s'y éteindre, ne trouva pas grâce, en 1811, devant l'Empire vainqueur.

Ne devait-on pas, en 1845, avec la complicité de l'architecte Hittorf, mutiler la merveilleuse construction gothique du cloître des Bernardins pour y installer une caserne de sapeurs-pompiers qui eut certainement trouvé place à côté.

Une administration municipale qui n'est pas bien loin de nous et qui a conservé la réputation d'avoir fait de grandes choses, n'hésita pas, dès son aurore, à jeter brutalement par terre la vieille tour de la Commanderie de Saint-Jean-de-Latran, édifiée sous le règne de Philippe-Auguste. Quelles que furent les sollicitations des érudits et des artistes, inexorablement, le donjon condamné tomba en 1851 pour laisser passer la rue des Ecoles. La tour Bichat eût pu, de l'avis des hommes compétents, être sauvée sans nuire à l'ouverture de la rue.

Cette même administration, qui débuta comme on vient de le voir, devait terminer sa carrière, en 1869 et 1870, par la destruction impitoyable d'une grande partie des arènes gallo-romaines situées sur le passage d'une rue projetée.

Un grand émoi s'empara à cette occasion du monde savant, des démarches furent faites, mais inutilement. On ne comprit pas, sans doute, puisqu'on laissa faire.

Et le passage de la rue Monge fut cause que le premier théâtre parisien est à jamais mutilé.

Une légère et facile déviation de la voie eût permis de conserver l'intégralité de ce grand souvenir.

La tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie, cette pure fleur gothique, éclose en pleine Renaissance, à l'avril du XVIe siècle, n'aurait-elle pas aussi disparu, sans raisons et sans motifs, si la grande voix de Victor Hugo ne l'avait sauvée comme elle devait plus tard sauver celle de l'enceinte fortifiée du monastère de Saint-Martin-des-Champs, au coin de la rue du Vertbois.

Est-il nécessaire de citer encore la démolition du vieux logis des princes de la Trémouille, édifié au XVe siècle rue des Bourdonnais et que n'essayèrent même pas de sauver, en 1841, l'Etat et la Ville.

Des quelques vestiges de cette merveille de pierre,

Digitized by Google

accrochés dans la cour de l'école des Beaux-arts, ne semble-t-il pas qu'il tombe comme l'éternel reproche de l'œuvre mutilée à l'inconscient démolisseur!

Que de lamentables choses on pourrait encore ajouter au long martyrologe de ces grands ancêtres parisiens.

Ils ne furent pas toujours, on le voit, entourés de la respectueuse et familiale sollicitude que le fils reconnaissant doit aux aïeux qui vécurent l'histoire de sa race.

Quoi qu'il en soit, et malgré les pertes irréparables consommées, l'heure ne semble pas aux récriminations.

La municipalité parisienne actuelle a voulu voir les choses de haut et accepter la situation telle que la lui laissèrent ses prédécesseurs.

Elle a compris qu'aucune ville ne serait comparable à Paris si ses administrateurs voulaient toujours avoir présent à l'esprit, au milieu des multiples besoins qu'ils ont à satisfaire, le respect de son histoire et le souci constant de la conservation de ses monuments, de ses curiosités et de ses aspects.

Il lui est clairement apparu que les améliorations, éternellement perfectibles, que réclament la vie moderne et le bien-être social, n'étaient pas inconciliables avec une orientation plus artistique de l'aménagement de la cité et un plus grand respect des vestiges de son passé.

De cette idée devait naître la Commission municipale du « Vieux Paris ».

Quoique un peu tardive, on peut affirmer qu'elle est venue à son heure, à cet instant où une coquetterie de bon aloi semble s'être emparée de la Ville.

N'assiste-t-on pas à une renaissance de la construction parisienne remplaçant la monotonie des lignes froides et ennuyeuses de ces dernières années. Les façades se diversifient en réminiscences des styles du passé, mis au point des nécessités de la construction moderne; des tentatives fort louables sont faites de styles nouveaux, qui déconcertent quelquefois, mais donnent aussi l'espoir des choses souhaitées et attendues.

Les temps semblent donc venus où sous la poussée d'une généreuse initiative et avec l'appui d'une édilité soucieuse de ses devoirs, une allure plus artistique va être imprimée aux constructions et aux aspects de la grande cité, et où un soin plus respectueux, une attention plus savante, une piété plus filiale sera apportée à la conservation des souvenirs encore existant de par la ville ou ensevelis dans les profondeurs du sol.

« Rechercher les vestiges du vieux Paris, en dresser l'inventaire, constater leur état actuel, veiller dans la mesure du possible à leur conservation, recueillir les épaves de ceux qu'il serait impossible de conserver, suivre au jour le jour des fouilles qui pourraient être entreprises et les transformations de Paris jugées nécessaires, au point de vue de l'hygiène, de la circulation et des nécessités du progès, et en fixer des images authentiques; en un mot tenir les Parisiens, par l'intermédiaire de leurs élus, au courant de toutes les découvertes intéressant l'histoire de Paris et son aspect historique. »

Ainsi s'exprima M. le docteur Alfred Lamouroux, devant ses collègues de l'Hôtel de Ville, à la séance du Conseil municipal du 15 novembre 1897.

Adoptée par l'Assemblée municipale, cette proposition trouva dans M. de Selves, Préfet de la Seine, un appui immédiat qui se traduisit par la nomination d'une grande Commission composée, selon le texte même du projet, des :

« Conseillers municipaux élus par leurs collègues, des chefs de service de l'Administration, et des techniciens pris, autant que possible, dans ces réunions d'érudits, de chercheurs et de fervents de l'histoire parisienne. »

II. — *Résultats obtenus.*

A peine créée, la Commission du « Vieux Paris » eut à s'occuper d'une importante découverte faite dans l'île de la Cité, sur un emplacement situé entre la rue Chanoinesse et la rue du Cloître-Notre-Dame. En creusant une fouille destinée à l'édification d'un groupe de maisons, un mur antique fut mis à jour qui développait environ 13 mètres du côté de l'est et 3 mètres vers l'ouest. Ce mur, qui offrait une épaisseur de 2 mètres et dont la construction gallo-romaine de grand appareil, était indiscutable, fut soigneusement relevé et reconnu, de l'avis général des membres de la Commission, pour un fragment de la première enceinte de la cité édifiée à la fin du IVe siècle.

En démontant une partie de ce mur, d'intéressantes inscriptions furent découvertes entre les joints des pierres et identifiées par des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres concurremment avec des membres de la Commission du Vieux Paris. Ces inscriptions gravées en lettres capitales et en cursives latines, présentaient un grand intérêt, en ce sens, qu'on y retrouvait les noms d'anciens habitants de Lutèce.

Enlevées avec soin, les pierres gravées furent envoyées au musée Carnavalet.

Une disposition très heureuse, dont l'importance n'échappera pas, fut celle adoptée au cours des premières séances, et tendant à insérer dans les cahiers des charges des entrepreneurs de travaux publics une clause spéciale réservant à la Ville la propriété des objets présentant un intérêt artistique ou historique qui pourraient être mis à jour au cours des travaux entrepris par elle et exécutés par des particuliers.

Cette décision permet à la Ville de rentrer en possession d'une quantité de ces objets divers, dont le sol parisien est quelquefois si prodigue, et dont la propriété pourrait souvent lui échapper.

Elle fut assez heureuse, également, pour obtenir de l'Administration municipale, préalablement à leur exécution, la communication de tous les projets d'opérations nouvelles susceptibles d'entraîner la disparition de monuments étant par eux-mêmes des œuvres d'architecture ou des souvenirs historiques.

On comprendra l'importance de cette disposition quand on saura, par exemple, qu'un projet d'alignement, exécuté à la lettre, pourrait faire tomber la

Digitized by Google

tourelle de la rue Vieille-du-Temple ou enlever une partie de l'hôtel Carnavalet.

En ce qui concerne les fouilles du vieux sol parisien, si nombreuses au cours des années 1898 et 1899 en raison des travaux du Métropolitain et du prolongement de lignes de chemin de fer, des mesures furent prises, dont le but était de profiter de cette occasion unique qui s'offrait de reconnaître et d'explorer le sous-sol de la grande Ville et d'en fixer la composition. Le remaniement des égouts de la rive gauche, nécessité par le transfert de la gare d'Orléans au quai d'Orsay, fut le point de départ de travaux très importants pour la Commission et de découvertes archéologiques du plus haut intérêt. C'est ainsi que furent retrouvées, à l'entrée de la rue des Ecoles, les substructions de la porte Saint-Victor, dépendant de l'enceinte de Philippe-Auguste, substructions ayant gardé dans leurs décombres une pièce d'artillerie datant du XIVe siècle. Des galeries et des caves de grandes dimensions furent également retrouvées rue de la Bûcherie et rue Lagrange : anciens organismes souterrains du vieil Hôtel-Dieu, dont il sera bien difficile de préciser la primitive affectation.

Au cours de ces travaux beaucoup d'objets de toutes sortes furent mis à jour : poteries gallo-romaines et du moyen âge, ustensiles, chapiteaux de pierre, etc., dont les meilleures pièces sont aujourd'hui dans les collections du musée municipal.

Afin de réunir toutes les garanties désirables au sujet de la reconnaissance du sous-sol, un service spécial fut organisé sous la surveillance de l'Inspecteur des fouilles archéologiques de la Ville, avec l'aide d'un Inspecteur des carrières mis à la disposition de la Commission.

Grâce à cette mesure, un plan géologique a pu être constitué avec les indications les plus exactes et les plus complètes.

En même temps il était dressé un plan archéologique, sur lequel la Commission fit soigneusement reporter l'indication de toutes les trouvailles et de tous les vestiges rencontrés au fur et à mesure de ses travaux.

Il serait superflu de souligner l'intérêt que présenteront ces deux plans, après quelques années d'existence de la Commission.

Il est juste d'ajouter, à cette occasion, qu'un témoignage de reconnaissance doit être envoyé aux diverses compagnies de chemins de fer, qui ont entrepris depuis deux ans de gigantesques travaux souterrains dans Paris, pour les nombreux renseignements fournis et l'empressement mis par elles à seconder les efforts que fait la ville de Paris pour recueillir et conserver les souvenirs de son passé.

Cet empressement, d'ailleurs, est égal de la part des diverses administrations de la Ville, du Département et de l'Etat. Il est des plus précieux à la Commission du « Vieux Paris » et lui permettra de mener à bien l'œuvre qu'elle a entreprise.

Dans un autre ordre d'idées, il a semblé qu'il serait peut-être d'une grande utilité pour la municipalité parisienne de connaître les dispositions prises par les grandes villes de l'Europe pour la conservation de leurs monuments et de leurs souvenirs historiques.

La Commission du « Vieux Paris » pensa qu'elle ne pourrait mieux faire, pour l'exécution de son mandat, que de s'inspirer des décisions prises par les grandes cités pour le meilleur aménagement de leurs richesses et de leurs antiquités.

Une enquête très étendue, entreprise par elle à ce sujet et dont on trouvera les résultats insérés dans ses procès-verbaux, montre irréfutablement que Paris n'a pas eu seul ce grand souci de la conservation des vestiges des âges antérieurs et qu'il n'est pas la seule ville qui veuille les faire servir à l'éducation de tous.

Quelques-uns des règlements et prescriptions élaborés par certaines municipalités étrangères, principalement par celles de la Belgique, offrent un intérêt de premier ordre et peuvent servir de modèles.

La Commission fut heureuse de prendre l'initiative d'en reproduire des spécimens dans le recueil des ses travaux.

Au milieu des préoccupations d'un mode de travail à créer de toutes pièces et dans le tâtonnement des premiers jours, la Commission entreprit d'entamer des négociations pour l'acquisition par la Ville du fameux hôtel de Lauzun, laissé vacant à la mort de son propriétaire, M. le baron Pichon.

Il fallait sauver à tout prix ce fastueux et splendide logis du grand siècle, dont les boiseries, les peintures et les dorures marquent une date dans l'histoire de l'art décoratif et montrent d'une façon si éloquente ce qu'était le luxe seigneurial de ces époques orgueilleuses et solennelles.

Il fallait éviter cette chose lamentable d'un dépeçage et d'un éparpillement entre de multiples collections, de cet ensemble décoratif unique à Paris.

S'il était bien d'empêcher la dispersion de spécimens dont la magnificence réside surtout dans la réunion de toutes les parties, il fut mieux de décider la Ville à en faire l'acquisition totale, en bloc, contenant et contenu, pour l'incorporer à son domaine.

L'honneur de ce résultat revient un peu, sans doute, à la Commission du « Vieux Paris », dont la voix fut entendue comme elle devait l'être plus tard à propos du dégagement du musée de Cluny, mais il convient d'y associer grandement le Conseil municipal, qui n'hésita pas à suivre l'indication donnée par elle afin d'assurer désormais la conservation intégrale de cet hôtel de grand luxe, qui représente si bien l'habitation princière du XVIIe siècle.

Parmi d'autres mesures conservatoires prises par la Commission, il est nécessaire d'en signaler une qui contribuera certainement à enrichir les collections de la Ville et à orner ses établissements spéciaux de productions des différentes manifestations de l'art industriel parisien.

Il s'agit d'une décision aux termes de laquelle des instructions seront données pour qu'elle ait connaissance des plans parcellaires des immeubles expropriés pour être démolis, et pouvant contenir des objets intéressants au point de vue artistique ou historique.

La Commission a reconnu, à cette occasion, que la vieille industrie parisienne du fer et du bois était largement représentée dans les anciennes maisons appelées à disparaître pour les besoins de la vie

Digitized by Google

moderne. Elle s'est souvenu, pour le travail du fer, combien les vieux logis encore existants de par la Ville, étaient riches en ferronneries forgées, ornant de leurs dessins élégants, les fenêtres et les escaliers. Elle s'est rappelé, pour celui du bois, avec quel art on le travaillait aux siècles derniers et combien d'échantillons il en restait, nombreux et variés, dans ces antiques maisons destinées à disparaître, enlevées pour les besoins de l'inéluctable alignement.

Il lui apparut que ces matériaux d'art, étant la propriété de la Ville, rien ne serait plus simple et plus intéressant que de les lui conserver en les réinstallant ailleurs.

La formule trouvée pour la réalisation de cette idée, fut celle-ci : Réédifier, par exemple, dans tel ou tel édifice municipal, en cours de construction ou de réparation, soit une magistrale rampe d'escalier du XVIIe ou du XVIIIe siècle, soit de beaux appuis de fenêtre ou de fines boiseries sculptées, à réserver des démolitions pouvant intervenir.

Grâce à cette décision préservatrice, de beaux morceaux d'art sont entrés dans les collections de la Ville, parmi lesquels il faut citer de délicates boiseries du plus bel effet, provenant de l'expropriation d'un grand hôtel de la rue de Varenne, démoli pour le passage du boulevard Raspail.

Il lui sembla, d'autre part, qu'il y aurait tout profit, pour les jeunes apprentis des écoles professionnelles parisiennes du fer et du bois, à avoir constamment sous les yeux, dans leurs écoles, des spécimens bien choisis de ces matériaux artistiques dont les qualités d'élégance et de travail n'ont pas été dépassées de nos jours.

Qu'y avait-il à faire en cette occurrence, sinon demander, à l'Administration municipale, un asile dans les écoles d'apprentissage, pour abriter quelques-uns de ces modèles, arrachés par l'expropriation aux bâtisses pour lesquelles ils avaient été créés ?

La municipalité répondit par l'affirmative.

Il est permis de rêver, comme conséquence et dans un temps prochain, la création dans les écoles professionnelles, de musées d'art industriel correspondant à chacun des enseignements donnés et ayant pour base les antiques matériaux artistiques procurés par la Commission du « Vieux Paris ».

La délicate question du classement des monuments parisiens présentant un caractère d'art ou d'histoire devait également l'intéresser. L'extension de la liste fixée par l'Etat fut l'une de ses plus grandes préoccupations.

Il est de toute évidence, en effet, que des monuments absolument admirables et de premier ordre au point de vue de l'art, ne figurent pas sur la nomenclature du ministère des Beaux-arts.

La Commission du « Vieux Paris » pensa qu'un des premiers articles de son programme devait être la conservation du plus grand nombre possible de ces monuments épars un peu partout dans la capitale et qui sont comme la couronne de sa gloire et la marque de sa grandeur.

Le classement à titre de monument historique, en vertu de la loi du 30 mars 1887, étant l'un des plus sûrs garants contre le vandalisme et la déprédation, la Commission poursuivit l'idée de faire rentrer sous cette aile tutélaire et préservatrice, quelques-unes de ces grandes pages d'architecture qui n'ont pu encore y trouver place.

La difficulté, malheureusement, est grande pour obtenir le classement; c'est un contrat pour lequel la loi, ne voulant léser personne, exige le consentement mutuel des parties : le propriétaire et l'Etat.

C'est évidemment à cette difficulté qu'il faut faire remonter la pauvreté de la liste parisienne des monuments qui ont bénéficié de cette sage mesure.

Parmi ceux qui n'y figurent pas, la Commission releva l'ancien hôtel de Toulouse dépendant de la Banque de France;

Le Palais Royal;

L'ancien réfectoire des Cordeliers, actuellement musée Dupuytren;

L'ancien hôtel de Rohan, aujourd'hui Imprimerie nationale;

L'Arc de Triomphe de l'Etoile ;

L'hôtel Scipion Sardini, actuellement Boulangerie des hôpitaux;

L'hôtel Montholon, ancienne maison Sallandrouze;

La maison de Nicolas Flamel;

La tour de Dagobert;

Les regards des anciennes eaux de Belleville et du Pré Saint-Gervais;

La place des Victoires;

La tourelle de la rue Hautefeuille.

L'hôtel de Sens;

L'hôtel de Lauzun;

La Tour de la rue Bailly, provenant de l'enceinte fortifiée du monastère de Saint-Martin-des-Champs;

L'hôtel Lamoignon;

L'hôtel d'Aumont;

L'église de l'Assomption, etc., etc.

Combien de choses intéressantes il serait possible encore d'ajouter à cette nomenclature!

Quoi qu'il en soit, et grâce aux efforts de la Commission, un commencement de satisfaction lui a été récemment donné et des arrêtés de classement ont été pris concernant l'hôtel Scipion Sardini, le groupe en bas-relief des Chevaux du Soleil, qui surmonte la porte des anciennes écuries de l'hôtel de Rohan, aujourd'hui Imprimerie nationale, et les anciens regards des eaux de Belleville et du Pré-Saint-Gervais.

De l'ancien hôtel Scipion, il reste une délicieuse galerie de la Renaissance italienne de la plus belle conservation.

Le groupe des Chevaux du Soleil ou des Chevaux à l'Abreuvoir est un admirable morceau d'art de Le Lorrain. Il est malheusement surmonté de constructions hétéroclites qui nuisent à son harmonie et viennent tempérer le charme qui se dégage de sa composition.

Digitized by Google

Le classement prononcé aura peut-être pour effet de le faire dégager.

Les anciens Regards présentent un intérêt considérable au point de vue de l'alimentation en eau du Paris de jadis. Ils sont les témoins, solides encore, qui protégeaient ces minuscules ruisselets, captés aux environs, et qui, goutte à goutte, amenaient leurs eaux jusque dans l'intérieur de Paris.

Un travail important sur les anciennes sources parisiennes, élaboré au sein de la Commission, montre toute l'importance qui s'attache à ces Regards et combien leur conservation est intéressante au point de vue du souvenir qu'elle évoque. Celui de la Lanterne, particulièrement, d'une grande importance de construction, présente à la vue une superbe coupole de pierre, édifiée au commencement du XVIIe siècle et surmontée d'un lanternon.

Il protège l'entrée de cet aqueduc, dont la puissante ossature a défié le poids des siècles et dont la construction remonte vraisemblablement aux temps lointains de Philippe-Auguste.

Vers la fin de l'année 1898, fut agitée dans l'opinion la question de savoir si les restes des plus illustres parmi ceux qui portèrent le grand nom de Turgot, étaient réellement inhumés à l'hospice des Incurables, dont ils avaient toujours été les protecteurs.

L'identification de ces tombes ayant été décidée par les représentants autorisés de cette famille et par l'Administratinn municipale, il a paru à celles-ci que seule, la Commission du Vieux Paris. émanation de la Municipalité parisienne, devait être chargée de cette délicate opération, en raison du caractère officiel dont elle est investie et aussi pour le maintien de cette tradition de respect que Paris professe pour ses morts.

Un travail préparatoire d'une documentation complète et rigoureuse, qui peut être considéré comme une page éloquente et scrupuleusement exacte de l'histoire d'une famille qui donna un grand ministre à la France et un prévôt des marchands à Paris, œuvre d'un membre de la Commission, vint apporter les éléments historiques nécessaires à l'exhumation projetée.

Les présomptions se réalisèrent de point en point et au milieu de la respectueuse attitude des assistants, en présence des représentants de la famille et de ceux de la ville de Paris, quatre tombes furent mises à jour qui contenaient les restes du ministre de Louis XVI, Anne-Robert-Jacques Turgot, de Michel-Etienne Turgot, prévot des marchands, de l'intendant de Limoges Antoine Turgot et enfin de Jacques Turgot, bienfaiteur de l'hospice des Incurables.

Cette constatation faite, et ce point d'histoire parisienne définitivement éclairci, les sépultures rentrèrent dans le silence et le recueillement de cette chapelle des Incurables, qui les abrita si longtemps.

Il a été indiqué, dans les premières pages de cette notice, comment fut retrouvée, à la pointe orientale de la Cité, une partie de l'antique muraille de la Lutèce gallo-romaine. Depuis cette époque (décembre 1897), la Commission du « Vieux Paris » étudiait la possibilité de reprendre sur d'autres points la recherche de la fameuse enceinte qui protégea contre l'envahissement des barbares la bourgade gauloise devenue cité romaine.

Des fouilles furent entreprises à cet effet, en décembre 1898, sur deux endroits opposés de la Cité : le premier sur la rive nord, rue de la Colombe; le second sur la rive sud, dans le square de l'Archevêché.

Si la seconde fouille devait donner un résultat négatif, du moins en ce qui concerne la muraille, il n'en fut pas de même de celle qui eut lieu rue de la Colombe, et, aux premiers coups de pioche, le mur d'enceinte apparut, tel qu'il s'était déjà montré un an auparavant à la pointe est de l'île.

Il serait superflu d'insister sur l'importance de ce résultat qui complète heureusement les découvertes précédentes faites sur le même objet : à Saint-Landry en 1829, au Parvis Notre-Dame en 1847 et à l'angle du quai aux Fleurs et de la rue du Cloître Notre-Dame en décembre 1897.

Le vieux sol parisien, on le voit, sait conserver intacts les grands vestiges du passé. Une autre trouvaille, d'une importance également capitale et d'un intérêt historique de premier ordre, le prouve surabondamment et montre que les choses que l'on croit souvent à jamais disparues, ont quelquefois conservé une existence insoupçonnée.

Il s'agit des substructions d'une des tours de la Bastille, mises à nu par suite des travaux du Métropolitain.

Là, encore, la Commission du « Vieux Paris » put suivre le dégagement complet de cette tour qui fut jadis celle de *la Liberté*, au temps où la sombre prison muselait la vieille rue Saint-Antoine.

Elle en fit soigneusement le relevé avec la description complète et obtint du Conseil municipal sa réédification sur le quai des Célestins, à quelques mètres de l'endroit où elle fut reconnue.

Ainsi, deux *Liberté*, l'une idéale, l'autre matérielle, devaient survivre à la forteresse du moyen âge, à ce *symbole de la tyrannie*, pour parler le langage imagé de ses démolisseurs : la première conquise par les Parisiens d'alors; la seconde, retrouvée par ceux d'aujourd'hui.

Sans vouloir insister plus longtemps sur le produit plus ou moins fructueux des fouilles exécutées dans Paris, sous le contrôle de la Commission, on doit à la vérité de dire qu'elles furent presque toujours couronnées de succès :

C'est ainsi qu'un grand nombre de cercueils en plâtre et en pierre des époques gallo-romaine, mérovingienne et du moyen âge furent retrouvés aux abords de Saint-Germain-l'Auxerrois, à la culture-Sainte-Catherine et à l'église Saint-Pierre-de-Montmartre; que la rigole romaine qui conduisait, sous l'empereur Julien, les eaux de Rungis au palais des Thermes, fut découverte rue Saint-Jacques, aux coins des rues Malebranche et Royer-Collard; que fut relevée, au bord de la Seine, près de la rue du Petit-Pont et de celle de la Bûcherie, la preuve de l'existence, en cet endroit, d'habitations gauloises, gallo-romaines et mérovingiennes; que les charniers du cimetière de Saint-Paul purent être décrits et reproduits à l'instant où la pioche du démolisseur allait procéder en partie à leur effondrement.

Il convient d'ajouter que la place était toute trouvée

Digitized by Google

dans le musée municipal de l'hôtel Carnavalet pour recevoir les nombreux objets trouvés au cours de ces travaux : armes, ustensiles, poteries et autres souvenirs de la vie parisienne d'autrefois.

Il est indispensable, avant de quitter le terrain des fouilles, de parler des investigations auxquelles vient de se livrer la Commission, afin de rechercher les vestiges d'un théâtre gallo-romain situé presque entièrement sous le lycée Saint-Louis.

Les abords et l'emplacement de ce théâtre, dont l'existence est à peu près complètement ignorée, avaient été soigneusement relevés et décrits par un architecte archéologue qui fut pendant de longues années au service de la Ville, M. Théodore Vacquer, et dans les papiers duquel fut retrouvé le rapport complet, accompagé de notes, de croquis et de plans.

Le fructueux résultat des constatations faites par la Commission est tout à l'honneur de M. Vacquer. Les indications consignées par lui, dans ses travaux personnels, se trouvant confirmées par l'enquête, montrent l'intérêt des documents laissés par ce trop modeste serviteur.

A plusieurs reprises, la Commission eut également à s'occuper des rues de Paris, aux différents points de vue des noms, des plaques indicatives et du numérotage.

Elle demanda et obtint de la municipalité que les vieux noms, dont les orthographes bizarres indiquent si exactement l'âge des voies qui les portent, soient conservés intacts en raison des souvenirs locaux qu'ils rappellent, des industries disparues qu'ils signalent, des faits historiques et quelquefois burlesques qu'ils évoquent.

Pour les plaques indicatives, elle a aussi demandé et également obtenu la conservation des anciennes inscriptions dont le nombre est encore considérable et qui sont gravées dans la pierre même des maisons.

La comparaison est souvent curieuse entre le nom d'hier et celui d'aujourd'hui; elle est suffisante pour éveiller dans l'esprit du passant l'idée de la recherche et le désir de savoir.

Le résultat ne sera pas à dédaigner et le chercheur n'aura pas perdu son temps chaque fois que la chose trouvée devra être pour lui un enseignement.

En ce qui concerne les numéros des immeubles, la question n'est pas de mince importance. On sait quelle difficulté l'on rencontre, au cours de recherches historiques, pour identifier une maison ancienne ayant subi plusieurs numérotages successifs. On s'en rendra facilement compte à la lecture de diverses études publiées dans les procès-verbaux de la Commission et dues à plusieurs de ses membres.

L'historien ou le simple chercheur, souvent arrêté, pour cette raison, au seuil même de ses travaux, est absolument désorienté dès qu'une décision administrative, promulguée dans le silence des bureaux, vient apporter une nouvelle numérotation modifiant les précédentes.

Les meilleures raisons ont démontré que la chose, si regrettable qu'elle puisse être, était dans certains cas inévitable. Un palliatif restait, que les mêmes bureaux accordèrent à la Commission du « Vieux Paris », à savoir une publicité large et judicieuse faite, à l'avenir, pour tous les actes concernant la modification du numérotage des maisons.

La conservation de l'aspect des rues et des places publiques devait, comme le maintien des vieux noms et comme le numérotage des immeubles, solliciter l'attention de la municipalité.

Depuis l'irrémédiable perte de la belle ordonnance de la place des Victoires, dont la grandiose et solennelle symétrie devait à jamais disparaître à la suite de concessions et de faiblesses de toutes sortes, un courant qui prit naissance dans le sein de la Commission du « Vieux Paris », sembla se dessiner dans la population parisienne en faveur de la stricte observation des règlements relatifs aux voies classées.

La place Vendôme, la rue Royale, la place des Vosges, sont livrées, on ne le sait que trop, à un assaut continuel de l'enseigne commerciale et de la réclame industrielle.

Elles constituent cependant les seuls et rares souvenirs de ces somptueux quartiers qui faisaient autrefois la grandeur de la capitale. Elles sont ce qui reste à Paris de ces grandes pages d'architecture urbaine, de ces ensembles symétriques et harmonieux, conçus et édifiés à la gloire des différentes époques de notre histoire.

La Commission du « Vieux Paris », sans nier les besoins si respectables du commerce et de l'industrie, pensa que leur installation, dans ces maisons d'un autre âge qui semblent si peu faites cependant pour les recevoir n'était pas incompatible avec la stricte observation du respect de la façade, prescrit dans un but de décoration générale.

Elle obtint de l'Administration municipale que les droits de la Ville seraient rigoureusement maintenus, les servitudes imposées aux propriétaires n'ayant pas été abolies.

Puisse cet engagement, donné par les services administratifs à la Commission du Vieux Paris, sauvegarder le peu qui reste de cette partie du patrimoine d'art de la grande cité et arrêter le vandalisme naissant qui semble vouloir s'abattre sur les deux seuls points de la capitale qui subsistent probablement encore dans leur intégralité : la place Vendôme et la place des Vosges.

Dans ce patrimoine, qui comprend tant de choses remarquables, brillent au premier rang les églises et les édifices religieux.

Presque toutes les églises parisiennes, on le sait, sont le bien de la Ville; à ce titre il a paru à la Commission municipale, organe officiel de la Cité, qu'il lui appartenait de connaître de quelle façon était entendue la mise en valeur des nombreuses œuvres d'art qui en font la décoration.

Il résulte d'une enquête ordonnée par elle que l'orientation artistique qui devrait présider à l'aménagement de ces édifices fait presque partout défaut. Aucun souci n'apparait du parti décoratif qu'il serait possible de tirer d'un tableau ou d'une statue.

La question d'art semble indifférente à ceux qui

Digitized by Google

sont chargés de veiller à l'aménagement du temple. A peine paraissent-ils se douter des trésors qu'il renferme.

Peu importe qu'une peinture connue et classée disparaisse dans l'ombre obscure d'un bas côté!

Peu importe la fermeture d'une chapelle dont l'inaccessibilité privera le public de la vue des objets d'art qu'elle peut contenir!

Les résultats de cette néfaste indifférence furent signalés à la Commission et l'Administration municipale voulut bien intervenir auprès des fabriques dans le but de la faire cesser.

A côté de cette recherche d'un meilleur aménagement des édifices religieux, il convient d'indiquer une étude fort consciencieuse entreprise par la Commission, concernant les vitraux anciens des églises parisiennes.

A de nombreuses reprises, fut soulevée la question de restauration des plus remarquables parmi eux; des visites furent faites sur place appuyées de savants rapports émanant des peintres-verriers les plus qualifiés.

Un premier résultat vint couronner ces efforts et le Conseil municipal, que les questions d'art ne laissent jamais indifférent, prit à sa charge la restauration d'une certaine partie des verrières anciennes de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Il est utile de rappeler, avant de sortir du domaine des églises que, sur ses instances et après de nombreuses négociations, la Commission obtint de la Ville et de la fabrique de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, la restauration d'un beau tableau de Corot et l'amélioration de l'éclairage de la chapelle qui le renferme.

Enfin, et pour terminer cette longue énumération, il convient de signaler l'exécution de nombreuses reproductions d'aspects parisiens réunies durant les deux années d'existence de la Commission.

La peinture, la gouache, l'aquarelle, le dessin, la photographie servirent à conserver par l'image : les vieilles maisons sur le point d'être démolies, les quais de la Seine pendant leur transformation, les travaux souterrains bouleversant le sous-sol des voies publiques, les motifs d'architecture ornant les habitations des siècles derniers, les vieilles rues et les carrefours, en un mot, tout ce qui, à travers la ville, peut évoquer le souvenir du passé ou rappeler des époques disparues.

Ces nombreuses planches sont venues grossir et enrichir la collection déjà si complète du musée Carnavalet.

Tels sont les points essentiels des travaux accomplis et des résultats obtenus.

Il n'a pas dépendu de la Commission qu'ils fussent plus considérables; aussi bien son œuvre ne fait-elle que commencer, et, s'il est permis de supputer l'avenir par la production du passé, on conviendra qu'elle n'est pas en trop mauvaise posture devant le jugement de l'opinion.

Comme l'indique le sous-titre de cette notice, les résultats seuls ont été relatés, les plus importants, bien entendu.

La crainte d'un trop grand développement a, par contre, empêché l'analyse des nombreuses discussions, des communications et des comptes rendus de visites qui apportent, dans les procès-verbaux publiés, leur contingent d'intérêt et leur rigoureuse documentation.

Il convient, en terminant, de rendre hommage à la Municipalité parisienne tout entière, en raison du soutien moral et de l'aide matérielle qu'elle n'a cessé de prodiguer pour la réussite de l'œuvre entreprise.

La Commission ferait œuvre d'ingratitude si elle ne comprenait également, dans cet hommage, les nombreuses personnes qui, s'intéressant à l'histoire de Paris, ont bien voulu l'aider de leurs conseils et de leurs avis, ainsi que la Presse parisienne, dont la bienveillante publicité ne lui a jamais fait défaut.

Paris, le 15 avril 1900.

Lucien Lambeau,
Secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

CATALOGUE DE L'EXPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU VIEUX PARIS.

Commission d'organisation de l'Exposition.

MM. Lamouroux (Alfred), ✻, *président.*
Selmersheim, ✻.
Gosselin Le Nôtre.
Laugier (André), ✻.
Le Vayer, I ✻.
Mareuse (E.), I ✻.
Capitan (Le Dr), I ✻.
Detaille (E.), C. ✻.
Cain (G.), ✻.
Garnier, ✻.
Lambeau (Lucien), I ✻, *secrétaire.*
Sellier (Charles), A ✻, *secrétaire.*
Tesson, *secrétaire.*

Nota. — Les peintures, aquarelles, dessins et photographies ont été choisis dans un grand nombre de reproductions réunies par les soins de la Commission et qui composent, au musée Carnavalet, la collection du Vieux Paris.

I. — *Peinture.*

1. — *Église Saint-Germain-des-Prés*, tableau à l'huile. Auteur : M. Paul Schmitt.

2. — *La cour de l'Auberge du Cheval-Blanc*, rue Mazet, tableau à l'huile. Auteur : M. Marrec.

3. — *Un coin de la même cour*, tableau à l'huile. Auteur : M. Marrec.

4. — *La maison du peintre Lebrun, rue du Cardinal-Lemoine*, tableau à l'huile. Auteur : M. Cugnet.

5. — *Maxas*, tableau à l'huile. Auteur : M. Schaan.

6. — *La rue Taillepain*, tableau à la gouache. Auteur : M. Houbron.

7. — *La rue Pirouette* (marchand d'escargots), tableau à l'huile. Auteur : M. Richomme.

Digitized by Google

8. — *Le pavillon de M. de Julienne* (ruelle des Gobelins), tableau à l'huile. Auteur . M. Marrec.

II. — *Aquarelles et dessins.*

9. — *Maison de la rue du Jour, 25*, dessin. Auteur : M. Bourgoin.

10. — *La rue Danton*, aquarelle. Auteur : M. Mouren.

11. — *Un escalier* (rue Boutebrie), aquarelle. Auteur : M. Delafontaine.

12. — *La Tour de Dagobert* (rue Chanoinesse), aquarelle. Auteur : M. Delafontaine.

13. — *La porte du Château-Rouge* (rue Galande), aquarelle. Auteur : M. Delafontaine.

14. — *Un escalier* (rue Pierre-au-Lard), aquarelle. Auteur : M. Delafontaine.

15. — *La cour du Château-Rouge*, aquarelle. Auteur : M. Delafontaine.

16. — *Un escalier* (rue Mabillon), aquarelle. Auteur : M. Delafontaine.

17. — *Portail et puits* (rue des Poitevins), aquarelle. Auteur : M. Delafontaine.

III. — *Photographies.*

18. — *Le mur gallo-romain* (pointe de la Cité, avant la fouille). Photographe : M. Godefroy.

19. — *Le mur gallo-romain* (pointe de la Cité, après la fouille). Photographe : M. Godefroy.

20. — *Quai d'Orsay et Pont-Royal.* Photographe : M. Godefroy.

21. — *Le mur gallo-romain* de la rue de la Colombe. Photographe : M. Godefroy.

22. — *La maison de la Reine-Blanche* (rue des Gobelins).

23. — *La Tour de la Bastille* (rue Saint-Antoine). Photographe : M. Barry.

24. — *La Cour de Rohan.* Photographe : Union photographique.

25. — *Le Charnier de Saint-Paul* (passage Saint-Pierre). Photographe : M. Barry.

26. — *Fenêtre Renaissance* (rue Saint-André-des-Arts). Photographe : Union photographique.

27. — *Fenêtre Renaissance* (rue Saint-André-des Arts). Photographe : Union photographique.

28. — *Collège Mignon* (ancienne rue Mignon). Photographe : M. Barry.

29. — *Hôtel du Luart* (côté jardin, rue de Varenne). Photographe : M. Barry.

30. — *Ecole communale* (rue de Turenne). Photographe : M. Barry.

31. — *La Tour de Calvin* (collège de Fortet), rue Valette. Photographe : M. Barry.

32. — *Maison de la rue du Jour.* Photographe : M. Barry.

33. — *Un escalier* (rue des Bourdonnais). Photographe : M. Barry.

34. — *Le regard du Chaudron* (eaux de Belleville). Photographe : M. Barry.

35. — *La rue Pirouette.* Photographe : M. Barry.

36. — *Tourelle du Conservatoire des arts et métiers.* Photographe : M. Barry.

37. — *Balcon de l'hôtel de la Trémouille* (rue des Bourdonnais). Photographe : M. Barry.

38. — *Suite de 12 Vues des berges de la Seine* pendant les travaux du chemin de fer d'Orléans. Photographe : M. Brichaut.

39. — *Grand escalier* (hôtel du Luart), rue de Varenne. Photographe : M. Barry.

IV. — *Plans.*

40. — *Reproduction en point de tapisserie du plan dit de la Tapisserie (1542)* (prêté par Mmes Lépine). Auteurs : Mmes Lépine.

41. — *Etude géologique du sol parisien*, plan d'ensemble dressé par M. Wickersheimer, inspecteur général des carrières, ingénieur en chef des mines, et M. Weysse, ingénieur en chef des mines.

42. — *Spécimen des fiches* établies à l'aide des renseignements recueillis sur le terrain.

43. — *Nomenclature géologique et chronologique* des terrains composant le sous-sol parisien.

44. — *Echantillons* prélevés dans le sous-sol parisien.

45. — *Spécimens* des feuilles composant l'atlas au 1000e, donnant le résumé des renseignements géologiques consignés sur les fiches.

46. — *Plan archéologique de la ville de Paris*, dressé par M. Charles Sellier, inspecteur des fouilles de la Ville.

V. — *Objets divers.*

Spécimens d'objets trouvés dans les fouilles du sol parisien. — Série systématique par ordre chronologique et organisée par M. le docteur Capitan et M. Charles Sellier (1) :

47. — *Époque préhistorique.*

a). Paléolithique : silex taillés, dent d'éléphant.

b). Néolithique : haches polies, grattoirs, pointes, etc.

c). Age du bronze : haches, lances, etc.

47 *bis*. — *Époque gauloise.*

Fragments de céramique et débris de cuir.

---

(1) Le plus grand nombre de ces pièces appartient au musée Carnavalet ; quelques-unes proviennent des collections du docteur Capitan, de MM. Magne, Thieullen et Rollain. Leur provenance est certaine ; toutes ont été trouvées dans le sol de Paris ou dans la Seine.

Digitized by Google

48. — *Époque gallo-romaine.*

a). Nombreuse série de vases variés (terre rouge, noire, blanche, du Ier au IIIe ou IVe siècle.

b). Epingles, fibules et objets divers.

c). Statuettes en bronze.

d). Série numismatique.

49. — *Époques mérovingienne et carlovingienne.*

a). Céramique caractéristique (terre grise et noire avec impression).

b). Ornements sur les tombeaux en plâtre.

50 et 51. — *Moyen âge, Renaissance et Epoque moderne.*

a). Vases en terre non vernissée, à flammules rouges, souvent funéraires (XIIe ou XIIIe siècle).

b). Grande variété de vases en terre vernissée verte, lampes en grès, cuillers, jouets, pipes et objets divers, ustensiles en étain (XIVe au XVIIIe siècle).

c). Céramique du XVIIIe siècle, faïences, bouteilles en verre, objets divers. etc.

d). Série numismatique du moyen âge jusqu'à la Révolution (jetons, médailles, monnaies et plombs).

VI. — *Volumes.*

52. — *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* (années 1898 et 1899).

NOTICE RÉDIGÉE PAR M. LE DOCTEUR CAPITAN, MEMBRE DE LA COMMISSION.

L'exposition de la Commission municipale du Vieux Paris comprend :

I. — *Une série de peintures, aquarelles, dessins et photographies* montrant des monuments et des aspects du vieux Paris : cour du Cheval Blanc, cour de Rouen (dite de Rohan), tour de Calvin, église Saint-Germain-des-Prés, quais de la Seine, la vue de la pointe Est de la Cité; reproductions de portes, de fenêtres et d'escaliers anciens donnant des spécimens d'architecture intéressants, etc. Plusieurs viennent de disparaître, tels : Mazas, l'hôtel du Luard, le charnier de l'église Saint-Paul, le collège Mignon, la rue Pirouette, le Château-Rouge.

D'autres vues ont été prises durant des fouilles faites ou surveillées par la Commission.

Substructions de la Tour de la Liberté (Bastille), enceinte antique de la pointe Est de la Cité et de la rue de la Colombe.

Les tableaux, aquarelles et dessins sont de MM. Paul Schmitt, Marrec, Cugnet, Schann, Houbron, Richomme, Bourgoin, Mouren, Delafontaine et Robida. Les photographies sont de MM. Godefroy, Barry, Brichaut et de l'Union photographique.

II. — *Quatre plans archéologiques* dressés par M. Sellier, inspecteur des fouilles archéologiques au musée Carnavalet, indiquant, d'après ses relevés, l'emplacement des dernières découvertes archéologiques faites dans le sol de Paris.

III. — *Coupes et cartes géologiques*, échantillons minéralogiques du sous-sol de Paris et documents y afférents exposés par le service des Carrières. Ce sont là les premiers résultats d'investigations systématiques organisées par la Commission du Vieux Paris, grâce à l'actif concours du service de l'Inspection des Carrières de la Seine (M. Wickersheimer, ingénieur en chef des mines, chef du service; M. Weiss, ingénieur; M. Vallet, contrôleur des mines).

IV. — *Reconstitution du plan dit de Tapisserie de 1540.* — Ce plan, commandé probablement par le cardinal Louis de Bourbon, fut exécuté d'après les cartons de Jean Bourdichon, valet de chambre et peintre du roi. Après avoir appartenu, pendant près de deux siècles, à la famille de Guise, il fut acquis par la ville de Paris en 1737. Il disparut un peu avant la Révolution; mais il en existait à l'Hôtel de Ville une soi-disant copie à la gouache, sur papier en neuf rouleaux. qui fut détruite dans l'incendie de 1871. Un peu auparavant, feu M. Destailleurs avait fait reproduire à l'aquarelle quelques parties de cette gouache. Ces aquarelles sont actuellement conservées à la Bibliothèque historique de la ville de Paris. Il existe aussi, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, un dessin authentique de la tapisserie originale, exécuté par les ordres du chevalier de Gaignières, en 1690, et reproduit de nos jours par l'héliogravure dans l'*Atlas des anciens plans de Paris*, ainsi que les photographies de la gouache do l'Hôtel de Ville qu'on avait prises avant la guerre.

C'est d'après ces divers documents que la reconstitution actuelle a été exécutée en tapisserie, à la grandeur probable de l'original disparu : 4 m. 70 c. sur 5 m. 35 c., par Mme et Mlle Lépine.

V. — *Séries d'objets recueillis dans le sol de Paris ou dans la Seine* par MM. de Liesville (1), Magne, Taté, Rollain, Thieullen, Boban, Hénault, Debrie et Capitan qui ont bien voulu les prêter, afin de constituer des séries systématiques, classées et organisées par le docteur Capitan, membre de la Commissiou (qui a également rédigé la présente notice), avec le concours de M. Sellier, inspecteur des fouilles archéologiques au musée Carnavalet.

Dans les vitrines 1 à 10, les objets sont groupés par ordre chronologique; on y trouve à peu près tous les types que l'on peut découvrir dans le sol de Paris ou dans la Seine. Les divers objets, surtout les produits céramiques, sont datés d'après l'époque de leur apparition, établie par les inscriptions, la numismatique, les objets concomitants, parfois la stratigraphie. Certains de ces objets n'ont été en usage que pendant un temps relativement court, puis disparurent; d'autres, au contraire, persistèrent fort longtemps et subsistèrent durant les siècles suivants.

(1) Les objets recueillis par feu de Liesville ont été légués par lui à Carnavalet. Ceux exposés ici étaient encore en magasin; ils ont pu être présentés, grâce à l'aimable autorisation du conservateur du musée Carnavalet, M. Cain.

Digitized by Google

Dans la vitrine centrale, un certain nombre d'objets sont groupés par espèces, de façon à montrer leur évolution à travers les âges dans Paris. Le total des pièces exposées est de plus de 1,000.

VITRINE 1.

Époques préhistoriques.

a) Paléolithique. — Epoque acheuléenne : Haches, pointes, racloirs, nucléus et faune concomitante (dents d'éléphas antiquus, mammouth, rhinocéros, hippopotame), trouvées dans les sablières de Paris ou des environs immédiats (40 pièces).

b) Néolithique. — Haches polies, pointes de lance, grattoirs, vases et fragments de poteries (lit de la Seine et sol de Paris ou des environs immédiats (31 pièces).

c) Epoque du bronze. — Haches, lances, épées, poteries (idem) (7 pièces).

d) Epoque gauloise. — Débris de céramique, rognures de cuir et semelle de souliers avec clous provenant des limons des bords de la Seine (rue du Petit-Pont) (14 objets).

VITRINE 2.

Époque gallo-romaine (Ier au IVe siècle environ).

Série de vases, les uns affectant d'une façon générale la forme ovoïde, avec orifice assez large (terre grise, noire ou blanche), les autres en forme de bouteilles ou de cruches (39 vases).

VITRINE 3.

Époque gallo-romaine (Ier au IVe siècle environ).

Terres vernissées rouges : jattes, tasses, plats de diverses formes (il existe des spécimens de chaque dimension) (33 pièces) et série de fragments décorés, les uns de rinceaux, de feuillages et d'ornements variés, les autres de sujets divers : divinités, gladiateurs, animaux, chasses, scènes diverses... (25 spécimens). Moule pour faire ces vases. — De ces poteries, les unes, à belle couverte brillante, sont d'importation italienne (Arezzo), les autres, de fabrication gauloise, souvent de Paris même (fabrique des environs du Luxembourg, d'où provient le moule).

Marques de potiers (6). Deux graffiti sur vase rouge.

VITRINE 4.

Époque gallo-romaine (IVe au Ve siècle).

Série de vases sphériques, noirs ou gris, ovoïdes, parfois assez hauts et surmontés d'un large goulot, ou encore décorés d'ornements blancs; la panse porte quelquefois des dépressions régulières, allongées. Tous ces types diffèrent de ceux de l'époque précédente (15 pièces).

Époque mérovingienne.

Série de coupes dont le gabarit a la forme en carène classique et portant les ornements imprimés typiques. Plusieurs très petits spécimens (11 vases).

Il n'y a pas de transition, à Paris, entre les céramiques précédentes et les suivantes, où formes, nature de terre, procédés de fabrication, ornementation, tout est différent.

Poteries du XIIe au XIIIe siècle.

Terre très cuite, sorte de grès sans couverte, jaune. Ces vases ovoïdes, avec ou sans anses, sont souvent ornés de groupes de 5 à 6 traits verticaux ou obliques, peints en rouge sur la panse; ils servaient aux usages domestiques. Il existe aussi des pichets à ouverture en trèfle. Pots divers, semblables, ornés de traits rouges mais percés de trous et remplis de charbons; ils ont alors servi à des usages funéraires (7 spécimens).

Grès du XIVe au XVe siècle.

Pâte grise ou rougeâtre, très cuite. Grande variété de vases : coupes et soucoupes, lampions, bouteilles, gourdes, lampes, pichets, grands pots ovoïdes : ou bien sans couverte ou avec une simple glaçure, d'abord jaune et procédant de la céramique du XIIIe siècle) parfois avec traits rouges, ou bien avec glaçure brune (identiques alors aux grès de nos jours) (27 pièces).

VITRINE 5.

Céramique des XIVe et XVe siècles.

(Suite de la même série.)

Carreau de faïence à émail jaune avec caractères en brun (devise tirée d'un fabliau du XIVe siècle). Plats et vases en même céramique (émail brun et jaune, (4 pièces).

Céramique du XVIe siècle.

Rocaille et coquilles, fragments d'ornements émaillés destinés à une grotte rustique, provenant des fours de Palissy découverts aux Tuileries en 1867 (5 spécimens).

Fragment d'un fond de vase (personnages en bas-relief, école de Palissy). — Pots et plat en faïence dite de Beauvais (émail jaunâtre, vert et rouge, inscriptions entaillées). On lit sur un pichet : *Qui veult ne peult.* — Débuts de l'émail vert pâle sur terre jaune : Pichets, bouteilles, petites coupes avec anse, à bords godronnés (lampes ou biberons ?) dont une fabrique existait rue des Grès, près du Ponthéon. (Au total 54 pièces.)

Céramique des XVIIe et XVIIIe siècles.

Email vert foncé uniforme, épais, sur terre jaune rouge (6 pichets).

VITRINE 6.

Céramique du XVIIIe siècle.

Nombreuses séries de vases variés de même fabrication : terre rouge avec émail vert foncé : plats creux, tasses, pichets, poêlons (souvent à trois pieds et anse avec la place du pouce, très typiques. La vitrine renferme des spécimens de toutes les dimensions de ce modèle qu'on rencontre à Paris). Bain-marie de même forme, lampions, chandeliers, carreaux, bouteilles, etc. (27 pièces).

VITRINE 7.

Jouets d'enfants du moyen âge.

En céramique; série très nombreuse : petits vases

Digitized by Google

minuscules, figurines, types très variés de sifflets avec représentations humaines ou d'animaux (oiseaux, chevaux, etc.) (40 spécimens). Les premières pipes (XVIe au XVIIe siècle) (5 pièces).

Objets variés du moyen âge trouvés dans la Seine.

a) Batterie de mousquet à rouet, cadenas, épingles, figurines variées en bronze, couteau du XVe siècle (trouvé devant les Cagnards de l'ancien Hôtel-Dieu), gros clou des anciens pieux des piles du pont Neuf, fusaioles, médailles de piété, christs, etc... (25 pièces).

b) Plombs de Seine (XVe au XVIIIe siècle) : encriers de scribes, jetons de corporations (par exemple, cordonniers, rôtisseurs), enseignes de pèlerinage, (par exemple, Notre-Dame de Liesse) (17 pièces).

Faïences du XVIIIe siècle.

(Rouen, Nevers). Fragments de faïences patriotiques (Révolution) (7 spécimens).

Empire et Restauration.

Menus objets : pipes, tabatière en grès, intailles, verreries, faïences, etc. (15 pièces).

Céramique d'époques diverses.

Antéfixes, plaques de poêles armoriées, carreaux, etc. (20 pièces).

VITRINE 8.

Série numismatique.

Choisie dans la collection Magne, de façon à montrer des types des monnaies, médailles et jetons que l'on trouve dans les fouilles de Paris. Cette série renferme donc des pièces gauloises et des consulaires, une suite presque complète des empereurs romains comprenant des pièces nombreuses frappées en Gaule.

Puis une série de pièces carolingiennes, des types du moyen âge, de la Renaissance, de l'époque révolutionnaire (monnaies et pièces diverses), et enfin jusqu'à des monnaies de Louis-Philippe et même actuelles (par exemple jeton du siège de Paris). On trouve également à Paris de nombreux spécimens de numismatique provinciale et étrangère. Quelques types figurent dans la série (200 pièces).

Un choix de 40 jetons du XVe au XVIIIe siècle montre les principaux types qu'on trouve à Paris; deux sont inédits.

Une suite de poids, de médailles religieuses et satiriques, complète cet exposé systématique (30 spécimens).

Divers objets des XVIIe et XVIIIe siècles.

Tête d'enfant en marbre, série de clefs ornées, appliques, etc. (27 pièces).

Le fer à cheval.

Plusieurs types, depuis l'époque gauloise jusqu'au moyen âge; des éperons; une hipposandale romaine (8 spécimens).

VITRINE 9.

Objets divers gallo-romains et mérovingiens.

1° Verreries : petites coupes et petites bouteilles à parfum dont un joli type en verre blanc opaque avec ornementation jaune et bleu, rappelant celle de certains vases à parfum de fabrication orientale; un spécimen minuscule, etc. Ces verreries sont presque toutes funéraires (21 vases).

2° Objets en os et en ivoire : épingles, appliques, cylindres tournés et perforés de trous, petites cuillers, etc. Objets en corne de cerf (24 pièces).

3° Diverses pièces de céramique : statuette de Vénus des fabriques de l'Allier, œil votif, bobines, fusaioles, palets, etc. (24 spécimens).

4° Têtes de statues en pierre et en marbre (3 pièces). Un petit autel gallo-romain en pierre.

5° Enduits de murs (peintures à fresque de tons variés, et avec ornements, marbres (10 spécimens).

VITRINE 10.

Bronzes préhistoriques, gaulois, gallo-romains et mérovingiens.

Série provenant de la collection de M. Magne.

1° Bracelets et fibules de l'époque du bronze et du fer (préhistorique);

2° Torques, bracelets et fibules gaulois (sépultures de l'avenue des Gobelins);

3° Bracelets, fibules, épingles, cuillers, miroirs, poignées de coffres ou de cistes ornées, etc. d'époque gallo-romaine.

4° Série de statuettes, divinités : Vénus, Jupiter, Apollon, Minerve, Junon, Mars, Hercule, Amour et sujets divers : gladiateurs, lutteurs, etc... (époque gallo-romaine).

Certaines sont d'un art très avancé et vraisemblablement importées — telle une Vénus trouvée sur la montagne Sainte-Geneviève ou encore une tête de Cybèle provenant de la place du Panthéon et qui peuvent rivaliser avec les plus jolis spécimens de l'art grec.

D'autres pièces, au contraire, assez grossières, semblent être des productions de l'art gallo-romain. Une statuette de Vénus de ce genre fait un intéressant contraste avec la première.

Plusieurs figurines d'animaux complètent cette curieuse suite de 115 bronzes, tous trouvés à Paris.

VITRINE CENTRALE.

Cette vitrine renferme une série d'objets groupés par espèces, de façon à montrer leur évolution dans Paris, à travers les âges. Cette évolution comprend un nombre considérable de siècles, pour aller par exemple de la hache paléolithique, fossile, jusqu'à la hache du moyen âge.

Les armes.

1° *La hache.* — Une suite systématique de pièces comprend les haches de pierre les plus anciennes

Digitized by Google

(paléolithiques), puis les haches polies et la hache en pierre, forme de marteau percé (époque néolithique), celles en bronze, les haches mérovingiennes, puis carolingiennes et enfin la grande hache du XIIe siècles (16 spécimens).

2° La *lance*. — Depuis les lances préhistoriques, soit en silex local, soit en silex du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire); puis celles en bronze de divers types, les lances mérovingiennes, celles du moyen âge de formes variées, y compris les carreaux d'arbalètes et enfin la pique de la Révolution (20 pièces).

3° Le *couteau*. — D'abord les grands couteaux en silex, puis les petits, ceux en bronze, ceux de l'époque mérovingienne puis du moyen âge (7 pièces).

4° L'*épée*. — Depuis celles en bronze, dont deux beaux types, l'un à large soie plate, l'autre sans soie se fixait au manche par des rivets. Puis celles de l'époque mérovingienne en fer, celles du moyen âge jusqu'à l'épée du XVIe siècle avec la merci et la dague (8 pièces).

Les vases pour les boissons.

1° La *bouteille*, en commençant par les bouteilles gallo-romaines, de types et de dimensions variées, avec ou sans anses, puis les divers types du moyen âge (toutes en terre), pour finir par les bouteilles en verre du XVIIIe siècle (30 spécimens). A côté, une série de 5 gourdes en grès du XVe siècle de dimensions variées.

2° Le *pichet*, depuis les types gallo-romains à ouverture en forme de trèfle, puis les vases analogues du Ve au VIe siècle, ensuite les pichets en grès flammés du XIIe, ceux en grès du XIIIe au XVe et enfin ceux des XVIIe, XVIIIe pour finir par le pichet en Rouen d'époque Louis XV (18 types).

Les vases pour la cuisine.

Les *olla*, grands vases cylindriques d'usage culinaire : types gallo-romains, puis une pièce exceptionnelle en grès flammé du XIIe et un saloir en grès du XVIIe siècle. Ensuite les mêmes vases, ayant servi d'urnes funéraires ou même cinéraires (12 spécimens). Les très nombreux vases de moindres dimensions, pour la cuisine, se trouvent dans les vitrines plates de 1 à 9, groupés par époque.

Les appareils d'éclairage.

D'abord une série de lampes romaines, puis les lampes du XIIe siècle, celles du XIIIe, du XVe jusqu'au XVIIIe siècle. Grandes variétés de formes et de matières (terre et métal). Lampes à main, lampes plates, à corps variés, sur pieds, etc.; puis chandeliers, lampions (24 pièces).

La tirelire.

Les spécimens trouvés à Paris apparaissent au XVe siècle et sont depuis lors assez fréquents. Il y en a des types variés tous représentés ici (10 pièces).

Pots à onguent et petites bouteilles de pharmacie.

Cette petite série céramique est en grès du XVe au XVIe siècle, elle renferme des spécimens de presque toutes les dimensions qu'on trouve à Paris; puis un type des premiers rouleaux à eau de Cologne du XVIIIe siècle et la suite des petites bouteilles en verre pour contenir le phosphore destiné à enflammer les premières allumettes chimiques (époque de Louis-Philippe) (18 pièces).

Enfin cette vitrine contient un cœur en plomb, du XVIIIe siècle environ, ayant renfermé un cœur humain.

Tous ces objets, ainsi qu'il a été dit, ont, sans exception aucune, été trouvés à Paris (ou dans les environs immédiats pour quelques objets préhistoriques seulement).

Ils résument tout ce qu'on peut rencontrer dans le sous-sol parisien et permettent, par leur choix et leur rangement systématique, de se faire une idée complète de l'archéologie parisienne, souterraine pourrait-on dire. C'est précisément cette démonstration, faite pour la première fois, que la Commission municipale du Vieux Paris désirait présenter à l'Exposition universelle de 1900.

8. — Proposition de M. le docteur Capitan tendant à l'organisation de conférences ou démonstrations archéologiques dans la salle d'exposition de la Commission du Vieux Paris.

M. le Président annonce que M. le docteur Capitan a demandé l'avis de la Commission du Vieux Paris sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à organiser des conférences archéologiques et historiques relatives aux objets exposés dans la salle du Vieux Paris, au pavillon de la Ville.

La proposition de M. le docteur Capitan, jugée fort intéressante, est renvoyée à la 1re Sous-commission pour examen.

9. — Protestation de M. le docteur Capitan contre l'édicule édifié par la Compagnie d'Orléans sur le quai Saint-Michel.

M. le Président fait part à la Commission qu'il a été saisi par M. le docteur Capitan d'une protestation contre l'édification, par la Compagnie d'Orléans, d'un édicule à usage de gare sur le quai Saint-Michel et détruisant la belle perspective de Notre-Dame, vue de la place Saint-Michel.

M. le docteur Capitan demande à la Commission de s'associer à sa protestation et d'émettre un vœu tendant à prier l'Administration de vouloir bien consulter, à l'avenir, la Commission du Vieux Paris, sur tous

Digitized by Google

projets de grands travaux destinés à modifier l'aspect de Paris.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, estime que la motion de M. le docteur Capitan, en ce qui concerne l'édicule, est peut-être exagérée. Il pense que le rôle de la Commission du Vieux Paris n'est pas de s'opposer au développement des organismes de la Cité, créés en vue de l'amélioration de l'existence des citoyens. Il ajoute, en ce qui concerne l'édicule en question, qu'il était impossible de lui dônner un aspect plus minuscule et plus modeste.

L'incident est clos et la protestation de M. le docteur Capitan renvoyée à la 1re Commission.

10. — Communications de MM. Carot et Vantillard, peintres verriers, relatives aux vitraux de Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. le Président donne lecture de lettres de MM. Carot et Vantillard, peintres verriers, relatives à la restauration des anciennes verrières de Saint-Germain-l'Auxerrois.

L'affaire étant en ce moment en cours d'exécution et le Conseil municipal ayant voté le crédit nécessaire à cette restauration, la Commission décide que les communications de MM. Carot et Vantillard seront renvoyées à la 1re Sous-commission chargée de suivre l'exécution de ce travail.

11. — Communication de M. le directeur de l'école de Bobigny.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. le directeur de l'école de Bobigny une communication relative à l'histoire de sa commune et une demande tendant à être associé aux travaux de la Commission, en ce qui concerne l'extension de ses recherches à la banlieue de Paris.

Cette communication est renvoyée à la 1re Sous-commission.

12. — Hommage de photographies de de l'ancienne Cour des comptes.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Quennec. directeur du personnel de la Préfecture de la Seine et membre de la Commission, six photographies d'amateur de l'ancien palais du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes.

Ces photographies seront transmises au musée Carnavalet et des remerciements seront adressés au donateur.

12 bis. — Offre à la Commission d'un plan en relief de Lutèce.

M. le Président annonce qu'il a reçu de MM. Bayel et Herzog, géomètres de la Ville, un plan en relief de la Lutèce mérovingienne.

Ce plan sera envoyé à la bibliothèque Le Peletier de Saint-Fargeau et les remerciements de la Commissions transmis aux donateurs.

12 ter. — Dons de reproductions photographiques d'anciens collèges de la rive gauche.

M. Jules Périn offre à la Commission une série de photographies relatives à ce qui subsiste encore de quelques-uns des anciens collèges de la Montagne-Sainte-Geneviève :

Collège de Presles,

Collège des Lombards,

Collège des XXXIII,

Collège Coqueret,

Collège de la Mercy,

Collège des Grassins.

Collège Saint-Michel.

Cette suite de photographies paraît à la Commission assez intéressante pour être conservée dans ses archives.

Ces excellents clichés ont été obtenus par M. Louis Périn, architecte diplômé par le Gouvernement (fils de notre collègue).

Des remerciements seront adressés à cet artiste amateur.

13. — Envoi de photographies de différents chantiers du Métropolitain.

M. le Président fait part à la Commission de l'envoi, par le service du Métropoli-

Digitized by Google

tain, de sept photographies représentant différents chantiers.

Les photographies seront envoyées au musée Carnavalet, les remerciements de la Commission transmis à M. le chef du Service technique.

14. — Ce que possèdent les musées de départements en objets d'art et d'archéologie relatifs à la ville de Paris.

M. Jules Périn fait la communication suivante :

La « Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France », dans son désir de connaitre et de faire connaitre les documents d'art relatifs à la ville de Paris, qui pouvaient exister dans les musées des départements, a adressé à MM. les conservateurs de ces musées une circulaire, en date du 10 décembre 1899, afin de les inviter à les leur révéler.

Plusieurs conservateurs ont envoyé les Catalogues publiés ou, à défaut, des communications manuscrites.

De leurs réponses, il résulte des renseignements fort intéressants. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples intéressant le 5e arrondissement, le musée de Pau possède un portrait de Mme de Miramion, fondatrice de la communauté des Miramionnes, par François de Troy ; le musée de Troyes (lieu de naissance de Girardon), aurait recueilli un bas-relief en bronze de Saint-Charles Borromée communiant les pestiférés, qui proviendrait de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, de la chapelle où était enterré le peintre Charles Le Brun ou de celle du chancelier Michel Letellier.

M. Albert Babeau, président de la *Société de l'Histoire de Paris*, a fait le dépouillement des réponses à la circulaire, parvenues à ce jour.

Et c'est un tiré à part du *Bulletin* de cette Société, contenant cette analyse, que j'ai reçu de M. Babeau pour être offert à votre Commission.

M. Périn ajoute : « Lorsque l'ensemble des réponses sera connu, la Commission avisera si elle ne doit pas publier la liste des principaux objets disséminés dans les Musées départementaux, de manière à ce que les amateurs des souvenirs historiques et artistiques parisiens ne les ignorent pas et même si elle ne doit pas demander que des photographies lui soient envoyées pour en former un album, avec répertoir. »

La Commission décide que des remerciements seront adressés, en son nom, à M. Albert Babeau.

15. — Don de sculptures et de morceaux d'architecture provenant de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

M. Tesson, au nom de la 1re Sous-Commission, dit qu'il s'est rendu, en compagnie de M. Selmersheim, dans la maison du n° 6 de la rue de l'Abbaye, où se trouvaient les pierres sculptées et les vestiges d'architecture provenant de la chapelle de la Vierge de l'ancienne abbaye Saint-Germain-des-Prés, que MM. Michau et Douane ont bien voulu offrir à la Commission du Vieux Paris. Ce don magnifique, dont l'inventaire figure, d'autre part, dans une communication de M. l'Architecte chef du service des Promenades, contient, notamment, des arcatures dans un état merveilleux de conservation, qui, par leurs dispositions et leurs dimensions réclamaient une installation particulière. M. Selmersheim a insisté tout particulièrement pour que des vestiges aussi importants et d'une aussi grande valeur artistique, soient réédifiés aussi près que possible de l'église de l'abbaye et dans le voisinage immédiat des sous-sols et des arcatures de la chapelle dont ils faisaient partie et qui sont encore en place.

La 1re Sous-commission a examiné avec beaucoup d'attention les projets résultant de l'exposé fait par M. Selmersheim et a retenu particulièrement la proposition tendant à demander à l'Administration de faire installer les pierres en question dans le petit square nord de l'église Saint-Germain-des-Prés.

M. Auguste Longnon a fait remarquer que la chapelle en question est le seul ouvrage absolument authentique de Pierre de Montereau.

Commencée sous le gouvernement de l'abbé Hugues d'Issy, mort en 1247, et terminée sous celui de Thomas de Mauléon, qui se démit de la dignité abbatiale en 1255, la chapelle de la Vierge faisait l'admiration des artistes. L'architecte de génie qui l'avait construite y fut inhumé quand la mort le frappa, le 17 mars 1266. L'abbé Gérard de Moret le fit représenter sur sa tombe tenant la règle et le compas. Cette tombe a complètement disparu.

Digitized by Google

Les pierres composant le don de MM. Michau et Douane étaient connues des archéologues. Lefeuve les indique; le *Bourg Saint-Germain*, de la *Topographie du Vieux Paris*, en contient un relevé complet.

La 1re Sous-commission s'est prononcée sur le principe de l'installation et de la réédification dans le petit square de l'église Saint-Germain-des-Prés, en indiquant sa préférence pour le mur à l'exposition nord, contre lequel les grandes arcatures seraient le mieux à l'abri des intempéries et produiraient en même temps le meilleur effet décoratif. Cette décision ayant écarté le musée Carnavalet, comme dépositaire, il incombait à la Commission du Vieux Paris de solder sur les faibles ressources que le Conseil municipal met à sa disposition, la dépense de démontage et de transport des fragments qu'il y avait urgence à enlever.

C'est dans ces conditions que la Commission de permanence a autorisé l'ouverture d'un crédit de 700 francs, moyennant lequel M. l'Architecte, chef du service des Promenades a fait déposer et remiser dans le petit square les pierres en question.

M. Lucien Lambeau insiste particulièrement, ainsi que l'a fait plus haut M. Tesson, sur la grande valeur des matériaux d'art offerts par les donateurs. Il rappelle que Berty, dans la topographie du *Bourg Saint-Germain*, affirme que les deux arcades qui subsistent encore au rez-de-chaussée, c'est-à-dire dans le sellier de la maison située rue de l'Abbaye, n° 10, sont ce qu'il reste de la salle capitulaire qui, avec d'autres pièces, tenait lieu, au XVIIe siècle, de parloir ou de salle de récréation, et qui faisait partie de la galerie orientale du cloître. La grande chapelle de la Vierge était l'édifice le plus remarquable de l'Abbaye.

A propos de l'ouvrage cité plus haut, M. Lucien Lambeau fait observer que feu Berty y parle justement des fragments sculptés offerts aujourd'hui à la Ville et qu'il en reproduit même les dessins. Afin que l'on puisse se rendre compte de l'importance et du haut intérêt que présente le cadeau de MM. Michau et Douane, il lui paraît intéressant de rappeler les lignes écrites par M. Berty, sur les vestiges dont il s'agit : « La chapelle de la Vierge est détruite, mais il en subsiste des fragments (1) qui sont un exemple du style de Pierre de Montreuil et témoignent de l'excellence de son goût, comme la Sainte-Chapelle du Palais, sa grande œuvre, révèle l'ampleur de son génie ».

(1) Ceux offerts par MM. Michau et Douane.

M. le Président estime qu'il y a lieu de publier la correspondance et les documents relatifs à cette affaire, afin d'établir l'origine de propriété de la Ville sur ces intéressants vestiges :

Paris, le 30 avril 1900.

A M. le directeur des services municipaux d'Architecture.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que la 1re Sous-commission du Vieux Paris, sur le rapport de M. Selmersheim, vient de décider, vu l'urgence et sans attendre une réunion de la Commission plénière, que les fragments sculptés provenant de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, offerts dernièrement à la Ville par MM. Michau et Douane, propriétaires, seraient réédifiés dans le square Nord de l'église Saint-Germain-des-Prés.

En raison de la prochaine démolition de l'immeuble rue de l'Abbaye, 6, contre la façade duquel ces fragments sont appliqués, la Commission a pensé qu'il était de la plus grande urgence de faire procéder à leur démontage et à leur enlèvement et de les déposer provisoirement, en attendant leur réédification, soit dans le square même, soit dans le terrain appartenant à la Ville et qui se trouve rue de l'Abbaye, contre l'église.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

Le secrétaire de la Commission.
Lucien Lambeau.

RAPPORT DE L'ARCHITECTE DES PROMENADES.

Comme suite à la note communiquée le 2 mai, le soussigné a l'honneur d'adresser à M. le Directeur les renseignements suivants sur les sculptures provenant de Saint-Germain-des-Prés :

Les divers fragments provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sont actuellement disposés, partie dans le jardinet dépendant de l'immeuble portant le n° 6 de la rue de l'Abbaye, partie en maçonnerie montante portant deux étages de planchers, prenant vue sur le jardinet.

Les fragments proprement dits se composent :

1° Six colonnettes d'environ 2 m. 10 c. de hauteur;

2° Gargouille en très mauvais état;

3° Bloc avec statue sculptée en angle dans la masse et autre statuette scellée au bloc;

4° Dix fragments d'arcatures et une galerie.

La deuxième partie formant maçonnerie montante et portant planchers se compose de quatre arcatures reposant sur colonnettes engagées dans des pieds-droits suivant croquis ci-contre. Les pieds-droits franchissent la hauteur des deux étages; deux contreforts encadrent l'ensemble du motif qui a environ 5 mètres de largeur par 8 mètres de haut.

La dépose de cette ordonnance nécessitera le plus grand soin. Il paraît préalablement indispensable,

Digitized by Google

avant toute opération de démolition, d'étayer les planchers et de scier les solives au droit de ce mur.

Le soussigné propose pour emplacement à ces divers fragments le square de l'Abbaye.

Le motif d'ordonnance ci-contre pourrait être adossé au mur de l'église.

Le fragment des six colonnettes pourrait, comme l'indique le plan, être disposé dans l'encoignure formée par l'église et le mur de l'immeuble mitoyen ayant façade sur la rue de l'Abbaye.

Les autres fragments de moindre importance, bloc, gargouille et galerie, trouveraient place sur la pelouse.

Pour le bon aspect général, le kiosque de garde devrait être déplacé.

L'architecte des Promenades,

Pour copie conforme
du rapport adressé à M. le Directeur :

Renault, chef de bureau.

Paris, le 16 mai 1900.

A M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris, Hôtel de Ville.

Monsieur,

Lorsque la délégation de la Commission du Vieux Paris est venue rue de l'Abbaye visiter les fragments d'architecture que nous avions décidé de mettre à sa disposition, nous avions dit à M. Selmersheim que nous réservions ceux de ces fragments qui se trouvaient dans la cour, puisque cette partie de l'immeuble ne devait pas être démolie.

Mais, comme nous avons appris depuis que l'Administration avait décidé de faire placer dans le petit square de Saint-Germain-des-Prés les pierres données par nous, nous avons l'honneur de vous informer que nous ne maintenons pas la réserve que nous avions faite et que nous mettons à la disposition de la Commission du Vieux Paris, non seulement les fragments du jardin, mais aussi ceux de la cour.

Nous estimons, en effet, que du moment que l'Administration doit faire une réédification dans le square de Saint-Germain-des-Prés, il vaut mieux qu'elle puisse faire de suite une œuvre d'ensemble.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

H. Michau et L. Douane.

Paris, le 21 mai 1900.

A. M. Formigé, architecte en chef des Promenades.

Monsieur l'Architecte en chef,

J'ai l'honneur de vous transmettre, de la part de M. le docteur Lamouroux, vice-président de la Commission du Vieux Paris, une communication de MM. Michau et Douane relative aux fragments sculptés provenant de l'église Saint-Germain-des-Prés.

Aux termes de cette communication, MM. Michau et Douane annoncent à la Commission qu'ils veulent bien compléter leur première donation par les vestiges d'architectures qui ornent la cour de la maison contiguë à celle sise rue de Furstemberg, n° 6 et qui sont de la même provenance que ceux déjà offerts.

Cette seconde donation est faite à la condition que les fragments en question seront, comme les premiers, réédifiés dans le petit square de l'église.

M. Alfred Lamouroux, au nom de la Commission, vous serait reconnaissant, Monsieur l'Architecte en chef, si vous vouliez bien faire le nécessaire pour cette réédification. Il appelle particulièrement votre attention sur la nécessité qu'il y aurait, pour éviter les détériorations, à réédifier ces précieux vestiges à une certaine distance de la terre.

Une inscription lapidaire sera demandée au Comité des inscriptions parisiennes pour rappeler cette réédification.

Veuillez agréer, Monsieur l'Architecte en chef, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire de la Commission du Vieux Paris,
Lucien Lambeau.

Paris, le 13 juin 1900.

Monsieur le Secrétaire,

Par lettre du 30 avril dernier, vous m'avez informé que la Commission du Vieux Paris avait décidé que les fragments sculptés provenant de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés offerts à la ville de Paris par MM. Michau et Douane, propriétaires de l'immeuble sis rue de l'Abbaye, n° 6, contre la façade duquel ils sont adossés, seraient réédifiés dans le square nord de l'église Saint-Germain-des-Prés ; et qu'en attendant cette réédification et en raison de la démolition imminente de l'immeuble susvisé, il y avait lieu de faire procéder d'urgence au démontage et à l'enlèvement de ces fragments et de les déposer provisoirement, soit dans le square même, soit dans le terrain voisin appartenant à la Ville.

En outre, le 11 mai suivant, une somme de 700 fr. a été mise par la Commission du Vieux Paris, sur la demande du soussigné, à la disposition de M. l'architecte des Promenades pour la dépose et le transport des morceaux de sculpture dont il s'agit.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément au désir de la Commission, les fragments sculptés de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés ont été déposés et transportés par les soins de MM. Michau et Douane, entrepreneurs, sous la surveillance de M. l'architecte des Promenades, dans le square du même nom, où ils ont été déposés sur les pelouses et les allées. Comme le square a dû être fermé au public pour éviter que ces fragments ne soient abîmés par les enfants, il y aurait lieu de procéder le plus tôt possible à leur réédification suivant les indications du projet ci-joint, dont la dépense s'élève à la somme de 3,740 francs.

Je vous prie de vouloir bien faire mettre un crédit d'égale somme à ma disposition, afin que les travaux puissent être entrepris dans le plus bref délai.

Digitized by Google

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le directeur administratif
des services d'Architecture et des Promenades
et Plantations,

Bouvard.

M. Lucien Lambeau fait remarquer que cette dernière lettre de M. le directeur des services municipaux d'Architecture ne fait pas mention de la seconde donation de MM. Michau et Douane. Il en infère que le déplacement et la réinstallation des matériaux auxquels ils font allusion seront exécutés à l'aide des crédits dont il a été parlé.

M. Tesson donne lecture des propositions ci-dessous, présentées par la 1re Sous-commission :

« 1° Ratifier la dépense de 700 francs autorisée, vu l'urgence, par la Commission de permanence.

« 2° Demander à M. le Directeur des services municipaux d'Architecture de présenter à la signature de M. le Préfet, président de la Commission du Vieux Paris, un mémoire au Conseil municipal pour lui demander l'allocation de la somme jugée nécessaire pour l'installation des pierres provenant de la Sainte-Chapelle de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dans le carré nord du square de l'église.

« 3° Appeler l'attention de M. le Préfet sur le don magnifique de MM. Michau et Douane dans le but de leur faire attribuer la médaille créée par le Conseil municipal en faveur de personnes qui enrichissent les collections artistiques de la Ville. »

Ces conclusions sont adoptées.

16. — Rapport de la 1re Sous-commission au sujet des réparations projetées à l'église Saint-Médard.

M. Tesson expose que la 1re Sous-commission a été saisie d'une note de la direction des Affaires municipales, demandant l'avis de la Commission du Vieux Paris, au sujet d'un rapport de M. le directeur du service d'Architecture, consécutif à une demande formée par la fabrique de l'église Saint-Médard et tendant à la remise en état de cet édifice.

Une visite a été faite le 29 mai sous la conduite de M. Selmersheim.

Les origines de cette église sont très anciennes : ce fut d'abord une chapelle que les religieux de l'abbaye de Sainte-Geneviève édifièrent au milieu des domaines que leur avait donnés le roi Clovis. Transformée en église curiale des le XIIe siècle, elle ne cessa pas jusqu'à la Révolution d'être administrée par un des chanoines réguliers de l'abbaye.

L'on trouve dans Félibien (tome II, p. 1078) le récit des incidents de 1561 et 1562, causés à Saint-Médard par les querelles des catholiques et des protestants; ces derniers avaient leur prêche dans l'*Hôtel des Patriarches*, situé un peu plus haut que l'église, dans la rue Mouffetard, vis-à-vis la rue de l'Arbalète : or, un jour de Saint-Etienne, le 27 décembre 1561, les calvinistes irrités par le son des cloches de Saint-Médard qui interrompait sans cesse leur ministre, sortirent et pénétrèrent dans l'église où ils en vinrent aux mains avec les catholiques.

Belleforest, qui était contemporain de ces évènements, en a laissé l'impression suivante (*Cosmographie universelle*. — Paris, 1575, p. 228 a) :

« ... es fauxbourgs et ville de Saint-Marcel, sont les églises de Saint-Médard que la furie huguenote pilla dès les premiers troubles de France, y faisant des insolences, si barbares que j'ay horreur de les réciter, tant cela me semble indigne du nom de français et des hommes qui font profession du christianisme. »

Le 28 février 1562, une procession fut ordonnée sur le territoire de l'église à l'occasion de sa purification. Mais les vicaires de l'église de Paris demandèrent que préalablement les coupables fussent châtiés. Cette procession eut lieu le 14 juin suivant. Les principaux coupables avaient été mis à mort devant l'église et leurs biens confisqués, pour servir aux réparations nécessitées par le pillage.

L'hôtel des Patriarches fut abattu peu de temps après. Il avait appartenu à Bertrand de Chanac, cardinal et patriarche de Jérusalem, puis à Simon de Cramault, cardinal, archevêque de Reims et patriarche d'Alexandrie.

Le cimetière de l'église Saint-Médard fut troublé par les scènes des *convulsionnaires*, dont les étranges manifestations, sur la sépulture du diacre Pâris, produisirent des scandales de tous genres, qui ne cessèrent, en public du moins, que lorsque l'ordonnance du 27 janvier 1732 en eut prescrit la fermeture. C'est ce qui motiva, dit-on, le distique que l'on

Digitized by Google

pouvait lire le lendemain sur la porte close de ce cimetière :

De par le roy défense à Dieu.
De faire miracle en ce lieu.

Le spectacle public que les convulsionnaires donnaient de leurs accès se continua dans des réunions particulières et privées jusqu'au mois d'août 1762, malgré la rigueur avec laquelle les autorités poursuivaient ces manifestations.

Piganiol donne le texte de l'épitaphe placée au-dessus de la sépulture du diacre Pâris. La tombe elle-même, assurent les écrivains qui ont spécialement étudié le mouvement créé par les convulsionnaires, était placée dans le cimetière, adossée au chevet et juste dans l'axe de l'édifice. Or, le chevet ancien ayant été ouvert et prolongé d'une chapelle en 1784 par l'architecte Petit-Radel, il résulte que le corps du diacre Pâris reposerait maintenant dans cette chapelle.

L'église Saint-Médard n'est pas classée parmi les monuments historiques. Elle fait partie de la catégorie des édifices parisiens qui, lentement construits, puis réparés et transformés partiellement, n'ont plus la grandeur d'expression qui rend si précieux les autres monuments anciens, dont le classement doit assurer la conservation. Néanmoins, plusieurs parties de l'église, considérées isolément, ne manquent pas d'un réel intérêt.

Le plan de l'église est irrégulier. Formé de huit travées, dont cinq pour la nef et trois pour le chœur, avec trois travées en hémicycle pour l'abside, il ne comporte pas de transept. La sacristie, construite au XVIe siècle, est en saillie extérieure, appuyée sur la huitième travée de droite. Une tour de deux étages, surmontée d'un toit d'ardoise à quatre faces, couronné d'un faite et à l'aplomb de la troisième travée à gauche.

Les collatéraux correspondant aux travées sont augmentés de chapelles, excepté dans les trois premières travées, à gauche et à droite de la nef.

Le chœur, plus élevé que la nef, est couvert en bois ; il est muni de contreforts sans arcs-boutants ; il a été construit en 1586.

La nef, plus ancienne que le chœur, est du XVe siècle; les arcs des ogives sont polygonaux et portent sans chapiteaux sur des piliers de même forme. Les clefs de voûte sont circulaires; celles des trois premières travées sont du XVe siècle, celles des deux autres sont du XVIIe siècle.

Les fenêtres de la nef sont ogivales et à réseaux flamboyants, tandis que celles du chœur, bien que construites plus tard, sont cintrées, avec meneaux et réseaux flamboyants. La fenêtre du chevet a trois compartiments garnis de vitraux anciens très intéressants, sur l'état desquels l'attention de la Commission a déjà été appelée, en vue d'une restauration dont l'urgence est extrême.

La chapelle du fond de l'abside est d'un travail d'appareillage de pierre très intéressant ; c'est une œuvre de l'architecte Petit-Radel, qui a été très vivement critiquée, de même que les transformations qu'il a fait subir aux colonnes du chœur, lors des grandes réparations de 1784.

Le portail, dont on demande une restauration importante, est du XVe siècle; ses clochetons et sa fenêtre à meneaux flamboyants fixent son âge. Il est divisé en trois travées par deux contreforts à pinacle et flanqué de deux contreforts à redans.

La porte centrale a été remaniée peu heureusement au XVIIIe siècle. La grande fenêtre, placée au-dessus est aveuglée. Le devis soumis à la Commission prévoit, sur la demande de la fabrique, qu'un vitrail en grisaille soit posé dans les meneaux dont les nervures extérieures sont actuellement seules visibles. Enfin, un oculus percé dans le haut du pignon est dépourvu de ses anciens meneaux que l'on demande à faire remplacer.

Les deux portes latérales ont été remaniées au XVIIe siècle.

L'édifice dégagé sur trois de ses façades est enclavé à gauche dans de vieilles maisons, dont l'entrée est rue Mouffetard et rue Daubenton ; l'existence de ces anciennes bâtisses est mesurée par les prévisions d'alignements qui permettront d'isoler complètement l'église et de retirer aux trois premières travées de gauche de la nef la destination de magasins et de débarras qui leur a été donnée, surtout en raison de l'obscurité dans laquelle elles sont plongées.

L'on accède de la rue Mouffetard dans l'église par une petite cour pavée fermée en avant par une grille légère sans le moindre ornement; la porte qui ferme le tour d'échelle du côté des vieilles maisons de la rue Daubenton est dans un état lamentable. L'écoulement des eaux s'effectue à la surface du sol : il serait préférable de construire un caniveau pour cet usage. Enfin, le mur qui sépare la cour d'entrée du petit square pourrait être remplacé par une clôture à claire-voie, laissant circuler l'air et la lumière.

Digitized by Google

La Sous-commission propose de donner un avis très favorable à l'exécution des travaux compris sur le devis de M. l'architecte Allain, à l'exception toutefois de la grisaille destinée à remplacer la fenêtre du portail actuellement aveuglée. Cette ouverture n'étant pas appelée à éclairer, ni à décorer l'édifice, puisqu'elle est masquée complètement par le buffet d'orgues, peut se passer d'un vitrail artistique dont le prix serait relativement élevé, pour se contenter d'un travail de vitrerie qui produirait, en résumé, l'effet que l'on recherche et qui consiste à donner au portail de l'église Saint-Médard un aspect plus agréable.

Si cette modification du devis était acceptée et qu'une portion de crédit devînt disponible, la Sous-commission demanderait que le reliquat fût appliqué au nettoyage et à la restauration du vieux vitrail de la fenêtre du chevet, dont certaines parties ne tiennent que par tradition et menacent de tomber dans l'église.

La Commission propose, en outre, qu'une vue du portail, dans son état actuel, soit prise et annexée au procès-verbal.

Ces conclusions sont adoptées.

17. — Visite à l'Imprimerie nationale.

M. Tesson dit que la 1re Sous-commission ayant décidé de mettre au point les diverses questions qui avaient été agitées au sujet de l'ancien hôtel de Rohan, occupé par l'Imprimerie nationale, une excursion a été organisée spécialement pour constater l'état actuel et présenter des propositions s'il y avait nécessité.

M. Jules Périn donne communication de la notice suivante :

L'Imprimerie nationale occupe l'ancien « Palais cardinal ».

1712. — Armand-Gaston, cardinal de Rohan, le fit construire.

« C'est une dépendance de l'Hôtel de Soubise ». (Girault de Saint-Fargeau, 1850; p. 308.)

L'imprimerie royale était, dans le principe, au Louvre, puis à l'Hôtel de Toulouse (Banque de France).

1809. — Elle fut transférée dans le local qu'elle occupe aujourd'hui.

Dans notre visite à l'Imprimerie nationale, faite le 13 avril 1900, nous avons pu relever les notes suivantes, au point de vue des richesses d'art que possède cet établissement :

Cour de la Corbeille (à droite). — « Les chevaux d'Apollon ou du Soleil », magnifique bas-relief du sculpteur *Robert* Lelorrain (1666-1743) (1).

Cabinet de M. le Directeur (M. Christian). — Quatre dessus de porte de J.-B.-Marie Pierre, premier peintre du roi (1713-1789).

Pendule de Le Bon, élève de Boulle (signée de l'artiste).

Table genre Boulle, que l'on croit avoir été celle du cardinal de Rohan.

Deux paysages de Boucher.

Cabinet des poinçons. — Aux angles des corniches du plafond ont été creusés des cartouches rentrants avec des sujets intéressants.

Salon dit des Singes. — Panneaux des boiseries peints sur place par C. Huet, peintre d'animaux : scènes chinoises (dans le goût du temps), avec des singes. — Peut-être la chambre du Cardinal, avec petite porte secrète et l'emplacement d'un oratoire.

Bibliographie. — M. H. Jouin, « *Ancien hôtel de Rohan, affecté à l'Imprimerie nationale* », *historique et description*; 1889, in-folio avec magnifiques planches.

M. Tesson ajoute que de l'avis des personnes présentes, notamment de M. Longnon, dont la compétence en la matière est connue, l'ancien *hôtel de Strasbourg*, construit pour Armand, Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg, cardinal de l'église romaine, ne saurait, dans son état actuel, être utilisé comme dépendance des Archives nationales. L'on a reconnu que les dépôts d'archives exigeaient des installations particulièrement appropriées et notamment des conditions d'isolement rigoureuses.

En conséquence, les œuvres d'art enlevées des emplacements pour lesquels elles avaient été exécutées et qui dès lors étaient immeubles par destination, doivent fatalement être transportées dans d'autres locaux, lorsque les bâtiments seront démolis, après le départ de l'Imprimerie nationale.

Dans ces conditions, laissant à part le bas-relief des *Chevaux à l'abreuvoir*, qui est à

(1) Lelorrain a fait des sculptures à la chapelle du palais de Versailles.

Digitized by Google

l'abri puisque son classement vient d'être prononcé, il reste à la Commission du Vieux Paris, dont l'action immédiate n'a de pouvoir que sur les propriétés municipales, à exprimer le vœu que les singeries de *Huet* et les belles peintures de *Pierre*, tout aussi bien que les meubles d'art qui sont l'objet des soins éclairés et de toute la sollicitude de l'administration de l'Imprimerie nationale, continuent à être sauvegardés et soient réinstallés dans un cadre approprié, en cas de démolition de l'édifice.

Ce vœu est adopté et sera transmis à MM. les ministres de la Justice et de l'Instruction publique.

18. — Rapport présenté par M. Lucien Lambeau, au nom de la 1re Sous-commission, sur la question des fontaines monumentales du faubourg Saint-Martin.

M. Lucien Lambeau présente le rapport suivant :

Messieurs,

Par une lettre, en date du 21 mars 1900, M. le directeur des services municipaux d'Architecture a saisi la Commission du Vieux Paris de la question des fontaines monumentales du faubourg Saint-Martin.

Depuis longtemps déjà la suppression de ces édicules avait été demandée à l'Administration par quelques habitants du quartier. C'est ainsi qu'en 1895 l'affaire fut mise à l'étude par les services compétents et fut classée, à la suite d'un avis défavorable émis par le Comité des inscriptions parisiennes, dans sa séance du 24 décembre 1895.

La question ayant été de nouveau reprise par l'Administration, les habitants de la rue, divisés sur le point de la conservation ou de la suppression, les uns pour, les autres contre, n'hésitèrent pas à porter leurs doléances devant le Conseil municipal, qui renvoya l'affaire pour avis aux services administratifs de la Ville.

Les services compétents sont, dans l'espèce, la direction des Travaux, pour la question des eaux et la direction des services d'Architecture pour celle des édicules sur la voie publique.

On remarquera, cependant, que le service des Eaux, dans la question qui nous occupe, ne vient qu'en deuxième ligne; il n'est, en effet, que très peu en cause puisqu'il s'agit d'une question de monuments sur la voie publique. Il ne paraît pas, à la vérité, très sympathique à la conservation puisqu'il trouve « que ces fontaines présentent peu d'utilité pour les riverains » et qu'il propose de les remplacer purement et simplement « par cinq bouches de lavage et quatre bornes-fontaines ».

En ce qui concerne le service d'Architecture, dans le domaine duquel se trouvent les édicules dont il s'agit, il est au moins aussi catégorique que le service des Eaux :

« Il estime que les fontaines susvisées, tombées dans un état notoire de délabrement, sont peu intéressantes au point de vue artistique, qu'elles ne constituent plus guère qu'un objet d'encombrement sur les trottoirs d'une voie où la circulation est des plus difficiles, et qu'il serait préférable de les supprimer en totalité, ou bien, si l'on veut conserver le souvenir historique qui s'y rattache, de n'en conserver que quelques-unes qui seraient choisies parmi les moins abimées, restaurées complètement et placées de la façon la moins gênante sur les trottoirs. M. l'architecte des Promenades ajoute que la restauration de ces fontaines nécessiterait une dépense de 30,000 francs, beaucoup trop élevée pour être supportée par les crédits du service. »

Telle est, Messieurs, l'état de la question au moment où M. le directeur des services municipaux d'Architecture, saisi en dernier ressort de l'affaire, vient demander l'avis de la Commission du Vieux Paris avant de soumettre ses conclusions à M. le Préfet de la Seine, conclusions qui seront probablement celles proposées à la Commission, savoir : « Maintien de quatre seulement de ces fontaines, qui ne sont plus intéressantes qu'au point de vue du souvenir. »

Nous avons voulu nous rendre compte de l'état exact de ces petits monuments qui eurent, à leur apparition, la vogue si extraordinaire que nous racontons plus loin.

Sans doute, il serait puéril de les comparer aux productions plus ou moins artistiques que l'on peut admirer de nos jours et qui, sous la forme de candélabres, de fontaines et autres édicules, ornent nos voies modernes, encore que beaucoup ne soient pas non plus d'un heureux effet. Aussi ne sera-ce point sur le terrain de l'art que nous nous placerons pour en déplorer la disparition, mais bien sur celui du souvenir qui s'attache à l'ancienne physionomie de nos vieilles rues, physionomie qui tous les jours se modifie et disparaît sans grand profit, bien souvent — comme dans la

Digitized by Google

question actuelle — pour l'amélioration générale de la cité.

Plusieurs de ces fontaines, ne sont pas, assurément, dans un parfait état de conservation : un bras manque au triton qui décore celle placée en face du n° 66 et l'enfant au dauphin, qui en orne une autre qui se trouve vers le n° 192, est également mutilé; mais, en revanche, presque toutes les autres sont suceptibles de fournir encore une longue carrière.

Certainement l'artiste qui en a conçu le dessin et modelé les contours — un sculpteur du nom de Martin — n'a pas fait là une œuvre bien remarquable, malgré le grand succès qu'elles obtinrent lors de leur édification; mais elles sont de leur temps, et ce temps, 1848, rappelle une des phases de l'histoire de Paris.

Elles représentent, en outre, un mouvement de l'opinion publique de toute une rue vers un idéal décoratif qui semble mesquin aujourd'hui mais qui eut cependant son heure.

Elles sont le produit, chose rare, d'une vaste et productive souscription recueillie chez les habitants de la rue pour l'embellissement même de cette rue.

La commande, la construction, l'édification en furent dirigées par ces seuls habitants sans que la Ville s'en soit occupée le moindrement.

Il y a certainement là un point d'histoire parisienne qui n'est point banal et qui mérite attention.

Il ne faudrait pas croire, d'un autre côté, qu'elles sont inutiles à la population. Pour se convaincre du contraire, il suffira de se rendre le matin dans le faubourg Saint-Martin, on les verra fontionner presque sans arrêt et donner leur eau soit aux riverains, pour le lavage de leurs boutiques, soit aux marchands des quatre saisons, pour leurs fleurs, leurs légumes ou leurs poissons, soit aux voituriers ou aux cochers, pour leurs chevaux.

Le Service des eaux ne propose-t-il pas, d'ailleurs, si elles disparaissaient, de les remplacer immédiatement par d'autres d'un modèle plus nouveau.

On arguera peut-être, comme certains pétitionnaires, de l'encombrement de la voie publique. Nous répondrons à cela que le mouvement de la population du faubourg Saint-Martin est bien moins considérable que certaines autres voies que nous pourrions citer et qui sont autrement envahies par des édicules de toutes sortes.

On verra plus loin que ces fontaines qui, étaient primitivement au nombre de trente, furent de deux modèles différents.

L'un est surmonté d'un enfant jouant avec un cygne sur une vasque supportée par deux naïades.

L'autre est d'aspect à peu près semblable avec cette différence que l'enfant s'appuie sur un dauphin et que les naïades sont remplacées par deux tritons.

Nous avons exactement relevé la situation des quinze fontaines encore debout, nous en donnons ci-après la nomenclature avec l'indication de l'eau qui les alimente :

En face du n° 27 :
Enfant au dauphin et tritons; eau de source.

En face du n° 36 :
Enfant au cygne et naïades; eau de source.

En face du n° 64 :
Enfant au dauphin et tritons; eau de source.

En face du n° 69 :
Enfant au dauphin et tritons; pas d'eau.

En face du n° 80 :
Enfant au cygne et naïades; eau de source.

En face du n° 89 :
Enfant au cygne et naïades; eau de rivière.

En face de la gare de l'Est, au coin de la rue de Strasbourg (côté impair) :
Enfant au dauphin et tritons; eau de source.

En face du n° 158 :
Enfant au dauphin et tritons; eau de rivière.

En face de la gare de l'Est (côté impair) :
Enfant au cygne et naïades; eau de rivière.

En face du n° 164 :
Enfant au cygne et naïades; eau de source.

En face du n° 177 :
Enfant au dauphin et tritons; pas d'eau.

En face du n° 192 :
Enfant au dauphin et tritons; eau de source.

En face du n° 207 :
Enfant au dauphin et tritons; eau de source.

En face du n° 252 :
Enfant au cygne et naïades; eau de rivière.

En face du n° 257 :
Enfant au dauphin et tritons; eau de source.

Soit, au total, quinze fontaines au lieu de seize, comme l'indique l'état fourni par le service des Eaux, qui en désigne une que nous n'avons pas trouvée, en face du n° 100.

Digitized by Google

Nous placerons ici le résultat des recherches faites par nous sur les circonstances dans lesquelles furent édifiés ces groupes; il constituera la partie rétrospective de notre rapport.

A cette occasion nous rendrons hommage au distingué personnel du service des Archives du département de la Seine, qui a singulièrement facilité notre tâche dans la recherche des documents que nous analysons.

Les quinze fontaines monumentales encore existantes dans le faubourg Saint-Martin constituent ce qu'il reste de tout un ensemble décoratif qui causa, lors de sa réalisation, vers 1849, une véritable révolution dans le système d'aménagement des voies parisiennes.

L'initiative en revient tout entière à un habitant du quartier qui, frappé du mauvais état du pavé et du déplorable aspect général que présentait cette rue, l'une des plus importantes de la capitale, résolut d'en poursuivre l'embellissement par les seules ressources des propriétaires.

Les cotisations des riverains ne s'exercent plus guère maintenant que pour l'installation du pavage en bois au devant de leurs immeubles.

Nous n'avons pu trouver le nom de ce citoyen dans les pièces que nous avons consultées, non plus que dans les journaux de l'époque. Seule, l'*Illustration* parla de lui, mais se garda bien de le nommer, obéissant ainsi à une recommandation formelle dictée par une modestie que l'on comprendrait peu de nos jours.

Ceci se passait vers 1841.

Encore que la date soit peu éloignée et confine presque au Paris d'aujourd'hui, le fait de ce bourgeois de Paris, qui refuse toute publicité pour une action louable, est tellement loin de nous que la chose peut hardiment se classer dans le domaine du Vieux Paris.

Voilà donc notre citadin en campagne. Il adresse un mémoire à tous les propriétaires de la rue, mémoire dont les grandes lignes pouvaient se résumer par les quatre articles suivants :

1° Adoucir, au moyen de grands travaux de terrassement, l'escarpement de la chaussée;

2° Construire de vastes trottoirs, sans interruption, depuis la porte Saint-Martin jusqu'à la barrière de La Villette;

3° Remplacer par cent candélabres à gaz les vingt-quatre lanternes destinées, bien inutilement jusqu'alors, à l'éclairage de tout le faubourg;

4° Élever sur la ligne des candélabres, et en alternant avec eux, trente fontaines monumentales et trente bornes vespasiennes en fonte que le mémoire qualifiait *d'une élégance remarquable.*

Dans l'esprit du hardi novateur, ce système devait se compléter d'un service de cantonniers chargés de la propreté de la rue et d'un autre service de gardiens de nuit, dont la mission eût consisté à veiller pour la sûreté des habitants, à assurer la conservation des nouveaux monuments et à donner l'éveil en cas d'incendie.

Disons, avant d'aller plus loin, que la création de ces cantonniers et des gardiens de nuit ne fut pas sanctionnée par l'Administration et n'eut, par conséquent, pas de suite.

Entrant immédiatement dans le domaine de l'exécution, le zélé initiateur convoqua 300 propriétaires du faubourg Saint-Martin et obtint la nomination d'une Commission ayant comme président le maire de l'arrondissement, alors le cinquième, et chargée de s'entendre avec M. le Préfet de la Seine, comte de Rambuteau, pour la réalisation du projet.

Cette Commission prit le nom de *Commission des embellissements du Faubourg-Saint-Martin* ou, plus communément, celui de *Commission des propriétaires du Faubourg-Saint-Martin.*

De suite il fut décidé qu'un appel, par souscription, serait fait aux propriétaires et habitants de la rue et le bulletin suivant fut déposé dans toutes les maisons, à la disposition des souscripteurs :

MAIRIE DU CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.
SOUSCRIPTION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES FONTAINES ET DES URINOIRS.

Je soussigné m'engage à payer sur l'acquit de M. Eugène Griolet, trésorier de la souscription, et sur l'avis que m'en donnera, un mois d'avance M. Vée, maire du cinquième arrondissement, la somme de
pour ma part dans la cotisation faite par les propriétaires de la rue du Faubourg-Saint-Martin, à l'effet d'obtenir, pour cette rue, la pose des fontaines et des urinoirs dont les modèles sont déposés à la mairie.

Paris, le

(*Signature du souscripteur.*)

Les conditions de cet engagement, il faut le

Digitized by Google

dire, furent quelque peu draconiennes et les propriétaires, en l'acceptant, firent preuve d'une générosité à laquelle on était sans doute peu habitué, à cette époque où le roi Louis-Philippe donnait lui-même l'exemple d'une sage économie personnelle.

La base de la cotisation fut, en effet, fixée à 500 francs pour 10 mètres de façade.

La liste de souscription que nous avons sous les yeux donne les noms des propriétaires d'alors, avec le montant de leur imposition volontaire. Les sommes varient de 150 francs à 2,000 francs et souvent beaucoup plus, tel l'hospice des Récollets qui donne 5,000 francs, le presbytère, situé au numéro 123, qui verse 1,300 francs. Les frères de la Doctrine chrétienne, en raison de leur façade portant les numéros 163 et 165, sont taxés à 5,000 francs.

Cette dernière somme, à la vérité, ne fut pas versée, en raison du départ de la communauté, expropriée pour l'établissement de la gare du chemin de fer de Paris à Strasbourg. Le maire de l'arrondissement en fut avisé par une lettre signée du frère Philippe, supérieur général de l'Institut général des frères de la Doctrine chrétienne, datée du 15 février 1847.

Vers le milieu de l'année 1846, cependant, les choses subirent un certain ralentissement en raison du manque d'argent. Au déchet qui se produisit dans la recette des souscriptions, vint s'ajouter le manque de parole du fondeur des édicules.

Celui-ci s'était bien engagé par écrit à exécuter le travail pour le prix de 60,000 francs, mais il augmenta ses prétentions du double, prétextant que les modèles qu'on lui demandait étaient beaucoup plus riches que ceux du croquis fourni et alléguant aussi une augmentation sur les fontes. Il fallut s'adresser à d'autres industriels. Malgré des prix accommodants, une somme relativement considérable manqua néanmoins.

Un nouvel appel à la bonne volonté des propriétaires et habitants de la rue fut alors décidé.

Le 12 août 1846, une circulaire fut lancée qui était signée de M. Louis, adjoint au maire du Ve arrondissement, Debussy, vice-président de la Commission, Evette, membre, et Duthy, secrétaire.

Cette circulaire, en même temps qu'elle exposait les déboires relatifs aux fondeurs avait également pour but d'expliquer le fonctionnement des urinoirs et de rassurer les quelques propriétaires qui avaient manifesté une crainte pudibonde à l'occasion de cette innovation.

« Leurs craintes, y était-il dit, sont mal fondées à tous égards. »

« Ces urinoirs, y lisait-on encore, véritables monuments, qui réunissent à leur forme gracieuse des ornements choisis et exécutés avec goût, seront placés autant que possible en face les trumeaux des maisons et de préférence sur la partie des trottoirs qui font retour sur une rue. De cette manière, ils ne nuiront à personne et contribueront, au contraire, avec les élégantes fontaines, dont l'heureuse disposition est approuvée par tous les gens de l'art, à donner à cette belle voie une importance dont aucune des rues de Paris ne peut servir de comparaison. »

L'urinoir, on va le voir, joua un grand rôle dans ce nouvel appel de fonds, il fut la raison déterminante qui permit aux rédacteurs de la circulaire d'agiter aux yeux des propriétaires le spectre de l'immoralité :

« Rien, disait-elle, ne peut éloigner davantage les piétons du faubourg Saint-Martin, que ces habitudes de gens sans pudeur, qui s'installent devant les maisons et dans les encoignures des portes et laissent, sur toute la largeur des trottoirs, les traces de leurs ordures, qui répandent une infection pernicieuse dans cette saison. »

On était, en effet, au mois d'août.

Elle ajoute plus loin :

« Nous voulons parler de ces misérables, dont l'incroyable cynisme va chercher précisément les vitres des boutiques pour faire preuve de leur dégoûtante immoralité. Par notre projet nous enlevons jusqu'au prétexte de semblables turpitudes. »

Au moment où fut lancée cette circulaire, les grands travaux de voirie étaient déjà commencés depuis quelques années; le Conseil municipal les vota dans sa séance du 31 mars 1843 et y consacra une somme d'environ 440,000 francs. L'Etat pour sa part ajouta à cette somme un crédit de 80,000 francs.

La montagne fut abaissée, de larges trottoirs furent construits sur une double ligne de deux kilomètres d'étendue. On planta, de chaque côté, une rangée d'arbres, depuis l'église Saint-Laurent jusqu'à La Villette; le peu de largeur de la rue ne permettant pas de continuer ces plantations en descendant vers la porte Saint-Martin.

Cent candélabres, disent les journaux de

Digitized by Google

l'époque, aussi élégants que ceux des Champs-Elysées, jalonnèrent la longueur du faubourg et l'éclairèrent mieux que ne le fut jamais la rue de la Paix et la rue Vivienne.

Ce fut assurément l'âge d'or du vieux faubourg!

En ce qui concerne la contribution des propriétaires, elle s'éleva à environ 90,000 francs et fut employée de la façon suivante :

Aux fondeurs, 70,000 francs.

Au sculpteur Martin, chargé de l'exécution des modèles des fontaines et vespasiennes, 8,000 francs.

Pour les socles en granit des urinoirs, 4,800 francs.

Pour la peinture, 4,500 à 5,000 francs et enfin, pour les travaux intérieurs des urinoirs, 3,000 francs.

Les modèles furent exposés dans la cour de la mairie de l'arrondissement où tous les citoyens purent juger de l'effet que ces monuments produiraient après leur installation.

Nous devons ajouter, en ce qui concerne ces édicules, que les travaux furent entièrement dirigés par la Commission des embellissements du faubourg Saint-Martin et que la ville de Paris resta complètement en dehors. Sa seule intervention fut une cotisation de 12,000 francs, votée en 1849, pour la fonte des fontaines et urinoirs. Elle ne consentit même à donner gratuitement l'eau qui devait les alimenter, nous parlons des fontaines, qu'à la condition formelle qu'elles deviendraient sa propriété.

L'enthousiasme fut grand dans la presse dès que les travaux furent terminés. Les embellissements du faubourg Saint-Martin furent chantés avec un lyrisme qui étonnerait sans doute aujourd'hui le Parisien moderne, habitué à d'autres splendeurs.

L'*Illustration* en reproduisit tous les détails et annonça à ses lecteurs que certainement le faubourg dont il s'agit, après les innovations apportées, serait « comparable à la voie Appienne dont les ruines sont encore aujourd'hui si grandioses ».

Le *Courrier français* attribua aux nouvelles fontaines le pouvoir de faire comparer Paris à la plus belle ville connue :

« L'effet qu'elles produiront dans le faubourg, qui forme une des grandes entrées de Paris, annoncera d'une manière grandiose la plus belle et la plus riche capitale du Monde. »

Le *Moniteur*, organe officiel, en donne la description suivante, dans son numéro du 14 août 1849 :

« Les urinoirs :

« Sur un socle en granit, six colonnes d'ordre composite, avec chapiteaux et ornements dorés forment un demi-cintre dont le haut est surmonté par un écusson aux armes de la Ville; ces six colonnes, séparées entre elles par des têtes de chimères, supportent un dôme au centre duquel est un Thurifère orné de guirlandes, également dorées et en font une petite rotonde dont l'élégance, un peu outrée peut-être, dissimule du moins ce que la destination a de vulgaire.

« Quant aux groupes ou fontaines, ils sont faits sur deux modèles différents mais de style analogue et semblables, quant aux dimensions; d'une part deux tritons adossés à une colonne torse dont la base repose sur un énorme coquillage d'où sort une tortue, portent sur leurs épaules une vasque sur laquelle un jeune pêcheur accroupi admire une branche de corail qu'il vient de retirer de la mer, tandis qu'à sa droite, comme à sa gauche, sont ses filets et les poissons pris.

« L'autre groupe, tout aussi gracieux que son pendant, porte sur sa vasque un cygne et un enfant entouré de nombreux coquillages et faisant miroiter à ses yeux une huître perlière.

« Sur les pans coupés du piédestal des deux groupes on lit ces quatre inscriptions :

« Souscription des propriétaires du fau-
« bourg Saint-Martin. — 1846.

« Association fraternelle des ouvriers fon-
« deurs. — 1848.

« M. de Rambuteau, préfet de la Seine. —
« 1846.

« Martin, inventit et sculpsit. »

Une légende du quartier attribue aux *Ateliers nationaux* la construction seule des fontaines. Peut-être cette légende a-t-elle pris naissance dans ce fait qu'elles furent fondues en 1848. L'inscription qu'elles portent et qui est relative à l'*Association fraternelle des ouvriers fondeurs* vise probablement une société ouvrière de production comme il dut en exister beaucoup à cette époque.

A ceux qui s'étonneront des dithyrambes des journaux d'alors et de l'enthousiasme des habitants, nous répondrons que le *style Louis-Philippe* sévissait encore à ce moment et avec lui toutes ses formules artistiques, parmi

Digitized by Google

lesquelles il faut citer, pour le cas seul qui nous occupe, la substitution de la fonte de fer au bronze.

Tels qu'ils étaient, ces édicules firent l'admiration de ceux qui les édifièrent et suffirent à leur bonheur.

C'était leur droit :

« On n'a que le style que l'on mérite. »

L'Inventaire général des œuvres d'art de la ville de Paris, publié en 1878, ne contient que fort peu de renseignements. On y trouve que les *vingt-huit* édicules, ainsi que le constate l'inscription gravée sur le piédestal, ont été élevés en 1848 au moyen d'une souscription publique ouverte dans le quartier. Comme description, ce document mentionne que ces fontaines se composent chacune d'un piédestal à pans coupés de forme oblongue, en fonte, posé sur une plinthe en granit. Le piédestal supporte un groupe de deux figures assises, reliées par des guirlandes de feuilles d'eau et adossées à un piédouche orné qui supporte une fausse vasque ovoïdale.

« Ces groupes, dit le document officiel, représentent alternativement des tritons et des naïades. Un enfant accroupi au milieu d'ustensils de pêche et jouant avec un oiseau aquatique, domine l'ensemble de la fontaine. Le piédestal est décoré, dans le sens de sa longueur, des armes de la Ville, et sur les pans coupés, d'inscriptions rappelant que ces fontaines, faites par l'Association fraternelle des ouvriers du bronze, en 1841, sous l'administration de M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, sont le produit d'une souscription des propriétaires du faubourg Saint-Martin. Dans le sens de sa longueur, le piédestal présente également deux mascarons à têtes de dauphins, accompagnés de rinceaux; celui qui est situé vis-à-vis du trottoir laisse échapper l'eau dans une grille à fleur du sol. »

Il nous faut, en passant, regretter le silence que garde le document municipal, sur le sculpteur Martin, auteur du modèle de ces édicules.

Le tout étant terminé en 1849, la Commission des embellissements ne voulut pas se dissoudre avant qu'une inauguration fût faite des travaux élaborés par elle. Une grande fête fut décidée qui devait naturellement avoir lieu dans le quartier et que devait compléter un banquet composé des principaux notables de l'arrondissement.

Comme pour les fontaines et les urinoirs, il fut décidé que le banquet et la fête seraient le produit d'une souscription.

Nous ne savons s'ils réussirent : quelques habitants, sans doute, trouvèrent obsédante cette période de souscription que traversait leur quartier et refusèrent de payer. Nous avons sous les yeux une lettre émanant de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Strasbourg, datée du 25 septembre 1849 dans laquelle le directeur de cette administration refuse catégoriquement de souscrire à la fête projetée.

Il est un lieu commun qui prétend, qu'en France, tout finit par des chansons; les fontaines du faubourg Saint-Martin ne devaient pas y échapper.

En voici plusieurs extraits qui se chantèrent probablement en quelques coins du vieux faubourg et qui sont tirés du *Receuil des chansons* de J.-H. Lemoine, édité à cette époque :

Grand manifeste en réjouissance des bornes et des fontaines du faubourg Saint-Martin, louanges et félicitations adressées en chœur à l'ex-préfet de la Seine par la joyeuse jeunesse parisienne.

Première ronde, chantée et dansée autour de ces petits monuments sur l'air : *Ah! le bel oiseau, maman :*

Refrain.

Viv' le comt' de Rambuteau,
Pour les born's et les fontaines.
Viv' le comt' de Rambuteau,
Grâce à lui nous avons l'eau.

Sous l'ancien Gouvernement,
Le corps des propriétaires
A fait un rassemblement
Pour des voies plus salutaires.

Viv' le.....

Depuis la porte Saint-Martin
Jusqu'à la Grande-Villette,
On chante ce gai refrain,
Même en roulant la poudrette.

Viv' le.....

Du faubourg les habitants
Sont fiers de dire, après boire :
Souvenez-vous, mes enfants,
Que ce comt' vivra dans l'histoire.

Viv' le.....

Nous ne résistons pas à la tentation de donner encore un extrait d'une autre chanson qui, quoique d'un rythme différent, semble être le complément de la première :

Digitized by Google

Appel à tous les citoyens de la capitale, aux nouvelles fontaines du beau faubourg Saint-Martin, dont le pouvoir magique et puissant de cette eau merveilleuse est reconnu seul unique et sans pareil.

Deuxième ronde, chantée sur l'air des *Bohémiens de Paris*, musique d'Artus :

Refrain.

V'nez aux fontaines,
Accourez tous soir et matin,
L'eau de ses fontaines
Est un nectar souverain.
Avez-vous des peines,
Courez aux fontaines
Du beau faubourg Saint-Martin.
Non, plus de peines,
Venez aux fontaines
Du beau faubourg Saint-Martin.

. . . . . .

Nous avons dit, au commencement de ce rapport, que quinze fontaines sur trente, étaient encore en place. Que devinrent les autres, et à quelle époque disparurent-elles ? Elles s'émiettèrent sans doute, faute de soins, les unes après les autres, et furent probablement jetées à la ferraille.

La Commission du Vieux Paris souhaitera, certainement, un autre sort à celles qui restent.

Quant aux urinoirs, sur la destinée desquels nous ne saurions nous apitoyer en raison de la question d'hygiène publique qui s'attachait à leur remplacement, ils disparurent aussi les uns après les autres, il n'y a pas bien longtemps, et firent place à des modèles successifs dont la description n'entre pas dans le cadre de notre rapport.

Les candélabres, enfin, qui en leur temps donnèrent, on l'a vu, au faubourg Saint-Martin, l'apparence de la rue de la Paix, de la rue Vivienne et même des Champs-Elysées, durent se retirer humblement devant le nouveau modèle imposé par la municipalité à toutes ses rues.

Il ne reste donc de cet ensemble décoratif qui, il y a un demi-siècle, sortit de la bonne volonté et de la bourse des habitants et qui fut propre à une seule rue de Paris, que les quinze fontaines que nous avons relevées.

La 1re Sous-commission a pensé qu'elle ne pouvait mieux faire que d'adopter les propositions de l'Administration, c'est-à-dire la conservation seulement de quatre de ces fontaines, deux de chaque modèle, qui seraient alors soigneusement réparées et restaurées.

Paris, le 29 mai 1900.

Lucien Lambeau.

Ces conclusions sont adoptées.

19. — Résolution au sujet des plans d'expropriation.

M. Tesson, au nom de la 1re Sous-commission, dit que la Commission du Vieux Paris a demandé à M. le Préfet de vouloir bien faire adresser à la bibliothèque historique de la Ville les plans dressés par le service d'Architecture pour les travaux de voirie et notamment pour les expropriations; sur la proposition de plusieurs de ses membres, la Commission avait également décidé de demander la formation de quelques recueils annuels contenant toute la série de ces plans dont l'usage serait de la plus grande utilité pour l'élaborasion des travaux qui sont présentés. L'on avait aussi exprimé le vœu de faire réunir ceux de ces plans concernant des opérations effectuées et qui pourraient rester inutilisés dans le service.

La lettre de M. Bouvard, directeur des services d'architecture, en date du 3 avril dernier, annonce l'envoi des plans en question destinés à la bibliothèque historique, mais est muette sur les recueils annuels et sur les plans concernant des opérations effectuées.

Dans ces conditions et après intervention de plusieurs de ses membres, la Commission a renvoyé cette lettre à la 1re Sous-commission, qui a été unanimement d'avis de demander à M. le directeur du service d'architecture de vouloir bien examiner s'il lui serait possible de donner satisfaction au vœu émis et tendant à la formation de quelques recueils annuels des plans dressés pour l'usage de son service et à la réunion des plans de cette nature concernant des opérations effectuées antérieurement.

Renvoyée à l'Administration.

20. — Démolition rue Beaubourg, 31. — Objets réservés.

M. le Président donne communication du rapport suivant adressé à M. l'architecte voyer en chef et communiqué par M. le direc-

Digitized by Google

teur des services municipaux d'Architecture à la Commission du Vieux Paris :

RAPPORT DE L'ARCHITECTE VOYER ADJOINT DU IIIe ARRONDISSEMENT.

Paris, le 24 mars 1900.

Par une lettre du 10 mars 1900, M. Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris, signalait une inscription gravée portant le nom de *rue des Petits-Champs*, placée rue Brantôme n° 2, angle rue Beaubourg n° 31, dans la partie en cours de démolition, et demandait le transfert de cette inscription au musée Carnavalet.

Nous avons le regret d'informer Monsieur l'architecte voyer en chef que, lors du descellement, cette plaque est tombée sur le trottoir en se brisant en morceaux.

M. le conservateur du musée Carnavalet, avisé par nous de cet accident, ayant désiré que les débris lui fussent remis : M. Jabouille, entrepreneur des démolitions, a bien voulu se charger du transfert au Musée et a tenu à réparer en partie la maladresse de ses ouvriers, en reconstituant l'inscription par le scellement, au plâtre à modeler des débris de la plaque.

Outre cette inscription, la Commission du Vieux Paris avait signalé, dans sa séance du 12 octobre 1899, pour le n° 31 rue Beaubourg, plusieurs balcons ainsi qu'une rampe d'escalier.

L'escalier n'ayant pas été touché par l'expropriation nous ne pouvons, malheureusement, donner satisfaction à la Commission sur ce dernier point; seuls les balcons en fer forgé, au nombre de cinq, ont pu être réservés et mis dès le 14 mars dernier à la disposition de M. Leroux, inspecteur des écoles d'expériences, 22, rue de Magdebourg.

L'architecte voyer adjoint
du IIIe arrondissement,
Bourneuf.

Acte est donné de cette communication, des remerciements seront adressés à M. l'architecte voyer adjoint du 3e arrondissement.

21. — Offre à la ville de Paris, sous certaines conditions, d'un musée préhistorique.

M. le Président donne lecture de la communication suivante transmise à la Commission par M. le directeur des Affaires municipales :

« Conformément aux instructions qu'il a reçues le soussigné a l'honneur de soumettre à M. le Préfet pour être transmis à la Commission du Vieux Paris, le projet établi par M. Rivière de Précourt relatif à la création d'un Musée préhistorique à la ville de Paris qui pourrait être constitué avec les collections par ses soins et dont l'intérêt semble assuré par la qualité même du donateur, sous-directeur de laboratoire au collège de France.

« Il résulte de ce document que cette donation que M. Rivière a l'intention de faire à la ville de Paris, pour la doter d'un musée analogue à celui de Saint-Germain, serait faite aux conditions suivantes :

« 1° L'installation à bref délai desdites collections dans un local spécial appartenant à la ville de Paris et laissé au choix du Conseil municipal;

« 2° Ledit musée serait ouvert au public et ses collections mises à la disposition des travailleurs;

« 3° Le donateur serait nommé conservateur à vie dudit musée avec traitement à déterminer.

« Il convient avant tout de se préoccuper de la valeur scientifique de cette collection et à cet égard l'avis de la Commission du Vieux Paris paraît devoir être pris. C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de proposer à M. le Préfet de transmettre la présente affaire à ladite Commission.

« Paris, le 11 avril 1900.

« *Le directeur des Affaires municipales*,
« A. Menant. »

M. le Président propose de renvoyer à la 2e Commission la demande de M. Rivière, en l'invitant à fournir un rapport dans l'une des prochaines séances.

Adopté.

22. — Communication de M. le directeur des Travaux relative au monument de Desaix.

M. le Président donne lecture de la communication suivante :

Digitized by Google

NOTE POUR M. LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS.

« Par une note, en date du 22 novembre dernier, M. le directeur des services d'Architecture a transmis au soussigné une lettre de M. le secrétaire de la Commission du Vieux Paris, faisant connaître que la Commission, dans sa séance du 12 octobre, a adopté un vœu tendant à la réédification du monument de Desaix sur la place Dauphine.

« Le soussigné a l'honneur de faire savoir à M. le secrétaire de la Commission du Vieux Paris qu'il est d'avis d'ériger la statue de Desaix sur le grand plateau situé du côté des numéros impairs de la place Dauphine : mais il ne semble pas que la réédification du monument sur ce plateau, entraîne nécessairement l'établissement d'un motif de décoration de même importance sur le petit plateau à raison même du manque de symétrie des deux plateaux.

« Paris, le 19 avril 1900.

« *Le directeur administratif de la Voie publique et des Eaux et égouts*,

« E. Defrance. »

Acte est donné de cette communication.

23. — Communication relative à l'affichage sur la porte Saint-Denis.

M. le Président communique la note suivante :

NOTE.

« En réponse à une note concernant l'affichage fait sur la porte Saint-Denis d'actes émanant de l'Administration, le soussigné a l'honneur d'informer M. le secrétaire de la Commission du Vieux Paris qu'il résulte de l'enquête de ce jour que les affiches apposées sur le monument dont il s'agit l'ont été par l'afficheur de la Préfecture de police et qu'aucun placard de la Préfecture de la Seine n'est affiché aux endroits interdits sur ledit monument.

« L'adjudicataire de l'affichage de la Ville a été invité récemment à faire respecter par ses ouvriers les statues ainsi que les monuments de Paris.

« Paris, le 20 avril 1900.

« *Le chef du service du Matériel*,

« Dardenne. »

La Commission décide que notification sera faite à M. le Préfet de police.

L'incident est clos.

24. — État des caves existant encore sous la voie publique.

M. le Président annonce à la Commission que, conformément à un vœu émis par elle dans une précédente séance et ayant pour but d'informer la Commission des caves pouvant encore exister sous la voie publique. M. le directeur des Travaux a bien voulu transmettre le document ci-après, d'ordre purement administratif, susceptible de donner satisfaction au désir exprimé par la Commission.

Suit la teneur de ce document :

Digitized by Google

État des sommes à recouvrer en 1900 pour tolérance de caves sous la voie publique.

DATE DE L'ARRÊTÉ de tolérance	NOM DU PROPRIÉTAIRE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	DATE de L'EXPIRATION de la tolérance	MONTANT DE LA REDEVANCE
1° Tolérances à échéance fixe et pour lesquelles il existe un titre régulier de perception.				
5 juin 1896.	Vve Baraton et Préau.	Rue de la Lingerie, 11-13 et rue au Lard.	1er mars 1903.	100 »
28 août 1897.	Héritiers Novion.	Rue aux Ours, 4.	31 déc. 1901.	76 »
10 nov. 1891.	Émile Robert.	Place de Passy.	1er juil. 1905.	5 »
2° Tolérances maintenues par tacite reconduction.				
			Redevance annuelle	Observations
16 nov. 1880.	Fournier.	Rue de la Cossonnerie, 12.	10 »	En cas de non-paiement des redevances ci-contre après avis *sans frais*, en avertir le bureau des Eaux, canaux et égouts, et n'exercer aucune poursuite.
12 mars 1889.	Mme Croué.	R. Croix-des-Petits-Champs, 42.	250 »	
12 mars 1889.	Mme Croué.	R. Croix-des-Petits-Champs, 44.	250 »	
1er mars 1893.	Veuve Marion.	Rue Daunou, 1.	100 »	
2 août 1895.	Dubail.	R. St-Denis, 29 et r. des Lombards, 56.	120 »	
21 nov. 1893.	Paris.	Rue de Damiette, 3.	40 »	
7 juin 1895.	Bruyerre.	Rue aux Ours, 2.	144 »	
»	Mmes Forestier et Estève.	Rue aux Ours, 10.	43 20	
»	Senet.	Rue aux Ours, 8.	109 20	
»	Veuve Millié.	Rue aux Ours, 14.	36 »	
»	Mme de Rieupeyroux.	Rue aux Ours, 16.	74 60	
»	Lux et Binsin.	Rue aux Ours, 22.	49 80	
29 oct. 1895.	Desmasures.	Carrefour de l'Odéon, 13.	21 30	
13 oct. 1891.	Hérit. de Mme Ternaux Compans.	Rue Montmartre, 160.	100 »	

Dressé par le Directeur administratif de la Voie publique et des Eaux et égouts, soussigné, et transmis à M. le directeur des Finances (4e Bureau), conformément à la note du 4 avril 1898.

Paris, le 20 avril 1900.

Signé : Defrance.

Acte est donné de cette communication.

Des remerciements seront envoyés à M. le directeur des Travaux.

25. — Communication relative à la tombe de l'abbé Groult.

M. le Président donne lecture de la communication suivante ,

« Paris, le 23 avril 1900.

« Monsieur le Président,

« Par lettre du 2 février dernier, vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'état de délabrement dans lequel se trouve la tombe de l'abbé Groult, située au cimetière de Vaugirard, en signalant, en même temps, l'intérêt qu'il y aurait à en faire nettoyer d'urgence le soubassement.

« En réponse à cette lettre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que des ordres ont été donnés en vue du nettoyage dont il s'agit.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *Le Directeur des Affaires municipales,*

« A. Menant. »

Acte est donné de cette communication ; des remerciements seront adressés à M. le directeur des Affaires municipales.

Digitized by Google

26. — Renseignements relatifs au fonctionnement du service des Archives du département de la Seine, quai Henri-IV.

M. le Président donne lecture de la note suivante :

NOTE A M. LUCIEN LAMBEAU, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS.

« Le soussigné a l'honneur d'adresser à M. le Secrétaire de la Commission du Vieux Paris un exemplaire du placard où l'on a réuni les principaux renseignements relatifs au service des Archives qui sont de nature à présenter quelque utilité pratique pour le public.

Le soussigné croit devoir, en raison de certaines observations présentées dans la séance du 1er mars de la Commission du Vieux Paris, appeler l'attention sur l'horaire du service des Archives où le public est admis de 9 heures à 6 heures et où l'on s'efforcera de lui procurer toutes facilités.

« *L'archiviste de la Seine,*

« C. Duret. »

Suit la teneur du placard :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES (quai Henri-IV, 30, téléphone 105-16). — ETAT SOMMAIRE DES PRINCIPALES SÉRIES DE DOCUMENTS.

I. — *Archives antérieures à la Révolution.*

1. — Archives de la Juridiction consulaire (1560-1791).

2. — Insinuations du Bureau de Paris (1704-1791).

3. — Bureaux d'insinuation de Belleville, Bourg-la-Reine, Charenton, Choisy, Colombes, Courbevoie, Fontenay, Gentilly, Ivry, Monceaux, Montreuil, Nanterre, Noisy, Rueil, Saint-Denis, Vincennes, Vitry; contrôle des actes des notaires et sous signature privée, centième denier, insinuations (XVIIe-XVIIIe siècles).

4. — Documents provenant d'établissements religieux supprimés à la Révolution (1546-1808). Un inventaire sommaire en a été publié dans le *Bulletin municipal* du 6 février 1897.

5. — Inspection du pavé de Paris : documents relatifs à la voirie parisienne au XVIIIe siècle.

6. — Fiches de dépouillement des registres d'état religieux d'un certain nombre de paroisses (XVIIIe siècle).

7. — Documents relatifs aux communes du Département.

8. — Documents se rapportant aux diverses séries et acquis par dons ou par achats (1112-1791).

II. — *Archives de la période révolutionnaire.*

9. — Municipalité, districts, sections et arrondissements de Paris (1789-an VIII). Voir l'inventaire publié sous ce titre : *Inventaire sommaire des ..... fonds de l'administration générale de la Commune et de ses subdivisions territoriales*, 1er fascicule. Paris, 1892, in-4° à 2 col.

10. — Domaines nationaux provenant d'établissements civils et religieux supprimés, d'émigrés et de condamnés ; caisse d'amortissement ; déshérences, etc. (XIIIe-XIXe siècle).

11. — Tribunal de commerce.

12. — Justices de paix des 1er et 3e arrondissements anciens, de Clichy, de Passy et de Saint-Denis.

13. — Documents relatifs aux communes du département.

III. — *Archives modernes.*

14. — Actes du Gouvernement relatifs au département de la Seine et à la ville de Paris, depuis 1871.

15. — Collection reconstituée des arrêtés du Préfet de la Seine antérieurs à 1871, surtout relatifs aux communes suburbaines.

16. — Minutes des arrêtés du Préfet de la Seine, depuis 1871.

17. — Archives de la Recette centrale de la Seine (1857-1888).

18. — Archives des perceptions des contributions directes : rôles et journaux à souches (1870-1897) ; bordereaux de paiement des arrérages de rentes (1890-1897) ; frais de poursuites (1895-1897) ; carnets de rentes et pensions (1870-1897) ; amendes et frais de justice (1874-1897).

19. — Sommiers de perception des amendes et frais de justice, extraits de jugements : 1792-1868 pour Paris ; jusqu'en 1873 pour la banlieue.

20. — Archives de la Recette des droits universitaires (1882-1894).

21. — Cadastre de 1852 et 1862.

Digitized by Google

22. — Sommiers des revenus de la ville de Paris (1823-1838).

23. — Comptes des recettes et dépenses de la ville de Paris (1820-1846).

24. — Liquidation des dépenses du département de la Seine (1871-1880) et de la ville de Paris (1871-1894).

25. — Documents relatifs aux halles, marchés et foires.

26. — Titres des propriétés acquises par la ville de Paris, depuis 1871, par voie d'expropriation (XVIe-XIXe siècle).

27. — Documents du service municipal des Travaux (an VIII-1855).

28. — Documents des 1re, 2e, 3e, 5e et 6e sections de la Voie publique : eaux, égouts, pavage, plantations, etc., jusqu'en 1875.

29. — État civil reconstitué de Paris, y compris celui des communes annexées en 1860 (1550-1859). — Actes de naissance du 12e arrondissement (actes dressés du 1er janvier 1870 au 25 mai 1871). — Voir l'ouvrage intitulé : *les Sources de l'ancien état civil parisien* ; Paris, Champion, 1898, in-8°.

30. — Tables décennales des registres de l'état civil de Paris (1860-1892).

31. — Tables décennales des registres de l'état civil des communes suburbaines, non compris les communes annexées en 1860 (1793-1892).

32. — Tableaux de recensement, listes de tirage, actes d'engagements volontaires des arrondissements de Paris (an VII-1870).

33. — Tableaux de recensement, Paris et banlieue, classes 1871-1883.

34 — Listes de tirage, arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, classes 1850-1878).

35. — Documents de la garde nationale de la Seine, antérieurs à 1870.

36. — Dénombrement quinquennal de la population (1896).

37. — Archives des douze arrondissements anciens et des vingt arrondissements nouveaux.

38. — Archives des communes annexées à Paris en 1860 : Auteuil, Batignolles, Belleville, Bercy, Charonne, Grenelle, La Chapelle, La Villette, Montmartre, Passy, Vaugirard (an VIII-1859).

39. — Archives des sous-préfectures supprimées de Saint-Denis et de Sceaux : documents relatifs aux communes suburbaines, personnel, délibérations, biens et travaux communaux, églises, cimetières, budgets et comptes, octroi, voirie, travaux publics, enseignement, assistance (an VIII-1880).

40. — Collection des frères Lazare, relative à l'histoire topographique de Paris. Voir l'inventaire publié sous ce titre : *Inventaire sommaire de la collection Lazare-Montassier;* Paris, 1899, in-8°.

41. — Recueil de notes sur les eaux et égouts de Paris, formé par Brunesseau, inspecteur des égouts sous le premier Empire.

Les bureaux et la salle de travail des archives départementales et communales sont ouverts tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Les documents sont communiqués sans frais dans les conditions fixées par le Règlement général du 6 mars 1843, art. 14 et suivants.

Les expéditions authentiques, sur timbre, sont délivrées au tarif suivant :

Documents administratifs ou historiques : timbre, 1 fr. 80 c. par quatre pages ; droits d'expédition, 0 fr. 75 c. par deux pages (2 francs pour les expéditions de pièces départementales antérieures au 7 novembre 1789).

Actes reconstitués de l'état civil : naissances et décès, 3 fr. 75 c. ; mariages, 4 fr. 50 c. ; légalisation, 0 fr. 25 c.

La salle de travail renferme une bibliothèque technique dont les ouvrages sont mis à la disposition du public.

M. le Président pense être l'interprète de la Commission en remerciant M. Duret, archiviste de la Seine, de sa délicate attention et du grand souci qu'il a de faciliter aux travailleurs l'entrée de son intéressant service.

L'incident est clos.

27. — Remise en état de viabilité du terre-plein du Pont-Neuf autour de la statue de Henri IV.

M. le Président annonce qu'à la suite d'un vœu émis par la Commission du « Vieux Paris » relatif au terre-plein du Pont-Neuf, il a, en tant que préfet de la Seine, et pour donner satisfaction au désir exprimé par la Commission, introduit au Conseil municipal le mémoire ci-après :

Digitized by Google

« Messieurs,

« La Commission du « Vieux Paris », dans sa séance du 18 janvier 1900, a émis un vœu tendant à la remise en état de la viabilité du terre-plein du Pont-Neuf autour de la statue de Henri IV.

« Les dalles en granit et le pavage en quinconce qui recouvrent l'emplacement en question sont, en effet, affaissés en divers endroits, ce qui, de plus, permet à l'eau de séjourner sur ce point.

« Un remaniement général aurait pour résultat de remédier à cette situation. La dépense des travaux à exécuter, qui est évaluée à 3,000 francs, ainsi que l'indique le détail estimatif ci-joint, pourrait être imputée sur le chap. 30, art. 2, du budget de 1900.

« J'ai l'honneur, Messieurs, de vous soumettre cette affaire, et je vous prie de vouloir bien en délibérer.

« Paris, le 11 juin 1900.

« *Le Préfet de la Seine,*

« J. de Selves. »

M. le Président ajoute qu'il est heureux d'annoncer à la Commission que le Conseil municipal, dans sa séance du 2 juillet dernier, a bien voulu prendre, à la suite du mémoire ci-dessus, la délibération suivante :

« 1900. 1412. — *Remise en état de viabilité du terre-plein du Pont-Neuf autour de la statue de Henri IV* (M. Berthaut, *rapporteur*).

« Le Conseil,

« Vu le mémoire, en date du 11 juin 1900, par lequel M. le Préfet de la Seine lui expose que la Commission du « Vieux Paris » a émis un vœu tendant à la remise en état de viabité du terre-plein du Pont-Neuf, autour de la statue de Henri IV, et lui demande le prélèvement, sur la réserve du budget de 1900, d'une somme de 3,000 francs pour l'exécution d'un remaniement général sur l'emplacement en question,

« Délibère :

« Article premier. — Est autorisée, dans la limite d'une dépense de 3,000 francs, l'exécution des travaux de remise en état du terre-plein du Pont-Neuf, autour de la statue de Henri IV.

« Art. 2. — Ladite dépense sera prélevée sur le chap. 30, art. 2, du budget de 1900, avec rattachement à un sous-détail 26e à créer aux mêmes chapitre et article dudit budget. »

M. Jules Périn demande que les remerciements de la Commission soient adressés au Conseil municipal.

Adopté.

28. — Restauration des verrières de Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. le Président communique à la Commission la note ci-après :

NOTE POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS.

Comme suite à sa note du 10 février dernier, le soussigné a l'honneur de faire connaître à M. le Président de la Commission du Vieux Paris que M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts vient de mettre une somme de 500 francs à la disposition de la ville de Paris, à titre de part contributive du service des Monuments historiques dans les dépenses de nettoyage et de réparation des anciennes verrières de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

En conséquence, le soussigné vient de prier M. le Directeur du service d'Architecture de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que lès travaux dont il s'agit soient immédiatement entrepris.

La liste des spécialistes, auxquels la Commission du Vieux Paris a exprimé le désir de voir confier l'opération, a été précédemment transmise à M. Bouvard.

Paris, le 25 mai 1900.

Pour le directeur des Affaires municipales :

Le chef du Secrétariat,

Lemor.

Acte est donné de cette communication.

Des remerciements seront adressés à M. le ministre de l'Instruction publique.

Digitized by Google

29. — Envoi de plans parcellaires établis par le service des Expropriations.

M. le Président annonce que M. le directeur des services municipaux d'Architecture a bien voulu transmettre à la Commission, pour envoi à la bibliothèque Le Peletier Saint-Fargeau, les plans ci-après établis par le service des Expropriations en vue d'opérations de voirie :

Rue de la Tombe-Issoire.
Rue du Télégraphe.
Impasse Rodier.
Rue Collineau.
Rue de Mogador.
Rue de la Banque et des Petits-Pères.
Rue Haxo.
Rue de Vouillé.
Impasse Saint-Ouen.
Rue de la Banque n° 2.
Rue Harvey.
Rue de la Chine.
Rue des Couronnes.
Rue Beaubourg, 38 et 40.
Rue Brillat-Savarin.
Rue des Bernardins.
Rue de Mouzaïa.
Rue de la Grande-Truanderie.
Rue du Dessous-des-Berges.

M. le Président fait part à la Commission que M. le directeur des services municipaux d'Architecture, en même temps qu'il envoyait les plans ci-dessus, demandait à la Commission de vouloir bien faire connaître s'il y avait lieu de faire quelque réserve dans la vente des matériaux à provenir des démolitions.

En ce qui concerne cette dernière clause, la Commission décide de renvoyer l'affaire à la 1re Sous-commission pour rapport d'urgence.

Elle décide, en outre, que les plans seront transmis à la bibliothèque Le Peletier Saint-Fargeau et que des remerciements seront envoyés à M. Bouvard.

30. — Communication relative au rapport présenté par M. Lucien Lambeau tendant à l'aménagement des œuvres d'art dans les églises.

M. le Président donne connaissance des documents ci-après :

A l'occasion d'une communication qui lui a été faite récemment par la direction des Affaires municipales, M. le président de la fabrique de Saint-Merri a fait connaître la réponse à laquelle donnaient lieu de sa part, en ce qui concerne l'église Saint-Merri, les observations formulées par M. le secrétaire de la Commission du Vieux Paris, dans son rapport relatif à la mise en valeur des œuvres d'art, dans les différents édifices religieux de Paris.

Le soussigné a l'honneur de communiquer cette réponse, à toutes fins utiles, à M. le secrétaire de la Commission du Vieux Paris.

Paris, le 5 avril 1900.

Pour le directeur des Affaires municipales :

Le chef de Bureau,

Lemor.

PAROISSE SAINT-MERRY DE PARIS.

Extrait de la lettre du Conseil de fabrique du 7 mars 1900.

. . . . . .

Ayant sous les yeux le rapport dressé par M. Lucien Lambeau (inséré au *Bulletin municipal* du 1er décembre 1899), je me permets d'y répondre et de rectifier en même temps quelques erreurs qui s'y trouvent.

Chapelle Saint-Vincent-de-Paul.

Le rapport signale un tableau, en effet entreposé, il est en place près l'entrée de la rue de la Verrerie au-dessus de la statue de Saint-Pierre.

Chapelle Saint-Michel.

Conformément à l'observation du rapporteur, on a remanié la pose des trois tableaux en question pour les mettre en bonne vue.

Chapelle de la Vierge.

Je ferai observer ici que la grille qui borde cette chapelle n'est pas fermée à clef, pas plus qu'aucune de toutes celles qui entourent nos chapelles : l'ouverture en est facile, mais il serait très imprudent de les tenir ostensiblement ouvertes, ce serait prêter la main aux voleurs qui dévalisent les ornements de nos autels, fait qui s'est produit plusieurs fois à Saint-Merry.

Crypte.

La restauration de cette crypte a été faite

Digitized by Google

par nos soins et à nos frais il y a plus de vingt ans (elle servait de cave à charbon).

Le rapport ici fait erreur en signalant l'absence d'un écriteau indicateur : il existe sur la grille qui entoure l'escalier de la crypte un grand écriteau avec cette inscription :

CRYPTE
TOMBEAU PRIMITIF
DE
SAINT-MERRY.

Les visiteurs, au besoin, peuvent s'adresser à la sacristie, c'est absolument gratuit.

Recevez, Monsieur le Préfet, etc.

Signé : illisible.

Acte est donné de cette communication.

31. — Rapport relatif aux fouilles à faire dans le lycée Saint-Louis.

M. Ch. Sellier donne lecture du rapport ci-après transmis par M. Duprez, architecte de la 5e section, relatif aux fouilles à exécuter dans le lycée Saint-Louis pour les recherches des vestiges d'un Théâtre gallo-romain, conformément aux décisions prises par la Commission, dans la séance du 1er mars 1900 :

RAPPORT DE L'ARCHITECTE DE LA 5e SECTION.

Fouilles demandées par la Commission du Vieux Paris et indiquées sur le plan ci-joint.

Ces fouilles seraient à faire, la première et la deuxième, dans l'ancienne cuisine du lycée et une cave annexe; on arrive aux anciennes substructions en enlevant le dallage et en fouillant à peu de profondeur.

Pour la troisième fouille dans la cour, l'espace est très restreint : il est probable qu'il faudra descendre au moins à 4 m. 50 c. pour rencontrer quelque chose; on suppose 7 mètres à la fouille, sans qu'il soit absolument certain qu'il soit possible de la pousser jusque-là, en raison des fondations des bâtiments.

Pour la quatrième fouille dans la laverie et la cinquième dans la petite cour, près les réservoirs Racine, il y a lieu de faire la même observation.

La sixième fouille se ferait dans la cuisine actuelle, la profondeur semble devoir être au moins égale à celles des précédentes.

La dépense à faire peut être évaluée à 8,500 francs.

Évaluation :

Première fouille. — Ancienne cuisine : enlèvement et réfection du dallage en ciment sur béton, 13 × 7 m. 50 c. = 97 mètres cubes 50, à 15 francs.....		1.462 50
Fouille pour recherche en contre-bas, remblai.		
Évaluation.....		650 »
Deuxième fouille. — Cave à côté de l'ancienne cuisine : 3 m. 50 c. × 5 m. = 17 m. 50.		
Même travail, à 15 francs.....		265 »
Fouilles pour recherches en contrebas.		
Évaluation.....		150 »
Troisième fouille. — 7 m. 50 c. × 2 m. = 14 mètres cubes.		
Profondeur pour arriver au sol de la cave.....	4 m. c. 50	
En contrebas....	2 50	
	7 m. c. »	
Soit en cube 14 × 7 = 98 m., à 10 francs, compris étaiement, blindage et accessoires.....		980 »
Réfection du sol et divers, 14 mètres cubes à 10 francs.....		140 »
Quatrième fouille. — Dans la laverie : 3 m. 50 c. × 2 m. 50 c. = 8 m. 75.		
Fouille de 7 mètres produisant en cube : 8 m. 75 c. × 7 = 61 m. 25 c. à 10 francs.....		612 50
Démolition et réfection du dallage en pierre.		
Évaluation : 8 m. 75 c. à 20 francs.....		175 »
Cinquième fouille. — Dans la cour près les réservoirs.		
Comme la troisième fouille, soit.....		1.120 »
Sixième fouille. — Dans la cuisine actuelle : 4 × 4 = 16 mètres sur 7 de profondeur = 112 m. à 10 francs.....		1.120 »
Réfection du sol, dallage en pierre, repose des dalles, remplacement, etc.		
Évaluation.....		350 »
Ensemble (*à reporter*).....		7.025 »

Digitized by Google

Report.....	7.025 »
Journées de régie pour recherches et divers.....	600 »
Total.....	7.625 »
Imprévus.....	875 »
Total égal.....	8.500 »

Le travaux à faire, après assentiment des services universitaires, ne pourraient évidemment être exécutés que pendant la période des vacances. S'il était donné suite cette année à un projet d'installation d'un service de bains-douches dans l'ancienne cuisine, les recherches à opérer seraient moins coûteuses, le dallage actuel serait probablement démoli pour cette installation ; on utiliserait cette circonstance.

Il est presque superflu de faire remarquer que les estimations de dépenses ci-dessus sont tout à fait approximatives et indiquent la limite de dépense dans laquelle on peut se renfermer en ayant des chances de faire quelque chose d'intéressant.

Paris, le 17 juillet 1900.

L'architecte de la 5e section,
Charles Duprez.

M. le Président propose de prendre acte du rapport de M. Duprez, d'en ordonner l'insertion au procès-verbal et d'ajourner sa discussion à la prochaine réunion de la Commission.

Adopté.

Des remerciements seront adressés à M. Duprez, au nom de la Commission.

32. — Rapport présenté par M. Jules Périn, à l'occasion d'une visite faite par la 1re Sous-commission au château de Vincennes.

M. Jules Périn donne lecture du rapport ci-après :

Le *Château royal de Vincennes* (tel est le nom qu'il a toujours porté) remonte à l'année 1333.

Il a été construit sous plusieurs rois, à commencer par Charles, comte de Valois, frère de Philippe le Bel, et achevé par le roi Jean et son successeur Charles V. Ce dernier roi y naquit et y mourut.

La cour par laquelle on entre était dénommée *cour royale*.

En 1779, le maître des comptes d'Argenville (*Voyage pittoresque des environs de Paris*, p. 299 et suivantes) donnait la description suivante du château de Vincennes :

Le *vieux château* consiste en un donjon et en huit tours carrées.

Louis XIV fit élever par Le Veau, à la place de quelques anciens bâtiments, les deux grandes ailes de la cour royale qui forment le *château neuf*, dont les faces sont ornées d'un ordre dorique en pilastres qui embrasse deux étages, avec un attique et des vases sur le comble à l'aplomb des pilastres.

En 1660, on construisit la grande porte qui sert d'entrée au parc; elle est bâtie en arc de triomphe. Sa face en dedans de la cour présente un ordre dorique formé de six colonnes engagées et orné de deux bas-reliefs de marbre. Ce morceau d'architecture, imaginé par Le Veau suivant un nouveau système pour accoupler les colonnes de l'ordre dorique, s'unit aux deux ailes par deux galeries découvertes que soutiennent des arcades rustiques, couronnées de balustrades. Il y a vis-à-vis deux galeries pareilles, avec un avant-corps d'ordre toscan.

L'aile droite de la cour royale est double et renferme du côté du jardin l'appartement du Roi et, sur la cour, celui de Marie-Thérèse d'Autriche.

L'appartement du roi, composé de cinq pièces, a été peint par Champagne, aidé de son neveu. Ce peintre prit pour sujet la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne. La salle des Gardes introduit dans la salle à manger, ornée de quatre frises des batailles d'Alexandre, peintes par Le Manchole. Dans la chambre du Trône, le roi parait sous la figure de Jupiter ordonnant à la France d'embrasser la Paix. Tous les arts personnifiés embellissent cette composition. Plusieurs de leurs attributs sont placés dans la frise et désignés par des figures de grandeur naturelle, qui tiennent les chiffres du roi et de la reine. Au plafond de la chambre du lit, on voit Jupiter et Junon, et, dans un petit cabinet, des enfants qui supportent les chiffres de leurs Majestés.

De la salle des Gardes on entre dans l'appartement de la Reine. La première pièce, nommée la salle des Pages, est ornée de quatre paysages et d'une marine de Borzon. Dans la salle des Dames de la Reine, le même peintre a peint douze petits paysages, avec des marines.

Le plafond de la salle du concert est magnifique. Le milieu représente la reine sous la figure de Vénus qui donne ses ordres à Mercure; les Grâces la suivent et Iris l'accompagne; au-dessous est le groupe de Zéphire et de Flore. Les quatre morceaux qui l'environnent ont été peints sur des pièces de tapisserie, qui semblent avoir été attachées au plafond. Leurs sujets sont l'*Enlèvement d'Europe*, *Mars et Vénus*, *Apollon et Daphné*, *Hercule et Omphale*. Aux côtés de ces

Digitized by Google

tableaux, diverses figures jouent des instruments et il y a encore quatre camaïeux aux encoignures.

Dans le salon, on voit la Reine, soutenue par Mercure, qui lui montre Jupiter; un Génie ailé semble aller au devant d'elle et lui tendre les bras; différentes divinités sont peintes dans ce plafond. Les chiffres du Roi et de la Reine occupent les encoignures; des figures ailées leur servent de support, d'autres prennent des fleurs dans des corbeilles peintes par Baptiste.

Au plafond de la chambre à coucher, sont Vénus et l'Amour endormis.

Le petit oratoire de la reine offre la vie de Sainte-Thérèse, que de Sive a représentée sur les lambris dans des cartouches de fleurs.

Les deux galeries découvertes et l'arc de triomphe que l'on considère de la cour servent de communication à l'appartement de la reine-mère. Au plafond de la chambre à coucher sont les Vertus théologales, peintes par Dorigny, et huit petits tableaux de Borzon sur les lambris. L'oratoire de la Reine est tout doré.

Dans le cabinet d'assemblée, on voit un prince soutenu par des génies, dont le plus grand s'avance vers lui pour le couronner. Les lambris présentent treize morceaux de Borzon.

Au plafond de la salle du Conseil, qui est très bien doré, on remarque aux encoignures *les quatre parties du Monde*, avec deux petits tableaux d'enfants qui tiennent des fleurs et au milieu *la Prudence* et *la Paix*.

Dans la salle à manger paraît le Temps, qui soutient un jeune prince et le remet entre les mains de l'Innocence. Des enfants sculptés accompagnent ce tableau et quatre bas-reliefs achèvent de remplir le plafond.

Le donjon est la tour la plus élevée, son seul aspect inspirait de l'effroi :

.... D'Isabelle de Bavière
Il a vu l'impudique et fastueuse cour
Fixer dans ce Château son odieux séjour,
Longtemps il fut l'asile où Vénus sur ses traces
Conduisait les Amours, les Plaisirs et les Grâces.
Plus tard, un lieu fatal de terreur et de deuil
Où nos Rois ont trouvé leur prison, leur cercueil (1).

Les rois Louis le Hutin et Charles IX moururent au château de Vincennes, le premier en 1316, le second le 30 mai 1574.

Sous Louis XI, le château de Vincennes devint une prison d'Etat, ce qu'il n'a cessé d'être qu'en 1784, sous le ministère du baron de Breteuil.

Henri IV, lorsqu'il n'était que roi de Navarre, y fut enfermé.

Parmi les illustres personnages qui y furent mis en détention, on distingue les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville; mais il faut croire que ces princes n'en furent guère affligés, puisqu'en allant à la citadelle du Havre, où ils furent transférés sous la conduite d'Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, qui s'était attaché au parti du cardinal Mazarin et qui commandait l'escorte, ils chantaient dans leur carrosse, le long du chemin, la chanson suivante, faite par le prince de Condé :

Cet homme gros et court,
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
Est maintenant recors de Jules Mazarin.

Lorsque M. le Prince eut été transféré de Vincennes à la citadelle du Havre, plusieurs personnes furent voir la partie du donjon qu'il avait habitée à Vincennes. Mlle de Scudéry fut du nombre des curieux et grava le quatrain suivant sur une pierre, où le prince avait planté des œillets qu'il arrosait lui-même :

En voyant ces œillets, qu'un illustre guerrier
Arrosa d'une main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles,
Et ne t'étonne pas de voir Mars jardinier (1).

L'on voit dans le donjon les sombres voûtes sous lesquelles Mirabeau a passé quatre années et où il a écrit ses *Lettres à Sophie* (2).

---

(1) J. Delort, *Mes Voyages aux Environs de Paris*, 1821; t. I, p. 191.

(1) Voir la correspondance qui fut échangée, relativement à la mise en liberté des princes (de Condé et de Conti et le duc de Longueville), entre la reine régente Anne d'Autriche, — par ordre de laquelle ils étaient détenus, — le cardinal Mazarin et M. de Bar. Cette mise en liberté eut lieu le 13 février 1651. (Notamment dans J. Delort, *Mes voyages aux environs de Paris*, 1821 ; t. I, p. 192-195).

(2) *Lettres originales de Mirabeau, écrites du donjon de Vincennes, pendant les années 1777, 1778, 1779 et 1780, contenant tous les détails sur sa vie privée, ses malheurs et ses amours avec Sophie Ruffei, marquise de Monnier*, recueillies par P. Manuel. Paris, an XI, 1803; 8 vol. in-16.

Le gouverneur du château de Vincennes était M. de Rougemont, dont le prisonnier n'eut qu'à se louer. Le 24 janvier 1778, il demande « que le chirurgien-major rende un compte détaillé de son état » ; le 16 novembre 1778, il se plaint à M. Lenoir du régime « de la maison, atrocement sévère » : une heure de promenade sur vingt-quatre, nulle espèce de société, toute distraction, toute consolation arrachée avec la plus ingénieuse barbarie.

J. Delort (t. I, p. 199), a donné une lettre, inédite, de Mirabeau à sa sœur, lettre datée de Vincennes, le 30 août 1780.

Digitized by Google

La Sainte Chapelle (dans la seconde cour), fondée par Charles V en 1379 (J. Delort dit qu'elle le fut par François Ier et Henri II) « est d'un assez beau dessin, disait, en 1799, d'Argenville », qui ajoutait :

« On estime beaucoup les peintures de ses vitres, faites par Jean Cousin. Il y a représenté des sujets de l'Apocalypse, et au-dessous des traits tirés de la vie de Notre-Seigneur. Plus bas sont des figures de nos rois, habillés suivant la coutume et à genoux sur des prie-Dieu. Aux deux côtés se voient leurs armoiries et des trophées d'armes. Le temps, qui ravage tout, a détruit une partie des vitrages de cette chapelle ; il n'en reste plus que sept. »

En 1821, J. Delort disait de ces vitraux, « regardés comme les plus beaux de l'Europe », qu'ils avaient été peints par Jean Cousin, sur les dessins de Raphaël Urbin, et la voûte par Carmoy.

« Malheureusement pour les arts, ajoutait-il, la plupart de ces peintures ont été détruites, excepté sept vitraux, recueillis par M. Lenoir, qui viennent d'être rendus à leur première destination ».

Le cardinal Mazarin mourut en ce château, le 6 mars 1661. Selon ses dernières volontés, son corps fut déposé dans la Sainte-Chapelle de Vincennes, jusqu'à ce que la chapelle du collège Mazarin, qu'il avait désignée pour le lieu de sa sépulture, puisse le recevoir ; elle ne fut terminée que vers 1688 (1).

On sait que le duc d'Enghien, dernier rejeton des Condés, arrêté à Etteinheim, dans l'électorat de Bade, le 15 mars 1804, fut conduit à ce château, où il arriva le 20, à 5 heures du soir. « Une commission militaire n'y fut pas plutôt rendue que, dans la nuit suivante, il fut condamné à mort et fusillé le lendemain à la même heure dans les fossés. Il était âgé de 31 ans, 7 mois et 17 jours ». (Ch. Oudiette, *Dictionnaire topographique des Environs de Paris*, 1817 ; v. *Vincennes*.).

J. Delort (t. I, p. 206) dit avoir vu, dans l'intérieur du fossé, une pyramide portant pour toute inscription : *Hic cecidit.*

Il ajoute qu'il répandit quelques fleurs sur le tombeau de ce Bourbon, élevé dans une dépendance de la Sainte-Chapelle, de ce Bourbon, « qui périt dans l'enceinte des murs de ce château ». Ce monument, auprès duquel brûlait une lampe sépulcrale, a inspiré à l'auteur des *Voyages aux environs de Paris*, les vers suivants :

A mes yeux effrayés tout à coup vient s'offrir
Le sombre monument, où repose la cendre
D'un prince, dont la mort suffirait pour flétrir
Les lauriers de César et le nom d'Alexandre.

Les membres de la 1re Sous-commission sont montés dans le donjon, qui est d'une hauteur prodigieuse ; ils en ont examiné les magnifiques salles gothiques (servant actuellement d'ateliers de sellerie, d'arquebuserie, etc.) et de sa plate-forme ont admiré la vue étendue dont on jouit. Ils ont visité la chapelle et admiré son architecture élancée, ses beaux vitraux ; ils ont vu le tombeau du duc d'Enghien. Ils ont regretté de n'avoir pu visiter les pavillons dits du roi et de la reine (à défaut d'une autorisation qu'il eût fallu obtenir de M. le général de Kirgener de Planta, général le plus ancien).

(1) J. Delort, t. I, p. 204.

33. — Reproduction de la tour de la rue Bailly, provenant de l'enceinte fortifiée de Saint-Martin-des-Champs.

M. André Laugier propose la reproduction, pour le procès-verbal, de la tour située rue Bailly n° 7, provenant de l'enceinte fortifiée du prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

M. Lucien Lambeau rappelle que dans la séance du 9 février 1899, page 33, il a fait la description de la tour en question. C'est par suite d'un malentendu qne la reproduction n'a pas été annexée à son rapport. Il est donc absolument partisan de la proposition de M. André Laugier, qu'il demande à la Commission de vouloir bien voter.

La proposition de M. André Laugier est adoptée.

34. — Plan de Paris de 1540, dit plan de la Tapisserie.

M. Jules Périn fait passer sous les yeux des membres de la Commission une reproduction photographique de la tapisserie qui a été exécutée par Mmes Lépine d'après le plan de Tapisserie de 1540. Tout en rappelant qu'une épreuve a déjà été demandée à M. Godefroy, photographe, par un vote de la 1re Commission, il propose de profiter de leur cliché obtenu par cet artiste photographe pour en

Digitized by Google

faire tirer quelques autres épreuves pour les études de la Commission du Vieux Paris.

Cette proposition est renvoyée à la 1re Sous-commission.

35. — Collectionnement d'articles relatifs aux monuments et travaux de la ville de Paris.

M. Jules Périn propose à la Commission de ne pas se désintéresser des articles publiés par les journaux, relatifs à l'historique des monuments de Paris ou à l'exécution de ses grands travaux et de les recueillir dans la mesure du possible, afin d'en former une collection, qui pourra fournir d'utiles renseignements.

Ce collectionnement pourrait être classé par arrondissement.

La proposition formulée par M. Jules Périn est adoptée.

36. — Rapport de M. Charles Sellier sur les fouilles exécutées dans Paris.

M. Charles Sellier. — Messieurs, les dernières fouilles exécutées dans Paris ont donné les résultats suivants :

1° *Vestiges du mur d'enceinte de Philippe-Auguste découverts rue du Marché-des-Blancs-Manteaux.*

Au cours des fouilles exécutées, en mai dernier, pour la construction d'un égout rue du Marché-des-Blancs-Manteaux, côté des numéros pairs, on a mis à jour deux tronçons des substructions de la muraille d'enceinte de Philippe-Auguste.

La profondeur, à laquelle ces vestiges ont été rencontrés, était pour l'un de 1 m. 25 c. et de 1 m. 65 c. pour l'autre; ils mesuraient 2 m. 80 c. d'épaisseur et ne comportaient, l'un que 0 m. 65 c. de hauteur, l'autre 1 m. 05 c.; ils portaient sur un lit de béton de 0 m. 15 c. d'épaisseur, lequel reposait sur un fond de sable, à 2 m. 35 c. au-dessous du niveau du trottoir de la rue. Au-dessus de ce fond de sable se trouvait une couche de terre végétale noire de 0 m. 70 c. d'épaisseur. Ces substructions étaient formées de grosses pierres brutes posées en blocage et hourdées en mortier de chaux et sable.

Le plan ci-joint, que nous avons relevé et dressé nous-même, représente l'emplacement exact de ces deux tronçons. On peut aisément constater qu'ils sont en ligne droite et que leur prolongement jusqu'à la rue Vieille-du-Temple y détermine enfin, ce qui a son importance, l'emplacement de l'ancienne porte ou poterne Barbette, vis-à-vis le mur séparatif des maisons portant les nos 59 et 61; tandis que leur prolongement en sens inverse suit exactement la direction du gros mur mitoyen qui sépare le groupe scolaire du marché des Blancs-Manteaux du derrière des immeubles qui bordent la rue des Francs-Bourgeois. Or, ce gros mur qu'on voit surgir de terre jusqu'à une hauteur de 2 m. 50 c. sur une étendue d'au moins 50 mètres, n'est autre qu'un reste, assez important d'ailleurs, de l'ancienne enceinte de Philippe-Auguste.

Il est notoire que, en cette partie de la rue du Marché-des-Blancs-Manteaux, la vieille enceinte avait limité au nord un ancien hôtel qui, après avoir appartenu, sous le règne de Henri III, au comte de Château-Villain, passa au maréchal d'O, puis fut cédé, en 1656, aux Hospitalières de Saint-Gervais, et devint enfin, après la Révolution, le marché et la boucherie des Blancs-Manteaux. Le marché subsiste encore, mais la boucherie a cédé, de nos jours, la place au groupe scolaire susdit.

L'hôtel d'O est très nettement figuré sur le plan de Gomboust de 1652; de même, le couvent des Hospitalières de Saint-Gervais sur le plan de Verniquet : l'un et l'autre ont recouvert le même pourpris. On peut donc, rien qu'à l'aide de ces deux plans vérifier, en cette région, la direction du mur de Philippe-Auguste qui, avons-nous dit, bordait au nord ce pourpris.

Il est évident que ce vieux mur, après sa désaffectation, fut appelé à servir de carrière à moellons pour ceux qui bâtirent dans son voisinage ou même sur son emplacement : c'est ce qui explique pourquoi on n'en a plus guère retrouvé, surtout en ces parages, d'autres vestiges que des tronçons informes de peu d'étendue.

Depuis la culture Sainte-Catherine jusque vers la porte Barbette, le mur de Philippe-Auguste longeait et abritait, au temps de Charles V, un lieu où les arbalétriers de la Ville allaient s'exercer : ou l'appelait, pour cette raison le *Champ aux Arbalétriers* (1).

(1) Sauval, t. Ier, p. 170; t. II, p. 693; t. III, p. 659. — Jaillot, t. III, quartier Saint-Antoine, p. 123. — Bouquet, *Mémoire historique et critique sur la topographie de Paris*, p. 212.

Digitized by Google

Un chemin, qui était à l'origine désigné sous le nom d'*allée aux Poulies*, à cause des poulies que des drapiers y avaient installées vers le XIIIe siècle, pour étirer leurs étoffes, prit, par la suite, la dénomination d'*allée aux Arbalétriers*, parce qu'il conduisait à ce champ de tir. Cette allée, que traversait la rue des Francs-Bourgeois (alias *des Poulies*), partait d'une porte de derrière de l'hôtel Barbette, la trop fameuse demeure d'Isabeau de Bavière, pour aboutir à une autre porte qu'on voyait déjà pratiquée, en 1414, dans le vieux mur d'enceinte pour donner accès sur l'extrémité des jardins de l'hôtel de Tancarville (1). L'ancienne allée aux arbalétriers, ainsi coupée en deux par la rue des Francs-bourgeois, est actuellement représentée, d'une part, par la rue des Hospitalières-Saint-Gervais, et par le passage du n° 38 de la rue des Francs-Bourgeois, d'autre part. Nous avons déjà démontré ailleurs que c'est en venant par cette allée, de l'hôtel Barbette, que le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI, fut assassiné par ordre de son cousin Jean sans Peur, dans la soirée du 23 novembre 1407 (2).

Dans ses *Comptes et ordinaires de la Prévôté de Paris*, Sauval exhume, à propos des revenus du domaine de l'Hôtel de Ville en 1573, un article intitulé : « Autre recette, à cause des portes, places et habitations étant sur et au long des anciens murs de l'ancienne clôture d'icelle ville, à elle appartenans, lesquelles portes, tours et places se baillent à vie, louage et autrement à profit ». Cet article, qui donne justement une idée du parti que la ville tirait alors de sa vieille enceinte depuis longtemps désaffectée, est pour nous particulièrement intéressant parce qu'il fait mention de la région qui nous occupe ; en voici du reste les termes :

« De Monseigneur le cardinal de Sens, Mre Bertrand, conseiller (du Roy) en son grand Conseil, garde des Sceaux de France, pour une grande place de murs où souloient être jadis les buttes des Albalétriers, de présent appliqués en jardins, ensemble les anciens murs de ladite ville, avec deux tours, assis et joignant la clôture Sainte-Catherine au derrière de l'hôtel de Savoisy, près les rues faites de neuf en ladite clôture, contenant 42 toises de long, à commencer au mur faisant la clôture de la rue Pavée et dudit jardin, et l'autre mur vers lesdits jardins de Tancarville, à 13 toises de large, depuis les anciens gros murs de ladite ville jusqu'aux murs faisant la clôture dudit jardin et d'une autre rue étant au long d'icelui ; et entre ladite place ou jardin et le jardin dudit hôtel de Savoisy, sont les anciens murs de la clôture de ladite ville contenant la longueur dessus dite de 42 toises et de 6 à 7 pieds d'épaisseur ; lesquels lieux les prévôt des marchands et échevins, suivant les lettres patentes, ont cédé audit cardinal moyennant 6 sols parisis, ainsi qu'il est porté au compte de 1560 (1). »

Dans le recueil des pièces justificatives qui accompagne son *Mémoire historique et critique sur la topographie de Paris*, Bouquet a reproduit une suite de comptes analogues où, à l'*Article sur la porte Barbette*, se trouve une mention identique relativement à cette même partie de vieux murs baillés à perpétuité au cardinal Bertrand (2). Or, nous avons précisément découvert que Jean Bertrand, avant d'aller résider à l'hôtel de Sens en qualité d'archevêque de cette ville, avait déjà son hôtel particulier au coin de la rue Vieille-du-Temple et de la rue des Francs-Bourgeois, ainsi qu'un grand jardin de l'autre côté de celle-ci, qui s'étendait depuis l'allée aux Arbalétriers jusqu'à la rue Diane (Elzévir) (3).

2° *Vestiges de l'ancien égout du Ponceau.*

Dans les premiers jours de juillet, nous avons été informé par M. l'Inspecteur chargé de la 5e section du service technique de la Voie publique et de l'Eclairage que, boulevard de Strasbourg, sur le trottoir de gauche en montant, vis-à-vis de la maison portant le n° 33, qui se trouve à l'entrée du passage Brady, une fouille ayant été ouverte pour rechercher la cause d'un affaissement du sol, on a mis à découvert des vestiges d'un ancien égout dont nous produisons, à l'appui de notre rapport, les plan et coupe que nous avons fait relever sur place.

L'égout, dont on vient de retrouver ainsi la trace, est construit en meulière, avec des chaînes transversales en pierre de taille de distance en distance. Il est à plein cintre et

(1) Archives nationales, S, 5082' f° 86 vo.

(2) Charles Sellier, *Le Quartier Barbette*, p. 57-73. Ce drame ne s'accomplit donc pas en deça de la porte Barbette, vis-à-vis l'hôtel du maréchal de Rieux, devenu l'hôtel de Hollande, à présent le n° 47 de la rue Vieille-du-Temple, ainsi que l'ont affirmé, avant nous, la plupart des historiens.

(1) Sauval, t. III, p. 659.

(2) Bouquet, loc. cit. p. 212.

(3) Ch. Sellier, loc. cit. 146-148.

Digitized by Google

muni de deux banquettes latérales avec cunette au milieu; son diamètre est de 2 m. 50 c., et sa hauteur sous clef à partir du fond de la cunette mesure 3 mètres; enfin, l'épaisseur de la maçonnerie est de 0 m. 45 c. à la clef, et de 0 m. 60 c. aux naissances. Du dessus du trottoir au sommet de l'extrados de la voûte, il y a une distance de 1 m. 35 c., en remblais. En cet endroit, la voûte avait été démolie, et la large solution de continuité qu'elle offrait ayant été mal remblayée, aurait été la cause de l'affaissement du sol.

Il est plus que probable que ces vestiges proviennent de l'ancien égout du Ponceau prolongé, qui existait en cet endroit avant le percement du boulevard de Strasbourg, entre le faubourg Saint-Denis et le faubourg Saint-Martin, et se déversait dans le grand égout de ceinture, appelé collecteur des Coteaux, et qui n'est autre que l'ancien ru dit de Ménilmontant, lequel servait jadis d'exutoire aux nombreux ruisseaux et égouts de la zone septentrionale de Paris, puis fut voûté, vers 1740, sous l'administration de Turgot, prévôt des marchands, et devint ainsi le premier grand collecteur parisien.

Parmi les égouts qui venaient déboucher dans le ru de Ménilmontant, il y en avait un, comptant parmi les plus anciens de la ville, qui partait de la rue Saint-Denis, à hauteur du cul-de-sac Sainte-Catherine; il fut de bonne heure recouvert, en partie, d'une voûte, et la rue, tracée sur la première partie de son parcours voûté, devint la *rue du Ponceau*. Or, l'égout du Ponceau se poursuivait encore en voûte jusqu'au delà du derrière des maisons du grand boulevard, à hauteur d'un petit bras d'égout à ciel ouvert, dont *l'impasse de l'Egout*, située un peu après l'entrée du faubourg Saint-Martin, marque actuellement la direction et une partie de l'emplacement.

Au delà de ce bras d'égout, l'égout du Ponceau se prolongeait à ciel ouvert jusqu'au grand égout de ceinture, alias *ru de Ménilmontant*, que recouvre aujourd'hui la rue du Château-d'Eau, auparavant rue Neuve-Saint-Jean. Le parcours à ciel ouvert de l'égout du Ponceau est très nettement figuré sur les plans du XVIIIe siècle, notamment ceux de Vaugoudy (1760), de Deharme (1763), de Jaillot (1777), de Moithey (1783), etc.; il a été très certainement voûté bien après l'époque de la Révolution; sa construction en meulière accuse, en effet, une date très moderne.

3° *Vestiges probables de la porte Saint-Denis de l'enceinte de Charles V.*

Depuis peu de jours, des fouilles exécutées rue Saint-Denis, entre les rues d'Aboukir et Sainte-Foy, pour des canalisations d'électricité, ont traversé d'importants massifs de maçonnerie qui paraissent faire partie des substructions de l'ancienne porte Saint-Denis de l'enceinte de Charles V; mais le peu d'étendue et d'avancement de ces fouilles ne nous a pas encore permis de vérifier cette identification.

Charles Sellier.

La séance est levée à cinq heures.

915. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1900.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

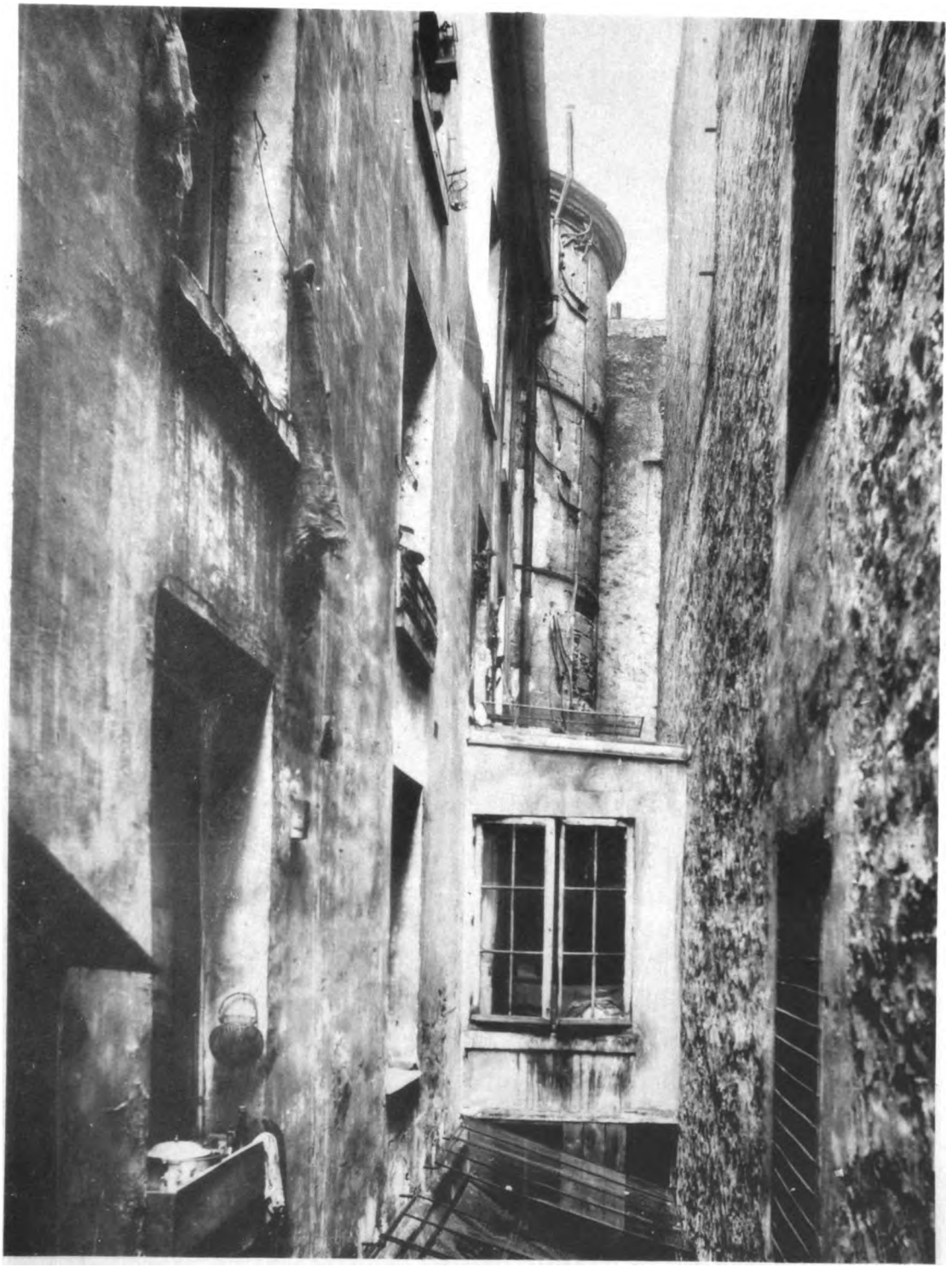

TOUR SITUÉE RUE BAILLY N° 7

Provenant de l'enceinte fortifiée du prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

Digitized by Google

Barry. phot. et imp Paris

Digitized by Google

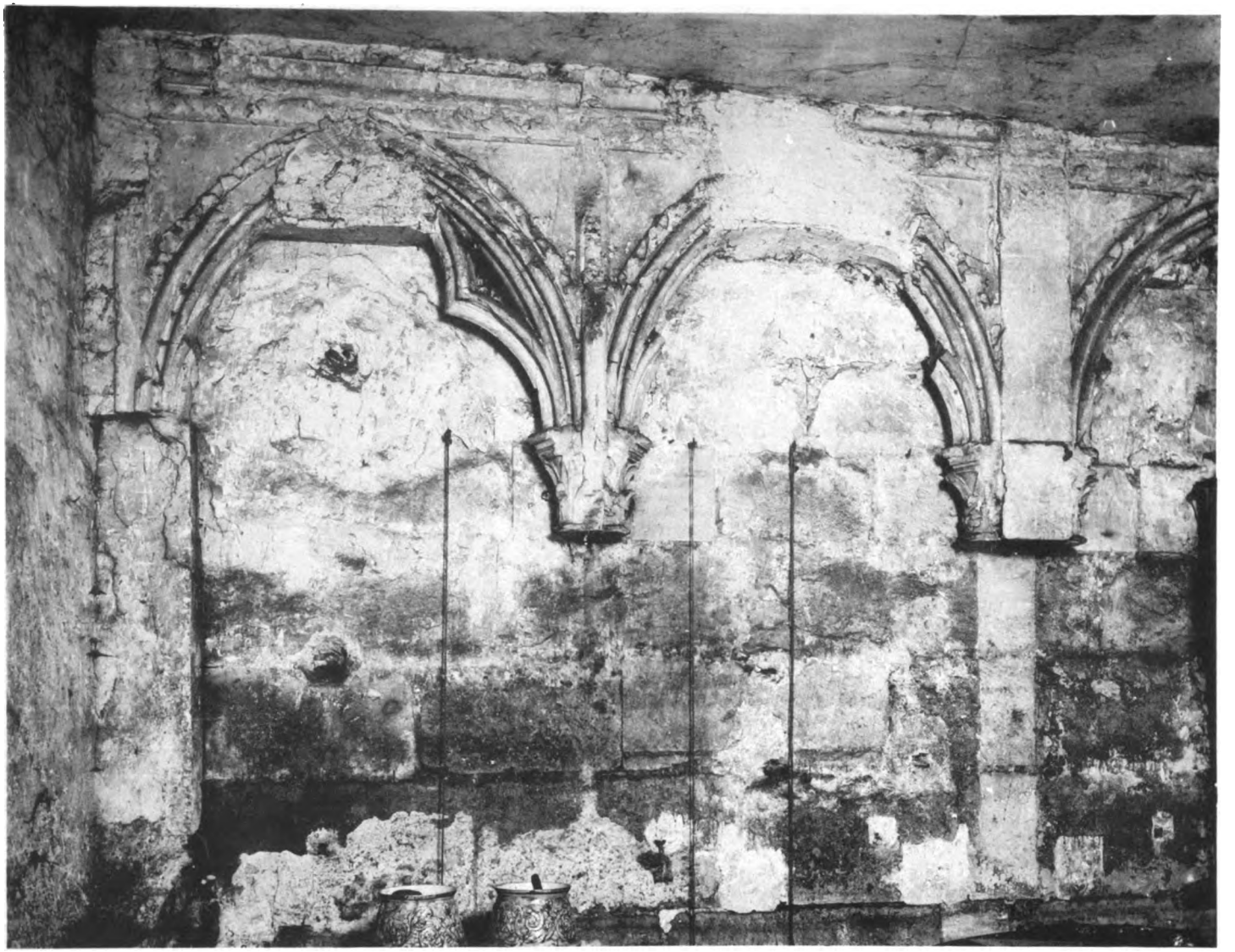

ARCADES DE L'ANCIENNE CHAPELLE DE LA VIERGE A L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

Rue de l'Abbaye, nº 10.

Barry, phot et imp. Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

PORTAIL ET CARREFOUR SAINT-MÉDARD

Godefroy, phot. Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

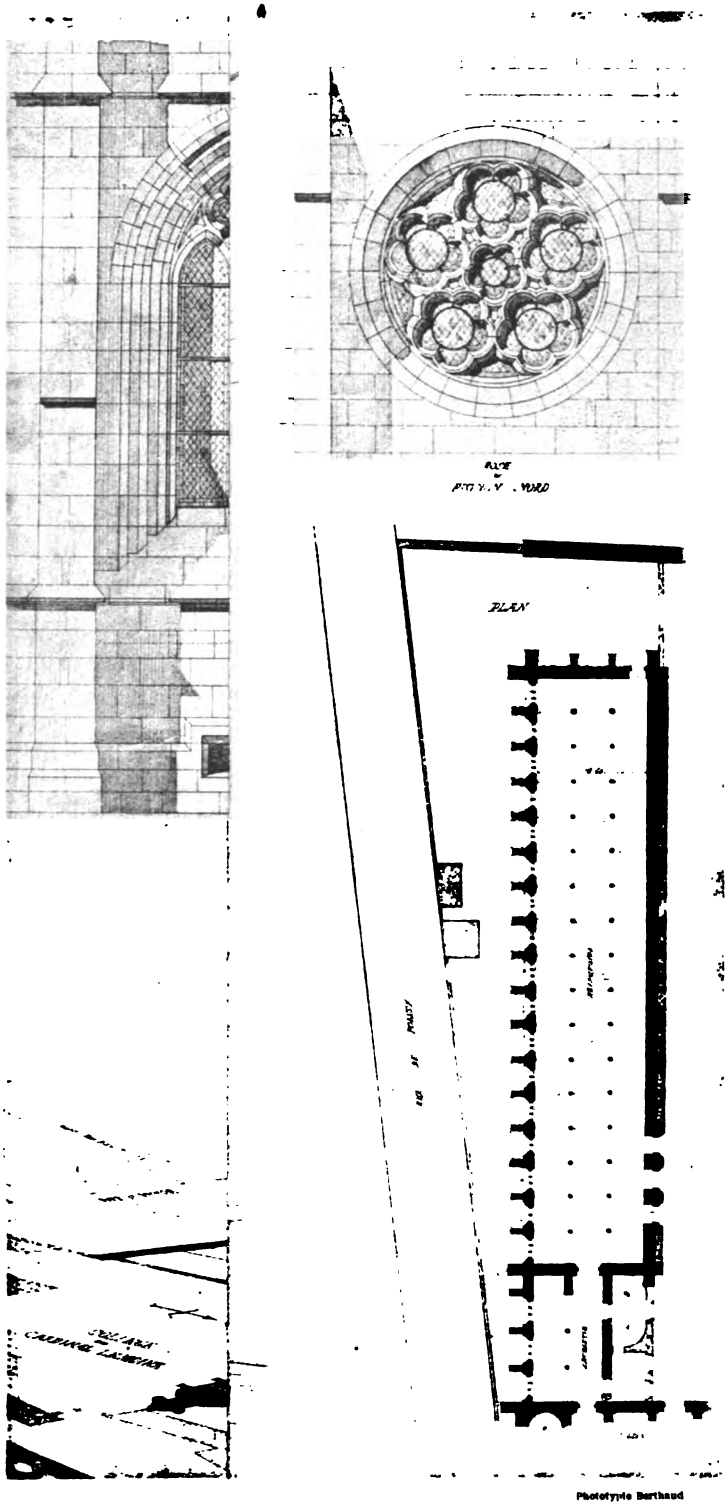

Phototypie Berthaud

Digitized by Google

Digitized by Google

VESTIGES DE L'ENCEINTE DE PHILIPPE-AUGUSTE

découverts Rue du Marché des Blancs-Manteaux

en Mai 1900

Plan

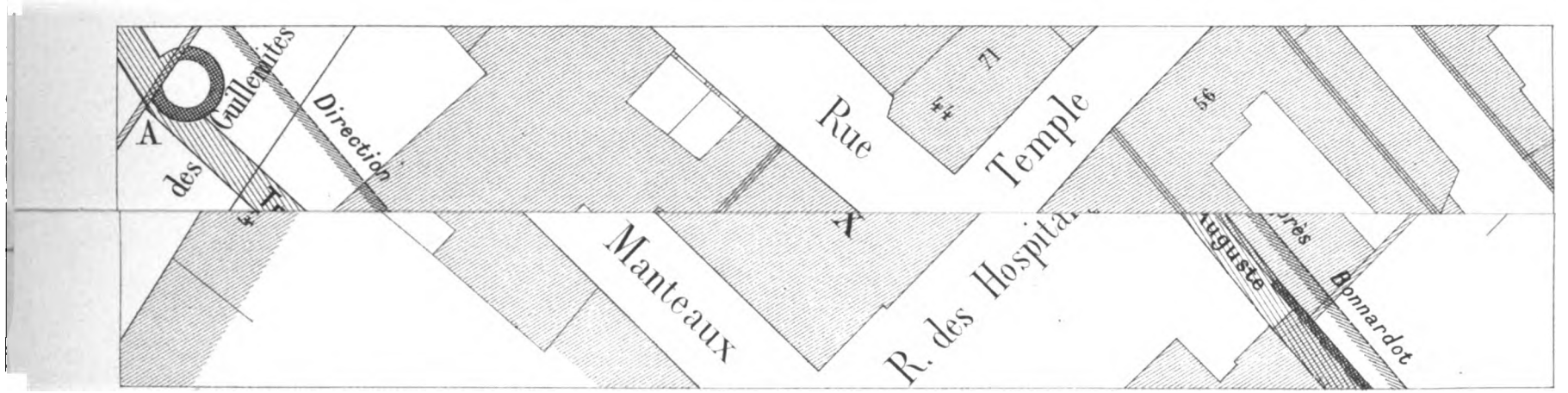

Echelle de 0.002 m. pour 1 Mètre

Le présent plan a été dressé par l'Inspecteur des fouilles archéologiques soussigné.

Paris le 31 Mai 1900.

Signé: Charles Sellier.

Gravé par L. Wehrer.

Légende

Vestiges découverts.

Reconstitution d'après les vestiges découverts.

A *Vestiges découverts en Août 1899.*

B, C *idem en Mai 1900.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Echelle de oupe suivant AB
le de $0^{m}.02$ pour 1 Mètre

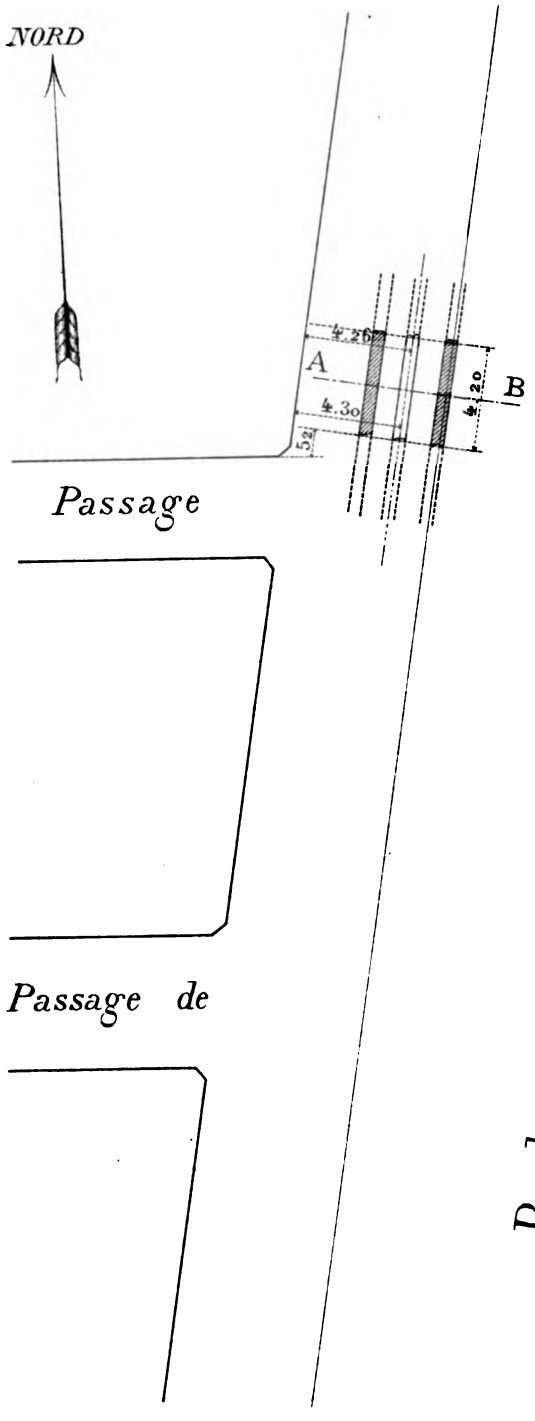

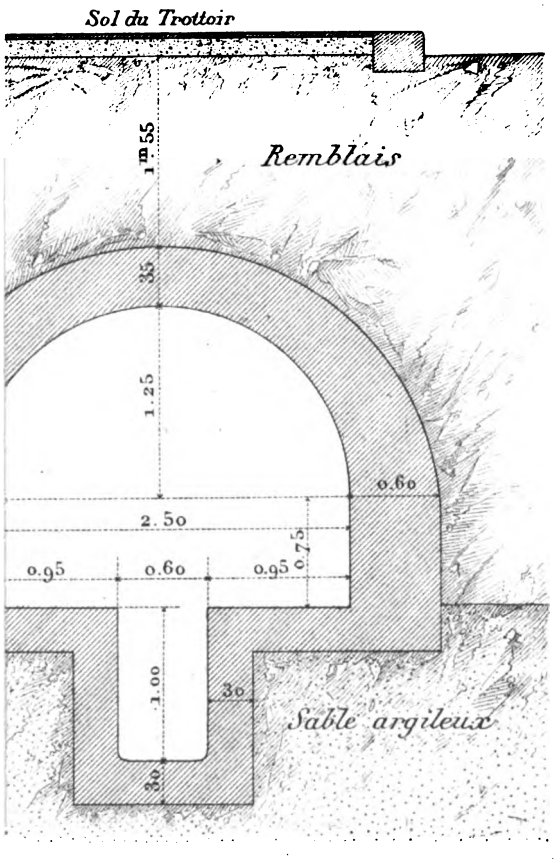

R présent plan a été dressé
specteur des fouilles archéologiques
é

Paris le 15 Juillet 1900
signé: Charles Sellier.

Gravé par L. Wehrer

Digitized by Google

Digitized by Google

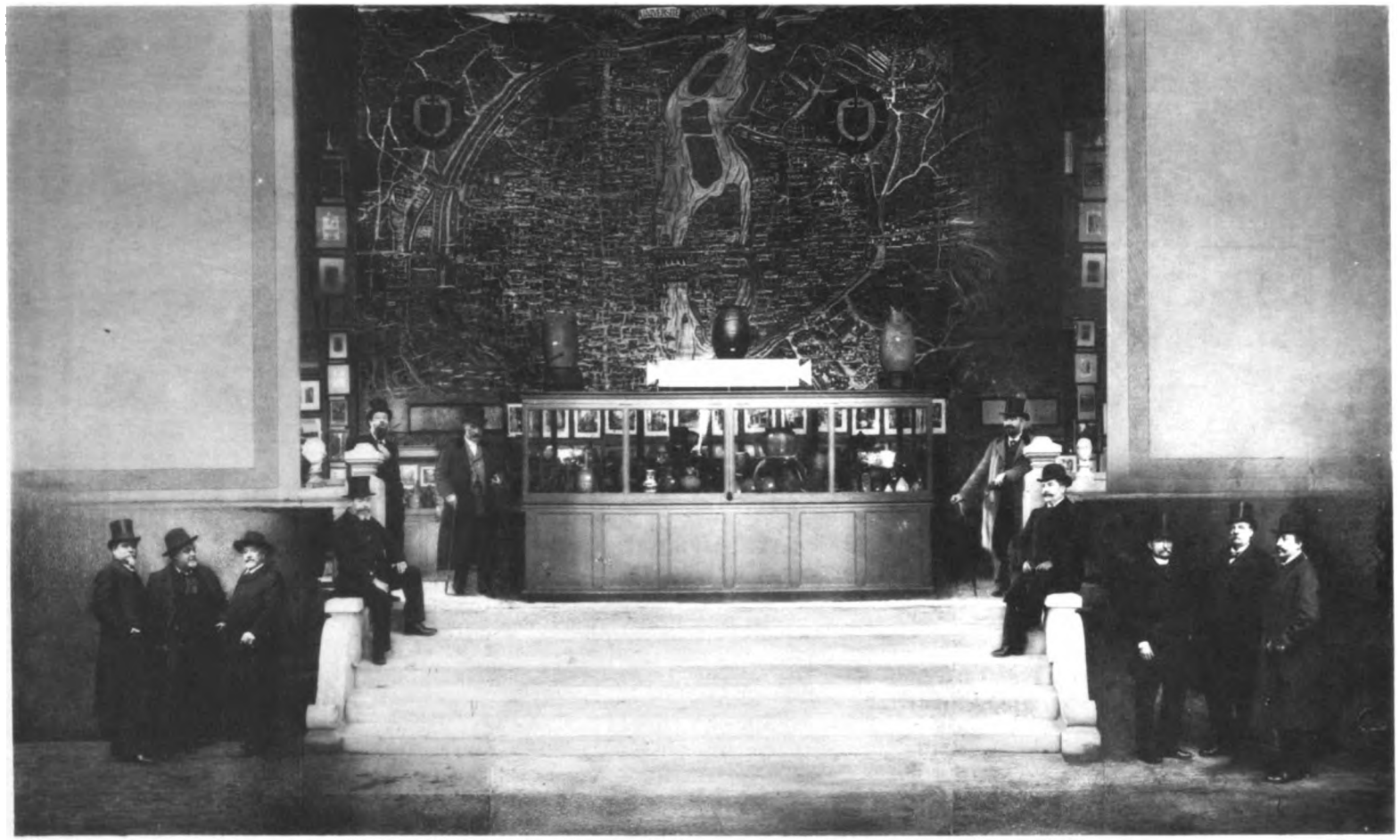

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

PAVILLON DE LA VILLE

Salle des travaux de la Commission Municipale du Vieux Paris et membres de la Commission

Godefroy, phot. Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

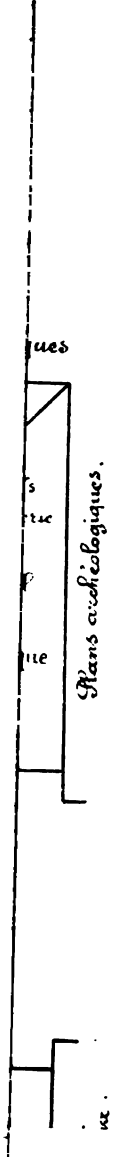

Exposition Universelle de 1900

PLAN DE LA SALLE

D'EXPOSITION

de la Commission Municipale

DU

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEX ALPHABÉTIQUE

Abbayes : de Clairvaux, p. 121 ; — de Sainte-Geneviève, p. 139 ; — de Saint-Germain-des-Prés, p. 136, 137 ; — de Saint-Waast-d'Arras, p. 59.

Adam, évêque de Thérouenne, p. 49.

Affermages des murs, tours et portes de l'enceinte de Philippe-Auguste, p. 161.

Affichages : sur les monuments, p. 103 ; — sur la porte Saint-Denis, p. 150.

Aldegrever (Henri), peintre et graveur, p. 15, 16, 17 et 18.

Allée aux Arbalétriers ou des Poulies, p. 161.

Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, p. 119.

Aménagement des œuvres d'art dans les églises, p. 155, 156.

Amortissement de stèle gallo-romaine, p. 110.

Angicourt, p. 57, 58.

Antoine (Jacques-Denis), architecte, p. 80, 81.

Aquarelles de la prison de Sainte-Pélagie, p. 11.

Aquarelles et dessins exposés par la Commission du Vieux Paris à l'Exposition universelle de 1900, p. 130, 131.

Arbre de Jessé, p. 48, 56, 57.

Arc-de-Triomphe de l'Étoile, p. 126.

Archives : modernes, p. 152 ; — nationales, p. 96, 98, 141 ; — départementales et communales, p. 152 ; — du département de la Seine, p. 89, 144, 152 ; — antérieures à la Révolution, p. 152 ; — de la période révolutionnaire, p. 152.

Arènes de Lutèce, p. 3, 87.

Armes à travers les âges, p. 133, 134.

Armoiries : du cardinal Louis de Bourbon, p. 31, 94 ; — du prévôt des marchands Montmirail, p. 31 ; — de la corporation des potiers d'étain, p. 56.

Arrode (Jean), seigneur de Chaillot, p. 49 ; — (Nicolas), p. 49.

Ateliers nationaux, p. 146.

Aubert (Pierre), p. 53.

Aulard (Pierre), p. 53.

Avaugour (Marguerite d'), p. 52.

Baïf (Guillaume de), p. 61 ; — (Jean-Antoine de). p. 61 ; — (Lazare de), p. 61.

Banque de France, p. 126, 141.

Baptiste, peintre, p. 158.

Baquet (Étienne), p. 55 ; — (Nicolas), p. 55 ; — veuve et fils, p. 55.

Bas-relief des chevaux du Soleil. p. 126, 141.

Bastille (Vestiges de la), p. 127.

Bazin (Guillaume), p. 53.

Beaumont (Guillaume de), p. 49 ; — (Pierre de), p. 49.

Belhomme, docteur, p. 75, 76.

Benoît XII, pape, p. 118, 121.

Berruer, sculpteur, p. 68.

Bertrand (Jean), cardinal, p. 161 ; — de Chanac, cardinal, p. 139.

Bézard (Geneviève), p. 55.

Blason (voir : *Armoiries*).

Bobelini, p. 114.

Bobigny, p. 135.

Bornes du faubourg Saint-Antoine, p. 75.

Borzon, peintre, p. 157, 158.

Boucher (François), peintre, p. 97, 141 ; — (Pierre), p. 55 ; — d'Orçay, p. 89.

Boucherie des Blancs-Manteaux, p. 160.

Boulle, p. 141.

Bourbon (Antoinette de), douairière de Guise, p. 95 ; — (Charles de), cardinal, p. 30 ; — (Louis de), cardinal, p. 30, 94, 95 ; — (Louis de), lieutenant du roi à Paris, p. 30.

Bourdichon (Jean), peintre, p. 95.

Bourdonnier (Étienne le), p. 50.

Digitized by Google

Braconnier (Antoine), p. 54.

Bracque (Jeanne), p. 53.

Brandon (Jean et Jeanne), p. 53.

Bronzes préhistoriques, gaulois, gallo-romains et mérovingiens exposés par la Commission du Vieux Paris, p. 133.

Brullé, p. 53.

Bulletins des sociétés historiques et archéologiques d'arrondissement, p. 113, 114.

Bureau des potiers d'étain, p. 56.

Butte aux arbalétriers, p. 161.

Cabinet de minéralogie, p. 81.

Cadeau (Jacques), p. 55; — (Nicolas), p. 55.

Caillé (Gilles), p. 55.

Camp de César, près d'Angicourt, p. 58.

Canier (Jean). p. 55.

Cantier (Huguet le), p. 53.

Carmoy, peintre, p. 159.

Carrier (Jacques), p. 53.

Cartes postales pour signaler les fouilles à l'Inspection des carrières, p. 104.

Caserne des mousquetaires, p. 76.

Castagnère (Pierre et Antoine), p. 72.

Catalogue de l'exposition des travaux de la Commission du Vieux Paris, p. 129, 130, 131; — du cabinet de tableaux de Julienne, p. 60.

Caudebec (Pourtraict de la ville de), p. 95.

Caves anciennes sous la voie publique, p. 150, 151; — rue de Cluny, p. 14; — sous la rue Eginhard, p. 86; — de la rue Mondétour, n° 14, p. 45; — de la rue de la Verrerie, n° 77, p. 45; — de l'ancien Hôtel-Dieu, p. 125.

Chalgrin, architecte, p. 67.

Champ des arbalétriers, p. 160.

Champagne, peintre, p. 157.

Champeaux (Territoire des), p. 48.

Chansons sur les fontaines du faubourg Saint-Martin, p. 147, 148.

Chapelles : de la prison de Sainte-Pélagie, p. 54; — de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, p. 136, 137; — Saint-Jacques, p. 52; — Saint-Yves, p. 110; — du palais de Versailles, p. 141; — du château de Vincennes, p. 159.

Chapiteau du n° 3 de la rue Séguier, p. 108, 109.

Charité (Religieux de la), p. 54.

Charles le-Chauve, p. 59.

Charles V, p. 157, 159.

Charles, comte de Valois, p. 159.

Charlot (Veuve), p. 55.

Charniers du cimetière Saint-Paul, p. 127.

Chartreux, p. 55.

Chateau-Landon (Le), p. 19.

Chateau-Landon (Ville de), p. 18.

Chateau de Vincennes, p. 157, 158, 159.

Chateaux d'eau : d'Arcueil, p. 85; — du Palais-Royal, p. 85.

Chaumont (Eustache de), p. 54.

Chauvigny (Christophe de), évêque, p. 94.

Chemin des Potences, p. 19.

Cimetière antique de Bry-sur-Marne, p. 21, 22, 23.

Cimetière de Saint-Médard, p. 139.

Circulaire de M. le Préfet relative : 1° à la mise en valeur des œuvres d'art placées dans les églises; 2° aux travaux exécutés dans les édifices religieux sans l'autorisation de l'Administration, p. 27, 28.

Classement : du bas-relief des *Chevaux du soleil*, de l'Imprimerie nationale, p. 26; du Regard de Saint-Martin, p. 7, 8.

Clément (Veuve), p. 55.

Clément, seigneur de Vinière (Guillaume), p. 55.

Clerc (Hector le), p. 53.

Cloîtres : Saint-Benoît, p. 14; — des Bernardins, p. 123.

Clos des Arènes, p. 79.

Coiffier-Ruzé d'Effiat (Jean), p. 77.

Coigny (Jacques de), p. 53.

Collection Lamoignon (Tables de la), p. 37.

Collectionnement d'articles de journaux relatifs aux monuments et travaux de la ville de Paris, p. 160.

Collectionneurs ayant prêté leur concours à l'Exposition de la Commission du Vieux Paris, p. 160.

Collèges : des Bernardins, p. 81, 106; — id. (projet d'affectation), 118, 119, 120, 121; — de Navarre, p. 95.

Comité des Inscriptions parisiennes, p. 20.

Commission des embellissements du faubourg Saint-Martin, p. 144, 146.

Commission du Vieux Paris : Création de membres correspondants départementaux, p. 23; — nouveaux membres élus par le Conseil municipal, p. 121; — questionnaire relatif à son extension dans la banlieue, p. 111, 112, 113; — résultats obtenus, p. 124, 125, 126.

Condé (prince de), p. 158.

Conduites d'eau (anciennes), rue Cassini, p. 85.

Conférences à l'Exposition de la Commission du Vieux Paris, p. 133.

Confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins, p. 42.

Digitized by Google

Conian (Barbe), p. 54.

Conservatoire des arts et métiers (Dégagement du), p. 4, 5.

Conti (prince de), p. 158; — (Armand de Bourbon, prince de), p. 81.

Convulsionnaires, p. 139, 140.

Corbillard (Origine du mot), p. 37.

Cordeliers, p. 52.

Cour des comptes, p. 89.

Cousin (Jean), peintre, p. 159.

Couvents : des religieuses anglaises, p. 61; — des religieux de Picpus, p. 75, 76; — des sœurs dominicaines, p. 77; — du tiers-ordre de Saint-François, p. 76, 78.

Cramault (Simon de), p. 139.

Crypte de l'église Saint-Merry, p. 155, 156.

Cuisines de Saint-Louis, p. 31, 32.

Curté (Cardinal de), p. 118.

Custodes (Les), p. 17.

Cyrano de Bergerac, p. 78.

Dallage du Pont-Neuf, p. 10.

Dalmas, p. 55.

Danfreville, p. 53.

Dammartin (Comte de), p. 50; — (Renaud de), p. 50; — (Jean, comte de), p. 50.

Dautin (Guillaume), p. 55.

Débris de cuisine gallo-romaine sous l'Odéon, p. 46, 47.

Défense de construire des maisons à porte-cochère hors de l'enceinte de Paris, p. 73.

Démolition rue Beaubourg, n° 31, p. 148.

Demoniac, bourgeois, p. 75.

Desgodets, architecte, p. 75.

Despineau (Jean), p. 53.

Desplaces (François), p. 54.

Desprez (Guillaume), p. 53.

Dessins : de Delamonce (Lit de justice du 12 septembre 1715), p. 34, 35; — de Fontaine et Percier, p. 87; — de Gaignières, p. 30, 31, 95; — de Hittorf, p. 86; — de Parrocel, p. 39, 40, 41, 42, 69, 70.

Devis des fouilles à exécuter au lycée Saint-Louis, p. 156, 157.

Distributions d'eau, par M. Dariès (Les), p. 12.

Dionis (Anne), p. 54.

Documents laissés par M. Vacquer, p. 128.

Dominique (Saint), p. 52.

Donjon du Temple, p. 123.

Dons : de fragments de sculpture et d'architecture provenant de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, p. 95, 136, 137; — au musée Carnavalet de dessins relatifs au Palais de l'Industrie, p. 87; — de morceaux de sculpture provenant de la démolition de l'ancienne Sorbonne, p. 102; — d'un ouvrage de M. Thieulen, *les Ancêtres d'Adam*, p. 111; — d'un plan en relief de Lutèce, p. 135; — de dessins et gouaches de Ferrogio, p. 111; — de la photographie du square de la Sorbonne, p. 111; — de la photographie de l'ancienne Cour des comptes, p. 135; — de la photographie de la Bièvre, p. 4; — de la photographie de l'ancienne mairie du Xe arrondissement, p. 4; — de la photographie des collèges de Presles, des Lombards, des Trente-trois, Coqueret, de la Mercy, des Grassins et de Saint-Michel, p. 135; — de photographies des chantiers du Métropolitain, p. 135, 136.

Dorigny, peintre, p. 158.

Doujan (Adam), p. 53.

Dreue de Louvres, p. 51.

Durer (Albert), peintre, p. 15, 16, 17, 18.

Duval (Henri), p. 53.

Eaux de Seine clarifiées (Société des), p. 9.

École de médecine (Façade de l'), p. 66, 67, 68, 69.

Édicule de la Compagnie d'Orléans au quai Saint-Michel, p. 134, 135.

Effiat (Mme la maréchale d'), p. 77, 78.

Églises : de l'Assomption, p. 126; — des Bernardins, p. 118, 119, 120, 121; — de Montereau, p. 88; — Saint-Gervais, p. 15, 16, 17, 71; — Saint-Jacques-de-l'Hôpital, p. 42, 43; — Saint-Josse, p. 52; — Saint-Julien-le-Pauvre, p. 105, 106; — Saint-Leu, p. 17; — Saint-Martin-des-Champs, p. 5; — Saint-Médard, p. 99, 100, 101, 139, 140, 141; — Saint-Merry, p. 155, 156; — Saint-Sépulcre, p. 15, 16, 17, 18; — Saint-Sulpice, p. 67.

Égout de la rue du Ponceau (Vestiges de l'ancien), p. 161, 162.

Enceintes : de Philippe-Auguste, au lycée Saint-Louis, p. 81, 84, 85; — de Philippe-Auguste, rue du Marché-des-Blancs-Manteaux, p. 160, 161; — de Charles V (vestiges probables de la porte Saint-Denis), p. 162; — fortifiée de Saint-Martin-des-Champs, p. 123.

Enghien (Duc d'), p. 159.

Enseignes : des anciennes maisons, p. 55; — de l'Écureuil, p. 57; — de la maison de la rue Galande, n° 42, p. 114; — du Prêcheur, p. 52; — de l'image Saint-Louis, de la Levrette rouge, du Cheval noir, de la Tête noire, et de la Côte de baleine, p. 56; — de la Tête noire, de la Croix-Blanche, de la Tête de mouton et du Prêcheur, p. 54.

Épée de Jean-sans-Peur, à Montereau, p. 10, 88.

Esperonnière (Eudeline l'), p. 50.

Digitized by Google

Essarts (Pierre des), p. 50.

Exposition des travaux de la Commission du Vieux Paris a l'Exposition universelle de 1900 : Commission de l'Exposition, p. 10, 11; — frais d'encadrement de tableaux, p. 86; — dispositions adoptées (rapport de M. Lambeau), p. 28, 29. — Notices-catalogues.: de M. Lambeau, p. 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131; — de M. le docteur Capitan, p. 131, 132, 133, 134; — proposition d'exposition des bulletins des Sociétés historiques et archéologiques d'arrondissement, p. 113, 114.

Faubourg Saint-Antoine, p. 10.

Faubourg Saint-Martin, p. 97, 98, 142 à 148.

Faunelay (Marie), p. 54.

Faverolles (Jean de), seigneur de Monteuille, p. 54; — (Marie-Angélique de), p. 54.

Ferrogio, peintre, p. 111.

Ferronnerie d'art (Ancienne), p. 126.

Fête d'inauguration des fontaines du faubourg Saint-Martin, p. 147.

Fief de Thérouenne, p. 48, 49, 50, 51, 52, 53.

Fontaines : marchandes, p. 8, 9, 71, 104, 105; — monumentales du faubourg Saint-Martin, p. 97, 98, 142 à 148; — des Carmélites, p. 85; — Cuvier, p. 85; — de la princesse Palatine, p. 105; — du Palmier; p. 103; — Saint-Michel, p. 85; — Saint-Victor, p. 85.

Forrei (Adam), p. 49.

Fouilles : exécutées dans Paris, p. 23, 85, 108, 160, 161, 162; — de l'ancien cloitre des Billettes, 26, 27; — de la place du Petit-Pont, p. 127; — du théâtre de l'Odéon, p. 14, 46; — à exécuter au lycée Saint-Louis, p. 156, 157.

Fourrière de la Préfecture de police, p. 119.

Franciscains, p. 52.

François Ier, p. 159.

François de Sales, p. 109.

Frères mineurs, p. 52.

Frères prêcheurs, p. 52.

Gabriel (Jacques), p. 54.

Gaignières, p. 30, 31, 95.

Gare d'Orléans (Nouvelle), p. 89.

Garnier (Étienne-Barthélemy), peintre, p. 83.

Gauthier de Montreuil, p. 49.

Généalogie des ducs de Bourbon, p. 95.

Gérard de Moret, p. 136.

Gluck, p. 59.

Godart (Mahiet), p. 53.

Godefroy-Fleury, p. 52.

Goldoni, p. 107.

Gondoin, architecte, p. 67, 68.

Gonzague (Louis de), prince de Nevers, p. 80; — (Marie de), p. 80.

Gouache du Plan de tapisserie, p. 31.

Gravure de Poilly (Lit de justice de 1715), p. 35.

Grenouillère (Quartier de la), p. 89.

Grille en fer, quai Saint-Michel, n° 1, p. 89.

Grimfeld, secrétaire de l'envoyé de Pologne, p. 76.

Groupe en marbre du square de la Sorbonne, p. 13.

Guénégaud, p. 80.

Guillaumot, tapissier, p. 30.

Guillot, peintre, p. 52.

Guise (Claude de Lorraine, duc de), p. 95.

Halles (Les), p. 48.

Harcourt (Henri de Lorraine, comte d'), p. 158.

Henri II, p. 159.

Henri IV, p. 158.

Herbinot (Mlle), p. 53.

Hervé de Léon, p. 52.

Heudicourt, imagier, p. 50.

Hittorff, architecte, p. 123.

Hôpital du Saint-Esprit-en-Grève, p. 53; — Sainte-Anastase, p. 86; — Sainte-Catherine, p. 51; — de la Trinité, p. 53.

Hospices : des Incurables, p. 127; — des Récollets, p. 145; — des Quinze-Vingts, p. 76.

Hospitalières de Saint-Gervais, p. 160.

Hôtels : du maréchal d'Ancre, p. 109; — d'Aumont, p. 126; — de l'Averdy, p. 80, 81; — Barbette, p. 161; — Carnavalet, p. 125; — de Château-Villain, p. 160; — de Condé (Chambre des députés), p. 13; — de Conti (grand), p. 81; — de Conti (petit), p. 80, 81; — Guénégaud, p. 81; — de Guise ou de Lorraine, p. 30, 95; — Lamoignon, p. 126; — La Trémouille, p. 123; — de Lauzun, p. 126; — de Léon, p. 114; — des évêques de Laon, p. 109; — des Monnaies, p. 80, 81; — Montholon, p. 126; — de Nesle, p. 80; — de Nesmond, p. 74, 75; — de Nevers, p. 80; — d'O, p. 160; — des Patriarches, p. 139; — de Rohan, p. 96, 97, 126, 141; — de Rieux, p. 161; — Sallandrouze, p. 126; — de Savoie, p. 109; — de Savoisy, p. 161; — de Scipion Sardini, p. 126; — de Sens, p. 126, 161; — de Soubise, p. 141; — de Strasbourg, p. 141; — de Tancarville, p. 161; — de Toulouse, p. 126, 141.

Hôtel de Ville, p. 30, 31, 60, 61.

Hôtel-Dieu, p. 53.

Hôtellerie de Saint-François, p. 109.

Houaille (Gauthier), p. 51.

Digitized by Google

Houssoys (Guillaume), p. 53.

Hubert (Florence), p. 53.

Huchon, anglais, p. 49.

Huet (Christophe), p. 59, 141, 142.

Hugues d'Issy, abbé de Saint-Germain-des-Prés, p. 136.

Impasse de l'égout, p. 162.

Imprimerie nationale, p. 96, 97, 141.

Inscriptions : à placer sur les monuments (vœu), p. 20; — des pierres trouvées dans le mur antique de la Cité, p. 124; — funéraire d'une carmélite, p. 110, 111; — de la maison mortuaire de Goldoni, p. 107; — de la maison de Nicolas-Flamel, p. 114; — de Saint-Jacques-aux-Pélerins, p. 42, 43, 44; — de la pose de la première pierre de l'École de médecine, p. 68, 69.

Isabeau de Bavière, p. 158.

Jacobins, p. 52.

Jean de Bruges, peintre, p. 34.

Jean sans Peur, p. 88.

Jeanne de Louviers, p. 53.

Joinville (Nicolas de), p. 30.

Jouets d'enfants (Exposition de la Commission du Vieux Paris), p. 132.

Julienne (François), p. 59; — (Jean), p. 59, 60.

Lange (Mlle), p. 77.

Langlois (Michel), 54.

Langlois de Compis, p. 54.

La Presles, p. 58.

Larchier (Gervais), p. 53.

Launey, (Mme de), p. 55.

Le Bon, élève de Boulle, p. 141.

Lelorrain (Robert), sculpteur, p. 141.

Lemaitre (Président), p. 109.

Le Manchole, peintre, p. 157.

Lemoine (J.-H.), chansonnier, p. 147.

Lenoir (Alexandre), p. 159.

Le Roy (Madeleine), p. 55.

Le Sueur (Jacques), p. 54.

Le Vau, architecte, p. 157.

Lexington (Étienne), p. 119.

Liancourt, p. 58, 59.

Linguet, avocat, p. 77.

Lirot (Nicolas), p. 55.

Lit de justice (12 septembre 1715), p. 37, 38.

Lois des batiments, p. 75.

Longueville (Duc de), p. 158.

Louis X le Hutin, p. 158.

Louis XI, p. 158.

Louis XVI, p. 68, 69.

Lulli, p. 107, 108.

Lycée Saint-Louis, p. 82, 83, 84, 156.

Mairie du Xe arrondissement (Ancienne), p. 4.

Maisons : de l'arbre de Jessé, p. 56, 57; — rue Au Maire, p. 34; — de convalescence des prisonniers de la Révolution, p. 76; — rue de Charonne, n° 5, p. 115; — du Pont Notre-Dame, p. 72; — de Lazare de Baïf, p. 61; — de Nicolas Flamel, p. 114, 126; — mortuaire de Goldoni, p. 107; — de Hébert d'Ivry, p. 52; — de l'évêque de Lodève, puis de l'évêque de Rodez, p. 109; — de Lulli, p. 107, 108; — de Pierre Mouton, p. 52; — de Sanson Fortin, p. 54; — de Thierri d'Ayre, évêque d'Arras, p. 52.

Maisons a enseigne : de l'Aigle impériale, p. 54; — de l'Ane, p. 51; — d'Ardoise, p. 51; — des Bachois, p. 53; — du Boisseau d'or, p. 54; — de la Bouteille, p. 55; — du Grand Cerf, p. 51; du Cheval noir, p. 53; — du Coq et du Heaume, p. 55, 56, 57; — de la Corne de cerf, p. 55; — de la Côte de baleine, p. 53; — de la Croix blanche, 53, 54; — de la Croix de fer, p. 55; — de la Croix verte, p. 53; — de la Cuiller, p. 53; — de l'Échiquier, p. 51; — de l'Écu de Beauvais, p. 54; — de l'Empereur, p. 55; — de l'Épée de bois, p. 55; — de l'Espérance, p. 53; — de la Petite Hotte, p. 54; — de l'Image Notre-Dame, p. 55; — de l'Image Saint-Charles, p. 54; — de l'Image Saint-Julien, p. 114; — de l'Image Saint-Louis, p. 53, 54; — de l'Image Saint-Roch, p. 55; — de l'Image Saint-Simon ou Saint-Jude, p. 55; — du Jardin de Portugal, p. 55; — de la Levrette rouge, p. 53; — du Lion d'or, p. 52; — des Maillets, p. 51; — du Marteau d'or, p. 55, 56; — du Pilon d'or, p. 55; — du Plat d'Étain, p. 55; — de la Pomme de pin, p. 54; — du Prêcheur, p. 52, 54; — de la Pucelle tenant une licorne, p. 54; — des gros Raisins, p. 53; — du grand Saumon, p. 54; — du petit Saumon, p. 54; — de la Sellette, p. 54; — des Singes, p. 55; — de la Tête de mouton, p. 53, 55; — de la Tête noire, p. 53; — de la Tinette, p. 54; — du Treillis, p. 54; — des Trois-Marteaux, p. 55; — des Trois-Rois, p. 54.

Mallet (Jacques-François), p. 55.

Mansart, architecte, p. 80.

Marché aux veaux, p. 119.

Maridat (Jean-Pierre de), p. 54.

Martin, peintre, p. 37.

Martin, sculpteur, p. 143, 146, 147.

Martinozzi (Anne-Marie), p. 81.

Matière (Étienne), p. 53.

Mazarin, p. 158, 159.

Médaille à accorder à MM. Michau et Douanne, p. 139.

Digitized by Google

Méhon (Noël), p. 54.

Menuiseries d'art (Anciennes), p. 126.

Mesnage (Marie), p. 54.

Mignard (Plafond peint par), p. 59.

Mirabeau, p. 158.

Miramion (Mme de), p. 74.

Modèle en plâtre du projet de fronton de Saint-Sulpice par Servandoni, p, 82.

Montfort (Jean, comte de), p. 49.

Montmirail, prévôt des marchands, p. 31.

Monument de Desaix, p. 149, 150.

Monuments historiques, p. 24,

Monuments non classés, p. 126.

Morel (Élizabeth et Geneviève), p. 30; — (Zacharie), conseiller au Parlement, p. 30.

Mortery (Jean de), p. 49.

Moulages existant dans les combles de l'église Saint-Sulpice, p. 104.

Moulins : des Potences, p. 19; — des Sûreaux, p. 19.

Mur antique de la Cité, p. 124, 127.

Mur de Philippe-Auguste (voir Enceinte).

Musée Carnavalet, p. 106.

Musée de Cluny, p. 43; — (son dégagement), p. 125.

Musée de Cologne, p. 86.

Musées départementaux (objets relatifs à l'histoire de Paris), p. 136.

Musée lapidaire a Saint-Julien-le-Pauvre (Projet de), p. 81, 82, 105, 106, 107.

Musée de Versailles, p. 37.

Nantes (Ville et chastel de), p. 95.

Nesmond (Mme de), p. 74.

Ninon de Lenclos (Testament de), p. 89.

Noms des rues, p. 18, 71, 128.

Numérotage des maisons (Ancien), p. 10, 72, 73, 74, 75, 76, 128.

Numismatique (Pièces de) exposées par la Commission du Vieux Paris, p. 131, 133.

Objets exposés par la Commission du Vieux Paris a l'Exposition universelle de 1900 : préhistoriques, p. 130, 133; — gaulois, p. 130; — gallo-romains, p. 131, 132, 133; — mérovingiens et carolingiens, p. 131, 132, 133; — du moyen âge, p. 133; — Renaissance et modernes, p. 101, 102, 131, 132.

Offre d'un musée préhistorique, p. 149.

Orléans (Louis duc d'), p. 161; — Mme la duchesse d'Orléans, mère de Louis-Philippe, p. 76, 77.

Paix du 2 juin 1739, p. 23.

Palais de justice (fragments de sculpture), p. 31, 32.

Palais-Royal, p. 126.

Papillon (Pierre), p. 54.

Parat (Antoine), p. 54; — (Jean-Baptiste), p. 54; — (Louis-Gabriel), p. 54; — (Madeleine-Angélique), p. 54; — (Pierre-Antoine), p. 54.

Paris (Le diacre), p. 139.

Parrocel (peintre), p. 39.

Parroisse (Audry), p. 53.

Passage du Grand-Cerf, p. 51.

Pavillet, archiviste, p. 30, 31.

Pavillons : de Hanovre, p. 24; — de Julienne, p. 59, 60.

Pecoil seigneur de Villedieu (Ph.), p. 54.

Peintures : du Bauzin, p. 16; — de Boucher, p. 141; — de Jean de Bruges, p. 34; — de Corot, p. 129; — attribuée à Albert Dürer, p. 15, 16, 17, 71; — de Huet, p. 141; — de Lebon, p. 141; — de Lebrun, p. 16; — de J.-B.-Marie Pierre, p. 141, 142; — exposées par la Commission du Vieux Paris à l'Exposition universelle de 1900, p. 129, 130, 131.

Perrier (Constantin), p. 54; — (Denise), p. 54; — (Edmée-Denise), p. 54; — (François), p. 54; — (J.-B.), p. 54; — (Pierre), p. 54.

Petit-Radel, architecte, p. 140.

Philippe VI de Valois, p. 50.

Philippe (Le frère), p. 145; — la Fourrée, p. 50; — de Gisors, p. 50.

Photographies : exposées par la Commission du Vieux Paris à l'Exposition universelle de 1900, p. 130, 131; — des travaux du Métropolitain, p. 71.

Picard (Jean le), p. 53.

Pichault de la Martinière (Germain), p. 69.

Pierre (J.-B.-Marie), peintre, p. 69, 141.

Pierre de Montereau, p. 136, 137.

Pierre de Montpellier, p. 50.

Pignier (Nicolas le), p. 51.

Pineron, p. 54.

Places : Vendôme, p. 128; — des Victoires, p. 66, 126, 128; — des Vosges, p. 128.

Plans : archéologiques, exposés par la Commission du Vieux Paris à l'Exposition universelle de 1900, p. 29, 130, 131; — et coupes géologiques exposés par la Commission du Vieux Paris à l'Exposition universelle de 1900, p. 130, 131; — cadastral de Paris (ancien), p. 79, 80, 101; — parcellaires des expropriations, p. 78, 79, 96, 125, 148, 155; — en relief de l'Hôtel de Ville et de la Grève, p. 102; — dit de Saint-Victor, p. 31; — — de tapisserie (Reconstitution du), p. 2, 29, 30, 31; — de tapisserie (Notice sur le), p. 29, 30, 31, 94, 95; — de tapisserie (reconstitution exposée par la Commission du Vieux Paris à l'Exposition universelle de 1900), p. 130, 131.

Digitized by Google

Plaques : d'inscription de nom de rue, p. 149; — de marbre de la porte des hôtels, p. 79.

Pompes : à vapeur du Gros-Caillou et de Chaillot, p. 9; — du Pont-Neuf ou de la Samaritaine, p. 9.

Ponts de Montereau, p. 88.

Pont Notre-Dame, p. 72.

Poquelin (Anne), p. 54.

Portalis père, p. 77.

Portes : Barbette, p. 160, 161; — Saint-Victor, p. 125.

Portrait de Charles VII, p. 34, 35.

Poteries gallo-romaines, p. 46, 47, 110, 131, 132, 133.

Potiers d'étain, p. 56.

Prado, architecte, p. 108.

Puits des étuves aux hommes, p. 52.

Quai d'Orçay, p. 89.

Rambuteau (Comte de), p. 144.

Rampes d'escaliers, p. 126.

Raphaël (Urbain), p. 159.

Réfectoires : des Bernardins, p. 119, 120, 121; — des Cordeliers, p. 126.

Refort (veuve), p. 75.

Regards : des eaux de Belleville et du Pré-Saint-Gervais, p. 126, 127; — de la Lanterne, p. 8; — des Maussains, p. 8; — de Saint-Louis, p. 8; — de Saint-Martin, p. 7, 8.

Remerciements aux Conseils municipal et général, p. 4.

Reproductions photographiques : d'une cour, rue Beaubourg, n° 40, p. 122; — de l'ancienne mairie de La Chapelle, p. 10; — du dessin de Parrocel représentant le cortège qui eut lieu à l'occasion de la paix du 2 juin 1739, p. 23, 24; — des façades du petit hôtel de Conti, p. 81; — de l'hôtel de Rieux ou de Léon, p. 114, 115; — d'une maison, rue La Boétie, au coin de la rue Cambacérès, p. 122; — des anciens numéros du faubourg Saint-Antoine, p. 77, 78; — relatives au Palais de justice, p. 32; — du plan de tapisserie de Mme Lépine, p. 159; — de tableaux du musée de Versailles relatifs à l'histoire de Paris, p. 37 à 42; — de l'état actuel de Saint-Eustache, p. 122; — d'une tour de l'enceinte de Saint-Martin-des-Champs, p. 159; — des rues de la Grande et de la Petite-Truanderie, p. 114.

Reverrand (Sr), p. 55.

Richard, le déchargeur, p. 49.

Richebraque, p. 54.

Rieux (René de), p. 114.

Rigole romaine des eaux de Rungis, p. 127.

Robert-le-Prêcheur, p. 43, 48.

Robert de Launoy, imagier, p. 43.

Rogier Van der Weyden, peintre, p. 35.

Rohan (Armand-Gaston, cardinal de), p. 141.

Ru de Ménilmontant, p. 162.

Rues : de l'Abbaye, p. 137, 138; — des Anglaises, p. 61; — Basfroi, p. 75, 77; — Berger, p. 51; — Boissy-d'Anglas, p. 81; — de la Bonne-Morue, p. 81; — des Boulets, p. 75, 77; — Cassini, p. 85; — de la Chanverrerie, p. 51; — de Charenton, p. 76; — de Charonne, p. 75, 76, 77, 78; — du Château-Landon, p. 18, 19, 20; — du Chemin-Vert, p. 75; — au Cygne, p. 51; — du Cloître-Saint-Benoît, p. 14; — de la Coçonnerie, p. 51; — Diane, p. 161; — Dussoubs, p. 107; — des Écoles, p. 79; — aux Fers, p. 51; — des Francs-Bourgeois, p. 161; — Garancière, p. 114; — des Gobelins, p. 59; — du Grand-Lyon, p. 51; — de la Grande-Truanderie, p. 51; — des Hospitalières-Saint-Gervais, p. 161; — des Lombards, p. 51; — au Lyon, p. 51, 52; — Maillet ou des Deux-Anges, p. 85; — Marie-Stuart, p. 51; — Mauconseil, p. 51; — de Ménilmontant, p. 75; — Mondétour, p. 51; — Mouffetard, p. 139, 140; — du Mûrier, p. 109; — Neuve-Sainte-Anastase, p. 86; — Nicolas-Arrode, p. 49; — Pavée d'Andouilles, p. 109; — Pavée Saint-André-des-Arts, p. 109; — du Petit-Lion, p. 51; — des Petits-Champs, p. 108; — Picpus, p. 75, 78; — Pierre-au-lard, p. 53; — des Piliers-aux-potiers-d'étain, p. 52; — du Ponceau, p. 162; — des Prêcheurs, p. 48, 51, 52, 53, 54, 55, 56; — des Quatre-Fils, p. 98, 99; — Royale, p. 128; — Sainte-Anne, p. 108; — du Faubourg-Saint-Antoine, p. 75; — du Faubourg-Saint-Martin, p. 142 à 148; — Saint-Denis, p. 51; — Séguier, p. 108, 109; — Tire-Vit ou Tire-Boudin, p. 51, 52; — Vieille-du-Temple, p. 161.

Ruelles : des Gobelins, p. 59; — Saint-Paul, p. 86.

Sacristie des Bernardins, p. 119.

Sage (Balthasar-Georges), p. 81.

Saint-Memer (Adam de), p. 50.

Saint-Onier de Treuves (Mlle), p. 53.

Salle archéologique du Palais de justice, p. 31, 32, 33.

Salle capitulaire de Saint-Germain-des-Prés, p. 137.

Salo (Sr), p. 55; — de Beauregard (Jacques), p. 55.

Sanatorium d'Angicourt, p. 57, 58.

Sand (George), p. 61.

Sarcophage gallo-romain, boulevard de Port-Royal, n° 88, p. 110, 111.

Saussay (Mme), p. 53.

Scudéry (Mlle de), p. 158.

Sépultures : anciennes trouvées à Saint-Germain-l'Auxerrois, à la Culture Sainte-Catherine, à Saint-Pierre de Montmartre, p. 127; — de Le Peletier-Saint-Fargeau, p. 10.

Séquence (Adam), p. 49; — (Jean), p. 50.

Servandoni, architecte, p. 67.

Digitized by Google

Sive (de), peintre, p. 158.

Sociétés historiques de Paris (Bulletin des), p. 113.

Société de Sorbonne, p. 55.

Souet (Jacques), p. 54.

Souscription pour les fontaines du faubourg Saint-Martin, p. 144, 145, 146.

Souterrains de l'Hotel-Dieu, p. 125.

Squares : Monge, p. 79 ; — de Saint-Germain-des-Prés, p. 137, 138 ; — de la Sorbonne, p. 12, 13.

Statues de Saint-Jacques-aux-Pèlerins, p. 42, 43.

Stuart (Marie), p. 51.

Tacqueville, p. 53.

Tanneguy-du-Chatel, p. 88.

Terrains : domanial, rue des Quatre-Fils, p. 98, 99 ; — de la prison de Sainte-Pélagie, p. 3.

Terray (L'abbé), p. 81.

Terre du roy, p. 51.

Terre-plein du Pont-Neuf, p. 153, 154.

Terriers : du roi, p. 53, 57 ; — de Saint-Éloi, p. 86.

Théatre gallo-romain de Lutèce, p. 82, 83, 84.

Théodoric Ier, p. 59.

Thérouenne, p. 48, 49.

Thierri d'Ayre, p. 52.

Thomas de Mauléon, p. 136.

Tombes : de l'abbé Groult, p. 24, 151 ; — de Cyrano de Bergerac, p. 78 ; — du diacre Pâris, p. 140 ; — du duc d'Enghien, p. 159 ; — des Turgot aux Incurables, p. 127. (Voir : *Sépultures.*)

Tours : de la rue Bailly, p. 126 ; — de Dagobert, p. 126 ; — de la Liberté, p. 127 ; — de Saint-Jacques-la-Boucherie, p. 123 ; — Saint-Jean-de-Latran, p. 123.

Tourelles : de la rue Hautefeuille, p. 126 ; — de la rue Vieille-du-Temple, p. 125.

Transmission des décisions de la Commission aux services compétents et aux personnes intéressées, p. 11, 12, 44, 45, 87, 115, 116.

Trésor d'Angicourt, p. 57, 58.

Triptyque de la Cour d'appel, p. 33, 34, 35, 36, 37.

Urinoirs (ou vespasiennes) du faubourg Saint-Martin, p. 144.

Vacquer (Théodore), p. 128.

Van Eyck, peintre, p. 35, 36.

Van-der-Goes (Hugues), peintre, p. 35.

Verany de Varennes (Paul et André), p. 54.

Villeneuve (Gabriel de), p. 54.

Vinet (Jean), p. 54.

Violle (Marguerite), p. 55.

Verrières (ou vitraux) : de Saint-Germain-l'Auxerrois, p. 5, 6, 7, 70, 129, 135, 154 ; — de Saint-Médard, p. 140.

Watteau, p. 59.

(Cette Table a été faite par les soins de M. Charles SELLIER.)

829. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1901.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 105 327 381

Digitized by Google